



Conditions
Sociales



ANALYSES 3-2025

RAPPORT TRAVAIL ET COHÉSION SOCIALE

STATEC

IMPRESSION

Coordination

Jérôme Hury

Sous la direction de

Tom Haas

Rédaction

Dr Fofo Senyo Ametepe

Dr Lisa Borsi

Dr Gabriel Gomes

Dr Anne Hartung

Guillaume Osier

François Peltier

Axel Redonnet

Marco Schockmel

© Photos:

AdobeStock

La reproduction totale ou partielle de la présente note est autorisée à condition d'en citer la source.

Novembre 2025

Date de clôture statistique:

Septembre 2025

ISSN 2658-963X

STATEC

Institut national de la statistique et des études économiques

Bâtiment Twist
12, boulevard du Jazz
L-4370 Belvaux

+352 247 - 84219
info@statec.etat.lu
www.statec.lu



SOMMAIRE

PRÉFACE **03**

RÉSUMÉ ET FAITS PRINCIPAUX **05**

PARTIE I PANORAMA DE LA SITUATION SOCIALE LES CHIFFRES CLÉS

08

1. POPULATION 10

2. MARCHÉ DU TRAVAIL 17

3. CONDITIONS DE VIE 20

PARTIE II L'ENJEU DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION PARTIE THÉMATIQUE

66

1. VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION DU LUXEMBOURG 68

2. VIEILLISSEMENT ACTIF ET LE PASSAGE À LA RETRAITE AU LUXEMBOURG 92

3. LES CONDITIONS DE VIE DES PENSIONNÉS 102

PRÉFACE

Comprendre les dynamiques sociales du Luxembourg est une des missions essentielles du STATEC. Ce rapport s'inscrit pleinement dans cette ambition. Chaque année, il propose une analyse approfondie et actualisée des évolutions démographiques, du monde du travail, des conditions de vie, des inégalités et de la pauvreté. L'édition 2025 accorde une attention particulière aux séniors et aux enjeux liés au vieillissement.

Des conditions de vie en amélioration, mais des inégalités persistantes

Les données présentées cette année confirment une amélioration du pouvoir d'achat des ménages, malgré une inflation marquée en 2022 et 2023. Le revenu disponible moyen des ménages a poursuivi sa hausse pour atteindre près de 7 700 EUR par mois, tandis que le niveau de vie moyen des individus s'est établi à 4 900 EUR. Ces évolutions confirment les analyses précédentes du STATEC, qui mettaient déjà en évidence cette évolution favorable malgré la morosité économique sur cette période.

Cette amélioration globale s'accompagne néanmoins de disparités persistantes. En 2024, les 20% des individus les plus aisés disposaient d'un niveau de vie moyen 4.7 fois supérieur à celui des 20% les moins aisés. Ce rapport est de 10.9 lorsqu'on compare les 5% les plus riches aux 5% les plus pauvres. Le taux de risque de pauvreté persistante, qui mesure la proportion de personnes qui vivent de manière continue sous le seuil de pauvreté pendant une période d'au moins trois années consécutives, s'élève à 6.1%. Les indicateurs qui se focalisent sur une seule année illustrent une prévalence plus élevée de situations de pauvreté : le taux de pauvreté traditionnel s'élève à 18.1% en 2024 et grimpe à 26.9% lorsqu'on tient compte du "reste à vivre" après paiement des dépenses pré-engagées, dont le logement constitue la part la plus importante.

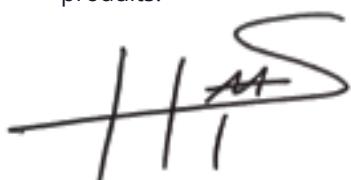
Le rapport met également en lumière les groupes les plus exposés à la pauvreté : les enfants, les familles monoparentales, les résidents de nationalité portugaise ou non européenne, ainsi que les personnes ayant un faible niveau d'éducation.

Vieillissement de la population : un enjeu croissant pour la cohésion sociale

La partie thématique de cette édition est consacrée au vieillissement, un enjeu majeur pour notre société. Si le Luxembourg vieillit plus lentement que la moyenne européenne, notamment grâce à l'apport de jeunes actifs par la migration, les défis liés à la retraite, aux petites pensions et aux conditions de vie des séniors sont bien présents. Le taux d'emploi des personnes âgées de 50 ans et plus a fortement progressé depuis 2004, tout comme la durée de vie professionnelle. Pourtant, l'âge moyen de départ à la retraite reste inférieur à celui observé dans l'Union européenne, et une part importante de la population quitte le marché du travail avant l'âge légal.

Les conditions de vie des séniors révèlent également des disparités : 5,6% des 65 ans et plus vivent en ménage institutionnel, une proportion qui augmente avec l'âge. Le sentiment de handicap devient plus prévalant à partir de 70 ans, atteignant près de 80% chez les 95 ans et plus. Par ailleurs, si le niveau de vie moyen des pensionnés est supérieur à celui des non-pensionnés, un quart d'entre eux perçoit une pension inférieure au minimum légal. Ces petites pensions concernent surtout les femmes et les personnes de nationalité étrangère, souvent en raison de parcours professionnels discontinus ou peu qualifiés. Dans la plupart des cas, ces personnes vivent en couple, ce qui permet à leur faible pension d'être compensée par celle de leur conjoint, généralement plus élevée. Leur niveau de vie dépasse ainsi le seuil de pauvreté et le budget de référence pour les séniors.

Le rapport Travail et Cohésion sociale constitue un outil essentiel pour informer la société et nourrir les débats publics. Dans cette optique, le STATEC poursuit ses efforts pour développer des indicateurs toujours plus pertinents et des analyses approfondies. Les années à venir verront se concrétiser ces ambitions, notamment à travers une exploitation accrue des données administratives afin d'accroître la qualité et la réactivité des indicateurs produits.



Tom Haas
Directeur du STATEC

RÉSUMÉ ET FAITS PRINCIPAUX

Les chiffres clés du Luxembourg

Le Luxembourg continue de croître grâce aux migrations

Au 1^{er} janvier 2025, le Grand-Duché comptait près de 682 000 habitants, soit une augmentation de 1.5% en un an. Cette croissance démographique est principalement alimentée par les migrations, avec plus de 25 000 arrivées, contre environ 16 000 départs en 2024. Sur le plan naturel, la natalité reste faible : seulement 6 459 bébés sont nés, et l'indicateur de fécondité demeure à 1.25 enfant par femme, un niveau historiquement bas. L'espérance de vie reste élevée, atteignant 85.3 ans pour les femmes et 81.2 ans pour les hommes.

Un marché du travail au ralenti

La dynamique de l'emploi salarié reste très modérée, avec une croissance limitée à 0.2% au deuxième trimestre 2025. Le taux d'emploi des 15 à 64 ans recule légèrement à 69.7%, tandis que celui des femmes progresse sur le long terme, atteignant 67.2% en 2024. Les tensions sur le marché du travail se traduisent par une hausse du chômage, mesuré à 5.7% selon l'ADEM. Par ailleurs, le télétravail reste bien ancré dans les pratiques, avec 36% des actifs résidents y ayant recours.

Le pouvoir d'achat des ménages résiste et progresse

Malgré les épisodes d'inflation en 2022 et 2023, le revenu disponible moyen des ménages dépasse en 2024 les 7 700 EUR par mois, et le niveau de vie individuel atteint 4 900 EUR. Cette amélioration du pouvoir d'achat s'explique notamment par les mesures issues des accords tripartites. Les revenus du travail et les pensions restent les principales sources de revenus, bien que les transferts sociaux jouent un rôle plus important pour les ménages modestes.

Les inégalités restent marquées, malgré une légère amélioration

Les écarts de niveau de vie demeurent importants : les 20% les plus riches disposent d'un revenu 4.7 fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres, et ce rapport grimpe à 10.9 entre les 5% les plus riches et les 5% les plus pauvres. Le coefficient de Gini, indicateur des inégalités, s'établit à 30.1%, en léger recul. Les dépenses pré-engagées, notamment liées au logement, absorbent en moyenne 30% du revenu des ménages et font grimper le taux de pauvreté à 26.9% une fois ces charges déduites.

Un revenu moyen en hausse, une pauvreté toujours présente

En 2024, 18.1% de la population vivait sous le seuil de pauvreté, qui se situe à 2 540 EUR par mois. Les enfants, les familles monoparentales, les résidents portugais ou non européens ainsi que les personnes peu diplômées sont les plus exposés. Plus d'une personne sur dix est restée pauvre entre 2023 et 2024, illustrant une pauvreté persistante. En parallèle, en 2024, 20% de la population était confrontée à la pauvreté ou à l'exclusion sociale, soit plus de 130 000 personnes. Cela inclut la pauvreté monétaire, la privation matérielle ou sociale sévère, et une faible intensité de travail dans le ménage. Le logement représente une charge financière lourde, et 23% des ménages déclarent rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts. Enfin, la précarité énergétique touche 4.1% des ménages. Pour 2025, les prévisions indiquent une hausse du revenu disponible moyen à près de 8 000 EUR, mais aussi une augmentation du taux de pauvreté, liée à l'évolution du seuil de richesse.

L'enjeu du vieillissement au Luxembourg

Un vieillissement démographique encore modéré

Le vieillissement de la population luxembourgeoise progresse au fil du temps, mais reste relativement faible comparé à la moyenne européenne. En 2024, la part des personnes âgées de 65 ans et plus s'élève à 15.0% au Luxembourg, contre 21.6% dans l'Union européenne. Cette évolution s'explique par deux phénomènes : la baisse de la mortalité, qui augmente l'espérance de vie, et la diminution de la fécondité, qui réduit le nombre de jeunes et élève l'âge moyen. Toutefois, les migrations jouent un rôle modérateur, en apportant une population jeune et active qui freine le vieillissement démographique.

Des trajectoires de retraite contrastées malgré un vieillissement actif

Les résidents du Grand-Duché travaillent plus longtemps qu'auparavant. Depuis 2004, le taux d'emploi des personnes âgées de 50 ans ou plus a augmenté de 57%, et la durée de vie professionnelle est passée de 30 à 35 ans. Les projections du STATEC indiquent une poursuite de cette tendance pour les plus de 55 ans. Pourtant, l'âge moyen de départ à la retraite reste relativement bas : 60.4 ans au Luxembourg, contre 61.3 ans dans l'UE. Une part importante de la population quitte le marché du travail avant l'âge légal, et peu de séniors restent actifs comparativement à la moyenne européenne. Le système de pension couvre environ 85% des résidents âgés de 65 à 74 ans, laissant 15% sans pension. Des disparités apparaissent selon le sexe et la nationalité, notamment chez les femmes et les non-Luxembourgeois. Le bénévolat constitue une forme d'activité fréquente chez les séniors, particulièrement dans les ménages composés uniquement de pensionnés.

Des conditions de vie influencées par l'âge et la composition du ménage

Les séniors vivent dans des configurations variées. Environ 5.6% des personnes âgées de 65 ans et plus résident en ménage institutionnel, une proportion qui augmente avec l'âge. Le veuvage entraîne une hausse du nombre de personnes vivant seules, tandis que 16.3% des séniors vivent avec des proches autres que leur conjoint. Le sentiment de handicap progresse également avec l'âge : environ 20% des 55–64 ans se déclarent en situation de handicap, une proportion qui atteint 80% chez les 95 ans et plus. Ce ressenti peut expliquer en partie la baisse de la participation au marché du travail à partir de 55 ans.

Un budget de référence parfois insuffisant pour les séniors seuls

Le budget minimum nécessaire pour vivre de manière autonome et en bonne santé varie selon la situation des séniors. Les couples retraités disposent généralement de revenus supérieurs au budget de référence, contrairement aux personnes âgées vivant seules. Pour ces dernières, le budget de référence dépasse le premier décile de revenus et se situe légèrement au-dessus du seuil de pauvreté. Ainsi, la pension de vieillesse minimale ne suffit pas à couvrir les besoins essentiels des séniors seuls, mettant en évidence une vulnérabilité économique accrue dans cette catégorie.

Des petites pensions qui touchent les plus fragiles

En 2024, le niveau de vie moyen des pensionnés est supérieur de 14% à celui des non-pensionnés. Cette moyenne cache toutefois de fortes disparités : un quart des retraités perçoit une pension inférieure au minimum légal. Ces petites pensions concernent principalement les personnes ayant travaillé moins de 40 ans, mais aussi 22% de celles ayant eu une carrière de plus de 40 ans. Les femmes et les personnes de nationalité étrangère sont particulièrement touchées, souvent en raison de parcours professionnels discontinus, peu qualifiés ou non déclarés, qui n'ont pas permis de cotiser suffisamment pour une pension complète. Une très grande partie des couples séniors a un revenu supérieur au budget de référence des séniors. Pour une personne senior seule, la pension de vieillesse minimum ne suffit pas à couvrir les besoins essentiels définis par le budget de référence.



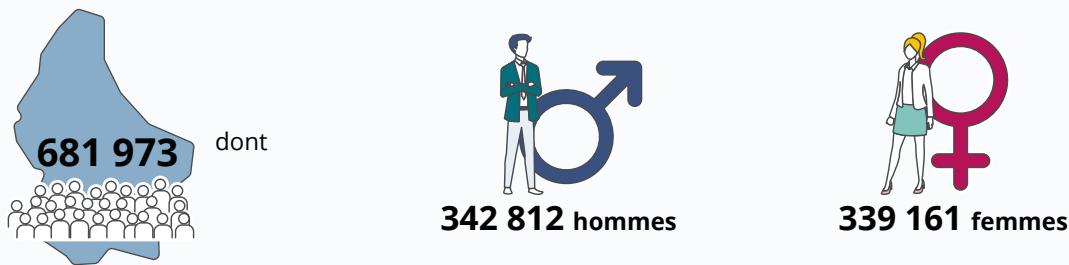
Partie I

PANORAMA DE LA SITUATION SOCIALE **LES CHIFFRES CLÉS**

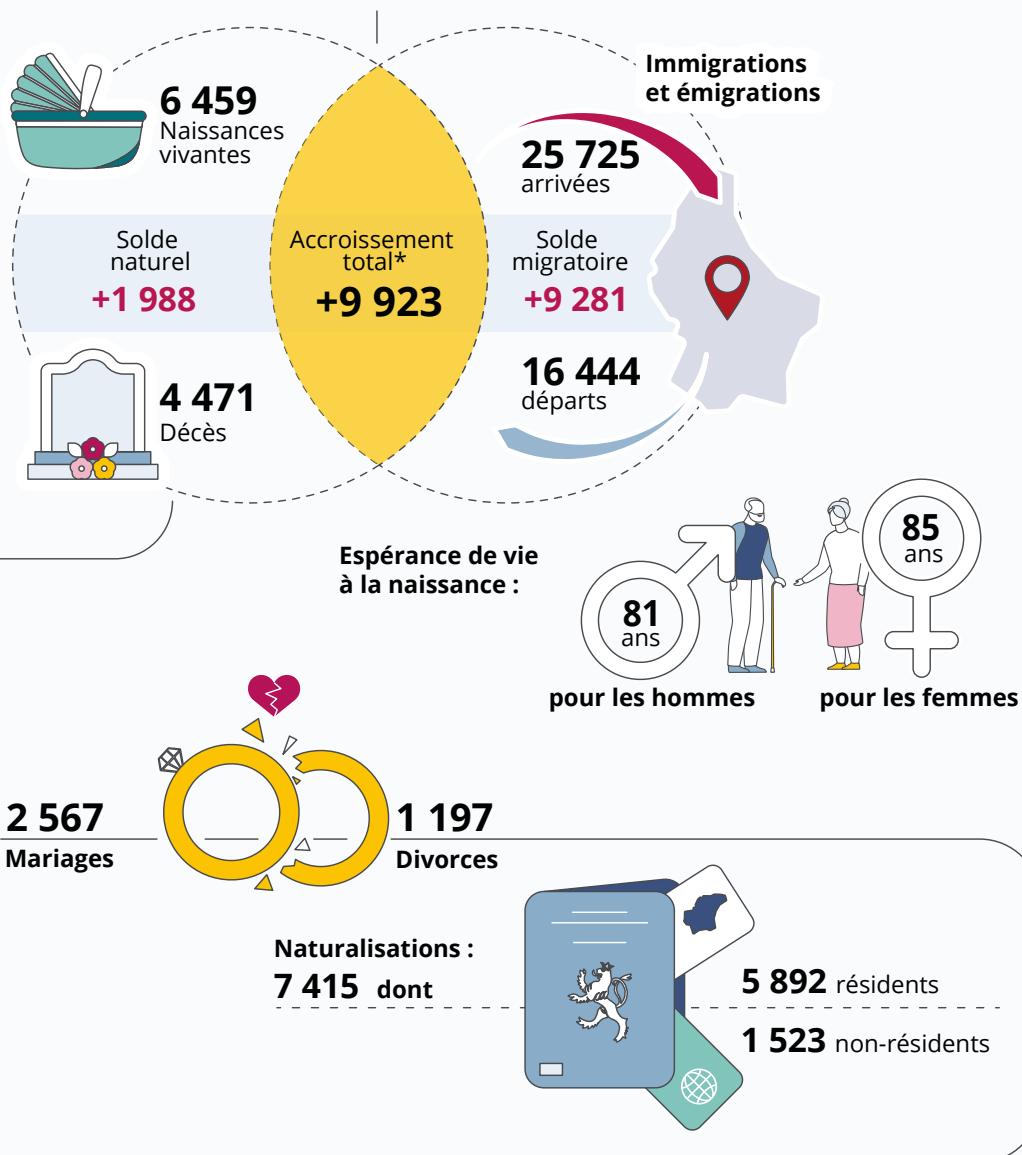


- 1. POPULATION**
- 2. MARCHÉ DU TRAVAIL**
- 3. CONDITIONS DE VIE**

Infographie 1
Population au 1^{er} janvier 2025



en 2024



* Chiffres basés sur le Registre national des personnes physiques.
À noter qu'il existe également un ajustement statistique de -1 346, résultant d'un nettoyage informatique du Registre national des personnes physiques.

Source : STATEC

1. POPULATION

LA POPULATION : EN 2024, UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE RALENTIE PAR UNE FAIBLE FÉCONDITÉ ET UN RECOL DE L'IMMIGRATION

Au 1^{er} janvier 2025, le Grand-Duché de Luxembourg comptait 681 973 habitants, soit 1.5% de plus qu'au 1^{er} janvier 2024. Cette hausse est plus faible que celle observée un an auparavant (1.7%) et est l'une des plus basses de la dernière décennie (où elle variait entre 2.0 et 2.5%), à l'exception des années de COVID-19 avec des taux de 1.4% et 1.7% en 2020 et 2021, respectivement.

Cet accroissement de la population est majoritairement dû aux migrations : 25 725 migrants sont arrivés dans le pays en 2024 et 16 444 l'ont quitté.

Au cours de l'année 2024, le solde naturel (naissances - décès) était de 1 988 personnes, tandis que le solde migratoire (arrivées - départs) était de 9 281 personnes¹.

En 2024, 6 459 bébés sont nés. C'est 2.2% de plus qu'en 2023. L'indicateur conjoncturel de fécondité (rapportant le nombre de naissances au nombre de femmes) s'établit à 1.25 enfant par femme (comme en 2023) et n'a jamais été aussi bas.

En 2024, 4 471 personnes sont décédées, soit 0.9% de plus qu'en 2023. L'espérance de vie à la naissance est de 85.3 ans pour les femmes et de 81.2 ans pour les hommes.

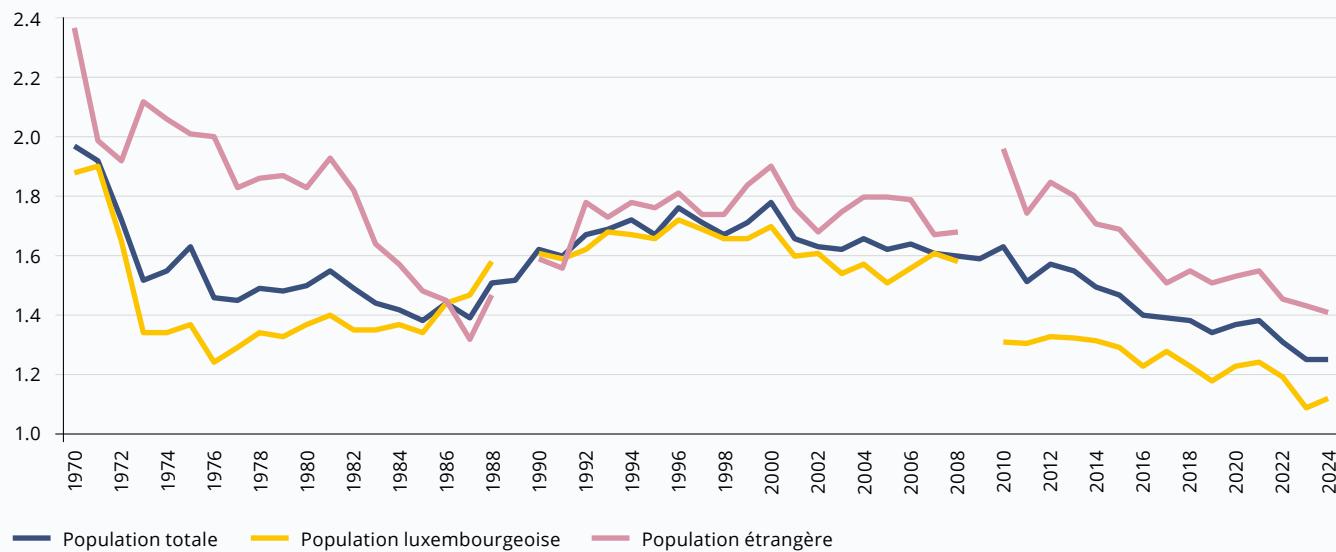
Au 1^{er} janvier 2025, l'âge moyen de la population est de 40.7 ans pour les femmes et de 39.3 ans pour les hommes. Les habitants étrangers sont significativement plus jeunes que les Luxembourgeois. L'âge moyen pour les femmes luxembourgeoises est de 42.2 ans contre 38.9 ans pour les femmes étrangères. Pour les hommes luxembourgeois, l'âge moyen s'élève à 40.0 ans contre 38.6 ans pour les étrangers.

¹ Chiffres basés sur le Registre national des personnes physiques. À noter qu'il existe également un ajustement statistique de -1 346, résultant d'un nettoyage informatique du Registre national des personnes physiques.

Graphique 1

La fécondité des femmes étrangères demeure plus élevée que celle des Luxembourgeoises, malgré une diminution pour les deux groupes

Indicateur conjoncturel de fécondité



Source : STATEC

2 L'indicateur conjoncturel de fécondité est encore appelé "Somme des naissances réduites" : c'est la descendance finale d'une génération fictive qui aurait, à chaque âge successif, la fécondité empruntée à chacune des trente-cinq générations (de 15 à 49 ans) réelles observées pendant une année donnée. Les chiffres constituent des estimations. L'indicateur conjoncturel de fécondité a été calculé à partir du taux de fécondité par année d'âge.

3 Rapport entre le nombre de décès de l'année et la population totale moyenne de l'année.

Une fécondité qui ne cesse de diminuer

Le nombre de naissances observé en 2024 est un peu plus élevé que celui de 2023 : 6 459 naissances en 2024 contre 6 320 naissances en 2023 (+2.2%). Malgré cette légère augmentation du nombre de naissances, l'indicateur conjoncturel de fécondité² reste bas et se chiffre à 1.25 enfant par femme en 2024 (comme en 2023). Depuis le début des années 2000, le Luxembourg observe une diminution de sa fécondité.

La fécondité des femmes luxembourgeoises est particulièrement basse et se rapproche du seuil d'un enfant par femme (1.12 enfant par femme en 2024). Cet indicateur diminue également pour les femmes étrangères bien que leur niveau de fécondité soit supérieur (1.41 enfant par femme) à celui des femmes luxembourgeoises.

Ce déclin est également constaté dans les autres pays européens. Par exemple, au sein de l'UE-27, l'indicateur conjoncturel de fécondité passe de 1.43 enfant par femme à 1.38 enfant par femme entre 2001 et 2023.

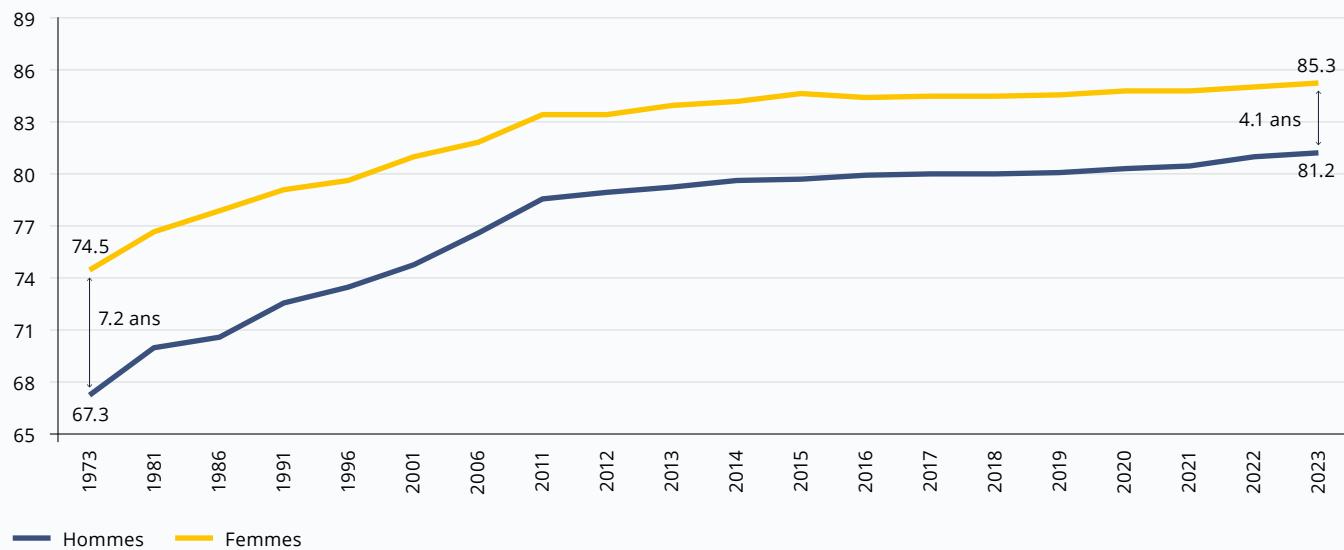
Une espérance de vie qui ne cesse d'augmenter

En 2024, le nombre de décès s'élève à 4 471. Ce nombre est à peine supérieur à celui de l'année 2023 (4 431 décès), alors que la population a augmenté de 1.5%. Parmi les décès survenus en 2024, il y a eu légèrement plus de décès masculins (51.5%) que féminins (48.5%). La population de nationalité luxembourgeoise représente à elle seule 75.0% des décès, contre 25.0% pour les décès des personnes de nationalité étrangère (1 120 décès). Cette différence s'explique en grande partie par la structure d'âge de la population qui est plus jeune pour les personnes étrangères.

Le taux de mortalité³ qui avait augmenté pendant la période de COVID-19 (7.3‰ en 2020 et 7.0‰ en 2021) continue de baisser et se chiffre à 6.6‰ en 2024 (6.7‰ en 2023), ce qui signifie que 6.6 décès sont observés pour 1 000 habitants.

Graphique 2 Une espérance de vie en hausse surtout pour les hommes

Espérance de vie à la naissance, en années



Source : STATEC

L'âge moyen de tous les décédés est de 78.0 ans : 81.2 ans pour les femmes et 75.0 ans pour les hommes. En raison de la moindre mortalité observée en 2024, l'espérance de vie à la naissance⁴ augmente et atteint 85.3 ans pour les femmes et 81.2 ans pour les hommes. L'écart entre les femmes et les hommes se réduit et passe de 7.2 ans en 1973 à 4.1 ans en 2023.

Une immigration en baisse

En 2024, le Luxembourg a recensé 25 725 arrivées (-4.6% par rapport à 2023) et 16 444 départs internationaux (-0.9%). Le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre les immigrants et les émigrants, s'élève à 9 281 personnes.

En 2024, les Portugais représentent la première nationalité à venir s'établir au Luxembourg (3 469 immigrants) devant les Français (3 084) et les Italiens (1 818).

Parmi les émigrants, c'est-à-dire les personnes quittant le Luxembourg pour un autre pays, le top 3 est composé des Luxembourgeois (3 346), des Portugais (2 847) et des Français (2 230).

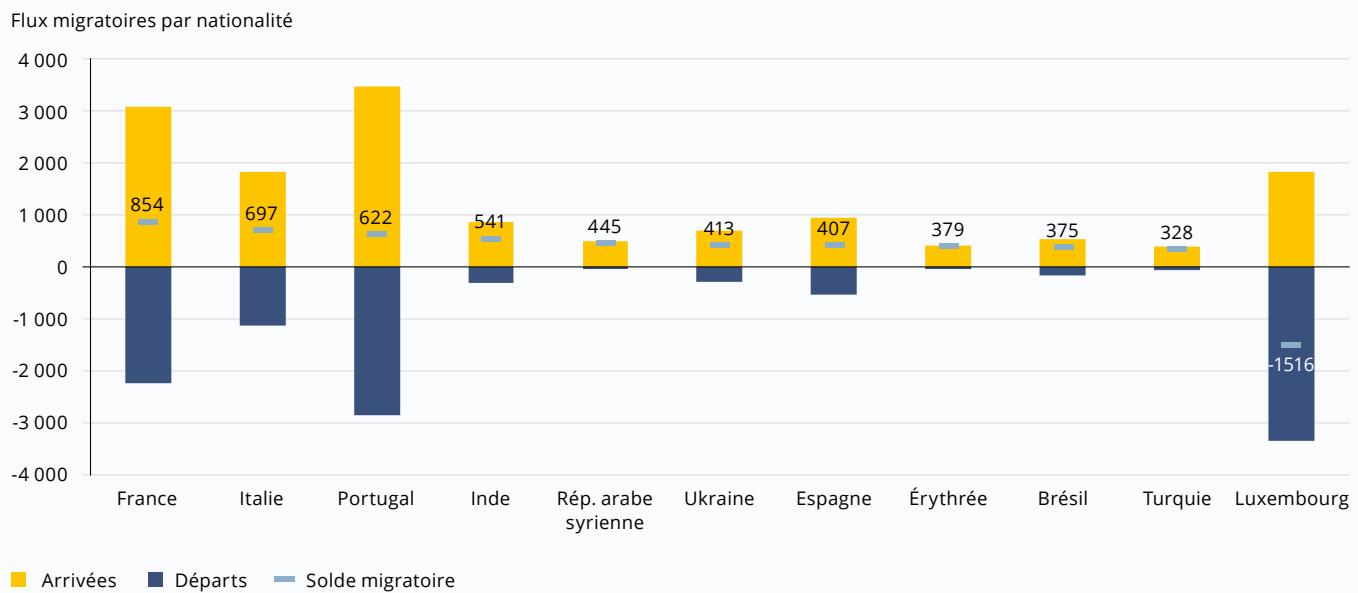
En termes de solde migratoire (différence entre immigrants et émigrants), la diversité migratoire est plus marquée. Les Français sont en tête. On retrouve ensuite les Italiens et les Portugais. Le top 10 est complété par les Indiens, les Syriens, les Ukrainiens, les Espagnols, les Érythréens, les Brésiliens et les Turcs.

Quant aux Luxembourgeois, ils sont de plus en plus nombreux à quitter le territoire, entraînant ainsi un solde migratoire négatif de -1 516 (-1 282 en 2023) : 1 830 immigrants luxembourgeois pour 3 346 émigrants luxembourgeois.

⁴ Espérance de vie calculée sur la période 2022/2024.

Graphique 3

Parmi les 10 nationalités les plus représentées dans le solde migratoire en 2024, seules quatre sont européennes



Sources : STATEC, CTIE

Un quart des Luxembourgeois possèdent au moins deux nationalités

Au 1^{er} janvier 2025, 320 726 personnes étrangères vivent au Grand-Duché, dont 12.1% sont nées au Luxembourg. Le dynamisme démographique luxembourgeois étant porté par les migrations, la part des étrangers dans la population est donc importante (47.0%) mais diminue par rapport à l'année dernière (47.3%). Cette légère baisse, de la part des personnes étrangères, résulte d'une immigration moindre ainsi que des acquisitions de la nationalité luxembourgeoise qui restent élevées parmi la population résidente.

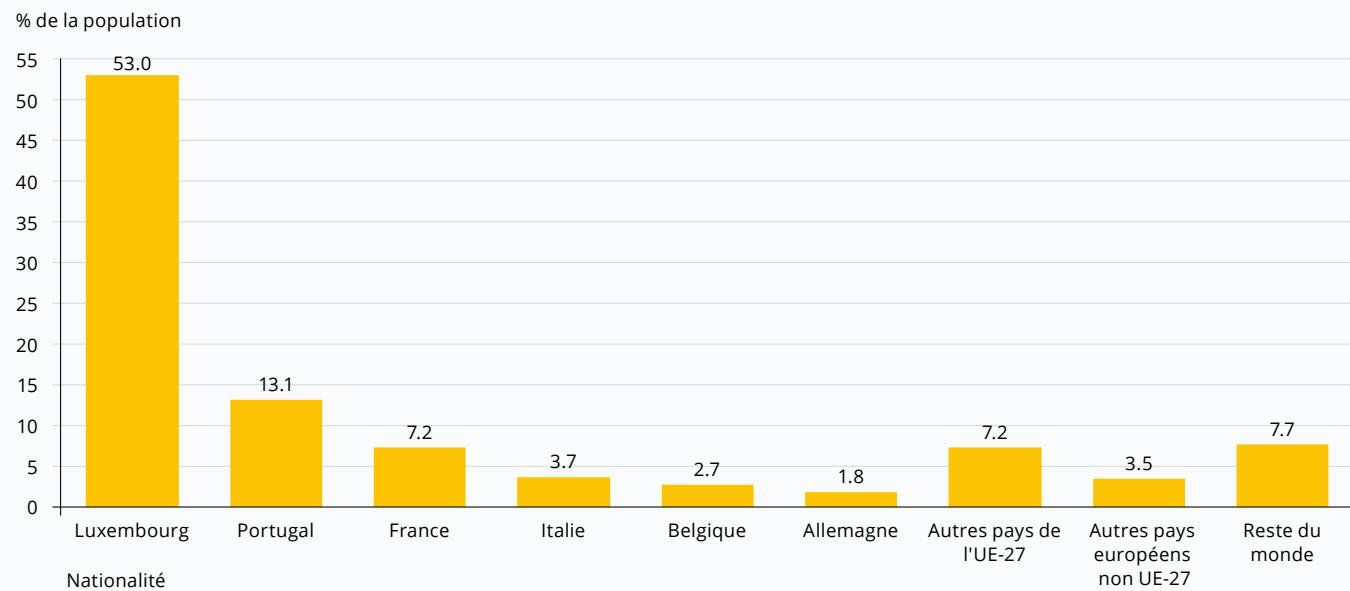
Quelque 180 nationalités sont présentes sur le territoire luxembourgeois au 1^{er} janvier 2025. Parmi les dix nationalités étrangères avec le plus de ressortissants, huit sont issues de l'UE-27. La première communauté non européenne de ce top 10 est celle des ressortissants ukrainiens, avec un total de 5 597 personnes. La deuxième communauté non européenne est celle des Indiens avec 5 474 ressortissants.

Bien qu'en diminution au cours des dernières années, les Portugais représentent la première communauté étrangère, leur part dans la population totale s'élevant à 13.1%. Suivent les Français avec 7.2% et les Italiens (3.7%). Ces trois communautés étrangères constituent un peu plus de la moitié (51.2%) de la population étrangère. Viennent ensuite les Belges (2.7%) et les Allemands (1.8%). Les ressortissants étrangers portant une nationalité de l'UE-27 sont au nombre de 244 291. Ils constituent 76.2% de la population résidente étrangère.

Ensuite, par ordre d'importance suivent les ressortissants des pays européens non-membres de l'UE avec une part de 7.4% (23 836 personnes), ceux issus d'un pays d'Asie (23 164 personnes, soit 7.2% des personnes étrangères), des pays d'Afrique (19 455 personnes, soit 6.1%), des pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord, du Sud ou Centrale (9 411 personnes, soit 2.9%) et des pays d'Océanie (276 personnes). Enfin, il convient d'ajouter à ces chiffres 293 personnes apatrides ou de nationalité inconnue.

Il est à noter qu'en 2025, 24.7% des Luxembourgeois (contre 22.7% au 1^{er} janvier 2024) possèdent une seconde nationalité. Parmi eux, 25.0% ont la nationalité portugaise, 14.1% la nationalité française et 7.2% la nationalité italienne.

Graphique 4
Une population de plus en plus cosmopolite



Sources : STATEC, CTIE

Les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise en baisse de 38% par rapport à 2023

Au cours de l'année 2024, un nombre total de 7 415 personnes (résidentes ou non) ont obtenu la nationalité luxembourgeoise à la suite des procédures de naturalisation, d'option et de recouvrement. C'est moins qu'en 2023 : 11 904 naturalisations, soit une diminution de 37.7%. Cette diminution est due à la moindre naturalisation des personnes non résidentes (cf. graphique 5).

Un recul total qui s'explique par le fait qu'il n'est plus possible d'introduire une nouvelle demande sur la base de l'article 89 de la loi modifiée du 8 mars 2017. Cet article donnait spécifiquement la possibilité à un "*descendant en ligne directe paternelle ou maternelle d'un aïeul luxembourgeois à la date du 1^{er} janvier 1900 et [lorsque] celui-ci ou l'un de ses descendants [avait] perdu la nationalité luxembourgeoise sur base des dispositions légales antérieures*" de recouvrer la nationalité luxembourgeoise. Seuls les dossiers déposés avant la fin de cette disposition ont été traités en 2024 (les derniers dossiers seront clôturés en 2025).

Ainsi, c'est majoritairement par option que les personnes ont pu acquérir la nationalité luxembourgeoise en 2024 :

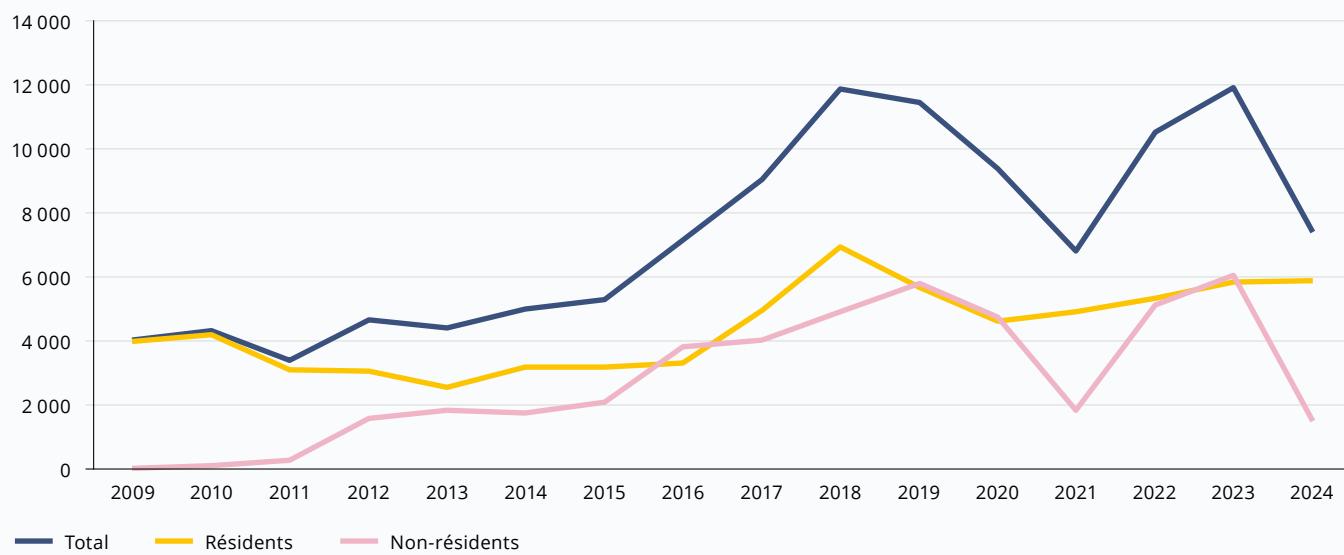
- 6 109 personnes ont obtenu la nationalité luxembourgeoise par option. Une procédure offerte, par exemple, aux personnes en séjour régulier depuis 20 ans au Luxembourg ou y ayant accompli au moins 7 ans de scolarité ou encore étant âgées de plus de 12 ans tout en étant nées sur le territoire luxembourgeois ;
- 1 113 personnes ont obtenu la nationalité luxembourgeoise par naturalisation ;
- 193 personnes ont obtenu la nationalité luxembourgeoise par recouvrement, autrement dit, grâce à des racines nationales luxembourgeoises remontant au 1^{er} janvier 1900.

Parmi ces acquisitions de la nationalité luxembourgeoise, 20.5% ont été accordées à des personnes n'ayant pas leur résidence au Luxembourg (51% en 2023). Parmi ces personnes, on retrouve 497 personnes qui vivent au Brésil (32.6% des non-résidents), 436 aux États-Unis (28.6%) et 223 en France (14.6%).

Graphique 5

Alors que le nombre de non-résidents obtenant la nationalité luxembourgeoise fluctue au fil du temps, celui des résidents est plus stable

Nombre d'acquisitions de la nationalité luxembourgeoise



Source : Ministère de la Justice, STATEC

Parmi les résidents, les acquisitions ont été plus nombreuses pour les Portugais (1 247 personnes, soit 21.2% des résidents), les Français (751 personnes, soit 12.7%) et les Italiens (309 personnes).

Augmentation des mariages et diminution des divorces

En 2024, la hausse des mariages observée en 2023 s'est poursuivie. En effet, 2 567 mariages ont été célébrés (+1.1% par rapport à 2023). Parmi ces unions, 89 ont été conclues entre deux personnes de même sexe, dont 49 entre hommes et 40 entre femmes. L'âge moyen au premier mariage est de 32.4 ans pour les femmes et de 34.3 ans pour les hommes.

En 2024, le nombre de divorces prononcés par les tribunaux s'élève à 1 197, soit une diminution de 11.9% par rapport à l'année précédente. La durée moyenne des mariages dissous en 2024 se chiffre à 12.5 ans.

2. MARCHÉ DU TRAVAIL

L'emploi

À partir de la fin de l'année 2022, un ralentissement du rythme de croissance de l'emploi salarié a été observé. Au deuxième trimestre 2025, la croissance trimestrielle n'a été que de 0.2%, contre 0.9% pour tous les trimestres de 2021, par exemple. Le secteur de la construction continue à enregistrer un recul du nombre de salariés.

En 2024, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans s'élevait à 69.7%, une légère baisse par rapport à 2023, l'année ayant enregistré la plus forte moyenne annuelle jamais observée pour le Luxembourg (70.3%).

Le graphique 2 illustre l'évolution du taux d'emploi des hommes et des femmes au Luxembourg depuis 2009. La tendance la plus visible est la diminution de l'écart entre les taux d'emploi féminin et masculin.

Cette tendance résulte d'abord de l'augmentation du taux d'emploi des femmes, qui passe de 57.0% en 2009 à 67.2% en 2024. En parallèle, le taux d'emploi des hommes est resté relativement stable, avec 73.2% en 2009 et 72.1% en 2024.

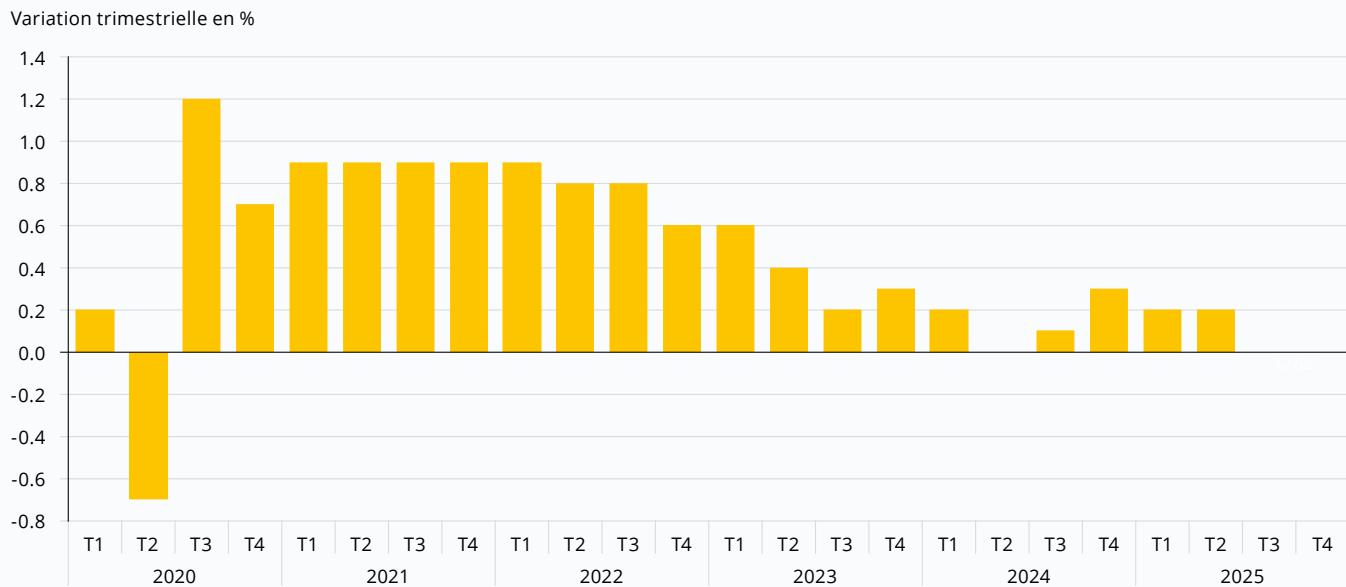
Le chômage

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le taux de chômage avait grimpé en 2020 jusqu'à 6.4% selon l'ADEM, et 6.8% d'après la définition du BIT. Ce taux a ensuite progressivement chuté pour atteindre 4.8% (ADEM) en 2022.

En 2023 et en 2024, cependant, des crises multiples, telles que la crise énergétique, l'inflation élevée et les perturbations géopolitiques, ont provoqué de nouvelles tensions sur le marché du travail, faisant remonter le taux de chômage respectivement à 6.4% (concept BIT) et 5.7% (concept ADEM) en 2024¹.

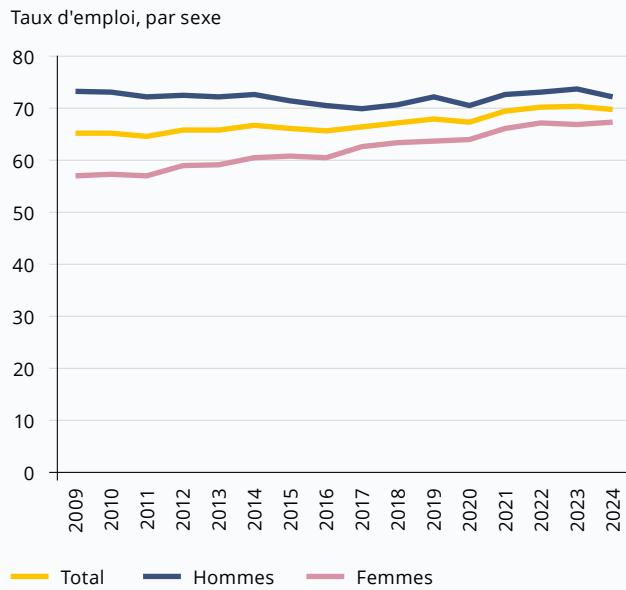
¹ Le taux de chômage selon le BIT repose sur une enquête et inclut les personnes sans emploi, disponibles et en recherche active. Le taux selon l'ADEM est basé sur les inscriptions administratives des demandeurs d'emploi au Luxembourg.

Graphique 1
La progression de l'emploi salarié reste très faible



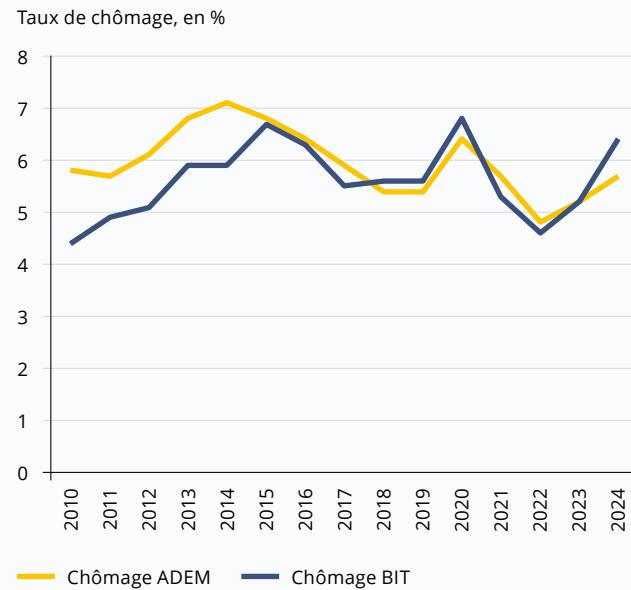
Source : STATEC, Comptes nationaux, données corrigées des variations saisonnières

Graphique 2
Une réduction de l'écart entre hommes et femmes en matière d'emploi



Source : STATEC-EFT, personnes âgées de 15 à 64 ans

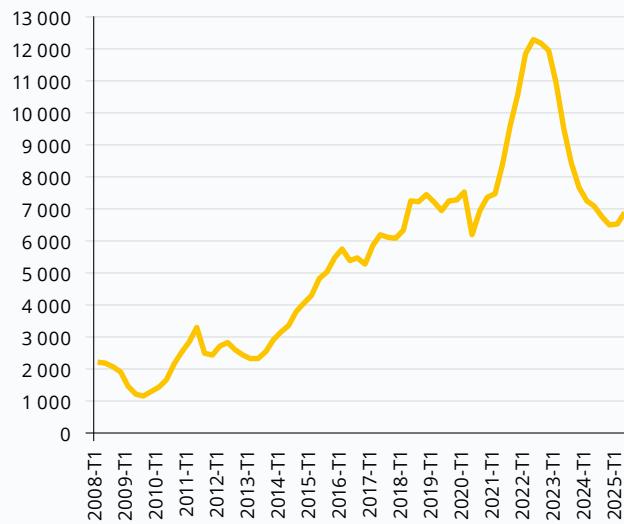
Graphique 3
La hausse du taux de chômage se confirme en 2024



Sources : ADEM, STATEC EFT

Graphique 4
Une légère progression du nombre de postes vacants en 2025

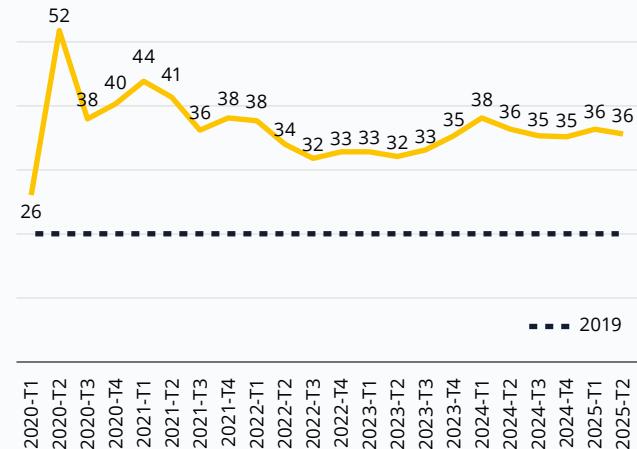
Nombre de postes vacants, total économie (B-S), série ajustée pour les variations saisonnières



Source : ADEM

Graphique 5
Environ un employé résident sur trois a eu recours au télétravail en 2025

Évolution du télétravail au Luxembourg, en %



Note : enquête couvrant uniquement les résidents ; dès lors les frontaliers sont exclus.

Source : STATEC-EFT 2020-2025

Les postes vacants

Alors que le nombre de postes vacants était en baisse à partir du troisième trimestre 2022, une faible progression a été observée en 2025. Après un très fort rebond consécutif à la pandémie et une année 2022 exceptionnelle, où un maximum de 12 564 postes disponibles avait été observé au deuxième trimestre de 2022, les entreprises luxembourgeoises ont déclaré 6 876 postes à pourvoir au deuxième trimestre 2025.

Le télétravail

Le télétravail s'est établi comme une méthode de travail alternative au Luxembourg, comme dans le reste de l'Europe, après une adoption massive en 2020 à la suite des mesures de confinement et aux restrictions imposées visant à limiter la propagation de la COVID-19. Entre 2015 et 2019, seule une personne sur cinq en emploi avait recours au télétravail. Cependant, pendant le confinement au début de la pandémie, ce chiffre s'est envolé pour atteindre une personne sur deux, avec un record historique de 52% au deuxième trimestre 2020.

Après ce pic, le pourcentage de télétravail a quelque peu diminué, tout en restant à un niveau élevé, environ deux fois supérieur à celui d'avant la pandémie. Au deuxième trimestre 2025, 36% des actifs résidents ont eu recours au travail à distance.

3. CONDITIONS DE VIE

3.1 REVENU BRUT, REVENU DISPONIBLE ET NIVEAU DE VIE

Encadré

Une nouvelle étape pour l'enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages (SILC) à partir de 2025 : le recours systématique aux données administratives

Jusqu'en 2024, pour connaître les revenus des ménages au Luxembourg, le STATEC interrogeait directement les gens via des questionnaires. Mais à partir de 2025, un changement important va s'opérer dans la façon de collecter les informations : désormais, les données sur les salaires, les pensions et les aides sociales seront récupérées automatiquement dans les bases de données de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

Ce changement va améliorer la qualité des statistiques produites par le STATEC, tout en facilitant la vie des citoyens.

Pourquoi ce changement est une bonne nouvelle ?

- **Un questionnaire réduit** : conformément au principe du "Once-only", l'information sur les revenus qui peut être obtenue à partir des sources de l'IGSS ne sera pas redemandée aux ménages. Il s'ensuit un questionnaire beaucoup plus réduit qu'auparavant et un gain de temps significatif pour les ménages.
- **Des données de meilleure qualité** : les revenus seront désormais mesurés à partir des déclarations officielles faites aux organismes de sécurité sociale. Pour cette raison, les informations obtenues sont jugées plus fiables et complémentaires à celles obtenues à partir de questionnaires.

- **Une meilleure cohérence entre les sources de données** : cette nouvelle approche va permettre de mieux aligner les chiffres de l'enquête LU-SILC avec ceux tirés des sources administratives. Il s'ensuit des indicateurs plus cohérents et comparables.

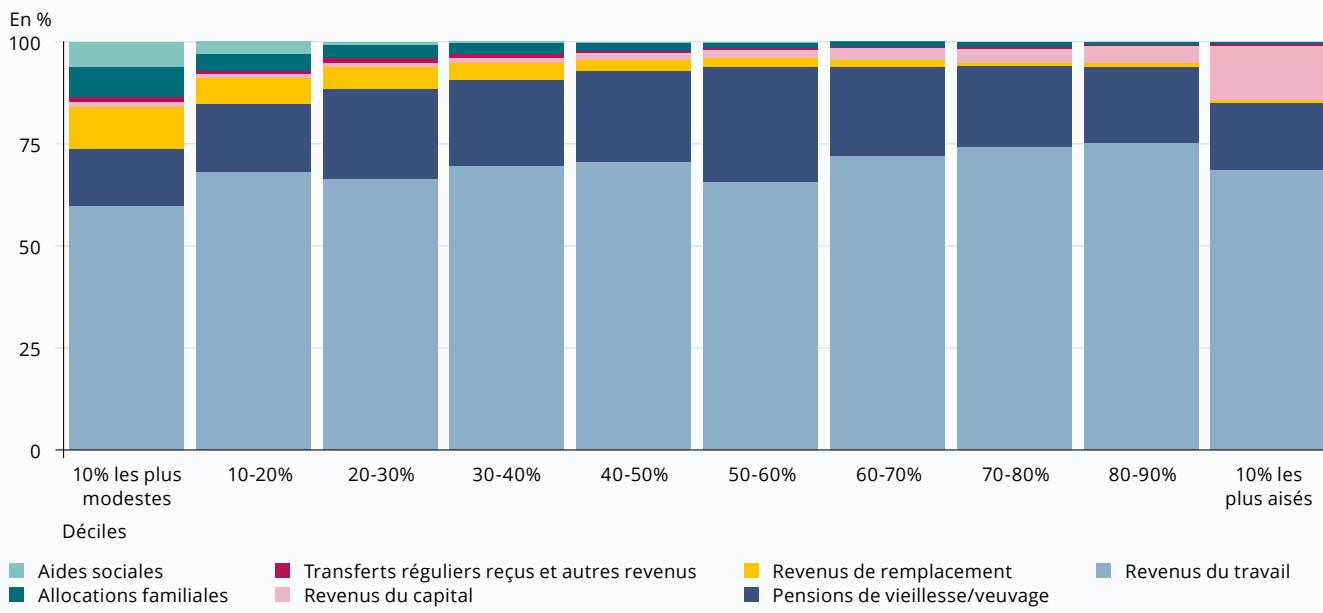
Ce changement va cependant entraîner une rupture dans les résultats : les chiffres publiés à partir de 2025 ne seront pas directement comparables avec ceux des années antérieures, car la méthode de collecte change. Pour la présente édition du rapport Travail et Cohésion sociale, le STATEC a encore entièrement eu recours à l'ancienne méthode, à savoir la collecte des revenus par questionnaire.

Par ailleurs, certains revenus ne pourront pas être obtenus à partir des sources administratives et devront continuer d'être collectés dans les questionnaires : il s'agit essentiellement des revenus du capital financier et immobilier, des transferts entre ménages et de tous les revenus non cotisables auprès de l'IGSS – par exemple, les revenus versés par des organismes internationaux.

Finalement, ce changement représente une avancée importante qui ouvre la voie à une statistique publique plus moderne, plus efficace et plus respectueuse du temps des citoyens.

Graphique 1

Part relative des différentes sources dans le revenu brut des ménages, selon le décile du niveau de vie, 2024



Source : STATEC, EU-SILC

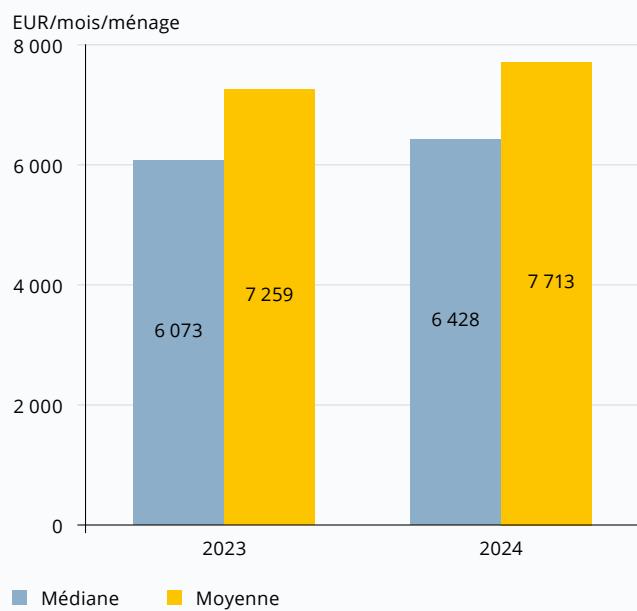
Le revenu brut des ménages

Les ressources financières d'un ménage ne se limitent pas aux seuls salaires de ses membres en emploi ou aux pensions perçues par ceux qui ne peuvent plus travailler. Le revenu brut d'un ménage correspond à la somme de l'ensemble des revenus dont bénéficient ses membres, qu'ils soient d'origine professionnelle, patrimoniale ou sociale. Il inclut à la fois les revenus perçus individuellement par les membres du ménage et ceux reçus collectivement.

On distingue plusieurs grandes catégories de ressources :

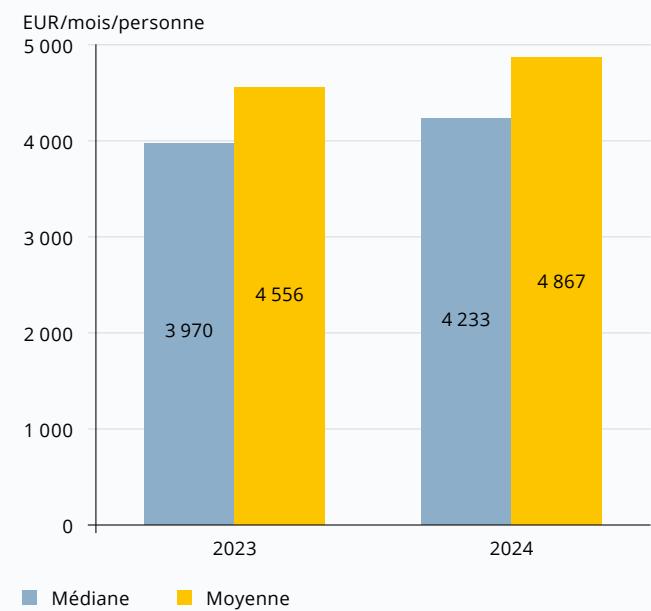
- Les revenus du travail : il s'agit des salaires et traitements, auxquels s'ajoutent les primes (13^e/14^e mois, bonus), les avantages en nature (par exemple, la mise à disposition d'un logement ou d'une voiture de fonction pour un usage privé) et les revenus tirés d'activités indépendantes ou libérales ;
- Les revenus du capital : ils regroupent les loyers perçus pour des biens immobiliers, ainsi que les revenus financiers tels que les dividendes, les intérêts bancaires ou les plus-values sur placements ;
- Les pensions de vieillesse ou de veuvage : elles assurent un revenu de remplacement pour les personnes ayant cessé leur activité en raison de l'âge, ou pour les conjoints survivants ;
- Les autres revenus de remplacement : ces prestations compensent la perte de revenu liée à l'impossibilité temporaire ou permanente de travailler. Elles incluent les allocations de chômage, les pensions d'invalidité ou de handicap, ainsi que les bourses d'études versées aux étudiants ;

Graphique 2
Revenu disponible moyen et médian, 2024



Source : STATEC, EU-SILC

Graphique 3
Niveau de vie moyen et médian, 2024



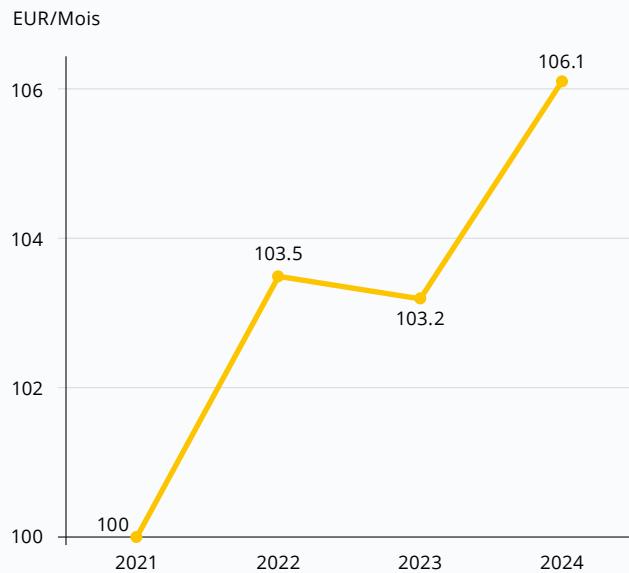
Source : STATEC, EU-SILC

- Les allocations familiales et aides liées aux enfants : cela comprend les allocations familiales, la prime de naissance, l'allocation de rentrée scolaire, ainsi que les indemnités perçues lors d'un congé parental ou les aides financières du CePAS pour la scolarisation pour les ménages modestes ;
- Les aides sociales conditionnées aux ressources : elles visent à soutenir les ménages dont les revenus sont insuffisants. Exemples : le Revenu d'Inclusion Sociale (REVIS), l'Allocation de vie chère, la Prime énergie ou encore la Subvention de loyer ;
- Les transferts privés réguliers reçus d'autres ménages : certains ménages reçoivent régulièrement des versements d'autres ménages, comme les pensions alimentaires.

D'autres sources de revenus complémentaires peuvent être envisagées, telles que les aides liées aux intérêts d'emprunt pour les personnes acquérant leur résidence principale. Par ailleurs, il est important de souligner que certains revenus prennent la forme de prestations en nature. Il s'agit de biens ou de services financés par les pouvoirs publics ou les employeurs, plutôt que de sommes d'argent versées directement. Un exemple représentatif est le Chèque-service Accueil (CSA), destiné à faciliter la garde d'enfants.

Ce sont les revenus du travail qui sont la plus importante source de revenus pour les ménages. En moyenne, 70.3% du revenu total brut des ménages provient du travail, et 19.9% des pensions de vieillesse ou de veuvage. Ce sont donc 90.2% du revenu des ménages au Grand-Duché qui viennent du travail ou des pensions.

Graphique 4
Évolution du niveau de vie médian réel par personne, 2021-2024 (base = 100 en 2021)



Source : STATEC, EU-SILC

La composition du revenu des ménages varie sensiblement selon le niveau de ressources du ménage : ceux appartenant au décile supérieur, c'est-à-dire les 10% des ménages les plus aisés, ont un revenu composé à 98.6% de revenus du travail, de pensions ou de capital, tandis que 75% du revenu brut des 10% des ménages les plus modestes provient de ces sources. Pour ces derniers, les sources de revenus sont beaucoup plus diversifiées : on compte 7.6% du revenu qui vient des allocations famille-enfants, contre 1.7% pour l'ensemble de la population, et 6% qui vient des aides sociales, contre 0.4% pour l'ensemble de la population.

Le revenu disponible des ménages

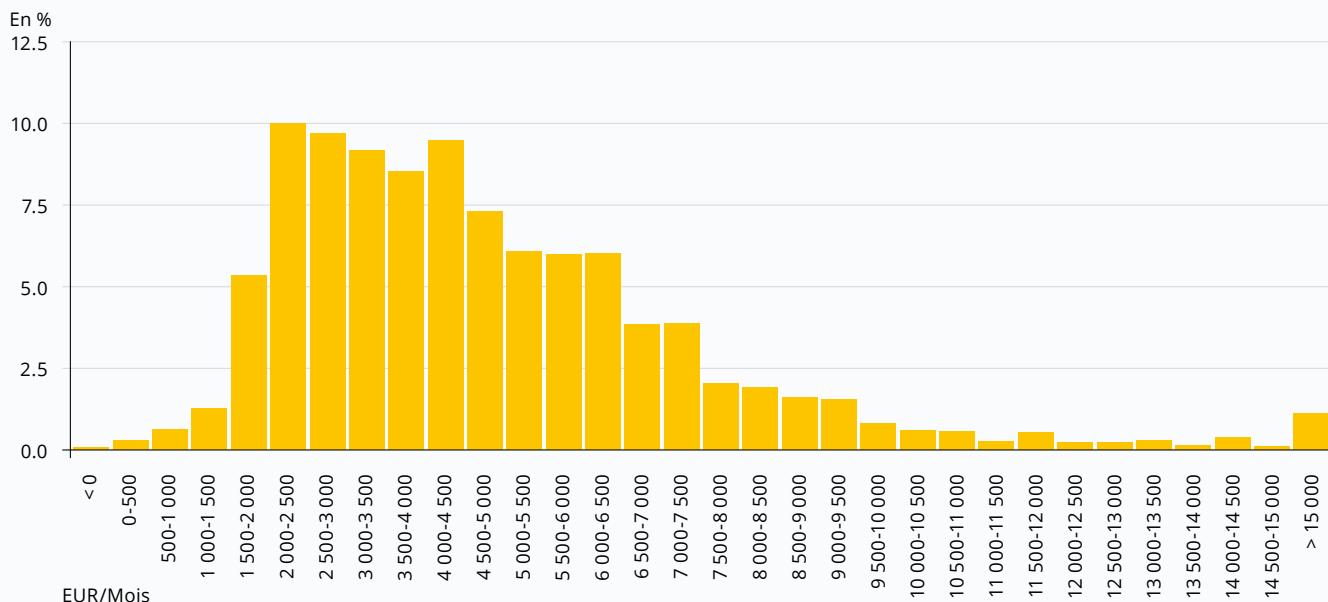
Après déduction des impôts et des cotisations sociales du revenu brut, le revenu disponible des ménages résidant au Luxembourg en 2024 s'élève en moyenne à 7 713 EUR par mois et par ménage, ce qui représente une hausse de 6.3% par rapport à l'année 2023.

De son côté, le revenu disponible médian s'élève en 2024 à 6 428 EUR par mois. Cela signifie que la moitié des ménages au Luxembourg dispose en 2024 d'un revenu mensuel en deçà de 6 428 EUR. Le revenu disponible médian est en hausse de 5.8% par rapport à l'année 2023.

Le niveau de vie des individus

Le revenu disponible n'est cependant pas la bonne métrique pour évaluer le niveau de vie d'un ménage, dans la mesure où le revenu disponible est également influencé par la taille et la composition du ménage. En termes plus concrets, un ménage de 4 personnes disposant d'un revenu mensuel de 5 000 EUR est clairement moins aisé qu'un ménage d'une seule personne disposant du même niveau de revenu disponible. Pour pouvoir comparer le niveau de vie de ménages avec des tailles et des compositions différentes, il faut donc ajuster le revenu disponible en fonction de la "taille" du ménage.

Graphique 5
Répartition de la population selon le niveau de vie, 2024



Source : STATEC, EU-SILC

Une première approche "naïve" consiste à diviser le revenu disponible par le nombre total de membres courants du ménage. Cependant, une telle approche ignore que les besoins d'un ménage peuvent être mutualisés entre ses membres : on partage par exemple une voiture, un logement, de l'électricité ou du chauffage. Vu que l'ensemble des besoins d'un ménage ne peut pas s'exprimer comme la somme des besoins de chacun de ses membres pris individuellement, la pratique dans ce domaine est de s'appuyer sur des échelles d'équivalence lorsqu'on divise le revenu disponible.

Le niveau de vie d'un individu est défini comme le revenu disponible de son ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). On fait l'hypothèse (bien que cela puisse être sujet à débat) que tous les individus d'un même ménage partagent le même niveau de vie. Les unités de consommation sont généralement calculées à partir de l'échelle d'équivalence dite "OCDE modifiée", qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0.5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0.3 UC aux enfants âgés de moins de 14 ans.

En 2024, le niveau de vie moyen au Luxembourg est de 4 867 EUR par mois et par personne. Le niveau de vie médian mensuel s'élevait quant à lui à 4 233 EUR, en hausse de 6.6% par rapport à 2023.

Niveau de vie et pouvoir d'achat

Le niveau de vie constitue une mesure pertinente du bien-être matériel d'un ménage, car il tient compte à la fois de ses ressources financières et de sa composition (nombre de personnes, âge, etc.). Pour évaluer ce niveau de vie en termes réels, il est essentiel d'intégrer l'évolution générale des prix, mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC). Cela permet de déterminer le pouvoir d'achat réel des individus, c'est-à-dire leur capacité à consommer des biens et services avec leurs revenus, indépendamment de l'inflation.



Depuis plusieurs décennies, le niveau de vie médian au Luxembourg suit une tendance haussière. Cette progression s'est accentuée à partir de 2022, dans un contexte marqué par une forte inflation. Grâce au mécanisme d'indexation automatique des salaires et des pensions, les revenus nominaux des ménages ont été ajustés pour suivre la hausse des prix. Le pouvoir d'achat réel continue malgré tout de progresser. Ce résultat valide d'autres études du STATEC indiquant une progression du pouvoir d'achat des ménages en 2022 et 2023 grâce à l'impact des mesures tripartites.

Niveau de vie et inégalités

Les niveaux de vie sont inégalement répartis au sein de la population : 10% des personnes disposent d'un niveau de vie mensuel inférieur à 2 057 EUR, et 25% inférieur à 2 900 EUR. À l'inverse, 10% des personnes ont un niveau de vie mensuel supérieur à 8 111 EUR, et 25% supérieur à 6 067 EUR.

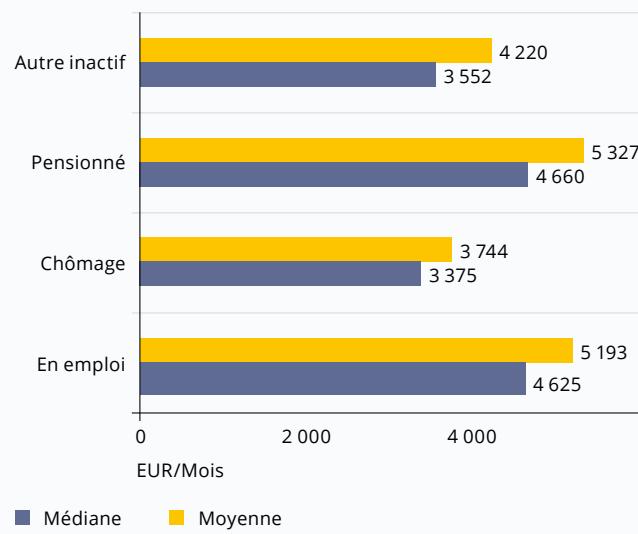
En outre, le niveau de vie varie selon le profil des personnes : en 2024, les personnes en emploi ou pensionnées ont un niveau de vie moyen supérieur à celui des personnes au chômage ; les personnes âgées ont un niveau de vie moyen supérieur aux personnes plus jeunes et le niveau de vie des ménages sans enfant est au-dessus de celui des ménages avec enfants, notamment les familles monoparentales.

Si l'on calcule le niveau de vie moyen par nationalité, on voit que les citoyens portugais sont bien plus modestes que les Luxembourgeois, qui eux-mêmes ont un niveau de vie inférieur à celui des ressortissants des autres pays de l'Union européenne.

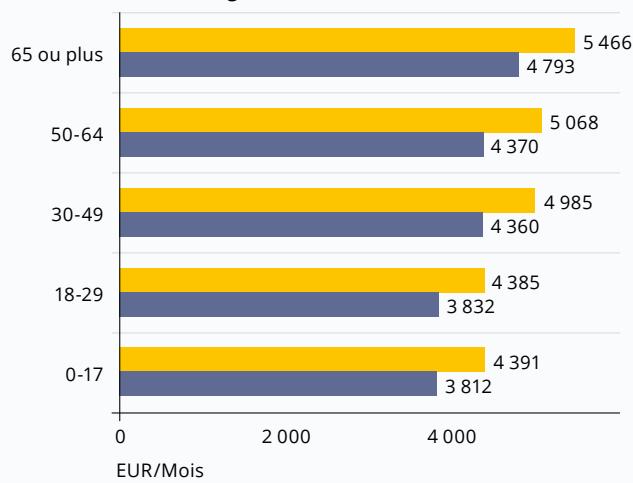
Graphique 6

Niveau de vie moyen par personne (EUR/mois) selon les caractéristiques sociodémographiques, 2024

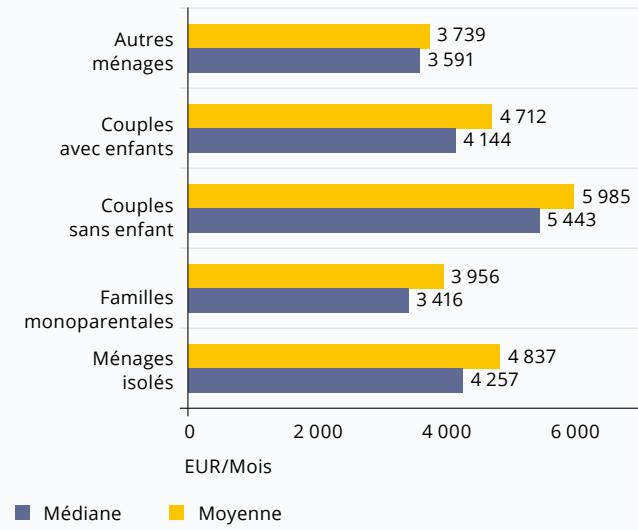
6.1 - Selon le statut d'activité



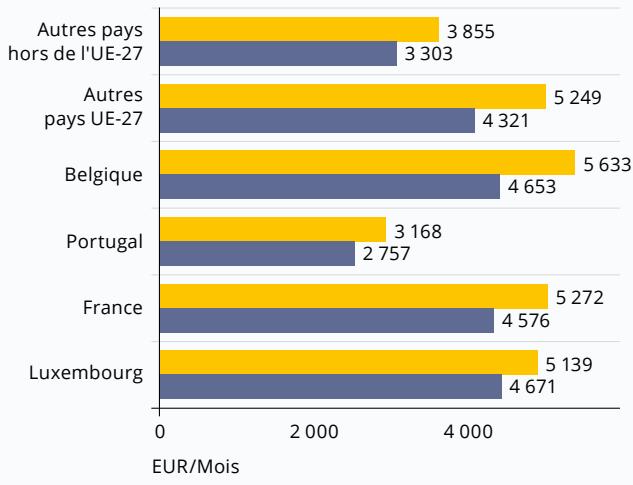
6.2 - Selon la classe d'âge



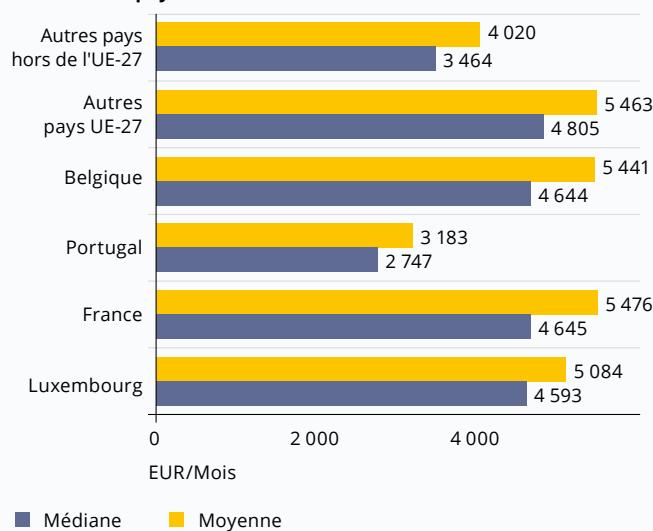
6.3 - Selon le type de ménage



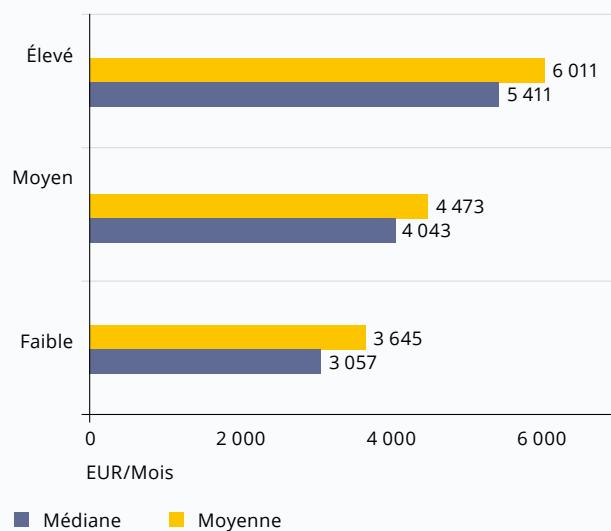
6.4 - Selon la nationalité



6.5 - Selon le pays de naissance



6.6 - Selon le niveau d'éducation atteint



Source : STATEC, EU-SILC

3.2 LES INÉGALITÉS DE REVENUS AU LUXEMBOURG

Une évolution du niveau de vie qui n'est pas la même pour tous les individus

Au Luxembourg, comme mentionné précédemment, le niveau de vie diffère sensiblement d'une personne à l'autre. De plus, la croissance économique du pays ne se traduit pas par une amélioration uniforme du bien-être de l'ensemble de la population. Entre 2023 et 2024, on observe un rattrapage du niveau de vie des ménages modestes, qui a progressé en moyenne plus rapidement que celui du reste de la population. Comme l'a déjà mis en évidence le STATEC, les mesures d'aide introduites à la suite des accords tripartites ont contribué à soutenir le pouvoir d'achat des foyers les plus vulnérables, ce que confirment les résultats présentés ici.

Les rapports interquantiles : un outil de mesure des disparités

Afin de quantifier ces écarts en termes de niveau de vie, les rapports interquantiles sont des indicateurs pertinents, qui permettent de comparer le niveau de vie moyen des individus les plus aisés à celui des plus modestes. Ces indicateurs sont particulièrement utiles pour visualiser l'ampleur de la dispersion des revenus au sein de la population.

Voici quelques exemples de ces rapports :

- Rapport intervingtile (S95/S5) : ce ratio compare les 5% des individus les plus riches aux 5% les plus pauvres. Il révèle que les plus aisés disposent d'un niveau de vie moyen 10.9 fois supérieur à celui des plus modestes ;
- Rapport interdécile (S90/S10) : en élargissant la comparaison aux 10% les plus riches et aux 10% les plus pauvres, on observe un niveau de vie moyen 7.2 fois plus élevé chez les premiers ;
- Rapport interquintile (S80/S20) : ce rapport indique que les 20% les plus aisés ont un niveau de vie moyen 4.7 fois supérieur à celui des 20% les plus modestes ;
- Rapport interquartile (S75/S25) : enfin, les 25% les plus riches disposent d'un niveau de vie moyen 4.1 fois plus élevé que celui des 25% les plus pauvres.

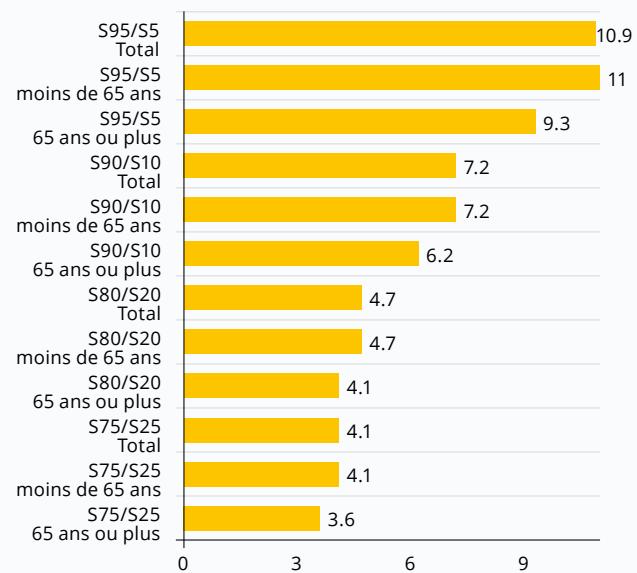
Les rapports interquantiles révèlent des valeurs plus élevées chez les personnes de moins de 65 ans, ce qui indique une plus grande dispersion des revenus dans cette tranche d'âge. En d'autres termes, les écarts entre les plus hauts et les plus bas revenus sont plus marqués chez les actifs que chez les retraités.

Tableau 1
Niveau de vie mensuel moyen par quintile, 2023-2024

	2024	2023
Q01	1.975	1.822
Q02	3.156	2.928
Q03	4.269	3.995
Q04	5.681	5.302
Q05	9.252	8.733

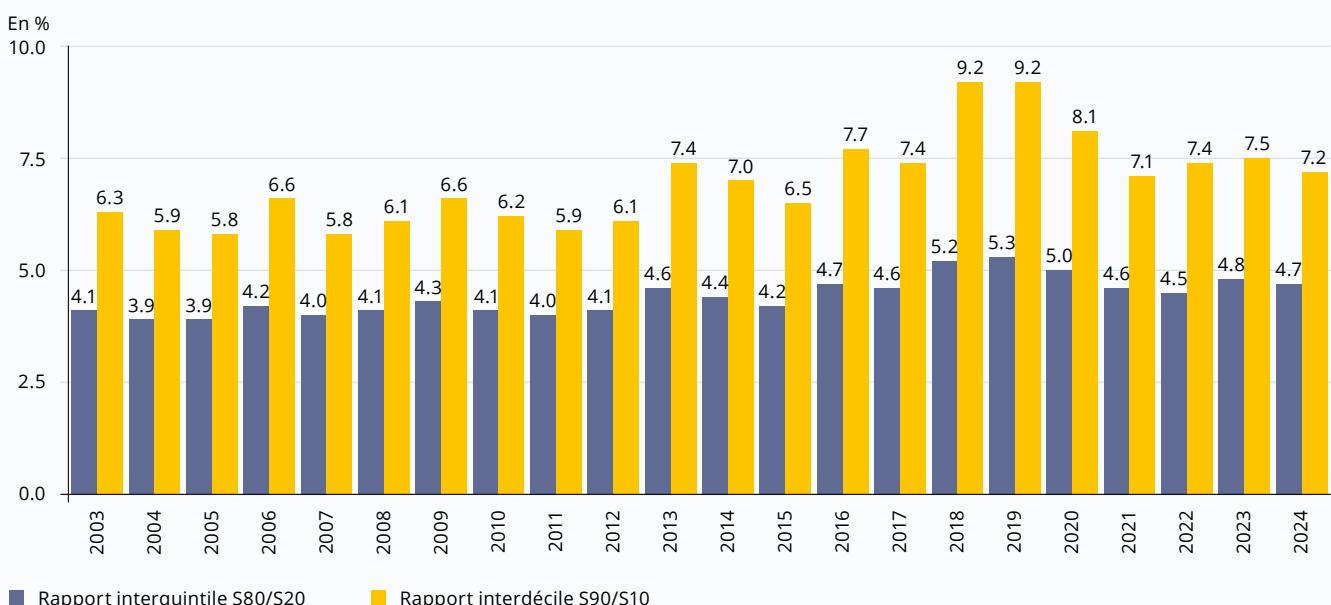
Source : STATEC, EU-SILC

Graphique 7
Rapports interquantiles selon l'âge, 2024



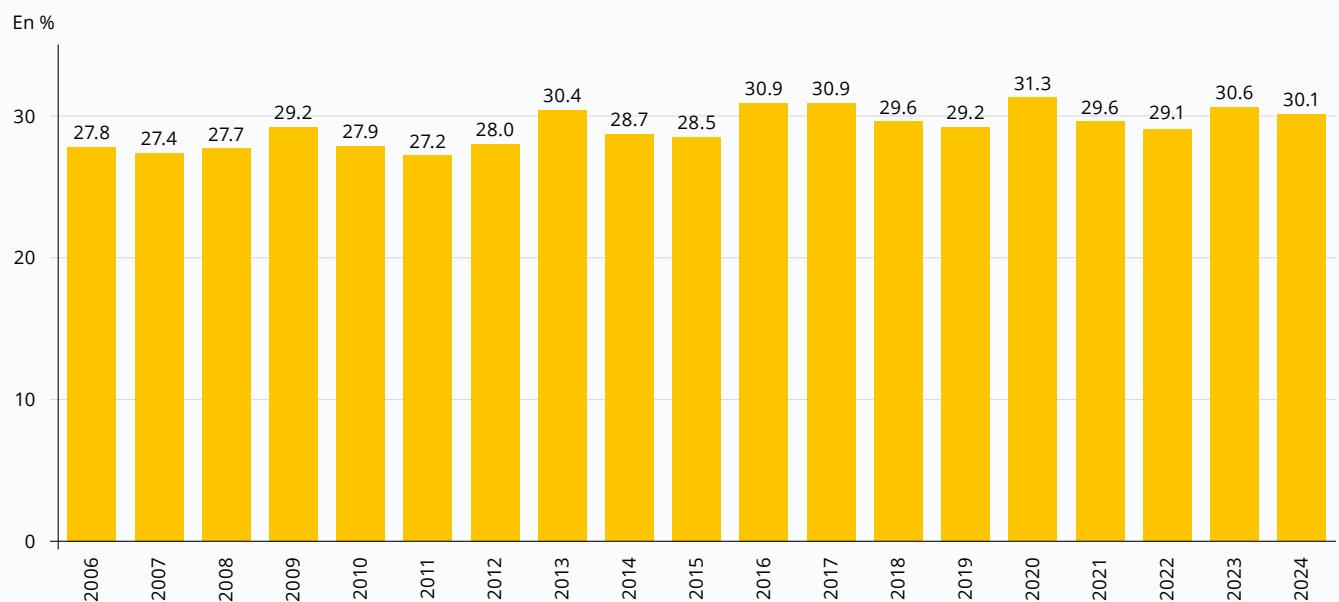
Source : STATEC, EU-SILC

Graphique 8
Rapports interquintile S80/S20 et interdécile S90/S10, 2003-2024



Source : STATEC, EU-SILC

Graphique 9
Coefficient de Gini, 2006-2024



Source : STATEC, EU-SILC

Cette situation reflète une plus grande homogénéité des revenus parmi les pensionnés, en comparaison des actifs, qui pourrait être liée à plusieurs facteurs :

- Une structure salariale plus variée dans la population en emploi, avec des écarts importants entre les bas et les hauts salaires ;
- L'impact des revenus du capital, tels que les revenus locatifs ou les investissements financiers, qui tendent à accentuer les inégalités ;
- À l'inverse, les revenus des retraités sont souvent contraints par des mécanismes de plafonnement, ce qui réduit les écarts de revenus au sein de ce groupe.

Les rapports interquartile et interdécile affichent une progression à la hausse depuis 2003, en parallèle avec l'augmentation du taux de risque de pauvreté. Toutefois, ces indicateurs se sont stabilisés au cours des dernières années.

Le coefficient de Gini : une mesure de concentration

Le coefficient de Gini est un indice de concentration utilisé principalement pour mesurer les inégalités de distribution, notamment en matière de revenus ou de patrimoine. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité maximale), bien que dans la pratique, il soit souvent exprimé en pourcentage (de 0 à 100).

En 2024, le coefficient de Gini s'élevait à 30.1%. La tendance sur la longue durée reste haussière, avec un coefficient de Gini qui est situé durablement au-dessus de 30% depuis maintenant plusieurs années. Cependant, comme les rapports interquartiles, on observe une relative stagnation du coefficient de Gini depuis maintenant quelques années.

Tableau 2
Décomposition du coefficient de Gini par source de revenu, 2024

Revenus	Gini	Part relative (%)	Corrélation du Gini	Contribution au Gini total
Travail	48.1	1.00	0.70	33.7
Pensions de vieillesse ou de veuvage	84.2	0.24	0.37	7.5
Revenus du capital	91.0	0.07	0.80	5.1
Autres	95.4	0.01	0.09	0.1
Allocations famille/enfants	68.7	0.03	-0.14	-0.3
Transferts versés à d'autres ménages	-94.2	-0.01	-0.36	-0.3
Autres revenus de remplacement	89.6	0.03	-0.17	-0.5
Aides sociales	95.3	0.01	-0.75	-0.7
Impôts et cotisations sociales	-46.8	-0.37	-0.83	-14.4

Source : STATEC, EU-SILC

Les rapports interquartiles mettent l'accent sur les écarts de revenu entre les plus aisés et les plus modestes. Ils sont utiles pour décrire ces contrastes, mais ils ignorent ce qui se passe au milieu de la distribution. Or, le coefficient de Gini ne mesure pas seulement les inégalités entre les plus pauvres et les plus riches : il reflète la manière dont l'ensemble des revenus se répartit. Ainsi, les écarts observés au centre de la distribution – entre classes populaires, moyennes et aisées – influencent également le niveau global de concentration. Autrement dit, on peut observer le même rapport interquartile tout en ayant des coefficients de Gini différents, selon que les revenus intermédiaires se rapprochent ou s'éloignent les uns des autres.

La décomposition de l'indice de Gini permet de comprendre comment chaque source de revenu contribue aux inégalités totales. Elle s'écrit comme une somme de produits de trois éléments : le Gini de chaque composante de revenu (qui mesure les inégalités propres à cette source), la part relative de cette composante dans le revenu total (son poids économique) et la corrélation de Gini (qui indique si cette composante est concentrée chez les ménages riches ou pauvres). En combinant ces trois facteurs, on voit non seulement quelles sources de revenu sont les plus inégalitaires, mais aussi comment elles se répartissent dans la population, ce qui aide à identifier celles qui creusent ou réduisent les inégalités globales.

Les revenus du travail contribuent le plus aux inégalités (33.7 points de Gini), car ils représentent la majeure partie du revenu et sont assez inégalement répartis. Les pensions de vieillesse (7.5) et les revenus du capital (5.1) augmentent aussi fortement les inégalités, surtout en raison de leur forte concentration dans la population.

Les impôts et cotisations sociales réduisent significativement l'inégalité (-14.4 points de Gini), car ils redistribuent les revenus des plus riches vers les moins riches.

Les aides sociales (-0.7) et allocations familiales (-0.3) ont un effet réducteur sur les inégalités, mais relativement faible en raison de la faible part de ces composantes dans le revenu total. Enfin, les transferts privés versés à d'autres ménages (-0.3) et certains revenus de remplacement (-0.5) ont un petit effet réducteur, mais qui reste marginal.

Encadré méthodologique

Décomposition du coefficient de Gini

La décomposition du coefficient de Gini permet d'expliquer l'inégalité globale des revenus en termes de contributions des différentes composantes du revenu (par exemple : salaires, pensions, revenus du capital, transferts sociaux, etc.).

Le coefficient de Gini total G peut être exprimé comme la somme des contributions de chaque composante k du revenu :

$$G = \sum_k S_k \cdot G_k \cdot R_k$$

où :

- S_k est la part moyenne de la composante k dans le revenu total ;
- G_k est le coefficient de Gini propre à la composante k , calculé sur la distribution de cette seule composante ;
- R_k est le coefficient de corrélation de rang entre la composante k et le revenu total (mesure de l'association entre la composante et le revenu global).

Ainsi, chaque contribution $C_k = S_k \cdot G_k \cdot R_k$ reflète à la fois :

1. l'importance de la composante dans le revenu total ;
2. son niveau d'inégalité intrinsèque ;
3. son degré de corrélation avec le revenu global.

Cette décomposition permet d'identifier les composantes du revenu qui contribuent le plus (ou le moins) à l'inégalité globale et de cibler les leviers potentiels de réduction des inégalités.

3.3 LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Le taux de risque de pauvreté

Le taux de pauvreté monétaire, également appelé "taux de risque de pauvreté", est lié au niveau de vie de la population et correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie du ménage est inférieur à 60% du niveau de vie médian de l'ensemble de la population. En 2024, ce dernier s'élève à 2 540 EUR par mois et par personne, contre 2 382 EUR en 2023.

Sur cette base, le taux de pauvreté monétaire atteint 18.1% de la population en 2024, en recul de 0.7 point de pourcentage par rapport à l'année 2023. Sur le long terme, la tendance reste orientée à la hausse, avec une progression de 7 points de % entre 1996 et 2024.

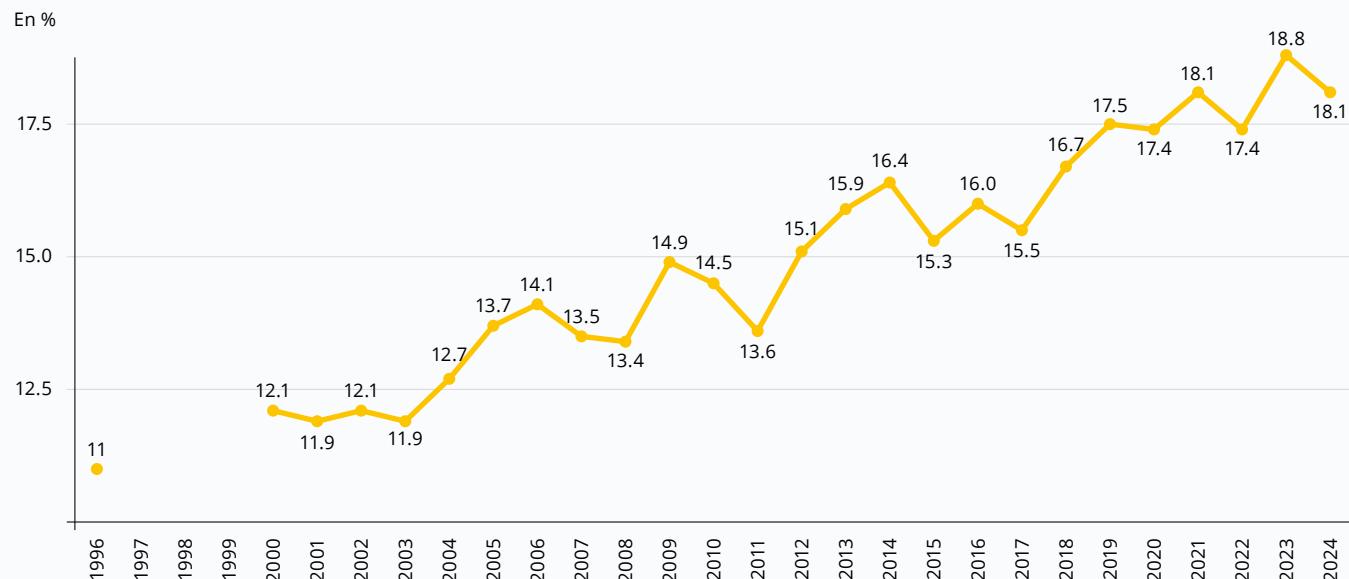
Le risque de pauvreté varie selon le profil des individus

Le taux de risque de pauvreté varie selon l'âge de la personne : il est de 24.1% chez les moins de 18 ans, contre 9.4% chez les personnes âgées de 65 ans ou plus. Parmi les catégories particulièrement exposées à la pauvreté, on peut également citer :

- Les chômeurs (25%) ;
- Les familles monoparentales (31.8%) ;
- Les résidents de nationalité portugaise (41.4%) ;
- Les ressortissants des pays en dehors de l'Union européenne (29%) ;
- Les personnes avec un faible niveau d'éducation – primaire ou secondaire inférieur (31.2%).

À l'opposé, les pensionnés (10.3%), les couples sans enfant (7.1%) ou les personnes avec un niveau d'éducation élevé – universitaire ou équivalent – (7.2%) sont relativement moins touchés par la pauvreté que le reste de la population.

Graphique 10
Taux de risque de pauvreté, 1996-2024



Source : STATEC, EU-SILC

L'impact bénéfique des transferts sociaux et de l'imposition sur la pauvreté

La pauvreté est d'abord déterminée par les revenus primaires des ménages, c'est-à-dire ceux issus du travail et des pensions de retraite ou de réversion. Sur cette base seule, le taux de pauvreté s'élève à 24.6%. Il augmente légèrement à 25.2% lorsque l'on inclut les revenus du capital (immobilier et financier), puis recule à 23.6% avec l'ajout des revenus de remplacement (allocations chômage, indemnités maladie, invalidité ou handicap).

Les allocations familiales et les autres transferts sociaux – comme le REVIS, l'Allocation de vie chère ou la Subvention de loyer – ont un effet sur la réduction de la pauvreté, qui se maintient à 22.2%, bien que leur effet reste limité. Ce n'est qu'avec la prise en compte de l'effet de la fiscalité et des cotisations sociales que l'impact devient le plus significatif : le taux de pauvreté recule alors à 18.1%, bien que ce niveau demeure élevé.

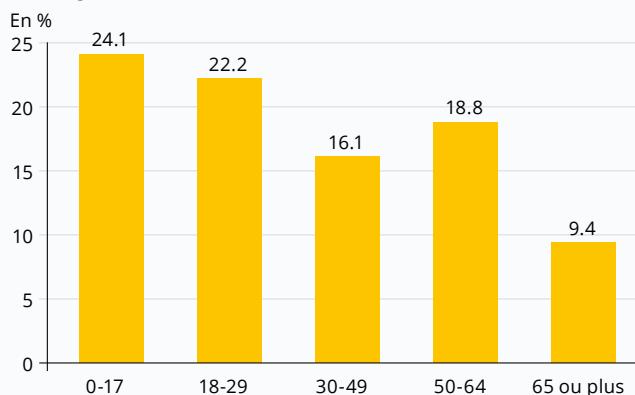
Le niveau de pauvreté reflète avant tout de fortes inégalités dans la répartition des revenus primaires, où des revenus très élevés coexistent avec des revenus faibles. Le système de redistribution parvient à atténuer ces écarts initiaux, même si le taux de pauvreté demeure élevé.

On peut aussi apprécier l'effet des transferts sociaux en mesurant le taux de risque de pauvreté avant transferts, tout en conservant un seuil fixé à 60% du niveau de vie médian après transferts.

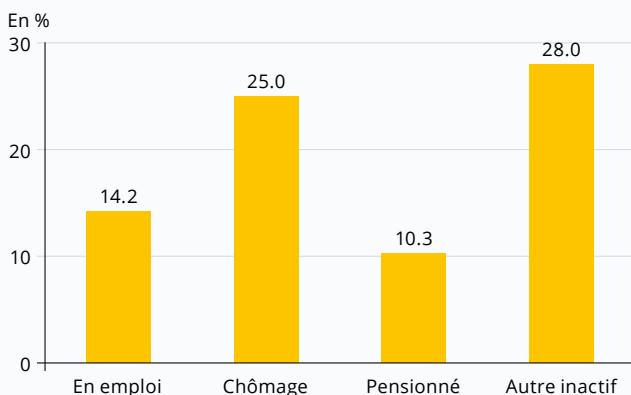
Sur la base de cet indicateur, le taux de pauvreté atteint 40.5% avant transferts sociaux, puis diminue à 24.8% lorsque les pensions de vieillesse et de réversion sont intégrées au calcul du niveau de vie.

Graphique 11
Taux de risque de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques, 2024

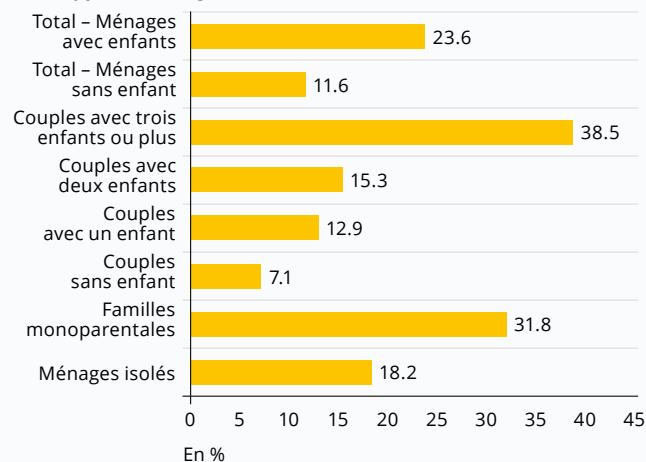
11.1 - Âge



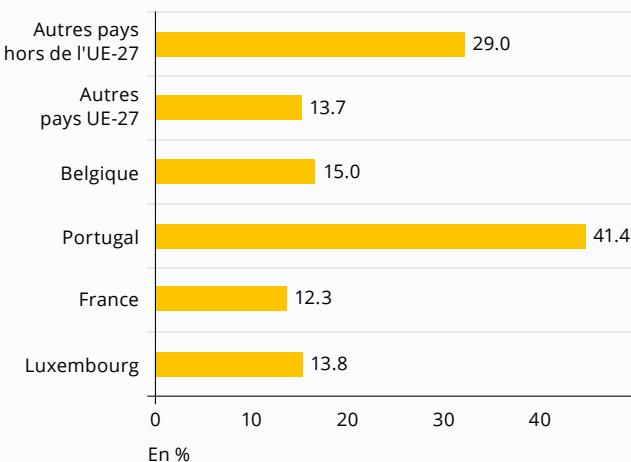
11.2 - Statut d'activité auto-déclaré



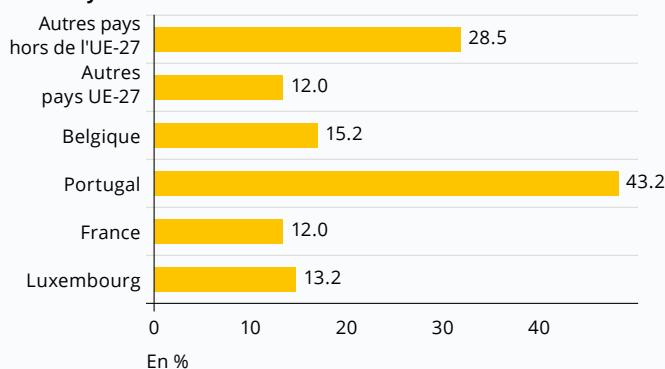
11.3 - Type de ménage



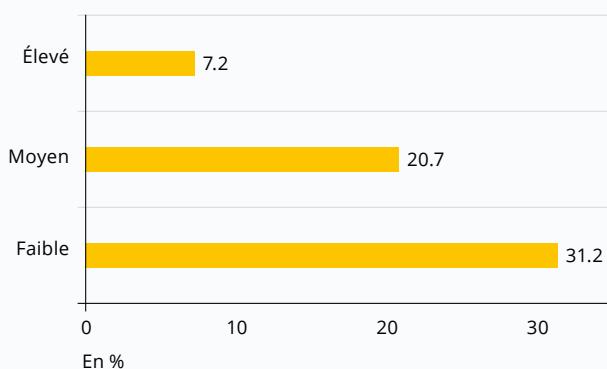
11.4 - Nationalité



11.5 - Pays de naissance

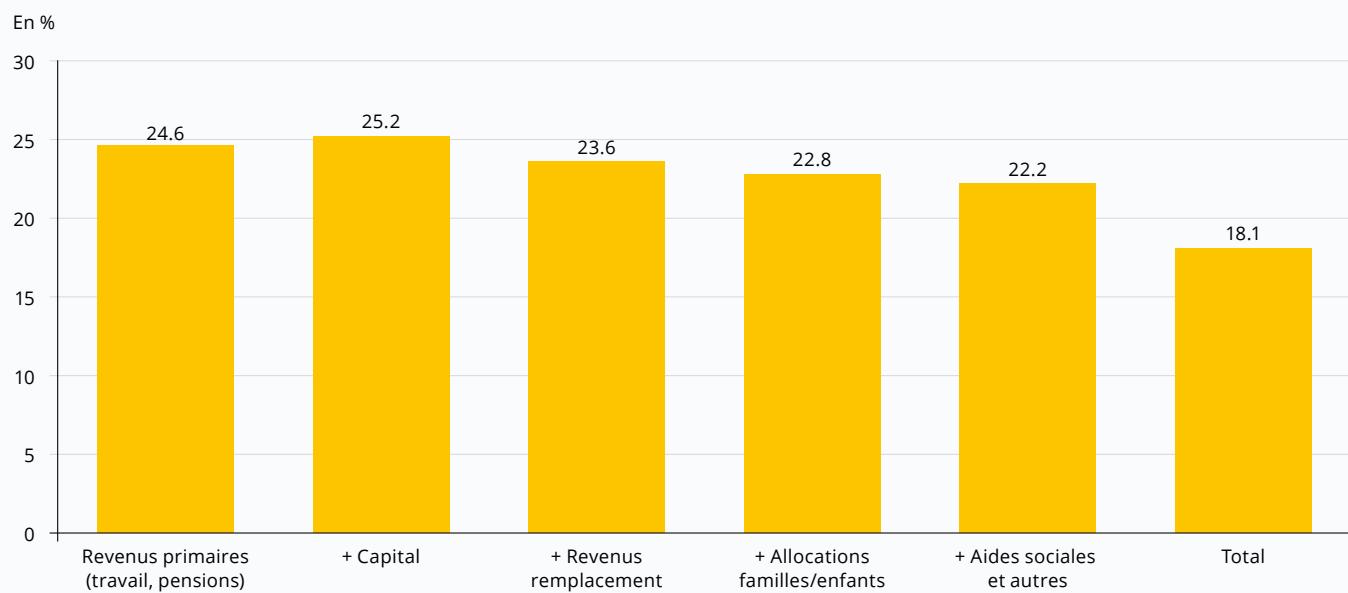


11.6 - Niveau d'éducation atteint



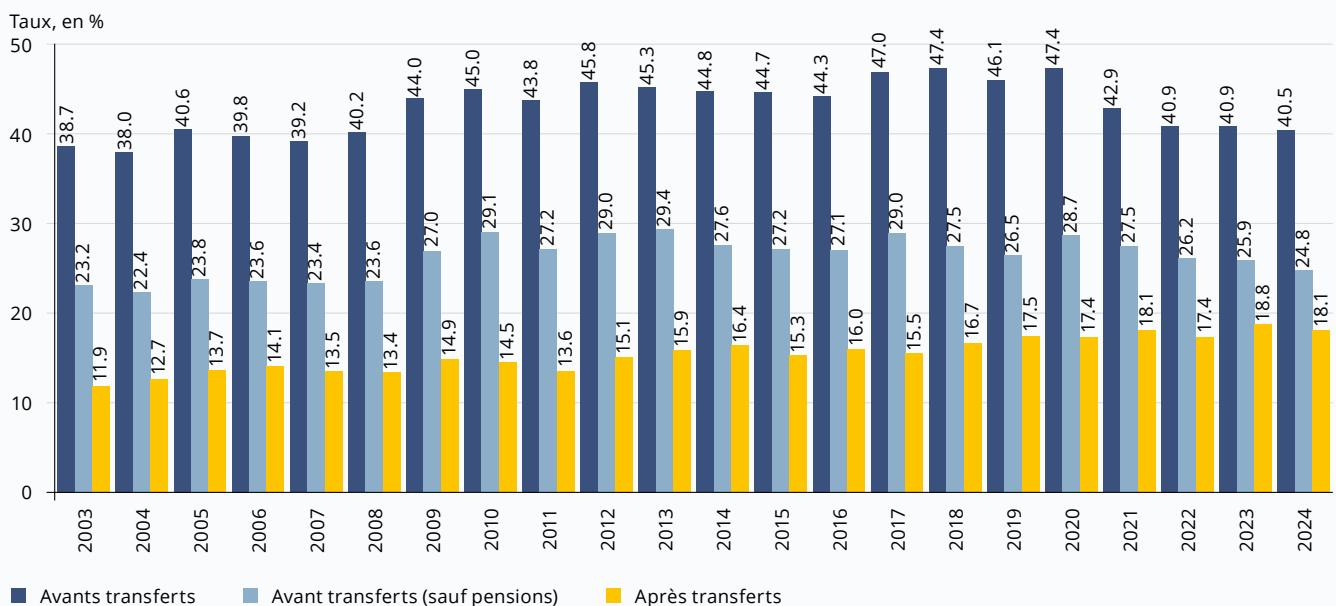
Source : STATEC, EU-SILC

Graphique 12
Taux de pauvreté selon les composantes du revenu, 2024



Source : STATEC, EU-SILC

Graphique 13
Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux, 2003-2024



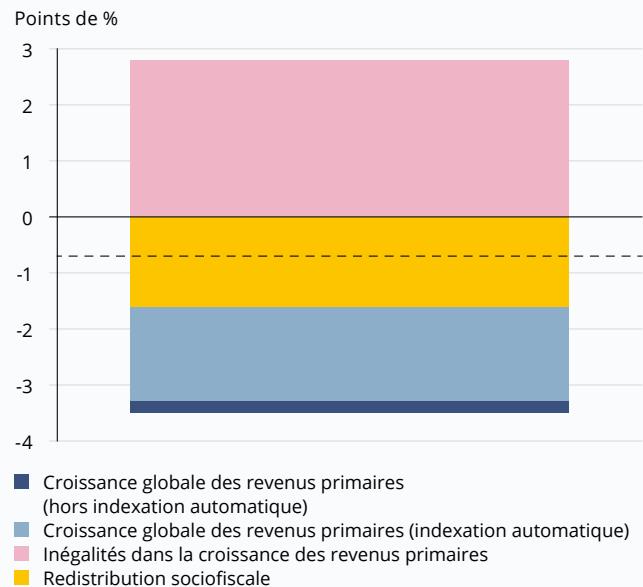
Source : STATEC, EU-SILC

Tableau 3
Taux de risque de pauvreté avant et après prise en compte du CSA, 2024

	Sans prise en compte du CSA	Avec prise en compte du CSA
Un adulte – 1 enfant	29.8	28.0
Un adulte – plus de 1 enfant	33.4	29.1
Deux adultes – 1 enfant	13.4	14.0
Deux adultes – plus de 1 enfant	23.1	20.8
0-17 ans	24.1	21.3

Source : STATEC, EU-SILC

Graphique 14
Décomposition de l'évolution du taux de risque de pauvreté



L'impact des transferts sociaux en nature

Une partie des prestations sociales versées aux ménages par les pouvoirs publics prend la forme de transferts en nature. Un exemple emblématique est le Chèque-service Accueil (CSA), destiné aux familles ayant recours à des services de garde pour leurs enfants.

Ces transferts représentent une valeur monétaire indirecte pour les ménages, qu'il est essentiel d'intégrer dans le calcul des indicateurs de pauvreté afin de mieux refléter leur niveau de vie réel.

L'évaluation de l'impact du Chèque-service Accueil (CSA) sur la pauvreté repose sur la quantification de sa valeur monétaire. Cette estimation prend en compte les barèmes en vigueur ainsi que les modalités d'utilisation des services par les ménages bénéficiaires.

Les résultats pour 2024 montrent notamment un effet positif du CSA sur la pauvreté des enfants de 0 à 17 ans, qui recule de 24.1% à 21.3%. Le niveau de la pauvreté infantile reste néanmoins élevé et touche plus de 20% de la population au Luxembourg.

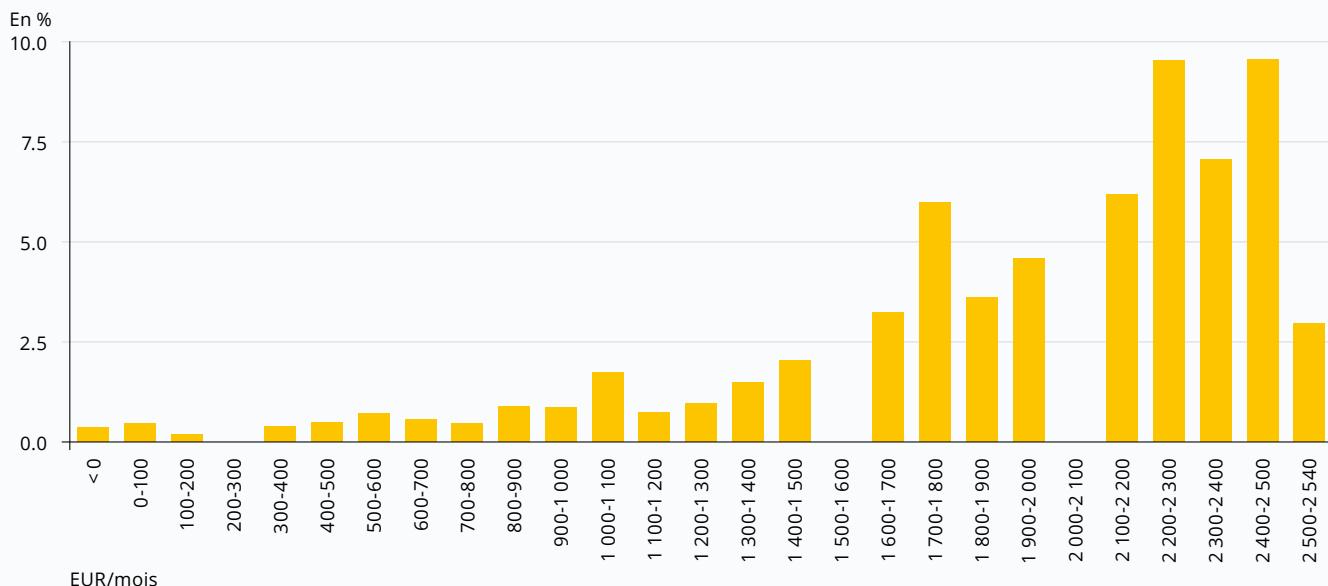
Quels sont les facteurs derrière l'évolution de la pauvreté ?

La variation du taux de pauvreté entre 2023 et 2024 peut être décomposée en trois effets distincts. L'effet "Croissance" mesure l'impact de l'évolution globale des revenus primaires de la population : lorsque ces revenus augmentent en moyenne, certains ménages voient leur niveau de vie s'améliorer et peuvent sortir de la pauvreté.

L'effet "Redistribution" reflète l'influence des transferts sociaux et de la fiscalité, qui tend à réduire la pauvreté.

Enfin, l'effet "Inégalités" capture les changements dans la répartition des revenus primaires : une croissance "pro-pauvre", où les revenus des ménages modestes augmentent plus vite que la moyenne, contribue à réduire la pauvreté, tandis qu'une croissance "pro-riche" a l'effet inverse et peut accentuer la pauvreté.

Graphique 15
Répartition de la population en risque de pauvreté selon le niveau de vie, 2024



Source : STATEC, EU-SILC

Cette représentation permet de mettre en évidence la contribution de chacun de ces mécanismes, qu'elle soit positive ou négative, à l'évolution globale de la pauvreté.

L'évolution de la pauvreté au Luxembourg entre 2023 et 2024 est principalement liée à l'existence de personnes disposant de faibles niveaux de revenus primaires, les plaçant en dessous du seuil de pauvreté et contribuant ainsi à maintenir un taux de pauvreté élevé. À l'inverse, la progression moyenne des revenus au Luxembourg et l'action bénéfique du système redistributif jouent un rôle correctif, tendant à réduire l'ampleur de la pauvreté. Dans une économie en croissance, l'évolution du taux de risque de pauvreté dépend finalement du caractère inclusif de la croissance.

Intensité de la pauvreté

Le taux de pauvreté indique la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, défini comme 60% du niveau de vie médian. Cependant, cet indicateur reste limité, car il ne reflète pas la gravité de la pauvreté. L'intensité de la pauvreté vient compléter cette analyse en mesurant l'écart moyen entre le niveau de vie des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

En 2024, 88% des individus en situation de risque de pauvreté disposent d'un niveau de vie compris entre 1 500 EUR et 2 540 EUR par mois, et 58% ont un niveau de vie entre 2 000 et 2 540 EUR par mois.

Le niveau de vie moyen des personnes à risque de pauvreté s'établit à 1 910 EUR par mois, soit 24.8% en dessous du seuil de pauvreté. Le niveau de vie médian des personnes pauvres atteint 2 057 EUR par mois, ce qui signifie que la moitié d'entre elles disposent d'un revenu inférieur à ce montant. Cet écart médian relatif par rapport au seuil de risque de pauvreté s'élève à 19%.

L'analyse par groupe d'âge révèle des différences limitées. Les jeunes adultes (18-29 ans) affichent la plus forte intensité moyenne de pauvreté, tandis que les personnes âgées de 65 ans ou plus présentent les écarts les plus faibles.

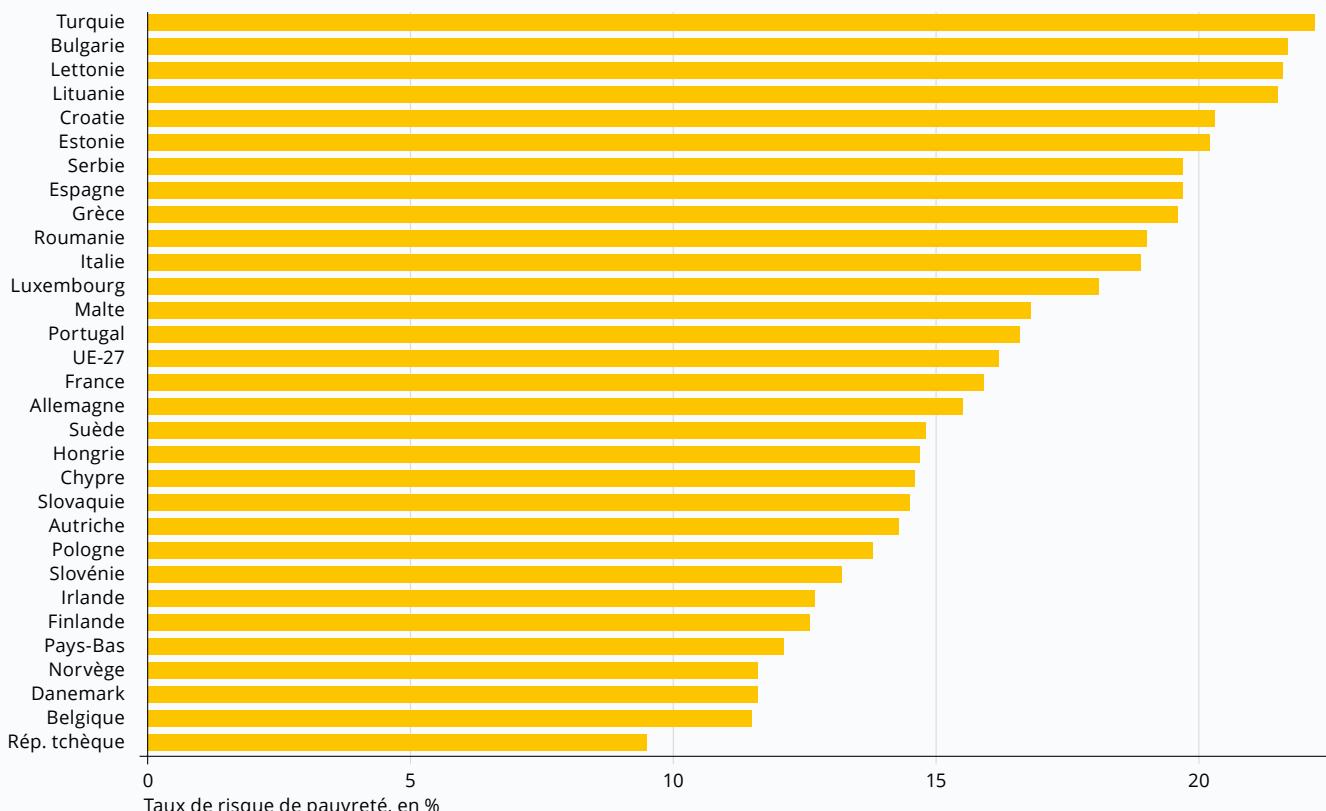
Tableau 4

Niveau de vie médian et moyen selon l'âge, individus en dessous du seuil de risque de pauvreté, 2024

	Niveau de vie moyen (EUR/mois)	Écart Moyen Relatif (%)	Niveau de vie moyen (EUR/mois)	Écart Médian Relatif (%)
Total	1 910	24.8	2 057	19.0
0-17	1 894	25.4	2 045	19.5
18-29	1 846	27.3	2 057	19.0
30-49	1 891	25.6	2 050	19.3
50-64	1 984	21.9	2 083	18.0
65 ou plus	1 977	22.2	2 081	18.1

Source : STATEC, EU-SILC

Graphique 16

Taux de risque de pauvreté (%), comparaison européenne, 2024

Source : Eurostat

Encadré méthodologique

Décomposer l'évolution du taux de pauvreté

L'évolution du taux de pauvreté entre deux dates t_0 et t_1 peut être exprimée en fonction du seuil de pauvreté et de la distribution du niveau de vie :

$$\Delta P = P_{t_1} - P_{t_0} = P(z_{t_1}, F_D^{t_1}) - P(z_{t_0}, F_D^{t_0})$$

- z_{t_0} (et z_{t_1}) correspond au seuil de pauvreté en t_0 (et t_1). Dans le taux de risque de pauvreté, ce seuil est fixé à 60% du niveau de vie médian observé à t_0 (et t_1).
- $F_D^{(t_0)}$ (et $F_D^{t_1}$) désigne la distribution du niveau de vie disponible (c'est-à-dire après transferts sociaux) en t_0 (et t_1).

De même, si l'on note $F_M^{t_0}$ (et $F_M^{t_1}$) la distribution du niveau de vie issue uniquement des revenus primaires des ménages en t_0 (et t_1), alors la variation ΔP peut se réécrire de la manière suivante :

$$\begin{aligned}\Delta P = & [(P(z_{t_1}, F_D^{t_1}) - P(z_{t_1}, F_M^{t_1})) - (P(z_{t_0}, F_D^{t_0}) - P(z_{t_0}, F_M^{t_0}))] \\ & + [P(z_{t_1}, F_M^{t_1}) - P(z_{t_0}, F_M^{t_1})] \\ & + [P(z_{t_0}, F_M^{t_1}) - P(z_{t_0}, F_M^{t_0})]\end{aligned}$$

- $[(P(z_{t_1}, F_D^{t_1}) - P(z_{t_1}, F_M^{t_1})) - (P(z_{t_0}, F_D^{t_0}) - P(z_{t_0}, F_M^{t_0}))]$ mesure l'effet "redistribution", c'est-à-dire l'impact de la redistribution sociofiscale sur l'évolution de la pauvreté. Avant redistribution, le taux de pauvreté est plus élevé. Après impôts et transferts sociaux, une partie des ménages franchit le seuil de pauvreté, ce qui se traduit par une réduction du taux de pauvreté.
- $[P(z_{t_1}, F_D^{t_1}) - P(z_{t_0}, F_M^{t_1})]$ mesure l'effet "Inégalités", c'est-à-dire l'impact du déplacement du seuil de pauvreté entre t_0 et t_1 . Si les revenus primaires augmentent entre t_0 et t_1 mais que les revenus des plus modestes ne suivent pas, davantage de personnes passent sous le seuil, ce qui fait augmenter la pauvreté. À l'inverse, si les revenus primaires des plus modestes progressent plus vite que la moyenne, la croissance est "pro-pauvre", l'effet "Inégalités" est négatif et la pauvreté recule.
- $[P(z_{t_0}, F_M^{t_1}) - P(z_{t_0}, F_M^{t_0})]$ mesure l'effet sur la pauvreté de l'évolution globale des revenus primaires entre t_0 et t_1 . On peut l'appeler effet "Croissance". Avec un seuil de pauvreté fixe entre t_0 et t_1 , une hausse moyenne des revenus primaires améliore le niveau de vie de la population et réduit mécaniquement la pauvreté en permettant à une partie de la population d'en sortir, tandis qu'une baisse des revenus entraîne au contraire une aggravation de la pauvreté.

Le Luxembourg dans la comparaison européenne

Dans la comparaison européenne, la position du Luxembourg apparaît relativement défavorable. Avec un taux de risque de pauvreté de 18.1% en 2024, le Luxembourg se situe au 20^e rang sur 30 pays classés du plus faible au plus élevé.

À titre de comparaison, parmi les trois pays où le taux est le plus faible, on trouve :

- République tchèque : 9.5% ;
- Belgique : 11.5% ;
- Danemark : 11.6%.

À l'inverse, les trois pays affichant les taux les plus élevés sont :

- Lettonie : 21.6% ;
- Bulgarie : 21.7% ;
- Turquie : 22.2%.

3.4 LA PAUVRETÉ PERSISTANTE : UNE APPROCHE LONGITUDINALE

La dynamique de la pauvreté constitue une approche essentielle pour comprendre la complexité et la persistance de la pauvreté au-delà des mesures transversales traditionnelles. Contrairement à une analyse à un instant donné, qui offre une photographie statistique de la pauvreté à une année spécifique, l'étude de la dynamique de la pauvreté permet de saisir les mouvements des individus et des ménages entrant et sortant d'une situation de risque de pauvreté sur une période prolongée. Cette approche révèle non seulement l'étendue de la pauvreté, mais aussi sa durée et sa répétition, offrant ainsi une vision plus complète et nuancée des phénomènes de précarité.

La principale valeur ajoutée de l'approche dynamique réside dans sa capacité à identifier la pauvreté persistante, c'est-à-dire les situations où les individus restent pauvres sur une longue durée, par opposition à ceux qui n'en connaissent que des épisodes ponctuels. Cela permet de mieux cibler les politiques publiques, en distinguant les besoins des différents groupes affectés et en adaptant les interventions pour qu'elles soient plus efficaces et durables.

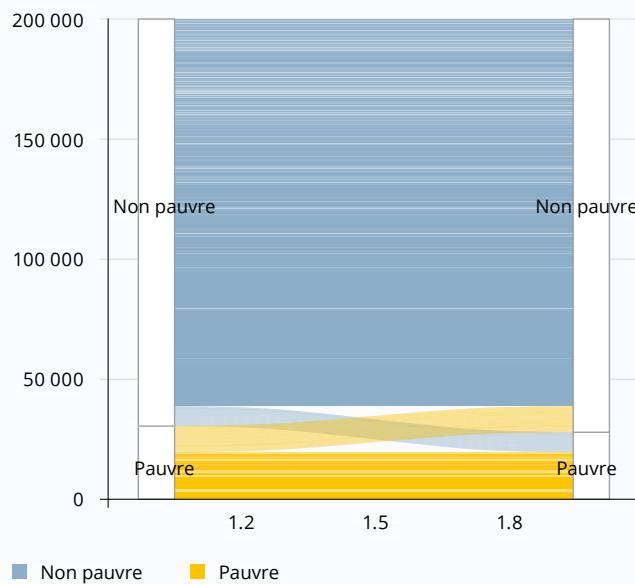
■ Encadré méthodologique

Le taux de risque de pauvreté persistante présente plusieurs avantages par rapport au taux de risque de pauvreté classique calculé sur la base d'un seuil de 60% du revenu médian. Cet indicateur longitudinal mesure la proportion de personnes vivant en risque de pauvreté pendant l'année en cours et durant au moins deux des trois années précédentes. Pour pouvoir être calculé, cet indicateur nécessite donc des données longitudinales collectées sur une période de quatre années consécutives. Il permet de distinguer ceux qui sont constamment en situation de risque de pauvreté de ceux qui y tombent temporairement.

En identifiant les personnes qui restent pauvres sur une longue période, le taux de risque de pauvreté persistante apporte une dimension temporelle et une profondeur analytique qui manquent souvent au taux de risque de pauvreté classique. Il permet de mieux comprendre les dynamiques de la pauvreté et de cibler plus efficacement les interventions pour aider les personnes les plus vulnérables.

À l'opposé, le taux de risque de pauvreté classique peut être influencé par des fluctuations temporaires du revenu, ne permettant pas de distinguer la pauvreté chronique de la pauvreté transitoire.

Graphique 17
3.2% des résidents sont passés dans une situation de pauvreté en 2024



Champ : Ménages vivant au Luxembourg hors logements collectifs ou institutions.
Source : STATEC, enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC)

Plus d'une personne sur dix est restée pauvre entre 2023 et 2024

Tandis que le taux de risque de pauvreté du Luxembourg est passé de 18.8 à 18.1% entre 2023 et 2024 ; 12.2% des résidents sont restés dans une situation de pauvreté au cours des deux dernières années. Toutefois, conjointement à la légère baisse du taux de risque de pauvreté, on constate en 2024 une part plus élevée de résidents sortant de la précarité (6.0%) que de personnes y entrant (3.2%). La diminution du taux de risque de pauvreté en 2024 s'explique ainsi, en partie, par ces éléments.

Les femmes sont légèrement plus touchées que les hommes par la pauvreté persistante. En 2024, 6.7% d'entre elles la subissaient contre 5.5% des hommes.

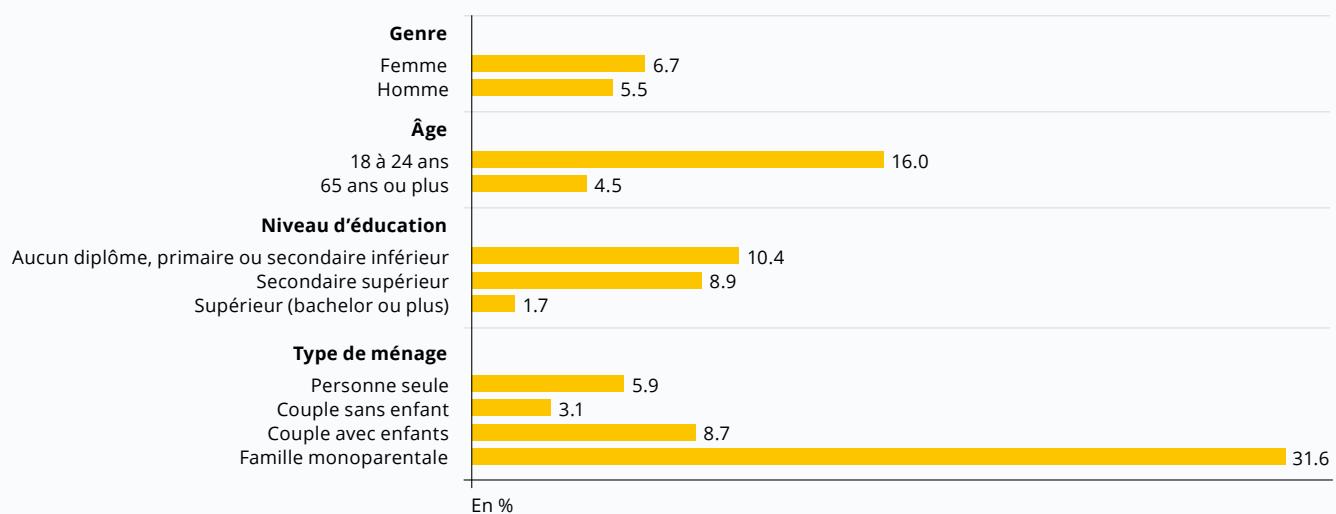
L'âge est un facteur déterminant puisque les 18-24 ans sont affectés près de quatre fois plus fréquemment que les personnes âgées de 65 ans ou plus.

Plus le niveau d'éducation est élevé et moins le risque de pauvreté persistante l'est. Les diplômés du supérieur ne sont que 1.7% à la subir contre plus de 10.0% des diplômés du secondaire inférieur ou moins.

Enfin, les familles monoparentales restent de très loin les ménages les plus touchés. Environ un tiers d'entre elles se retrouvent en pauvreté persistante (31.6%), tandis que les autres ménages avec enfants ne le sont que dans 8.7% des cas.

Néanmoins, ce sont les foyers sans enfant qui s'en sortent le mieux et en particulier les couples (3.1%).

Graphique 18

Près d'un tiers des familles monoparentales a été touché par la pauvreté persistante entre 2021 et 2024

Note de lecture : 6.7% des femmes étaient en risque de pauvreté persistante en 2024, c'est-à-dire que leur niveau de vie était en dessous de 60% du niveau médian en 2023, et ce aussi au moins durant deux années entre 2021 et 2024.

Champ : Ménages vivant au Luxembourg hors logements collectifs ou institutions.

Source : STATEC, enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC)

La persistance du risque de pauvreté touche plus d'une personne née au Portugal sur trois

Les femmes résidentes ont une tendance un peu plus élevée que les hommes à basculer dans le risque de pauvreté (3.5 contre 2.9%) en 2024.

À l'inverse, les personnes âgées sont celles ayant la probabilité la plus faible (1.8%), deux fois inférieure aux 26 à 64 ans.

Les moins diplômés sont plus fréquemment enclins à tomber dans le risque de pauvreté ; c'est le cas pour 6.1% des non-diplômés et 5.3% de ceux ayant un niveau équivalent primaire et seulement 2.0% des diplômés du tertiaire (Bachelor ou plus).

Les individus nés en Belgique et au Portugal peuvent aussi y faire face plus souvent, respectivement dans 7.1 et 5.9% des cas, contre uniquement 0.3% de ceux nés en Allemagne.

Professionnellement, ce sont les ouvriers et professions non qualifiées qui font face à ce basculement, dans 6.3% des cas.

À l'opposé, on retrouve les chefs d'entreprise, directeurs administratifs ou commerciaux avec moins de 1%.

Finalement, les personnes vivant seules ont une probabilité plus forte de faire face au risque de pauvreté en 2024 et sont notamment la catégorie la plus affectée par ce basculement, dans 6.5% des situations. Être en couple, et en particulier sans enfant préserve, car uniquement 1.7% d'entre eux y font face.

Des similitudes sont à évoquer entre les résidents tombant dans le risque de pauvreté et ceux qui y restent.

Tableau 5

6.5% des personnes vivant seules ont basculé dans la pauvreté en 2024

		Résidents hors du risque de pauvreté en 2023 qui y ont basculé en 2024	Résidents en risque de pauvreté en 2023 qui y sont restés en 2024
Total		3.2%	12.2%
Genre	Homme	2.9%	10.4%
	Femme	3.5%	14.1%
Âge	16 à 25 ans	2.1%	24.7%
	26 à 40 ans	3.8%	5.0%
	41 à 64 ans	3.7%	15.2%
	65 ans ou plus	1.8%	6.5%
Niveau d'éducation	Aucun diplôme	6.1%	28.3%
	Primaire	5.3%	24.7%
	Secondaire inférieur	3.7%	18.1%
	Secondaire supérieur	1.5%	7.7%
	Bachelor	2.0%	3.7%
	Master ou plus	2.0%	2.4%
	Luxembourg	2.1%	6.8%
Pays de naissance	Allemagne	0.3%	4.0%
	Belgique	7.1%	7.8%
	France	1.9%	8.8%
	Portugal	5.9%	35.9%
Profession	Autre	3.8%	13.3%
	Chefs d'entreprise, directeurs administratifs ou commerciaux	0.9%	2.3%
	Professions intellectuelles supérieures	2.9%	0.9%
	Professions intermédiaires	3.2%	10.7%
	Artisans, commerçants	1.7%	6.7%
	Ouvriers et professions qualifiées	4.6%	38.4%
Type de ménage	Ouvriers et professions non qualifiées	6.3%	22.6%
	Personne seule	6.5%	8.6%
	Couple sans enfant	1.7%	3.8%
	Couple avec enfants	2.7%	16.2%
	Famille monoparentale	5.2%	17.4%

Note de lecture : 2.9% des hommes ont basculé dans le risque de pauvreté en 2024.

Champ : Ménages vivant au Luxembourg hors logements collectifs ou institutions.

Source : STATEC, enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC)

Tout d'abord, la probabilité de stagner dans cette situation est de 12%, tandis qu'elle en est de 6.2% pour s'en extirper. Une fois tombé dans la pauvreté, il est fatalement plus probable d'y demeurer que d'en sortir. Ces individus-là sont en général plutôt des femmes (14.1%) et des jeunes âgés de 16 à 25 ans (24.7%).

De plus, plus d'une personne sur quatre sans diplôme n'est pas parvenue à sortir du risque en 2024. Seulement 2% des diplômés d'un master ou plus restent dans cette catégorie. Les habitants du Luxembourg nés au Portugal font face à cette persistance dans plus de 35% des cas, près de cinq fois plus souvent que ceux nés au Grand-Duché. À nouveau, être né en Allemagne diminue la probabilité d'y rester (4.0%), tout comme elle diminuait la probabilité d'y tomber.

Encore une fois, les ouvriers sont plus touchés que les autres professions, en particulier les ouvriers et professions non qualifiées qui s'y retrouvent près de quatre fois sur dix, soit dans une proportion quarante fois plus fréquente que les professions intellectuelles supérieures.

Pour finir, selon le type de ménage, le fait de vivre avec des enfants augmente la proportion de stagnation dans le risque de pauvreté : 16.2% des couples avec enfants et 17.4% des familles monoparentales.

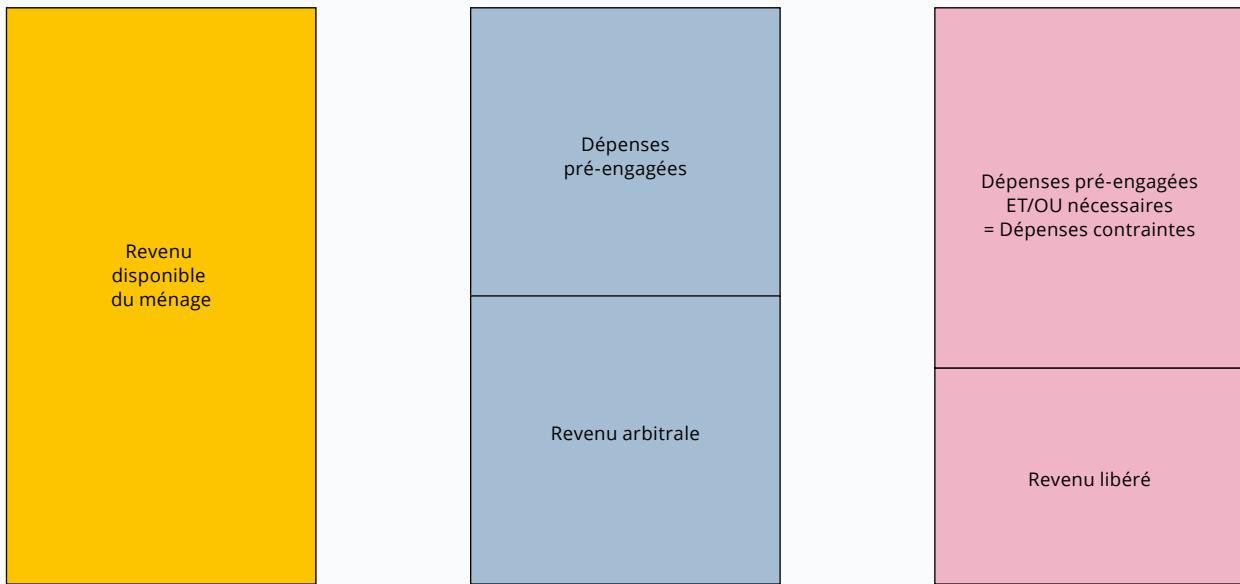
3.5 LE POIDS DES DÉPENSES "PRÉ-ENGAGÉES" SUR LE BUDGET DES MÉNAGES

Dépenses "contraintes" ou "pré-engagées" : de quoi s'agit-il ?

En France, la réflexion sur une meilleure prise en compte dans les statistiques officielles des évolutions du niveau de vie et des modes de consommation des ménages a conduit à la publication, en 2008, d'un rapport sur la "Mesure du pouvoir d'achat des ménages", sous la présidence d'Alain Quinet. Les travaux de représentants d'associations de consommateurs et d'associations familiales, d'experts de l'université et des administrations économiques et financières (dont l'INSEE) ont conduit à l'identification de trois composantes de la consommation des ménages : une composante "pré-engagée", se référant aux dépenses que les ménages engagent par un contrat ou un abonnement ; une composante "nécessaire", comprenant les dépenses indispensables pour leur survie ou leur travail ; et enfin, une composante "libérée", constituée par les autres dépenses.

Il faut souligner que les dépenses "pré-engagées" et les dépenses "nécessaires" sont deux notions bien distinctes. La première vise à mesurer l'ampleur des engagements contractuels des ménages, engagements qui viennent limiter les arbitrages de consommation que peuvent encore effectuer les ménages dans leur budget. Les dépenses "nécessaires", quant à elles, réunissent les consommations qui sont indispensables à la survie ou au travail des personnes. Certaines dépenses d'alimentation et d'habillement sont sans doute nécessaires, mais elles ne sont pas pré-engagées par un contrat ou un abonnement. En revanche, les loyers d'habitation sont considérés comme des dépenses "pré-engagées". Les dépenses "pré-engagées" et les dépenses "nécessaires" ne se recoupent donc que très partiellement. Le regroupement des dépenses pré-engagées ou nécessaires définit ce qu'on appelle les dépenses "contraintes" des ménages.

Figure 1
Plusieurs définitions du revenu des ménages



Source : Quintet (2008, p.13)

Pour délimiter le champ des dépenses "pré-engagées" et rendre les résultats comparables, la même approche que celle utilisée dans la précédente étude du STATEC est adoptée. Les dépenses suivantes sont considérées comme des dépenses "pré-engagées" :

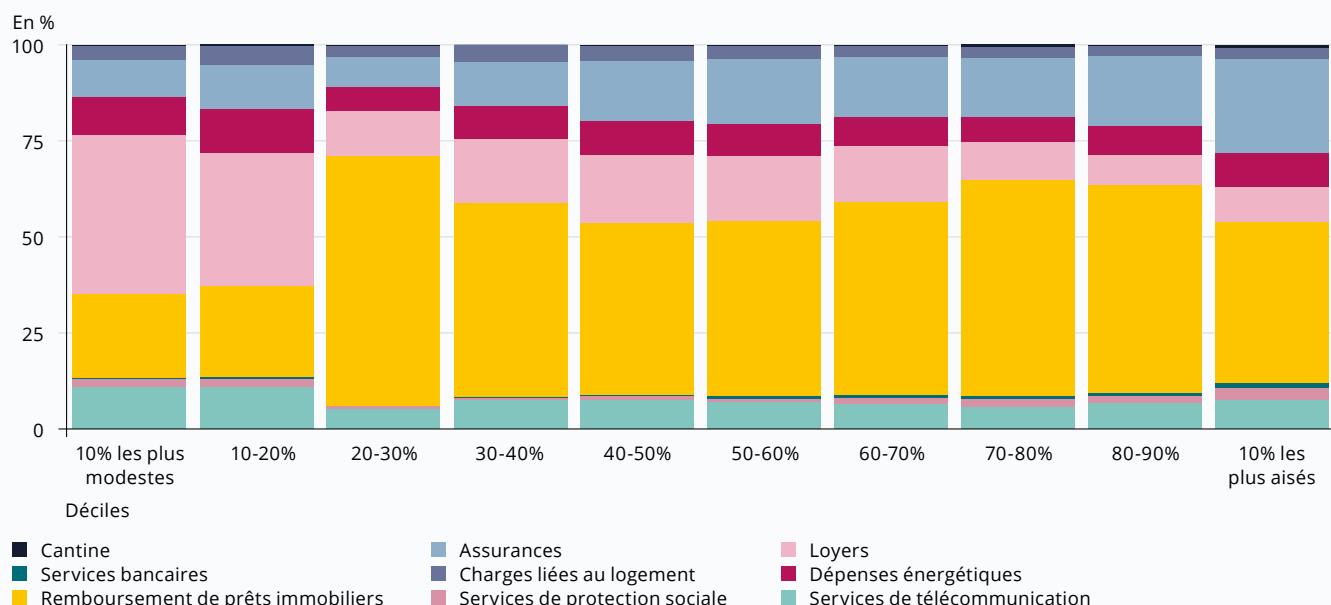
- Les dépenses liées au logement : loyers d'habitation, ainsi que les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ;
- Les services de télécommunications ;
- Les frais de cantine (scolaire et professionnelle) ;
- Les services de télévision (y compris les abonnements à des chaînes payantes) ;
- Les frais d'assurance ;
- Les services bancaires.

Au sein des dépenses liées au logement, les loyers fictifs imputés aux ménages propriétaires-occupants et aux ménages logés à titre gratuit ont été exclus, tandis que l'ensemble des remboursements d'emprunts effectués par les ménages au cours de l'année est compté, à la fois au sein de la consommation pré-engagée et dans la consommation totale des ménages.

Outre les six postes de consommation susmentionnés et les remboursements de prêts, il est apparu souhaitable d'élargir le champ des dépenses "pré-engagées" pour y inclure également la part à charge des ménages des frais pour les services de protection sociale (les maisons de soins, les services d'aide à domicile pour personnes âgées ou handicapées, les services d'accueil d'enfants), car ces frais peuvent être perçus par les ménages comme inévitables et assez incompressibles, et il n'existe pas de substituts à ces dépenses.

Graphique 19

Répartition (%) des dépenses pré-engagées selon le décile du niveau de vie du ménage, 2024



Source : STATEC, EU-SILC

Les dépenses pré-engagées sont très majoritairement liées au logement

Ce sont, en très grande majorité, les dépenses liées au logement – le paiement du loyer, le remboursement des emprunts, les dépenses liées à l'énergie et les charges liées à l'habitation – qui pèsent le plus sur le budget des ménages : cela représente 75.8% de l'ensemble des dépenses pré-engagées du ménage, avec une proportion allant de 76.8% pour les ménages modestes à 75.5% pour les ménages médians et enfin à 63% pour les 10% des ménages les plus aisés.

Les dépenses pré-engagées représentent en moyenne 29.5% du revenu des ménages

Derrière cette moyenne se cachent toutefois de fortes disparités selon le niveau de vie du ménage : leur poids atteint 58.6% pour les ménages les plus modestes, recule à 33% pour les ménages médians et tombe à 12.7% chez les ménages les plus aisés.

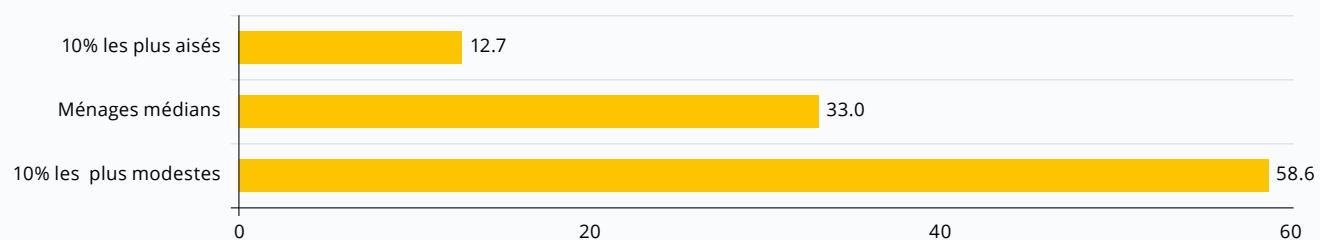
Par nature, ces dépenses pèsent donc bien davantage sur les foyers modestes que sur les plus favorisés.

Les dépenses "pré-engagées" pèsent le moins sur les propriétaires ayant entièrement remboursé leur emprunt, avec une part moyenne de 21.8 %, contre 32.3 % pour les propriétaires encore endettés et 34.8 % pour les locataires du secteur privé.

Par ailleurs, ce sont les familles monoparentales qui sont les plus affectées, avec des dépenses "pré-engagées" représentant en moyenne 48.4 % de leur revenu disponible. Plus largement, les ménages avec enfants subissent également un poids important de ces dépenses. À l'inverse, les personnes seules de plus de 65 ans (24.1 %) et les couples de plus de 65 ans (14 %) sont les moins touchés, la plupart ayant déjà acquitté leurs emprunts immobiliers.

Graphique 20

Part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages selon le décile du niveau de vie, 2024

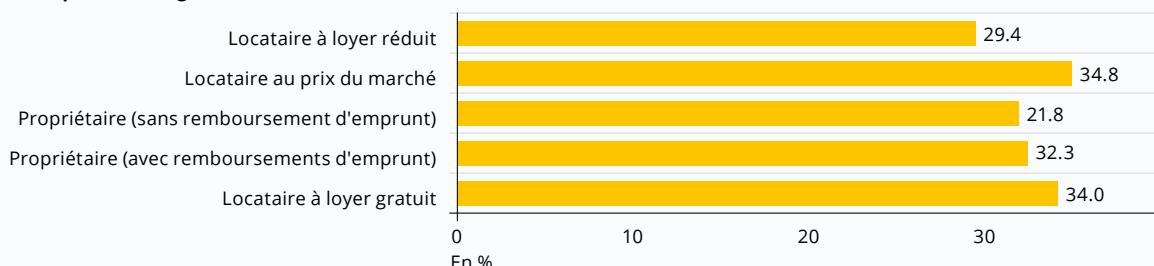


Source : STATEC, EU-SILC

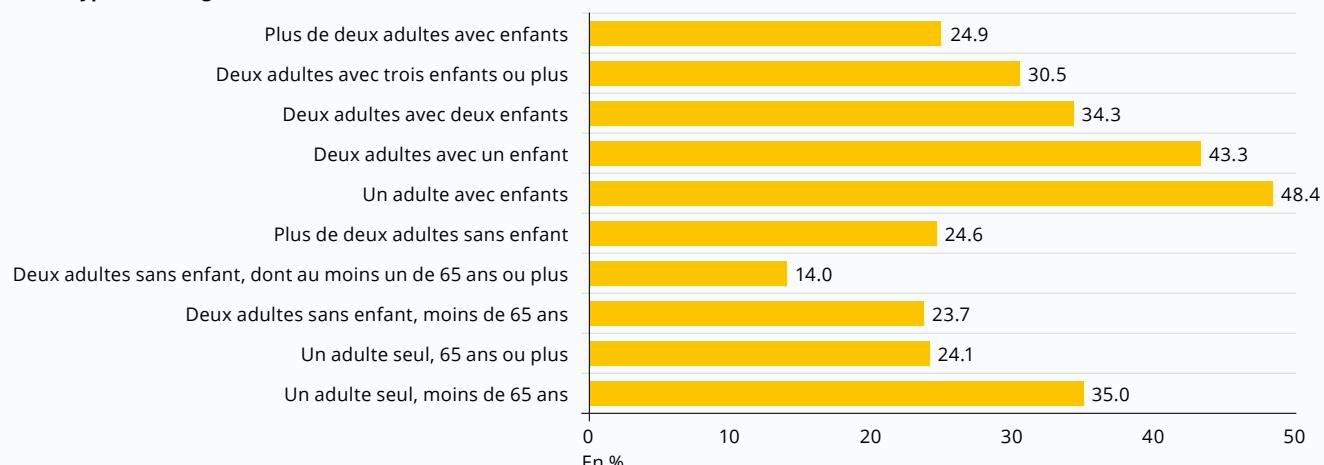
Graphique 21

Part (%) des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages, 2024

21.1 – Statut d'occupation du logement



21.2 – Type de ménage



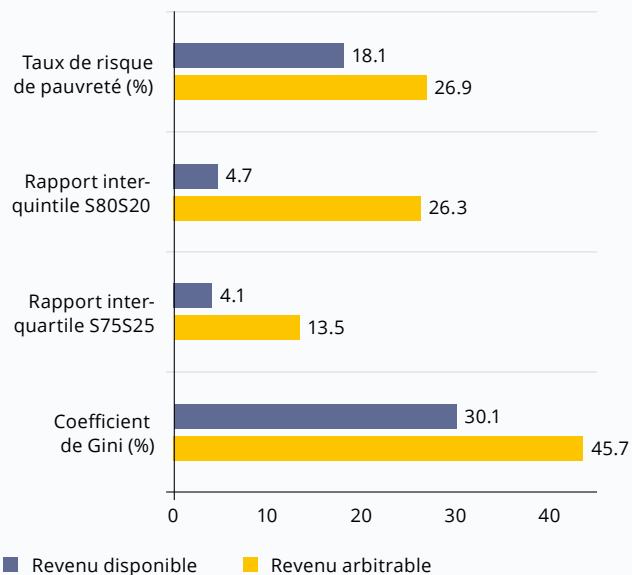
Source : STATEC, EU-SILC

Tableau 6
Revenu disponible et revenu arbitrable moyen par ménage, selon le décile du niveau de vie, 2024

	Niveau de vie disponible (EUR/mois)	Revenu arbitrable (EUR/mois)
10% les plus modestes	3 050	1 263
10-20%	4 000	2 422
20-30%	4 746	1 754
30-40%	5 454	3 406
40-50%	6 530	4 374
50-60%	7 161	4 854
60-70%	8 370	5 919
70-80%	9 500	6 809
80-90%	10 814	8 273
10% les plus aisés	17 477	15 250

Source : STATEC, EU-SILC

Graphique 22
Impact des dépenses pré-engagées sur les principaux indicateurs de pauvreté et d'inégalité, 2024



Source : STATEC, EU-SILC

Les dépenses pré-engagées accentuent la pauvreté et les inégalités

La prise en compte des dépenses "pré-engagées" dans le calcul du revenu des ménages révèle une aggravation de la pauvreté et des inégalités entre les ménages et les individus. Ce constat découle directement du fait que la part des dépenses "pré-engagées" diminue à mesure que le niveau de vie des ménages augmente.

En soustrayant ces dépenses du revenu disponible après impôts et cotisations sociales, on obtient ce qu'on appelle le "revenu arbitrable" – c'est-à-dire la part du revenu réellement disponible pour la consommation ou l'épargne.

Cette situation se reflète également dans les principaux indicateurs de pauvreté et d'inégalité des revenus : le taux de risque de pauvreté passe de 18.1% sur la base du revenu disponible à 26.9% à partir du revenu arbitrable.

De la même manière, les principaux indicateurs d'inégalité – tels que les rapports interquartiles et le coefficient de Gini – se détériorent lorsqu'ils sont calculés à partir du revenu "arbitrable", c'est-à-dire le "reste à vivre" une fois les dépenses "pré-engagées" déduites du revenu disponible.

3.6 L'INDICATEUR EUROPÉEN DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE

Réconcilier l'approche monétaire et l'approche non monétaire "Europe 2030"

L'indicateur européen 2030 sur la pauvreté et l'exclusion sociale (*AROPE – At Risk of Poverty or Social Exclusion*) est un outil statistique clé mis en place par l'Union européenne pour suivre les progrès vers l'objectif social de 2030. Il mesure la proportion de personnes dans la population exposées à au moins une des trois situations suivantes :

- Risque de pauvreté monétaire : individus vivant avec un revenu inférieur à 60 % du revenu médian national ;
- Privation matérielle et sociale sévère : incapacité à accéder à des biens ou services essentiels (logement, alimentation, soins, loisirs) ;
- Très faible intensité de travail dans le ménage : ménages dont les membres en âge de travailler contribuent peu ou pas au marché de l'emploi.

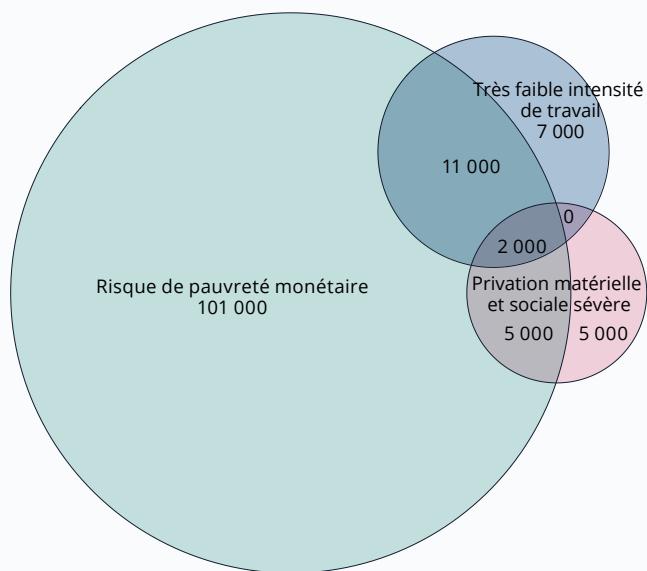
En combinant ces trois dimensions, l'indicateur AROPE fournit une vision globale de l'exclusion sociale et économique dans chaque État membre. Il permet de comparer les situations entre pays, d'identifier les groupes les plus vulnérables et de suivre l'évolution dans le cadre de la stratégie européenne pour 2030, visant à réduire significativement la pauvreté et l'exclusion sociale.

En 2024, la pauvreté et l'exclusion sociale concernaient 20% de la population, soit 131 000 personnes. Le détail montre que cette situation repose principalement sur le risque de pauvreté monétaire, qui constitue la composante majeure de l'indicateur européen de pauvreté et d'exclusion sociale et qui présente une corrélation très marquée avec l'indicateur global. Les deux autres composantes restent relativement marginales, et leur évolution est stable depuis plusieurs années :

- La privation matérielle et sociale touchait 2.3% de la population en 2024, soit 12 000 personnes ;
- La faible intensité de travail au sein du ménage touchait 3.9% de la population en 2024, soit 20 000 personnes ;
- Ce sont finalement 2 000 personnes qui étaient confrontées aux trois dimensions.

Graphique 23

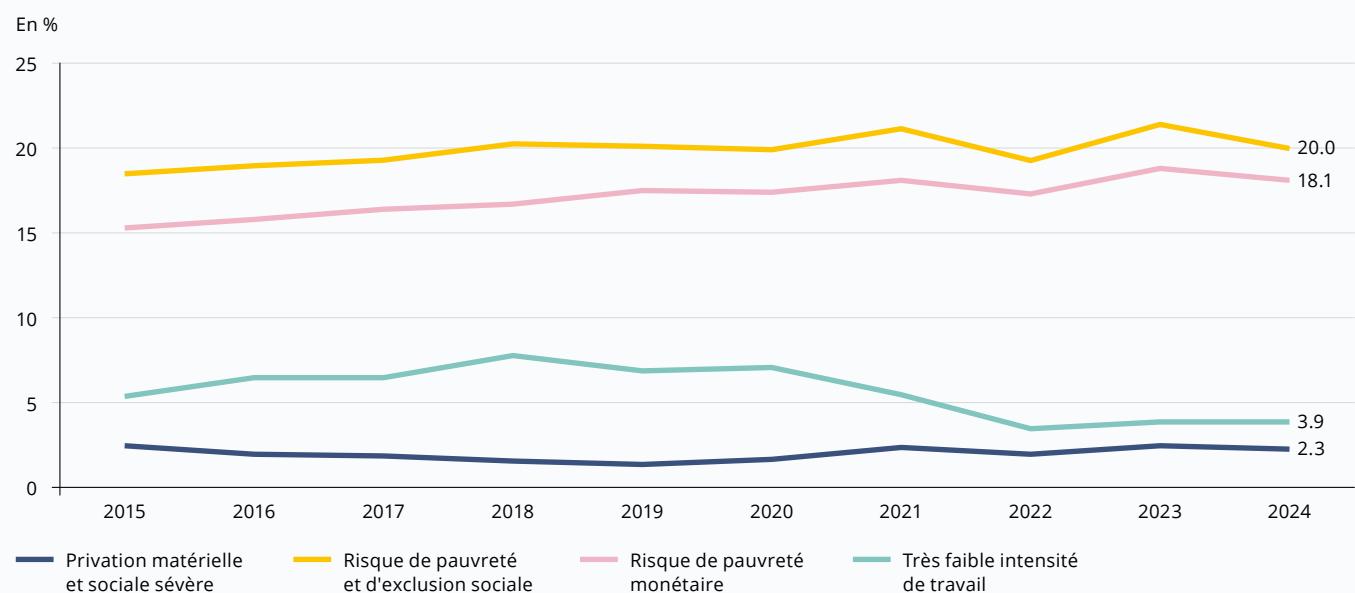
L'indicateur communautaire "Europe 2030" de pauvreté et d'exclusion sociale – Luxembourg 2024



Source : Eurostat

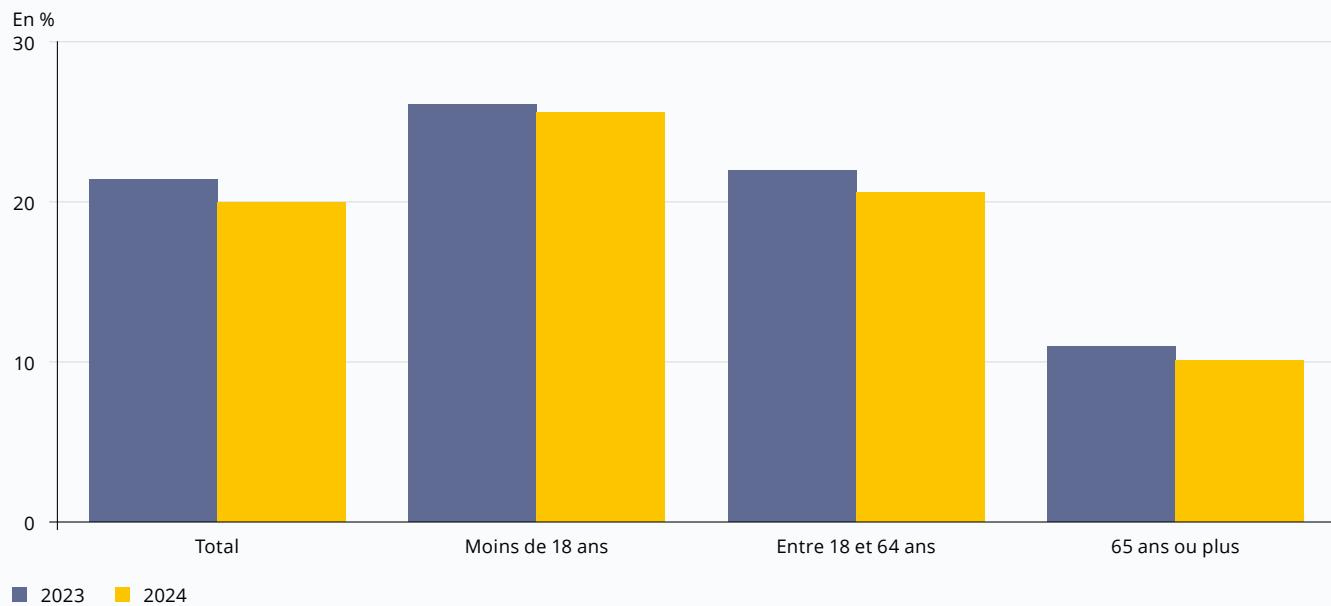
Graphique 24

Évolution des composantes de l'AROPE



Source : Eurostat

Graphique 25
Taux AROPE par groupe d'âge – Luxembourg, 2023 et 2024



Source : Eurostat

Les jeunes sont davantage exposés à la pauvreté et l'exclusion sociale que les catégories plus âgées

Le graphique ci-dessus présente l'évolution du taux AROPE de personnes en situation de risque de pauvreté et d'exclusion sociale au Luxembourg pour les années 2023 et 2024, ventilée par groupe d'âge.

On observe que :

- En 2024, le taux global reste élevé à 20 %, en recul par rapport à l'année 2023 ;
- Les jeunes de moins de 18 ans sont les plus exposés, avec un taux atteignant 25.6%, ce qui montre que les enfants et adolescents restent particulièrement vulnérables ;
- Les séniors (65 ans et plus) sont les moins exposés, avec un taux de 10.1%.

Cette répartition montre clairement que la pauvreté et l'exclusion sociale touchent prioritairement les jeunes, tandis que les personnes âgées sont moins concernées.

3.7 LA PERCEPTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES MÉNAGES

Les difficultés à joindre les deux bouts

Alors que les chapitres précédents se fondent sur une mesure objective de la pauvreté (taux de pauvreté, indicateur de Gini, indicateur AROPE, pauvreté persistante), celui-ci propose une mesure subjective fondée sur le ressenti. L'intérêt revient à rendre compte des ménages ne rentrant pas dans les critères stricts des indicateurs de pauvreté, mais en ressentant malgré tout les difficultés économiques et financières associées. Le sociologue et philosophe allemand Georg Simmel théorisait dans une étude publiée en 1908 cette approche qui n'est ni la pauvreté, ni les pauvres en tant que tels, mais plutôt la relation d'assistance, et donc d'interdépendance, entre eux et la société dont ils font partie¹. Être subjectivement pauvre reflète la manière dont l'individu, le ménage se représente par rapport à la société dans laquelle il vit.

Ce chapitre se fonde sur les indicateurs subjectifs de l'enquête EU-SILC 2024 et repose sur les déclarations des ménages interrogés. La question posée au ménage est la suivante : *Le ménage se considère-t-il capable de joindre les deux bouts, c'est-à-dire de payer les dépenses nécessaires habituelles ? Réponses possibles : très difficilement ; difficilement ; plutôt difficilement ; plutôt facilement ; facilement ; très facilement.*

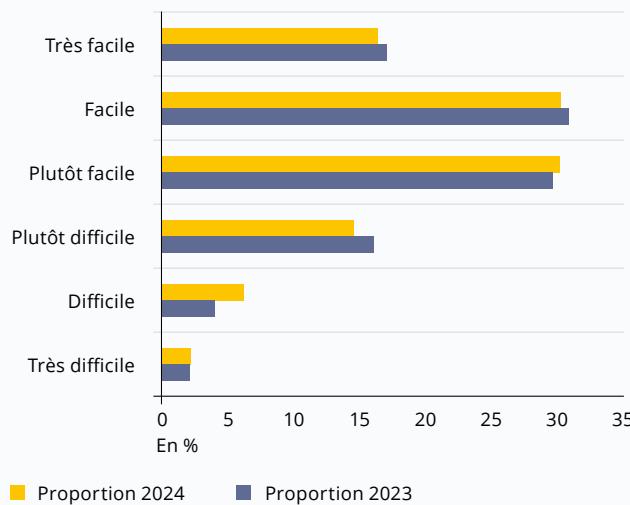
En 2024, 2,2% des ménages vivant au Luxembourg ont indiqué avoir une très grande difficulté à joindre les deux bouts. Au total, la part des ménages ayant rencontré des difficultés est passée de 22 à 23% entre 2023 et 2024.

Les difficultés financières des ménages

Les jeunes sont les plus touchés par les difficultés financières. Les 16-25 ans sont 31% à indiquer une incapacité à joindre les deux bouts en 2024, tandis que les plus âgés sont les moins touchés, avec un pourcentage de 11% chez les personnes de 65 ans et plus. La différence est donc nette entre les générations. De plus, c'est à la fois chez les plus jeunes et chez les plus âgés que la situation s'est le plus détériorée en 2024, passant de 29 à 31% de personnes en difficulté financière parmi les 16-25 ans et de 9 à 11% chez les plus de 65 ans.

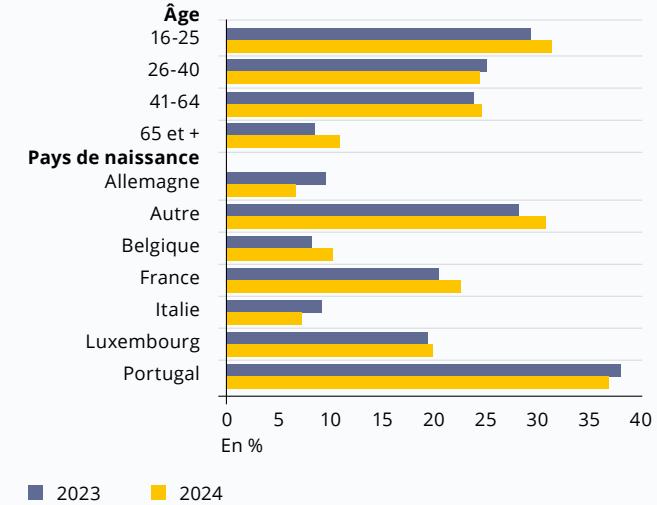
Concernant le pays de naissance, le lien avec le Portugal reste un marqueur fort des difficultés économiques. Malgré une légère baisse entre 2023 et 2024, 37% des personnes qui y sont nées rencontrent des difficultés. Cela représente encore près du double par rapport aux personnes nées au Luxembourg.

Graphique 26
Une augmentation de la part de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts



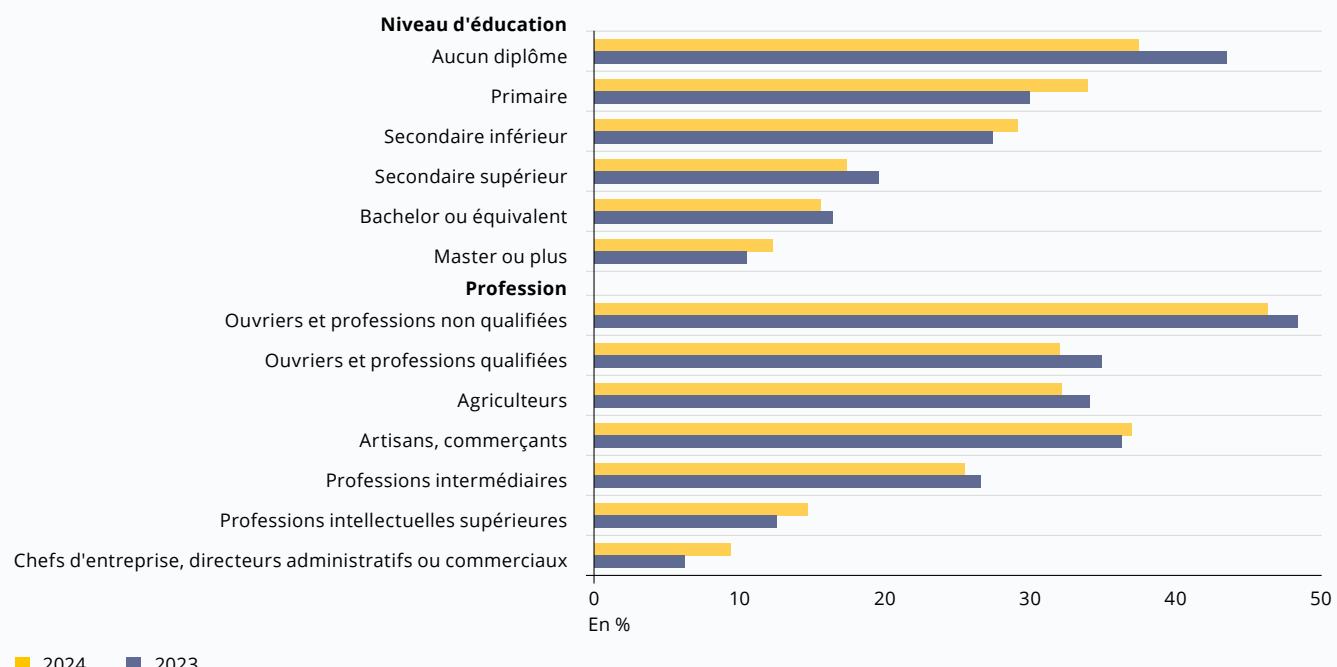
Note de lecture : En 2024, 16% des ménages considèrent être en capacité *très facile* à joindre les deux bouts.
Champ : Ménages vivant au Luxembourg en 2024 hors logements collectifs ou institutions.
Source : STATEC, enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2024.

Graphique 27
Les moins de 65 ans ont davantage de difficultés à joindre les deux bouts



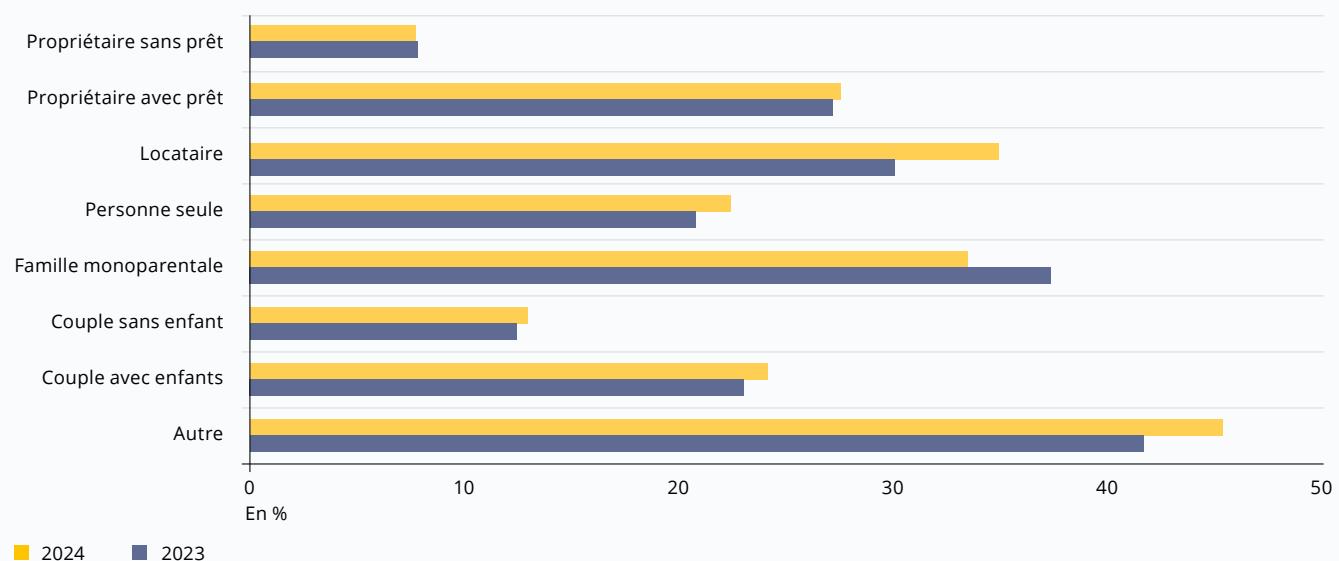
Note de lecture : En 2024, 31% des 16-25 ans annoncent rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts.
Champ : Ménages vivant au Luxembourg en 2024 hors logements collectifs ou institutions.
Source : STATEC, enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2024.

Graphique 28
Les ménages ouvriers et de professions non qualifiées sont fortement touchés par les difficultés financières



Note de lecture : En 2024, 37% des non-diplômés annoncent rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts.
Champ : Ménages vivant au Luxembourg en 2024 hors logements collectifs ou institutions.
Source : STATEC, enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2024.

Graphique 29

Ne pas avoir d'emprunt immobilier à rembourser ou de loyer à payer engendre moins de difficultés financières

Note de lecture : En 2024, 35% des locataires annoncent rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts.

Champ : Ménages vivant au Luxembourg en 2024 hors logements collectifs ou institutions.

Source : STATEC, enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2024.

Les personnes nées en France sont de plus en plus nombreuses à exprimer une incapacité à joindre les deux bouts : 23% en 2024.

À l'opposé, les résidents nés en Allemagne et en Italie évoquent bien moins fréquemment cette incapacité que les autres groupes, et par-dessus tout, ces taux ont diminué entre 2023 et 2024, passant respectivement de 10 à 7% et de 9 à 7%.

Les personnes non diplômées sont 37% à évoquer des difficultés à joindre les deux bouts. Toutefois, elles sont celles qui ont observé une baisse de cette incapacité entre 2023 et 2024, passant de 43% à 37%.

De manière générale, plus le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage est bas, plus les difficultés financières sont importantes. Cependant, les plus diplômés montrent en 2024 une hausse de ces difficultés. En effet, les ménages ayant un niveau d'éducation de niveau master ou plus indiquent une incapacité à joindre les deux bouts dans environ 12% des cas en 2024, contre 10% en 2023. Malgré tout, un haut niveau d'éducation reste corrélé à des problèmes économiques moins forts.

Les chefs d'entreprise et gérants se heurtent peu aux difficultés économiques, seulement 10% d'entre eux disent en avoir. À l'inverse, presque la moitié des ouvriers et travailleurs peu qualifiés y font face en 2024, soit plus de quatre fois plus fréquemment que les chefs d'entreprise. Entre 2023 et 2024, les professions non qualifiées ont vu leur part d'incapacité diminuer, à l'inverse des professions plus qualifiées. Par exemple, les difficultés chez les chefs d'entreprise et gérants ont augmenté de 6 à 10%, et chez les professions intellectuelles supérieures, de 13 à 15%. Pour les ouvriers qualifiés comme non qualifiés, ce taux a baissé de 2 points. De la même manière que pour le niveau de diplôme, plus la profession du répondant est qualifiée, moins elle sera associée à des difficultés financières.



Le logement est une charge financière très lourde pour les ménages

Les propriétaires n'ayant pas de prêt à rembourser pour l'acquisition de leur logement sont les moins concernés par les difficultés financières, la part ayant en outre stagné entre 2023 et 2024. Ils ne sont que 7.7% en 2024 à déclarer être en incapacité à joindre les deux bouts. Dans le même temps, les locataires font face à des dépenses de logement plus élevées et rapportent donc plus fréquemment rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts. Ces résidents sont désormais plus de 34% à avoir des incapacités, en hausse de 4 points par rapport à 2023. Les propriétaires avec prêt sont 28% dans cette situation.

Les familles monoparentales, bien qu'elles ne représentent que 6.3% des familles vivant au Luxembourg en 2024, sont dans une situation plus délicate que les autres. Elles sont toutefois celles qui ont bénéficié d'une amélioration de leurs capacités financières. Elles sont 34% à joindre difficilement les deux bouts en 2024. De l'autre côté, ce sont les couples sans enfant qui s'en sortent le mieux puisque seuls 13% d'entre eux disent être en difficultés financières. En 2024, ce sont les ménages avec enfants (familles monoparentales et couples avec enfants) qui ont et qui restent ceux avec le plus de difficultés à joindre les deux bouts.

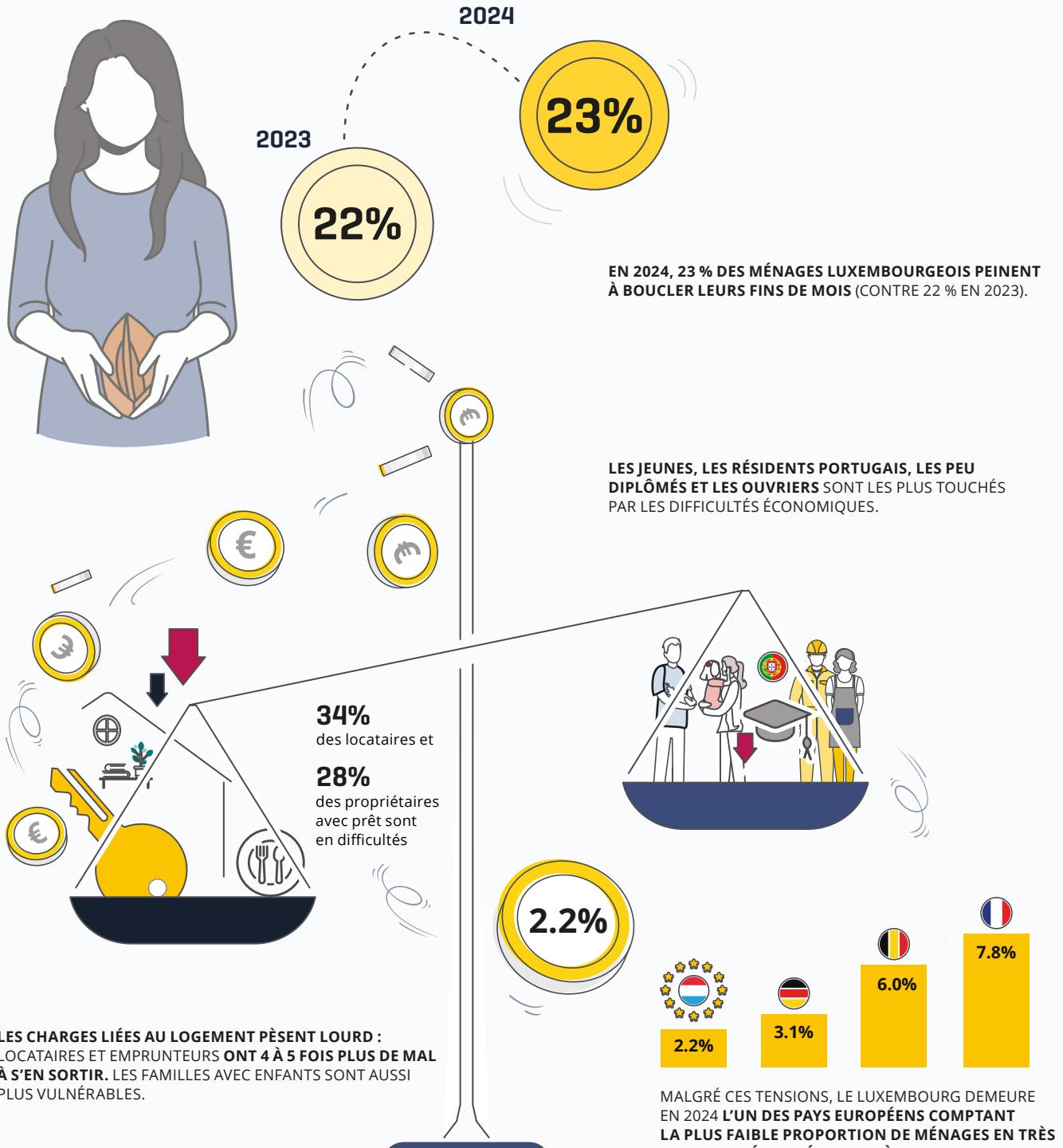
Une situation toutefois favorable au regard de nos voisins européens

Même si les difficultés économiques et financières des ménages au Luxembourg se sont accrues entre 2023 et 2024, la situation du pays reste plus favorable que celle des autres pays européens. Avec seulement 2.2% des ménages concernés, le Grand-Duché était en 2023 le troisième pays européen avec la plus faible proportion de ménages parvenant très difficilement à joindre les deux bouts. Il est seulement devancé par les Pays-Bas (1.7%) et la Finlande (2.0%). En fin de classement, on retrouve des pays d'Europe de l'Est et du Sud comme la Bulgarie, la Slovaquie, la Serbie, et surtout la Grèce avec 37.0%.

Infographie 1

Situation économique des ménages au Luxembourg en 2024 : plus de difficultés, mais moins de précarité qu'ailleurs en Europe

Le coût du logement et la hausse des dépenses pèsent sur les ménages, même si la grande précarité reste rare au Luxembourg.



3.8 LA PAUVRETÉ ÉNERGÉTIQUE

■ Encadré méthodologique

Dans cette section, nous utilisons des techniques d'appariement statistique (*statistical matching*) pour faire correspondre les informations sur la consommation tirées de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM) avec le revenu tel que collecté dans l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC). Sur la base des données appariées, nous calculons le taux de pauvreté énergétique.

D'une manière générale, il convient d'être prudent lors de l'utilisation des mesures synthétiques basées sur des données appariées, car elles reposent sur des estimations de nature expérimentale.

Deux définitions de la pauvreté énergétique

La pauvreté énergétique se définit comme résultant de factures d'énergie élevées, de revenus modestes et de logements à faible efficacité énergétique. Pour quantifier la pauvreté énergétique, les deux indicateurs suivants sont employés¹ :

i. Taux d'effort énergétique (TEE) élevé² :

$$TEE = \frac{\text{Dépenses énergétiques du ménage}}{\text{Revenu du ménage}} > 0.072 = 7.2\%$$

ii. Bas revenu, dépense élevée (BRDE)³ :

$$BRDE = \begin{cases} \text{et} & \frac{\text{Dépenses énergétiques du ménage}}{\text{par unité de consommation}} > 1\,194 \text{ EUR/an} \\ & (Revenu net du ménage - Charges du logement) < 17\,263 \text{ EUR/an} \end{cases}$$

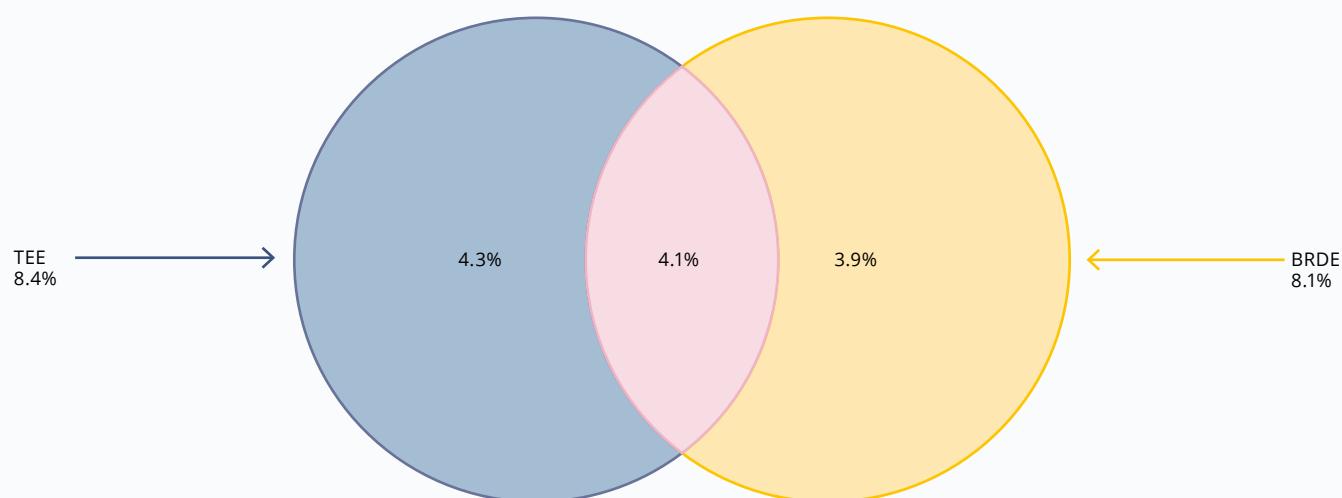
1 Suivant des travaux internes au STATEC de 2020, l'année 2012 a été choisie comme point de référence pour la mesure de la pauvreté énergétique. Il est prévu de mener des réflexions de mise à jour de cet indicateur.

2 $0.072 = 2 \times \text{Valeur(TEE) médiane nationale en 2012.}$

3 $1\,194 \text{ EUR/an} = \text{Valeur (BRDE) médiane nationale en 2012,}$
 $17\,263 \text{ EUR/an} = 60\% \times \text{Médiane du (Revenu net du ménage-charges du logement) en 2012.}$

Figure 2

En 2024, 4.1% des ménages au Luxembourg étaient en situation de précarité énergétique d'après les deux définitions (TEE et BRDE)



Sources : STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2024 avec EBM 2024. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC et EBM provient d'une année antérieure.

Les mesures TEE sont utilisées fréquemment, car elles sont faciles à calculer et à expliquer. Cependant, une des principales faiblesses de l'approche TEE est qu'elle peut, d'un côté, intégrer certains ménages ayant un niveau de revenu élevé avec de faibles contraintes de dépenses, qui surconsomment l'énergie, et, de l'autre, exclure des ménages qui, par manque de moyens, restreignent leur facture d'énergie en réduisant leur consommation.

L'indicateur BRDE est plus complexe, car il inclut deux conditions simultanées : un faible revenu après charges de logement et des dépenses énergétiques élevées. Les ménages qui se situent en dessous du seuil conventionnel de 60% du revenu net résiduel médian après coût du logement et dont les dépenses d'énergie sont supérieures au niveau médian sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique.

Quelle est la répartition de la pauvreté énergétique selon les deux approches méthodologiques BRDE et TEE ?

La figure 2 montre l'étendue de la précarité énergétique en 2024 au Luxembourg en utilisant les deux mesures quantitatives : TEE et BRDE. Selon l'approche TEE, 8.4% des ménages sont en situation de précarité énergétique ; 8.1% sont en situation de précarité énergétique selon l'indicateur BRDE, tandis que 4.1% sont en situation de précarité énergétique selon les deux indicateurs.

Comme on peut le voir dans la figure 2, environ 50% des personnes en situation de précarité énergétique selon l'indicateur TEE le sont également selon l'indicateur BRDE.

Comment la pauvreté énergétique a-t-elle évolué par rapport à 2023 ?

Le graphique 30 (b) montre l'évolution des indicateurs de 2021 à 2024 : avec la crise énergétique qui se traduit par une hausse des prix de l'énergie ainsi que par la suspension temporaire de l'indexation des salaires, la précarité énergétique connaît une augmentation conséquente en 2022 et 2023, qui semble se stabiliser à un niveau élevé en 2024.

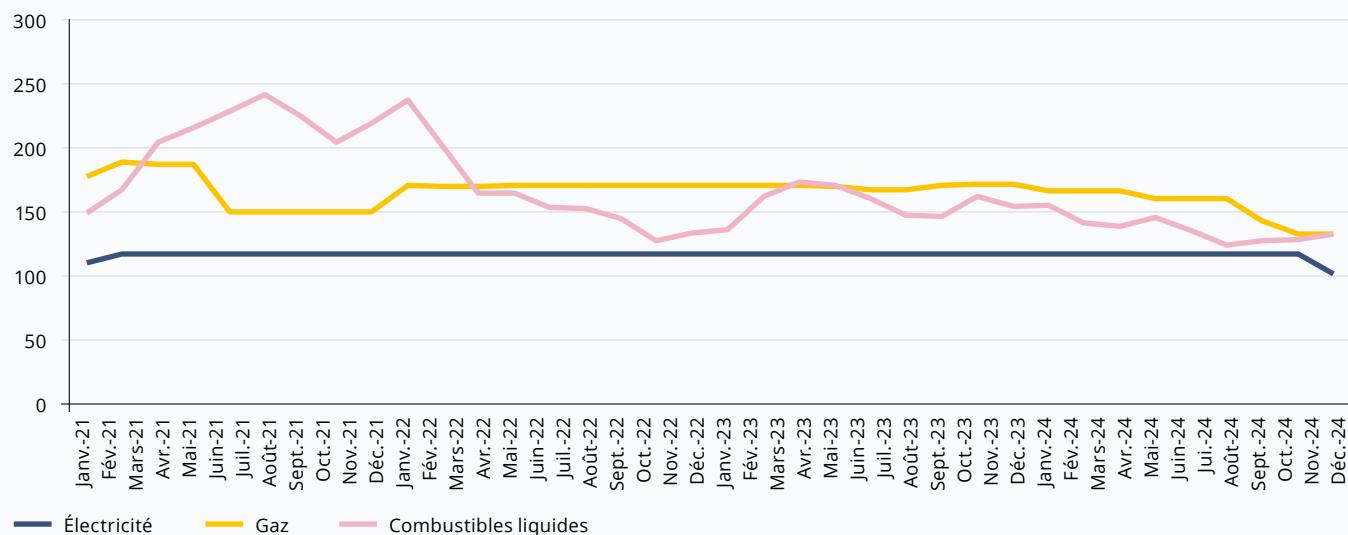
Graphique 30

La précarité énergétique selon TEE et BRDE reste stable en 2024

Évolution du prix de l'énergie et de la précarité énergétique au Luxembourg entre 2021 et 2024

(a) Évolution du prix de l'énergie

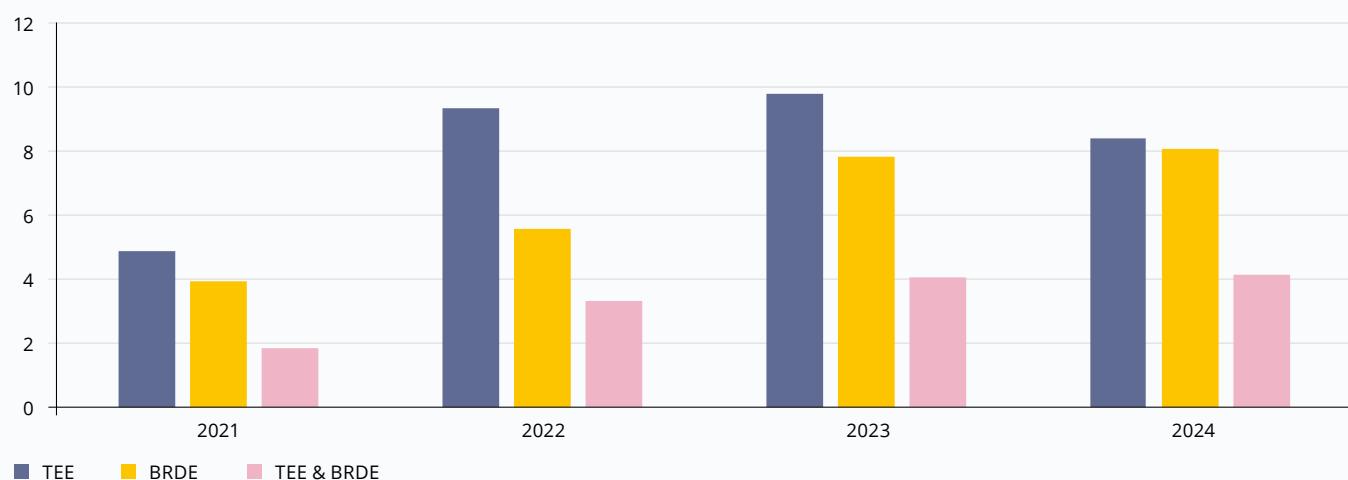
IPCN (base 2015 = 100)



Source : STATEC, Indice des prix à la consommation national (IPCN)

(b) Évolution de la précarité énergétique en 2021-2024

En %

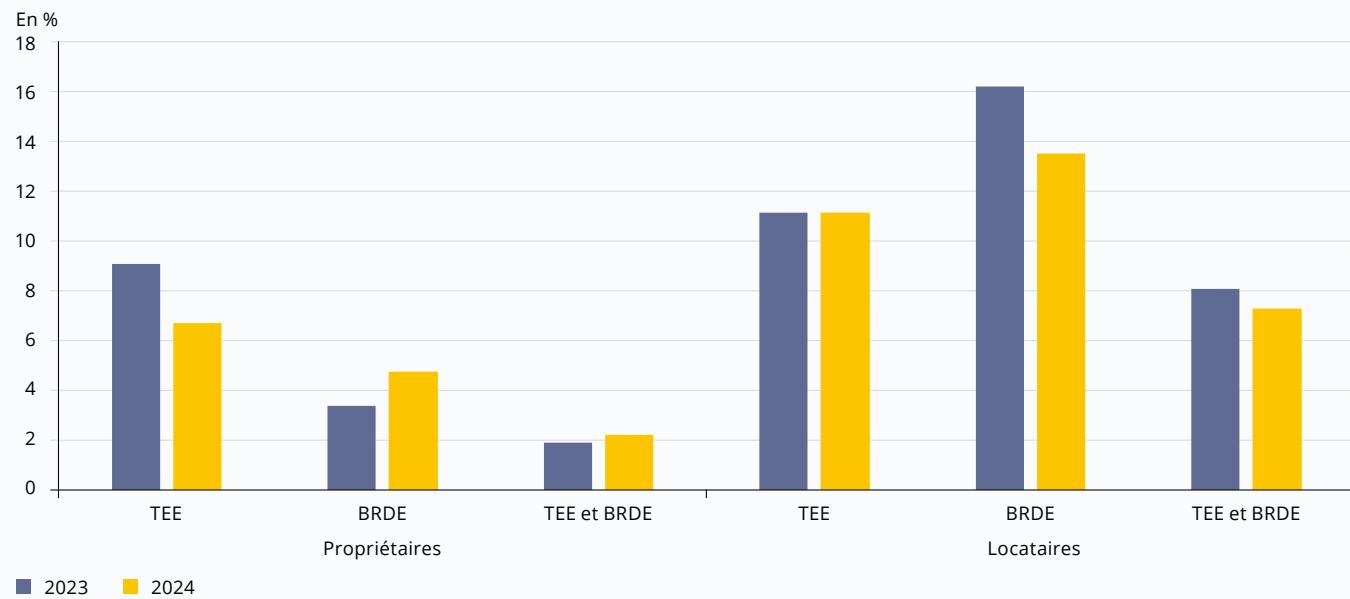


Sources : STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC avec EBM. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC et EBM provient d'une année antérieure.

En effet, par rapport à 2023, l'indicateur TEE est en baisse en 2024 ; le taux TEE passe de 9.8% en 2023 à 8.4% en 2024. Comme le montre le graphique 30 (a), les prix à la consommation des différentes énergies sont stables, voire sensiblement en baisse en 2024. La baisse du TEE indique qu'il y a moins de ménages qui dépensent 7.2% ou plus de leur revenu en énergies. L'ampleur que prennent les dépenses énergétiques par rapport au revenu des ménages est donc en baisse, ce qui peut s'expliquer par la légère baisse des prix de l'énergie, mais surtout par la hausse des revenus (multiples indexations des salaires en 2023, année de référence pour les revenus de l'indicateur en 2024).

Graphique 31

Précarité énergétique par statut du logement : les locataires sont davantage concernés que les propriétaires



Sources : STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2024/2023 avec EBM 2024/2023. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC et EBM provient d'une année antérieure.

L'indicateur BRDE, qui prend plus explicitement en compte la distribution du revenu moins les coûts du logement et la taille des ménages, montre une légère augmentation et passe de 7.8% en 2023 à 8.1% en 2024. La hausse peut s'expliquer par le fait que davantage de ménages dépassent le seuil des 1 194 EUR/an en dépenses énergétiques, et une partie de ces ménages remplit aussi la deuxième condition de la mesure du BRDE, des dépenses énergétiques élevées. Ceci peut être en lien avec une augmentation de la consommation d'énergie liée à l'électrification des voitures par exemple. Avec la transition énergétique, un changement progressif des modes de consommation est en train de s'opérer et va impacter l'évolution des mesures de précarité énergétique.

Si l'on prend en compte les deux indicateurs, la précarité énergétique reste stable aux alentours de 4.0%.

Comment la pauvreté énergétique se décline-t-elle selon le statut du logement ?

Le graphique 31 présente les mesures quantitatives de la pauvreté énergétique par statut d'occupation résidentielle. Le statut d'occupation du logement est normalement une dimension importante de la précarité énergétique, car il confère aux ménages différents niveaux de contrôle sur leur logement. Les propriétaires sont plus indépendants, tandis que les locataires sont plus limités dans leurs choix.

Le graphique 31 montre une baisse de la mesure TEE pour les propriétaires, comme observé sur l'ensemble de la population ainsi qu'une stabilisation du TEE pour les locataires en 2024. À l'inverse du TEE pour les propriétaires, la mesure BRDE augmente en 2024, atteignant 4.8%. Pour les locataires, la mesure BRDE est en baisse, passant de 16.2% à 13.5% en 2024.

Pour les propriétaires, la mesure combinée TEE et BRDE atteint des niveaux assez bas, mais connaît une légère augmentation de 1.9% à 2.2% en 2024. L'indicateur est en baisse dans le cas des locataires, passant de 8.1% en 2023 à 7.3% en 2024. Il faut noter que pour les locataires les taux sont nettement supérieurs à ceux des propriétaires et qu'au Luxembourg, les locataires représentent une population beaucoup plus vulnérable que les propriétaires.

Tableau 7

Les ménages en situation de précarité énergétique sont les plus modestes en termes de revenu et de mesures subjectives

	TEE		BRDE		TEE et BRDE	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
En situation de précarité selon l'indicateur						
Statistiques de base						
- Revenu net médian par équivalent-adulte (EUR/an)	26 584	55 841	26 929	55 423	21 000	54 259
- Dépenses énergétiques médianes (EUR/an)	2 796	1 991	2 125	2 023	2 278	2 016
Mesures subjectives						
- Ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement	5.8%	2.8%	5.9%	2.8%	6.4%	2.9%
- Arriérés sur le paiement des factures énergétiques	9.6%	3.4%	7.9%	3.6%	7.0%	3.8%
- Arriérés sur le paiement des prêts hypothécaires ou des loyers	6.5%	2.1%	5.6%	2.2%	4.8%	2.4%
- Arriérés sur le paiement des autres emprunts	11.7%	5.8%	12.6%	5.8%	12%	6.1%

Sources : STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2024 avec EBM 2024. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC et EBM provient d'une année antérieure.

Est-ce que les ménages en situation de précarité énergétique se distinguent selon les mesures subjectives ?

En plus de ces deux indicateurs objectifs, deux mesures subjectives de la pauvreté énergétique sont également prises en compte pour les ménages lorsque ceux-ci déclarent : (i) ne pas pouvoir se chauffer suffisamment en hiver, (ii) avoir des difficultés pour les paiements des factures énergétiques.

Le tableau 7 donne plus de détails sur les ménages considérés comme étant en situation de précarité énergétique sur une base quantitative, ainsi que sur leurs mesures subjectives respectives. Le revenu net annuel médian des ménages, ajusté par les unités de consommation, est en moyenne de 26 584 EUR pour ceux en situation de précarité énergétique selon l'approche TEE, de 26 929 EUR selon l'approche BRDE, et de 21 000 EUR pour la combinaison des deux approches.

Comparés aux ménages qui ne sont pas en précarité énergétique, on peut observer que pour toutes les mesures, le revenu est bas, alors que les dépenses en énergie sont élevées. Une corrélation peut être constatée entre la situation de précarité énergétique selon les indicateurs TEE et BRDE et le fait de ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement, ainsi que les difficultés à payer ses factures énergétiques ou à rembourser ses emprunts. De ce point de vue, on peut conclure que les mesures subjectives "valident" les indicateurs objectifs de pauvreté énergétique (TEE et BRDE).

3.9 PRÉVISIONS DES REVENUS, DES INÉGALITÉS ET DE LA PAUVRETÉ POUR 2024

■ Pour bien comprendre

L'enquête annuelle du STATEC sur les revenus et les conditions de vie des ménages (SILC) est la source de données de référence pour estimer l'ampleur de la pauvreté et des inégalités de revenus au Luxembourg. C'est à partir de ces éléments que le STATEC calcule chaque année les indicateurs de revenus qui se trouvent dans son rapport Travail et cohésion sociale.

Les revenus collectés par l'enquête SILC en 2024 se rapportent à l'année 2023. Toutefois, par abus de langage, on parle généralement des résultats de l'enquête 2024, car les caractéristiques des ménages et les indicateurs subjectifs, quant à eux, correspondent à 2024. Les revenus de l'enquête présentent donc un décalage de près de 2 ans avec la date de publication des indicateurs d'inégalités et de pauvreté, comme dans la plupart des pays européens.

Afin de pallier ce décalage, le STATEC a travaillé conjointement avec les services de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) pour développer un modèle de simulation des revenus en 2024 en associant les informations tirées de l'enquête SILC, dont les revenus portaient sur l'année 2023, avec des informations tirées des sources administratives de l'IGSS et se rapportant notamment à l'évolution du niveau de vie des résidents entre 2023 et 2024. Ce modèle a permis d'estimer les principaux indicateurs de pauvreté et d'inégalité des revenus au Luxembourg pour l'année 2024. Cette approche doit cependant être prise avec la prudence nécessaire dans la mesure où il s'agit d'un modèle et non de données réellement observées sur les revenus.

Le revenu

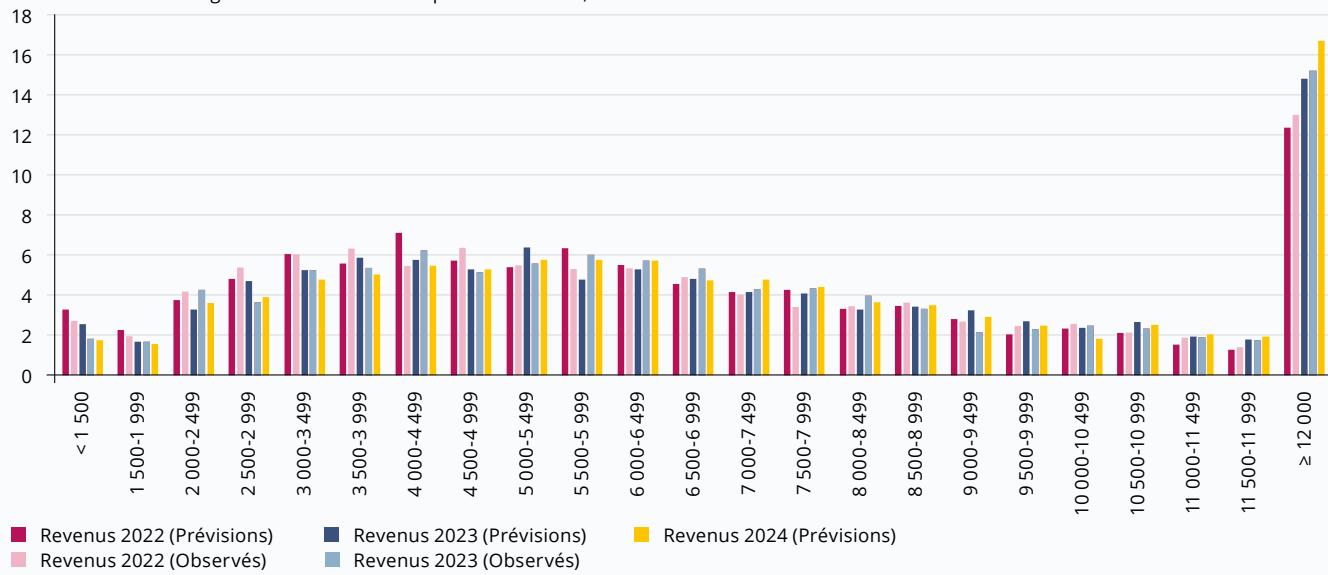
Les prévisions de l'année dernière estimaient que le revenu disponible moyen mensuel des ménages au Luxembourg augmenterait de 7 259 EUR en 2022 à 7 662 EUR en 2023. Les données effectivement observées révèlent un niveau très proche : 7 716 EUR.

Pour 2024, le revenu disponible moyen est projeté à 7 993 EUR par mois, soit une progression de 3.6% par rapport à 2023. En 2024, il n'y a pas eu d'indexation et seul le salaire social minimum a été augmenté de 2.6%. Les revalorisations salariales négociées dans les entreprises constituent vraisemblablement un facteur explicatif complémentaire de cette dynamique.

Graphique 32

En 2024, 1 ménage sur 6 disposerait d'au moins 12 000 EUR mensuels

Distribution des ménages selon leur revenu disponible mensuel, en %



Sources : STATEC, EU-SILC 2024 et IGSS 2023-2024

Note : Les ménages dont les revenus sont égaux ou dépassent 12 000 EUR sont regroupés, ce qui explique le pic à droite de la distribution.

L'analyse de la distribution des revenus met en évidence des changements notables. La part des ménages disposant de moins de 3 500 EUR par mois reculerait de 16.7% en 2023 à 15.6% en 2024. Parmi eux, 13.8% percevraient un revenu compris entre 1 500 et 3 500 EUR, tandis que 1.8% resteraient sous le seuil de 1 500 EUR mensuels.

À l'autre extrémité de l'échelle, la proportion de ménages disposant de 12 000 EUR ou plus par mois progresserait de 15.2% en 2023 à 16.7% en 2024.

Ainsi, la structure des revenus tend à se déplacer vers le haut de la distribution : en 2024, il y aurait proportionnellement davantage de ménages à très hauts revenus ($\geq 12 000$ EUR) que de ménages à bas revenus ($< 3 500$ EUR). Cette évolution traduit un renforcement du poids des ménages les plus aisés dans l'ensemble de la population résidente.

La pauvreté et les inégalités

Selon les prévisions, le niveau de vie médian s'élèverait à 4 377 EUR en 2024, ce qui représente une augmentation de 3.4% par rapport au niveau observé en 2023 (tableau 8).

Le seuil de risque de pauvreté, défini comme 60% du niveau de vie médian, atteindrait ainsi 2 626 EUR par mois et par adulte.

À titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2024 :

- Le salaire minimum social (SMM) s'élevait à 2 571 EUR ;
- La pension minimum personnelle pour une personne seule à 2 244 EUR ;
- Et le revenu d'inclusion sociale (REVIS) pour une première personne adulte à 1 802 EUR.

En 2023, une baisse modérée du taux de risque de pauvreté avait été anticipée, mais la diminution observée s'est révélée plus importante que prévu.

Tableau 8

Légère hausse du taux de pauvreté et stabilisation des inégalités en 2024

Indicateurs de pauvreté et d'inégalité en 2023 et en 2024 (Données observées et prévisions)	2022 prévision ¹	2022 observé ²	2023 prévision ³	2023 observé ⁴	2024 prévisions ⁵
Revenu disponible mensuel moyen par ménage (en EUR)	6 963	7 259	7 662	7 716	7 993
Niveau de vie médian par personne (en EUR)	4 032	3 970	4 197	4 233	4 377
Seuil de risque de pauvreté par personne (en EUR)	2 419	2 382	2 518	2 540	2 626
Taux de risque pauvreté (en %)	17.2	18.8	18.3	18.1	18.5
Ratio interquartile (S80/S20)	4.7	4.8	4.7	4.7	4.8
Ratio interdécile (S90/S10)	8.3	6.7	7.2	7.0	7.2

¹ Indicateur prédit en combinant les revenus de 2021 collectés par l'enquête EU-SILC en 2022 avec la variation des revenus IGSS 2021-2022.

² Indicateurs sur les revenus de 2022 collectés par l'enquête EU-SILC en 2023.

³ Indicateurs prédits en combinant les revenus de 2022 collectés par l'enquête EU-SILC en 2023 avec la variation des revenus IGSS 2022-2023.

⁴ Indicateurs sur les revenus de 2023 collectés par l'enquête EU-SILC en 2024.

⁵ Indicateurs prédits en combinant les revenus de 2023 collectés par l'enquête EU-SILC en 2024 avec la variation des revenus IGSS 2023-2024.

Sources : STATEC, EU-SILC et IGSS

Sur la base du seuil calculé pour 2024, le taux de risque de pauvreté monétaire augmenterait toutefois de 0.4 point, pour atteindre 18.5%.

En valeur absolue, cela correspondrait à 121 760 personnes vivant en dessous de ce seuil, contre 119 050 en 2023.

Les inégalités de revenus sont généralement mesurées à l'aide de ratios. Le ratio interquartile (S80/S20) compare la part du revenu total détenue par les 20% des individus les plus aisés à celle perçue par les 20% les moins favorisés, tandis que le ratio interdécile (S90/S10) met en relation les revenus des 10% de ménages les plus riches avec ceux des 10% les plus pauvres.

Les prévisions du ratio S80/S20 pour 2023 ont été confirmées, ce qui atteste de la qualité des données. Pour 2024, ce ratio devrait s'établir à 4.8, indiquant que les 20% les plus aisés disposeraient de 4.8 fois plus de revenus que les 20% les moins favorisés. Le ratio interdécile qui reflète l'écart de revenus entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres atteindrait pour sa part 7.2 (voir tableau 8).

Sur la base de ces indicateurs, les inégalités de revenus apparaîtraient globalement stables entre 2023 et 2024.





Partie II

L'ENJEU DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION PARTIE THÉMATIQUE



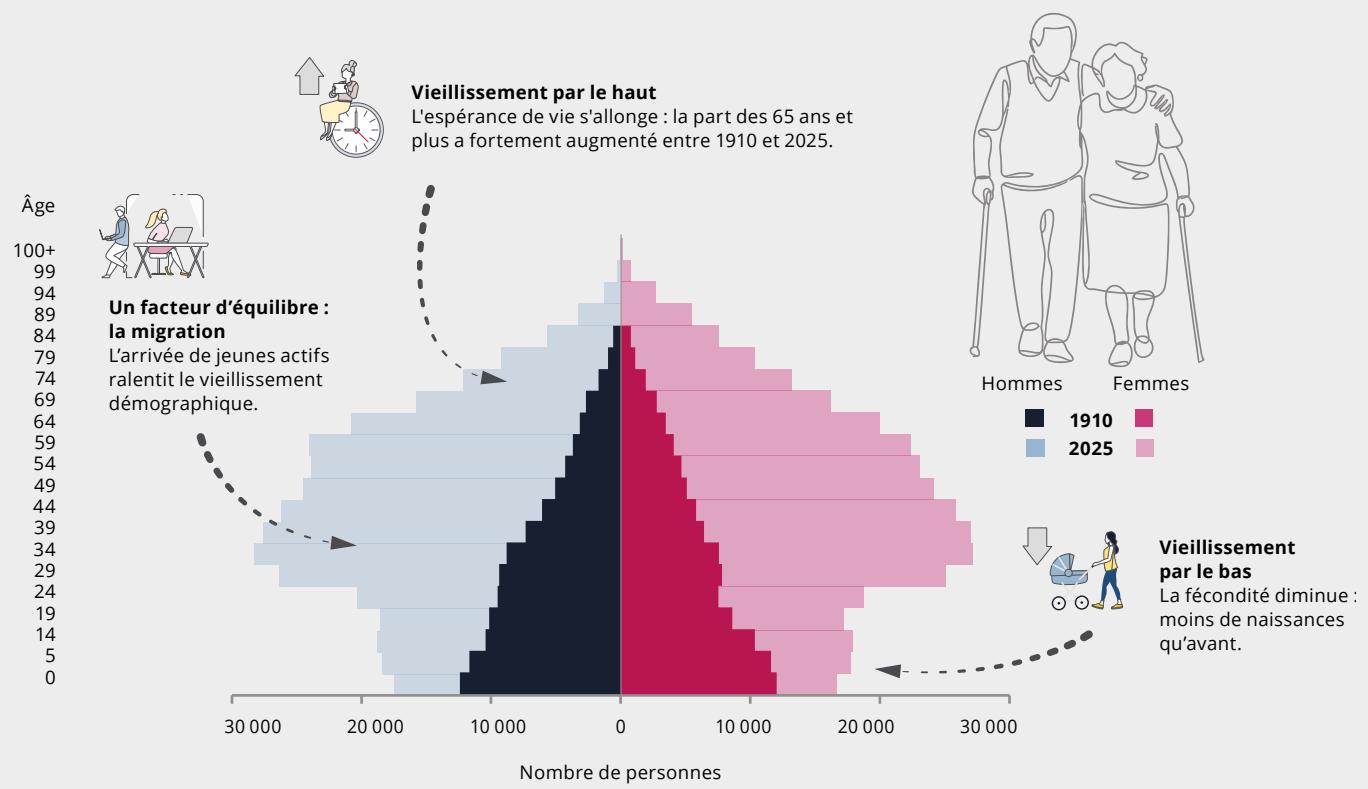
- 1. VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE
DE LA POPULATION DU LUXEMBOURG**
- 2. VIEILLISSEMENT ACTIF ET LE PASSAGE
À LA RETRAITE AU LUXEMBOURG**
- 3. LES CONDITIONS DE VIE DES PENSIONNÉS**

1.

VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION DU LUXEMBOURG

Infographie 1

1910/2025 - Le Luxembourg, une population qui vieillit, malgré l'arrivée de jeunes actifs



Source : STATEC

Dans les décennies à venir, le vieillissement démographique représentera un défi grandissant, tant sur le plan économique que social, pour la majorité des pays, y compris au Luxembourg. Toutefois, il est essentiel de reconnaître que les personnes âgées constituent une ressource précieuse, souvent sous-estimée, qui joue un rôle actif et significatif dans la cohésion sociale.

Le vieillissement démographique se caractérise par une diminution relative de la population jeune (enfants et jeunes adultes) et par une augmentation de la proportion de personnes âgées. Ce phénomène résulte principalement de l'évolution de la fécondité et de la mortalité, mais il est également influencé par les mouvements migratoires.

Depuis le XIX^e siècle, le Grand-Duché de Luxembourg connaît un accroissement naturel généralement positif, à l'exception de certaines périodes : vers 1918 (grippe espagnole), les années 1941 et 1943 à 1945 (Seconde Guerre mondiale), ainsi que le début des années 1970 (1972 à 1978). À l'inverse, les années 1960, marquées par le baby-boom, ont enregistré des soldes naturels élevés.

Le solde migratoire, second moteur jouant sur le vieillissement démographique, est resté relativement modeste jusqu'au milieu du XX^e siècle. Le Luxembourg a longtemps été un pays d'émigration, notamment jusqu'aux années 1920. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que l'immigration est devenue un facteur déterminant de la croissance démographique. Ce solde migratoire, bien que variable d'une année à l'autre, s'est affirmé depuis le milieu des années 1980 comme le principal levier de l'évolution démographique du pays.

En 2024, par exemple, le Luxembourg a enregistré 6 459 naissances et 4 471 décès, soit un accroissement naturel de 1 988 personnes. Cette même année, le solde migratoire s'élevait à 9 281 personnes, représentant plus de 80% de la croissance démographique totale. Ces chiffres illustrent le rôle central de la migration dans le renouvellement de la population luxembourgeoise contemporaine.

1.1

Existe-t-il un vieillissement démographique au Luxembourg ?

L'évolution de la structure d'âge de la population luxembourgeoise entre 1910 et 2025 reflète les grandes étapes de la transition démographique. À travers l'analyse des pyramides des âges, cette étude met en lumière les transformations profondes de la natalité, de la mortalité et des dynamiques migratoires qui ont façonné la population du Grand-Duché au fil du temps.

La structure d'âge de la population luxembourgeoise a changé au cours des dernières décennies. Les jeunes (0-19 ans) sont, en parts relatives, de moins en moins nombreux, tandis que les personnes de 40-64 ans et celles de 80 ans et plus augmentent en nombre relatif. Ce vieillissement de la population peut être mieux visualisé à l'aide des pyramides des âges.

Une population jeune et dynamique (1910-1930)

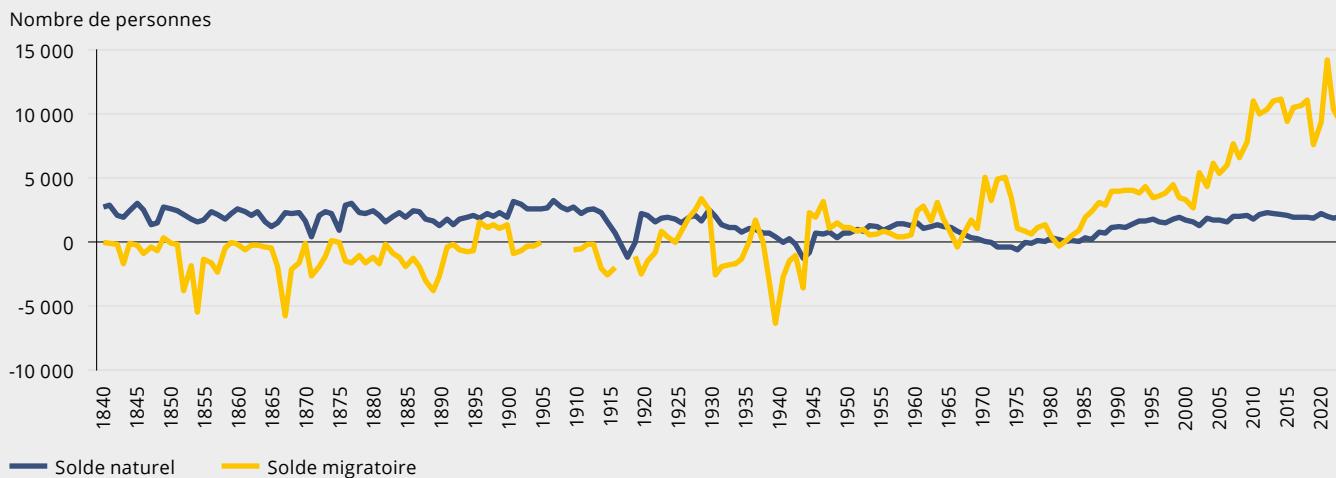
Les pyramides des âges de 1910 et 1930 présentent une structure typiquement pyramidale. La base très large témoigne d'une forte natalité, tandis que le sommet étroit reflète une espérance de vie limitée. Cette période est marquée par une mortalité infantile élevée, des conditions sanitaires précaires et une population majoritairement rurale. La Première Guerre mondiale (1914-1918) a eu un impact indirect sur la démographie, notamment par des difficultés économiques et des perturbations sociales. La croissance démographique reste néanmoins soutenue, portée par des familles nombreuses et une structure sociale traditionnelle.

Début de la transition démographique (1947-1970)

Durant l'après-guerre, le Luxembourg entre dans une phase de transition démographique modérée, marquée par des transformations progressives de sa structure d'âge. La natalité reste relativement élevée, notamment sous l'effet du baby-boom des années 1950. L'espérance de vie commence à s'allonger grâce aux progrès médicaux et à l'amélioration des conditions de vie. Les pyramides des âges de 1947 et 1970 montrent un élargissement des tranches d'âge intermédiaires (20-50 ans), signe d'un vieillissement lent mais amorcé. Le contexte économique est favorable, avec une croissance industrielle soutenue, notamment dans la sidérurgie, et les premiers flux migratoires de travailleurs étrangers commencent à influencer la dynamique démographique.

Graphique 1

Solde naturel et solde migratoire au Luxembourg, 1840 à 2024



Source : STATEC

Ralentissement de la natalité et vieillissement (1981-1991)

Les années 1980 et 1990 marquent une nouvelle étape dans la transition démographique luxembourgeoise. La natalité diminue de manière significative, entraînant un rétrécissement de la base des pyramides des âges. Parallèlement, l'espérance de vie continue de progresser, ce qui se traduit par un élargissement du sommet des pyramides. La structure démographique devient moins pyramidale et plus en forme de cloche. Cette période est également marquée par une diversification économique, avec un recul de l'industrie lourde au profit du secteur tertiaire, et une intensification des flux migratoires, notamment en provenance du Portugal. Ces évolutions contribuent à une transformation profonde de la composition de la population active et des besoins sociaux.

Faible natalité et vieillissement (2011-2025)

Les pyramides des âges de 2011 et de 2025 révèlent une structure démographique en forme de toupie inversée. La base étroite reflète une fécondité durablement faible, tandis que le sommet élargi indique une proportion croissante de personnes âgées. Le vieillissement de la population devient un enjeu central, avec des implications majeures pour les systèmes de santé et de retraite. Le Luxembourg continue d'attirer une immigration importante, ce qui contribue à maintenir une certaine dynamique démographique, mais ne compense pas entièrement le vieillissement structurel.

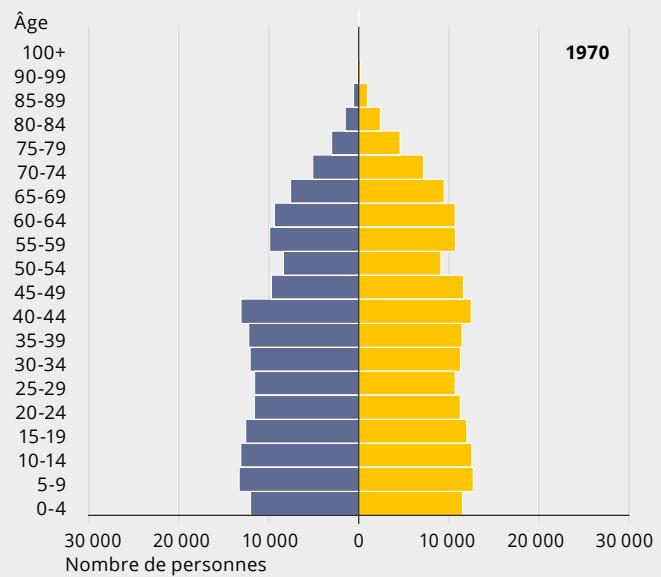
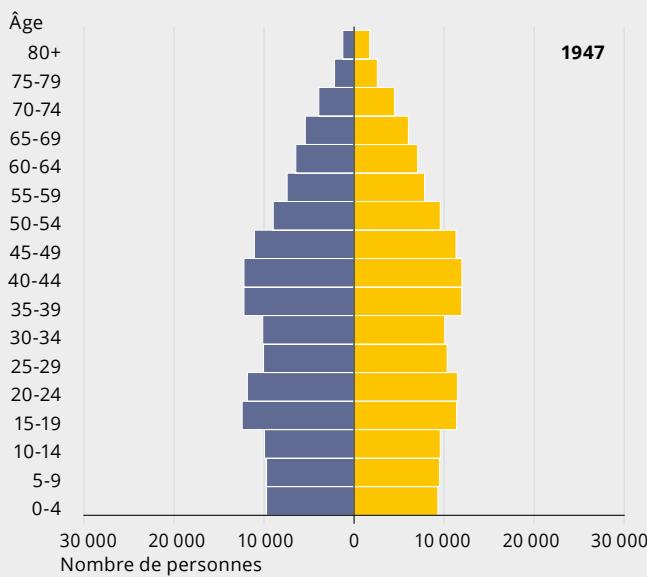
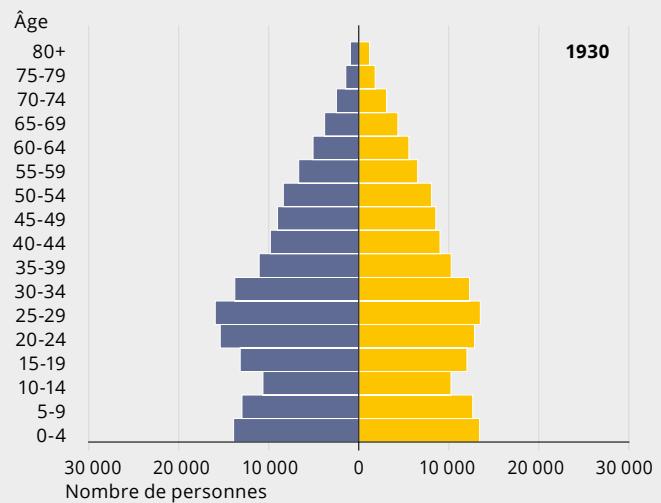
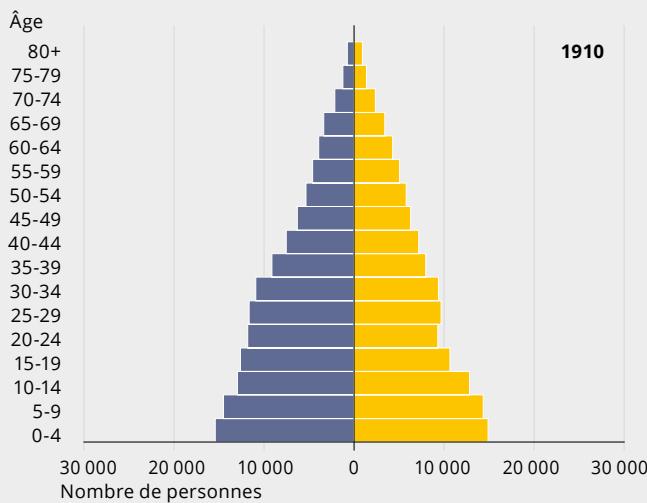
En résumé, l'évolution de la structure d'âge de la population luxembourgeoise entre 1910 et 2025 illustre les différentes phases de la transition démographique. D'une population jeune au début du XX^e siècle, le pays est progressivement passé à une société "vieillissante", confrontée à de nouveaux défis sociaux et économiques. La compréhension de ces dynamiques est essentielle pour anticiper les besoins futurs en matière de politiques publiques, de services sociaux et d'aménagement du territoire.

Au 1^{er} janvier 2024, l'âge moyen de la population au Luxembourg est de 40.6 ans pour les femmes et de 39.2 ans pour les hommes. En comparaison, les habitants de l'UE-27¹ sont significativement plus âgés que les Luxembourgeois tant pour les femmes que pour les hommes : respectivement 44.8 ans (+4.2 ans) et 42.0 ans (+2.8 ans).

¹ Les données reprises dans ce chapitre concernant l'UE-27 et les pays de l'Union européenne proviennent d'EUROSTAT.

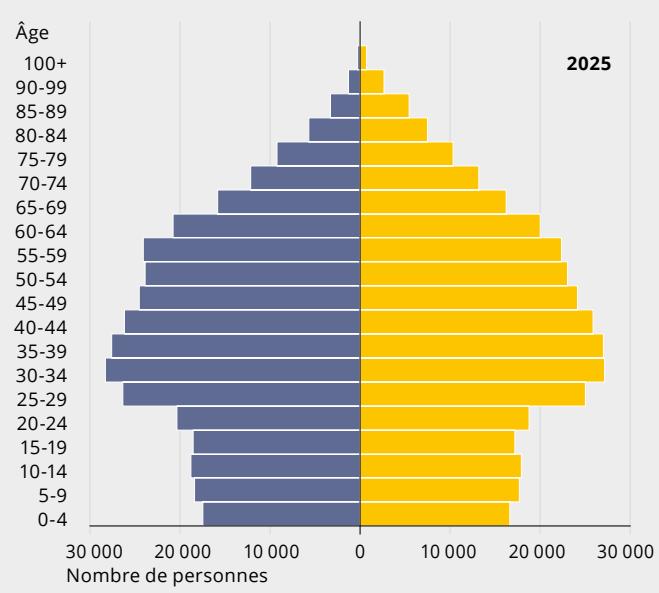
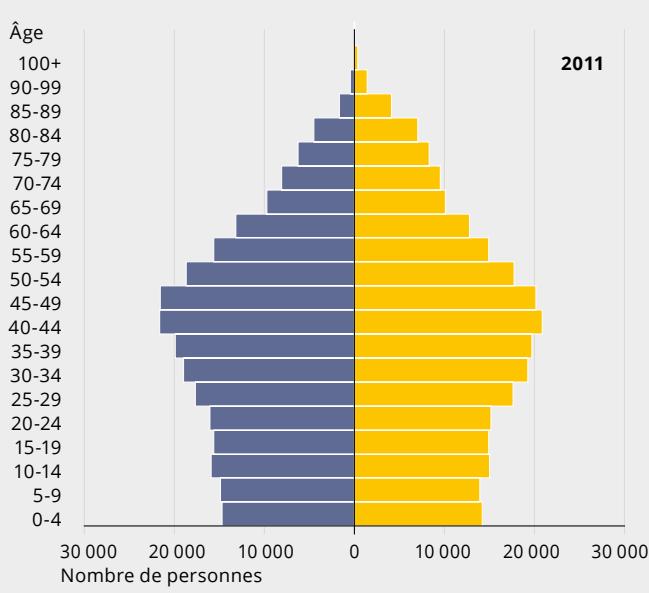
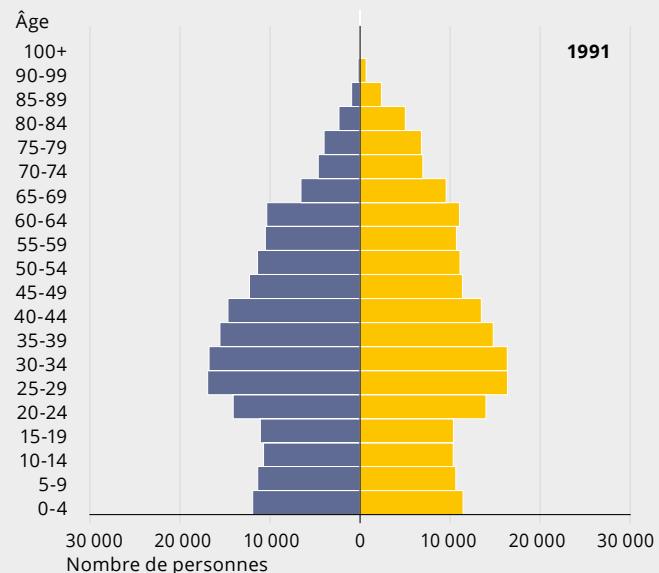
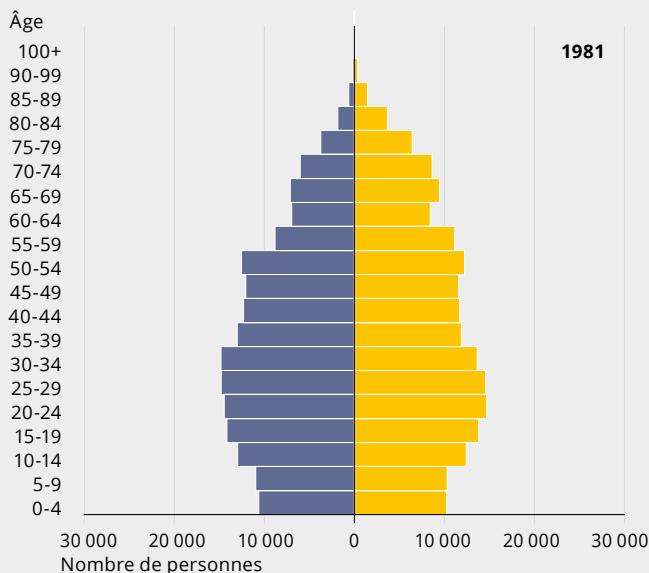
Graphique 2

Évolution de la population par âge et sexe, 1910-2025



Suite à la page suivante

Graphique 2 (suite)
Évolution de la population par âge et sexe, 1910-2025

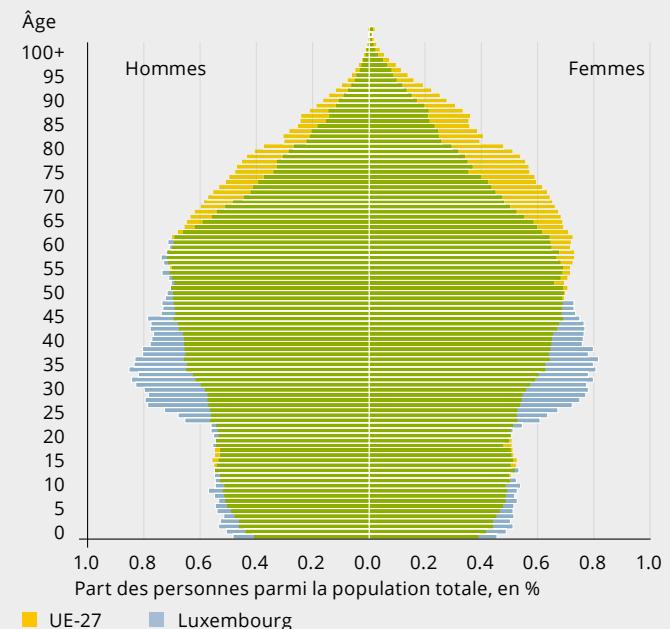


Source : STATEC

Les principaux facteurs qui expliquent que l'âge moyen de la population au Luxembourg est plus bas que dans l'Union européenne sont les suivants :

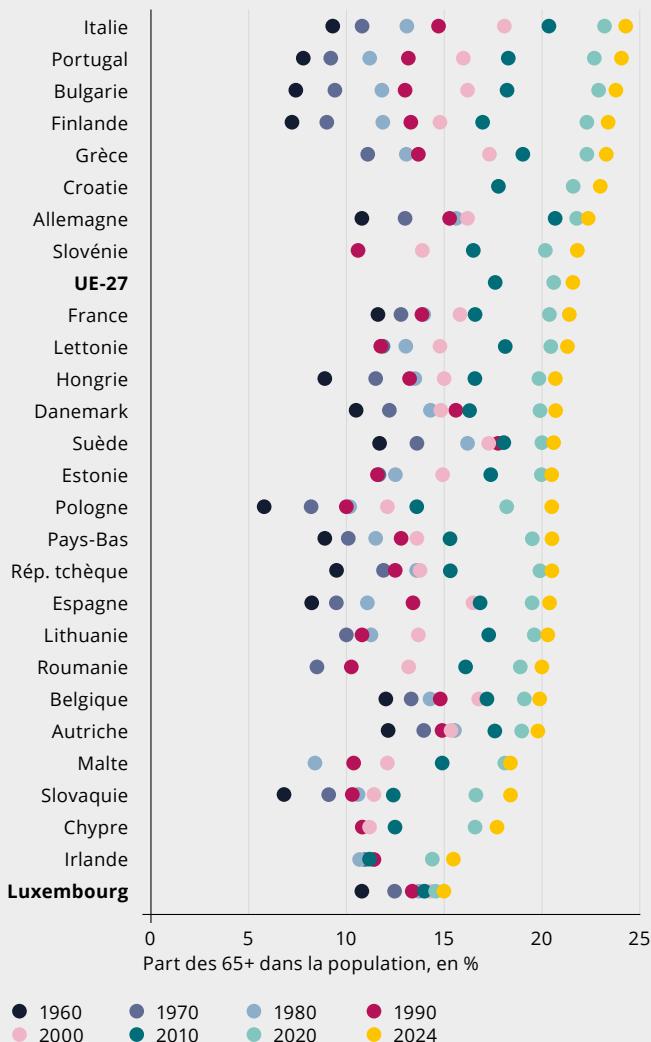
- *Immigration massive et jeune* : le Luxembourg connaît une forte immigration, notamment de jeunes actifs venant travailler dans le pays. Cette immigration contribue à rajeunir la population, car les nouveaux arrivants sont souvent en âge de travailler (20-40 ans), ce qui abaisse mécaniquement l'âge moyen. Sur les dix dernières années, la population du Luxembourg a augmenté à un rythme plus rapide que celui de l'ensemble de l'UE-27 : +22.3% contre seulement 1.6% au sein de l'UE-27. Cette croissance est principalement alimentée par l'immigration, ce qui maintient une structure d'âge plus jeune ;
- *Part relativement faible de personnes âgées* : la part des personnes âgées de plus de 65 ans au Luxembourg (15.0% en 2024) est l'une des plus faibles de l'UE-27 pour 21.6% au niveau européen. Des taux encore plus élevés sont observés dans des pays comme l'Italie (24.3%) ou le Portugal (24.1%). Dans les pays limitrophes, la part des personnes âgées de 65 ans et plus est de 19.9% en Belgique, de 21.4% en France et de 22.4% en Allemagne ;
- *Espérance de vie élevée et vieillissement plus lent* : même si l'espérance de vie est élevée (83.2 ans contre 81.4 ans au sein de l'UE-27 en 2023), le vieillissement de la population est moins rapide qu'ailleurs en Europe. L'âge médian n'a augmenté que de 0.5 an en dix ans, contre 2.2 ans dans l'UE-27. L'âge médian de la population luxembourgeoise est le plus faible de l'UE-27 derrière l'Irlande.

Graphique 3
Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2024,
Luxembourg vs UE-27



Sources : STATEC, EUROSTAT

Graphique 4
Évolution de la part des séniors parmi la population
au sein de l'UE-27, 1960-2024



Sources : STATEC, EUROSTAT

1.2 Le vieillissement démographique est-il moins important au Luxembourg que dans l'UE-27 ?

En 2024, la part des 65 ans et plus au Luxembourg est de 15.0%, contre 21.6% au sein de l'UE-27. Le Luxembourg a la proportion la plus faible de 65 ans et plus dans sa population. Suivent ensuite l'Irlande (15.5%) et Chypre (17.7%). Les pays où l'on retrouve les plus grandes parts de 65 ans et plus dans la population sont l'Italie (24.3%), le Portugal (24.1%) et la Bulgarie (23.8%). Le vieillissement démographique est moins élevé au Luxembourg comparé à celui des autres pays de l'UE-27.

Néanmoins, l'analyse longitudinale de la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population des pays européens entre 1960 et 2024 met en évidence une tendance démographique marquée par un vieillissement progressif et généralisé, y compris au Luxembourg. Dans l'ensemble des pays de l'UE-27, cette proportion connaît une progression constante, reflet à la fois de l'allongement de l'espérance de vie et du recul des taux de natalité.

Dans les années soixante, c'est en Autriche, en Belgique, en Suède, en France et en Irlande que l'on retrouve les parts de personnes âgées de 65 ans et plus les plus élevées (au-dessus de 11%). À cette époque, le Luxembourg ne se retrouve pas très loin de ces pays (10.8%).

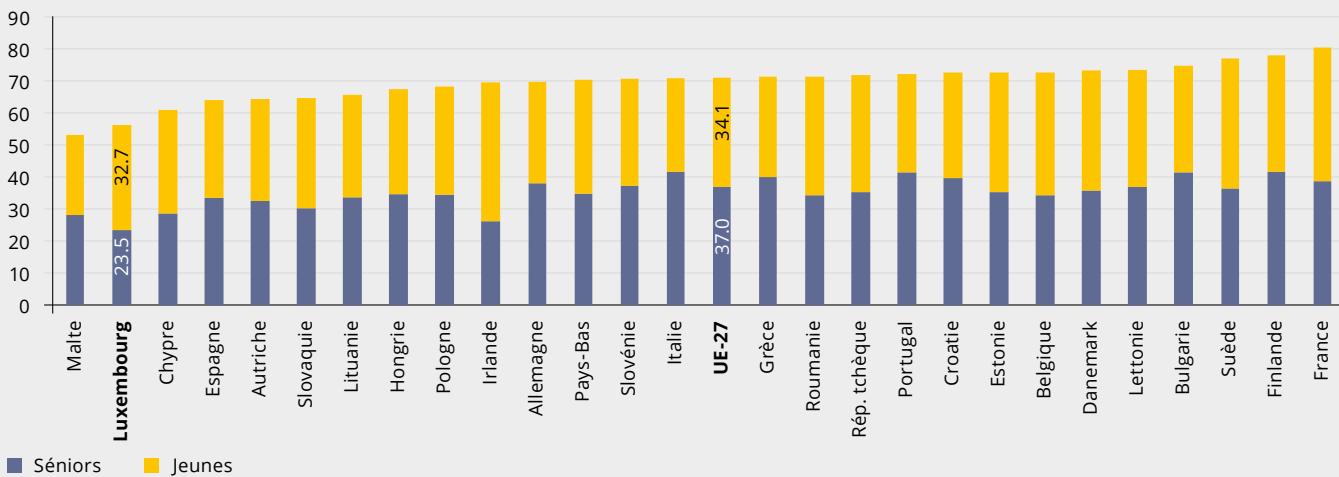
Dans beaucoup de pays de l'Europe de l'Ouest, la part des 65 ans et plus s'accentue fortement à partir des années 1990, atteignant en 2024 des valeurs proches ou supérieures à 20%. Cette évolution témoigne d'un vieillissement structurel de leur population, souvent lié à une transition démographique achevée plus tôt que dans les pays d'Europe de l'Est.

En revanche, plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, comme la Roumanie, la Bulgarie ou la Lettonie, présentent des valeurs faibles jusqu'aux années 1980, ce qui peut s'expliquer par des dynamiques démographiques différentes. Toutefois, à partir des années 2000, ces pays rejoignent la tendance générale, avec une croissance rapide de la part des personnes âgées, traduisant un rattrapage démographique.

L'analyse de l'évolution de la part des 65 ans et plus au sein de l'UE-27 permet également de constater une convergence progressive des niveaux entre les pays, bien que des écarts subsistent. En 2024, la majorité des pays se situent dans une fourchette comprise entre 18% et 24%, ce qui souligne l'ampleur du vieillissement à l'échelle continentale. Cette homogénéisation relative pose des défis communs en matière de politiques sociales, de régimes de retraite et de systèmes de santé.

Graphique 5**Rapports de dépendance au sein de l'UE-27, 2024**

Rapport de dépendance



Sources : STATEC, EUROSTAT

Le rapport de dépendance est un indicateur démographique qui mesure la pression exercée sur la population active (20-64 ans) par les populations dites dépendantes : les jeunes² (moins de 20 ans) et les séniors³ (65 ans et plus).

L'analyse des rapports de dépendance démographique pour l'année 2024 dans les pays européens met en évidence une pression économique croissante exercée sur la population active par les groupes d'âge non productifs, à savoir les jeunes (moins de 20 ans) et les séniors (65 ans et plus). Le rapport de dépendance total, qui combine ces deux composantes, atteint en moyenne 71.1% au sein de l'UE-27, ce qui signifie que pour 100 personnes en âge de travailler, environ 71 sont à charge.

Il existe néanmoins des disparités significatives entre les pays. Malte (53.1%) et le Luxembourg (56.2%) affichent le rapport de dépendance total le plus faible, avec une charge démographique cumulée inférieure à 60%, traduisant une population active proportionnellement élevée par rapport aux jeunes et aux séniors. À l'opposé, la France, la Finlande et la Suède présentent les rapports de dépendance les plus élevés, dépassant les 75%, ce qui reflète un vieillissement avancé de leur population et une pression accrue sur les systèmes de protection sociale.

Au sein de l'UE-27, la France présente le rapport de dépendance total le plus élevé, avec 80.5%, traduisant une double pression démographique : un poids important des séniors (38.7%) et un niveau élevé de dépendance des jeunes (41.8%).

Le rapport de dépendance des séniors, indicateur important pour anticiper les adaptations à apporter aux systèmes de retraite, de santé et de solidarité intergénérationnelle, s'élève à 37.0% en 2024 au sein de l'UE-27, ce qui signifie qu'en moyenne, il y a environ 37 personnes âgées (65+ ans) pour 100 actifs.

Les pays présentant les niveaux les plus élevés de dépendance des séniors sont la Finlande et l'Italie, tous deux à 41.6%, suivis de près par la Bulgarie et le Portugal (41.5%), puis la Grèce (40.0%). Ces chiffres traduisent un vieillissement démographique avancé, souvent lié à une espérance de vie élevée combinée à une faible natalité. Ces pays sont confrontés à des défis majeurs en matière de financement des retraites, de maintien de la qualité des services de santé et d'adaptation des politiques publiques à une population vieillissante.

À l'opposé, les niveaux les plus faibles sont observés au Luxembourg (23.5%), en Irlande (26.2%), à Malte (28.1%) et à Chypre (28.6%). Ces pays bénéficient d'une structure d'âge plus jeune, souvent soutenue par une immigration active, ce qui allège temporairement la pression sur les systèmes sociaux.

2 Rapport de dépendance des jeunes : nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

3 Rapport de dépendance des séniors : nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

L'écart de près de 18 points de pourcentage entre les deux pays les plus extrêmes souligne l'hétérogénéité des dynamiques démographiques en Europe. Tandis que certains pays doivent anticiper, de manière rapide, une charge croissante liée au vieillissement, d'autres disposent, à l'heure actuelle, encore d'une fenêtre démographique un peu plus favorable.

1.3 Le vieillissement démographique au Luxembourg va-t-il s'intensifier dans les prochaines décennies ?

L'analyse des pyramides des âges projetées⁴ pour le Luxembourg entre 2025 et 2070 révèle une transformation démographique majeure, caractérisée par la poursuite du vieillissement de la population.

En 2025, la pyramide des âges montre une structure démographique en forme de toupie inversée, avec une base plus petite que le milieu de la pyramide et un sommet étroit. Les groupes d'âge 0-14 ans ne sont pas fortement représentés, témoignant d'une natalité relativement basse, bien qu'alimentée notamment par une immigration jeune. La population active (20-64 ans) est dominante, notamment dans les tranches 30-49 ans, ce qui reflète une structure démographique encore dynamique. Le sommet de la pyramide reste étroit, indiquant une proportion modérée de personnes âgées.

À l'horizon 2040, la pyramide commence à se transformer. Les tranches d'âge 30-64 ans s'élargissent sensiblement, conséquence du vieillissement des générations nées dans les années 1980-2000. Cette évolution traduit une maturation démographique, où la population active devient plus âgée. La base de la pyramide ne change guère par rapport à 2025, suggérant une certaine stabilisation de la natalité, tandis que les tranches supérieures (65-74 ans) commencent à s'étoffer.

Au milieu du XXI^e siècle, la pyramide adopte une forme plus cylindrique. Les tranches 50-74 ans deviennent dominantes, illustrant le vieillissement de la population active. La population âgée de 75 ans et plus augmente sensiblement, conséquence directe de l'allongement de l'espérance de vie.

En 2070, la pyramide des âges présente une forme quasi inversée. Le sommet est désormais plus large que la base (0-19 ans), signe d'un vieillissement structurel profond. La population des jeunes est proportionnellement réduite, posant la question du renouvellement des générations et de la soutenabilité du modèle socioéconomique. La structure globale devient rectangulaire, voire en tonneau, typique des sociétés à faible natalité et forte longévité.

4 Les résultats définitifs des projections démographiques seront publiés à la fin de l'année 2025. Seul le scénario présentant la population la plus élevée d'ici 2070 est présenté dans cette publication.

L'accroissement du nombre absolu de personnes âgées ne permet pas à lui seul de caractériser une population vieillissante. C'est l'accroissement relatif des plus âgés dans la population totale qui détermine le rythme de vieillissement d'une population.

La tendance générale de l'évolution des 65 ans et plus est la suivante :

- 1910-1947 : la part des personnes âgées de 65 ans et plus reste relativement faible mais croît lentement, passant de 6.0% à 9.5% ;
- 1970-2011 : la part des personnes âgées de 65 ans et plus dépasse les 10% mais reste inférieure à 15% ;
- 2025-2040 : une accélération est observée, la part atteignant les 15% en 2025 et les 19% en 2040. Cette période correspond à l'entrée progressive des générations du baby-boom dans la grande vieillesse, combinée à une amélioration notable de l'espérance de vie ;
- 2050-2070 : une croissance marquée est projetée, avec une part atteignant les 26% en 2070. Cette évolution traduit le vieillissement structurel de la population, conséquence du recul de la mortalité, d'une fécondité basse et d'une moindre migration.

Concernant l'évolution des personnes très âgées (80 ans et plus), leur évolution est la suivante :

- 1910-1947 : la part des 80 ans et plus est marginale, inférieure à 1%, en raison d'une espérance de vie encore limitée ;
- 1947-1981 : une lente augmentation est amorcée, doublant environ au début des années 1980, pour atteindre une part de 2.2% en 1981 ;
- 1991-2025 : la part des 80 ans et plus continue d'augmenter, durant cette période, passant de 3.1% à 4.0% ;
- 2040-2070 : une croissance importante est attendue, avec une part qui pourrait atteindre les 9% d'ici 2070.

Les projections de la population d'ici 2070 révèlent donc une mutation démographique profonde, qui redéfinit les contours de la société luxembourgeoise. Cette évolution démographique soulève plusieurs enjeux tant sociaux (augmentation de la demande en soins, adaptation des infrastructures...) qu'économiques (pression sur les systèmes de retraite et de santé...) pour garantir la soutenabilité sociale et économique du pays à l'horizon 2070.

Graphique 6

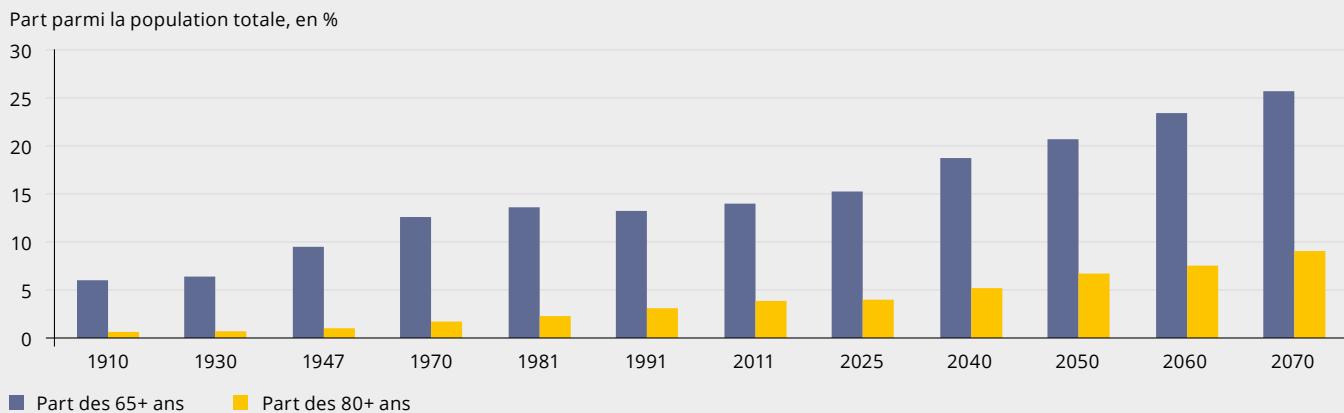
Projection de la population par âge et sexe, 2025-2070



Source : STATEC

Graphique 7

Évolution de la part des séniors parmi la population, 1910-2070



Source : STATEC

1.4

Quel est l'impact des frontaliers sur les rapports de dépendance des séniors ?

Le rapport de dépendance est un indicateur démographique clé qui mesure la pression exercée sur la population active (20-64 ans) par les populations dites dépendantes : les jeunes⁵ (moins de 20 ans) et les séniors⁶ (65 ans et plus). L'analyse de son évolution au Luxembourg entre 1910 et 2070 révèle des transformations profondes de la structure démographique du pays, liées à la transition démographique, aux dynamiques migratoires et aux politiques sociales.

Au début du XX^e siècle, le Luxembourg présente un rapport de dépendance des jeunes très élevé, atteignant 79 jeunes pour 100 actifs en 1910. Cette situation reflète une natalité encore forte. Toutefois, dès les années 1930, ce rapport entame une baisse quasi continue, pour atteindre la valeur de 33 en 2025, et se stabiliser d'ici 2070.

À l'inverse, le rapport de dépendance des séniors connaît une croissance lente mais régulière jusqu'au début du XXI^e siècle, avant d'accélérer fortement. Il passe de 11 en 1910 à 24 en 2025, puis grimperait, d'après les dernières projections démographiques, à 46 en 2070, soit près d'un sénior pour deux actifs. Cette tendance est le fruit de plusieurs dynamiques :

- Allongement de l'espérance de vie, grâce aux progrès médicaux et aux conditions de vie améliorées ;
- Les baby-boomers, qui atteignent l'âge de la retraite à partir des années 2010-2030 ;
- Stabilisation de la natalité, qui réduit le renouvellement de la population active ;
- Une réduction de la migration dans les décennies prochaines due à une demande en future main-d'œuvre moins importante.

À partir de 2040, le Luxembourg entrerait dans une phase de double fardeau démographique, où les rapports de dépendance des jeunes et des séniors deviendraient équivalents (31 chacun), puis où les séniors deviendraient majoritaires parmi les dépendants. En 2070, le total des personnes dépendantes atteindrait 79 pour 100 actifs, soit un niveau comparable à celui de 1910, mais avec une structure inversée : les séniors remplacent les jeunes comme principale population dépendante.

5 Rapport de dépendance des jeunes : nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

6 Rapport de dépendance des séniors : nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

Cette transformation démographique soulève plusieurs défis :

- Soutenabilité des systèmes de retraite et de santé, face à une population âgée croissante ;
- Adaptation du marché du travail ;
- Réformes des politiques sociales, pour encourager le vieillissement actif, le travail des séniors et la natalité ;
- Répartition intergénérationnelle des ressources, qui devra être repensée pour maintenir la cohésion sociale.

En dehors des rapports de dépendance traditionnellement calculés sur la population résidente, il est également pertinent de les estimer en tenant compte des frontaliers. En effet, ces derniers ont un double impact : d'un côté, ils renforcent la population active, ce qui améliore les rapports de dépendance ; de l'autre, le Luxembourg verse des pensions à ceux qui ont travaillé dans le pays, indépendamment de leur lieu de résidence, ce qui alourdit la charge démographique.

Le nombre de frontaliers, travaillant au Luxembourg, a augmenté de près de 47% entre 2010 et 2023, passant de 152 000 à 224 000. Le nombre de pensions payées par le Luxembourg à des retraités frontaliers, quant à lui, est passé de 58 947 en 2010 à 109 129 en 2023, soit une augmentation de 85.1%. Depuis 2023, le nombre de pensions payées à des frontaliers est supérieur à celui des résidents et cette tendance devrait être encore plus marquée dans les prochaines décennies.

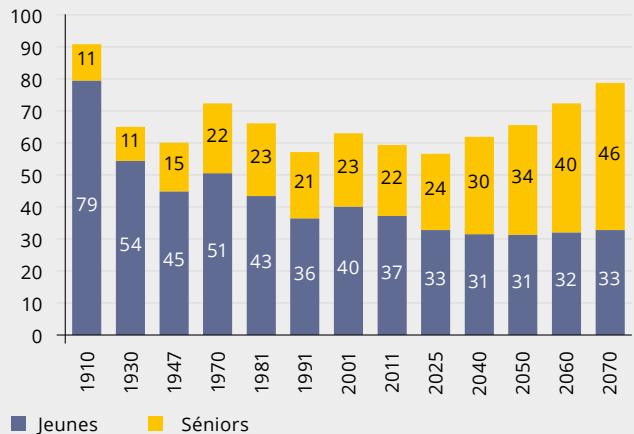
En incluant les frontaliers, le rapport de dépendance des personnes âgées s'avère supérieur à celui obtenu en se basant uniquement sur la population résidente. En 2010, ce rapport passe de 22 (sans les frontaliers) à 28 (avec les frontaliers). En 2023, ce rapport est de 23 (sans les frontaliers) et de 32 (avec les frontaliers). L'intégration des frontaliers dans le calcul du rapport de dépendance des personnes âgées met en évidence que la charge supportée par l'ensemble des actifs (résidents et frontaliers) est plus lourde que lorsqu'on ne considère que les seuls résidents.

On observe donc, depuis 2010, que le rapport de dépendance des personnes âgées augmente un peu plus vite en tenant compte des frontaliers, avec une hausse de 4 points de pourcentage, contre seulement 1 point avec les seuls résidents.

Graphique 8

Rapport de dépendance (population résidente) total, des jeunes et des séniors, 1910 à 2070

Pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans

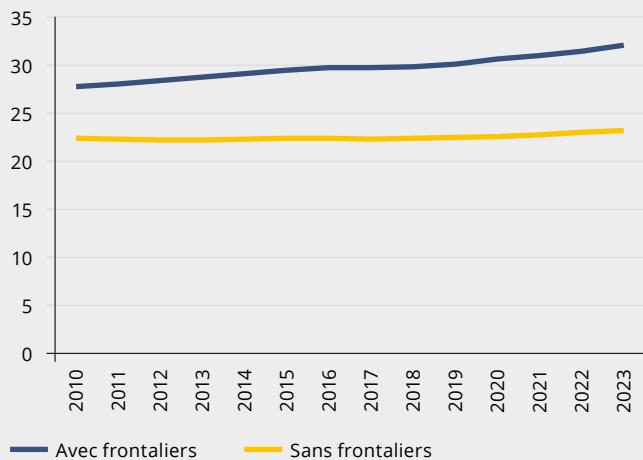


Source : STATEC

Graphique 9

Rapport de dépendance des séniors avec et sans les frontaliers, 2010 à 2023

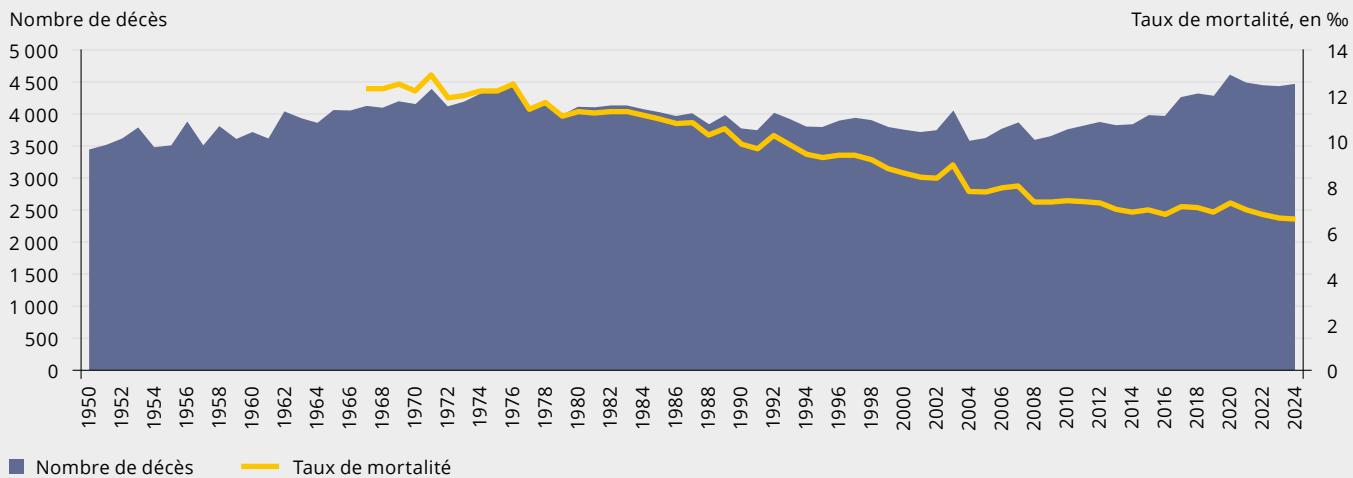
Rapport de dépendance des séniors, en %



Sources : STATEC, IGSS

Graphique 10

Nombre de décès et taux de mortalité, 1967-2024



Source : STATEC

1.5 Quel est l'impact de la mortalité sur le vieillissement ?

Les événements naturels, comme les décès et les naissances (cf. section 1.6.), jouent un rôle important dans le vieillissement démographique. Le vieillissement de la population se traduit par une hausse de l'âge moyen et de la proportion de personnes âgées. On parle de vieillissement par le haut (faisant référence au haut de la pyramide des âges) quand l'espérance de vie augmente, signifiant que la mortalité⁷ tend à diminuer.

Depuis le début des années 1970, le nombre de décès fluctue relativement peu : on enregistrait 4 124 décès en 1967 pour 4 471 en 2024. Cette relative stabilisation, dans le temps, du nombre absolu de décès est remarquable, car durant la même période, la population a augmenté d'un peu moins de 350 000 personnes. Par conséquent, on peut observer un net recul du taux de mortalité⁸. Il passe de 12.3‰ en 1967 à 6.6‰ en 2024, soit une diminution de 46.3%. Cette diminution de la mortalité reflète une amélioration de la santé publique et de la longévité.

Une espérance de vie toujours plus élevée

En 1973, l'espérance de vie à la naissance d'une femme est de 74.5 ans et celle d'un homme de 67.3 ans. En 2023, la valeur de cet indicateur pour les femmes est de 85.3 ans et pour les hommes de 81.2 ans, soit des progrès de 10.8 ans pour les femmes et de 13.9 années pour les hommes.

Un autre phénomène est également apparu : le rétrécissement de l'écart de l'espérance de vie entre hommes et femmes. Cet écart passe de 7.2 années en 1973 à 4.1 années en 2023, soit une diminution de l'ordre de 3.1 années en un peu plus de cinquante ans. En raison des comportements liés à la santé de plus en plus similaires entre les deux sexes, cet écart devrait certainement encore se réduire.

Il n'existe pas de consensus parmi les démographes sur les tendances sur le très long terme concernant la mortalité. Par exemple, (1) existe-t-il une limite biologique naturelle de la longévité, et si oui, laquelle, (2) quel sera l'impact des futures percées médicales, (3) des programmes de santé publique, (4) des comportements sociétaux à l'égard du tabagisme, (5) ou de l'obésité. Les anciennes projections de la population ont généralement sous-estimé les gains en espérance de vie à la naissance⁹, car il était difficile d'imaginer que la réduction de la mortalité continuerait à un rythme élevé dans le long terme. De plus, comme l'a montré la pandémie de COVID-19,

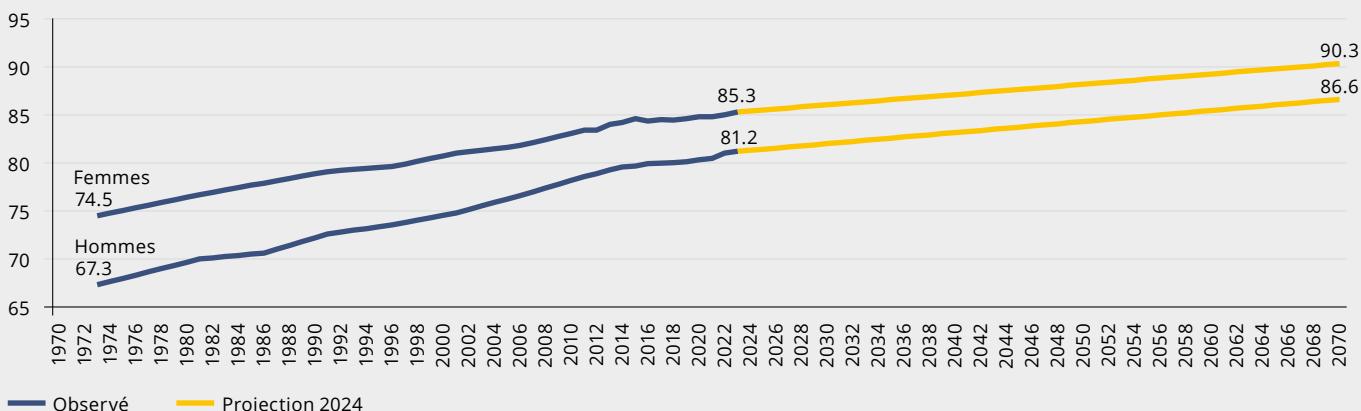
7 La mortalité exprime l'occurrence des décès dans une population donnée.

8 Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

9 MAJERUS, P., Étude comparative des analyses ex post des projections démographiques luxembourgeoises, belges, françaises, britanniques et néerlandaises du vingtième siècle, STATEC, Économie et statistiques, n° 82/2015, 2015.

Graphique 11**Évolution de l'espérance de vie, 1973-2070**

Espérance de vie à la naissance, en années



Source : STATEC

des facteurs externes peuvent influencer plus ou moins fortement l'espérance de vie.

De nombreux facteurs peuvent exercer une influence positive sur le niveau de la mortalité, comme :

- Les progrès des technologies médicales et les nouveaux traitements ;
- Les recherches biomédicales ;
- La prévention ;
- Le choix d'une part importante de la population d'adopter une meilleure hygiène de vie ;
- Une alimentation plus saine.

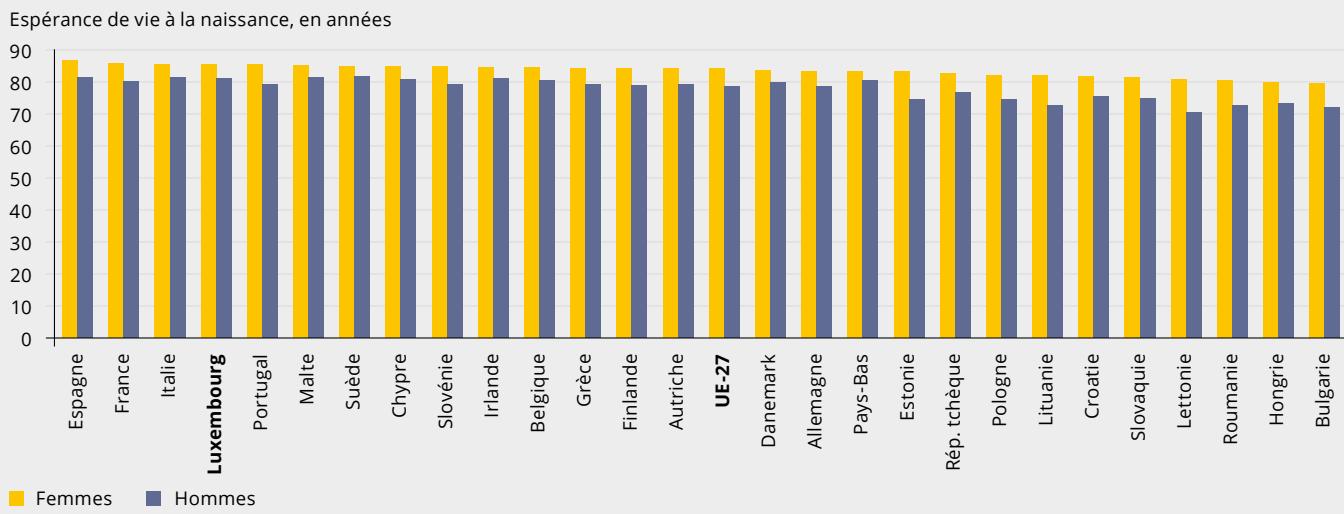
Dès lors, projeter la mortalité n'est pas sans difficulté. Néanmoins, certaines évolutions semblent se dessiner. Plusieurs études montrent, en effet, que les personnes ayant un niveau de formation élevé ou exerçant des métiers ne nécessitant pas d'efforts physiques vivent en général plus longtemps¹⁰. Le nombre de personnes travaillant dans le secteur tertiaire et ayant des niveaux de formation élevés devient de plus en plus important au Luxembourg. Ces changements dans la composition de la population devraient entraîner une poursuite de la baisse de la mortalité aux âges élevés.

Il est enfin probable que la mortalité infantile atteigne bientôt un seuil en dessous duquel elle ne pourra plus diminuer. Le taux de mortalité infantile en Europe est déjà extrêmement bas (spécialement au Luxembourg). La raison de cette probable stagnation est que les taux de mortalité à certains âges sont proches d'une limite inférieure. La mortalité aux jeunes âges, et en particulier au sein de la population active, pourra être réduite grâce, par exemple, à des améliorations de la législation sur la sécurité au travail et sur la prévention des accidents de la route. Néanmoins, à ces âges, les gains seront assez réduits. On peut donc penser qu'il y aura un léger ralentissement des gains d'espérance de vie à la naissance dans l'avenir.

¹⁰ INSEE, L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes, 2018.

Graphique 12

Espérance de vie au sein de l'UE-27 selon le sexe, année 2023



Sources : STATEC, EUROSTAT

Selon l'hypothèse du STATEC, l'espérance de vie à la naissance chez les femmes passerait de 85.3 ans en 2023 à 90.3 ans en 2070. Elle évoluerait de 81.2 ans à 86.6 ans chez les hommes, l'écart entre les deux sexes (en faveur des femmes) passant de 4.1 années à 3.7 années. Néanmoins, sur la période de projection, l'accroissement de l'espérance de vie connaît un ralentissement par rapport aux tendances antérieures.

L'espérance de vie au Luxembourg, une des plus élevées au sein de l'UE-27

L'espérance de vie observée actuellement au Luxembourg est une des plus élevées au sein de l'UE 27, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En 2023, l'espérance de vie à la naissance dans l'UE-27 était de 84.0 ans pour les femmes et de 78.7 ans pour les hommes, soit une augmentation respective de 0.7 an et de 0.8 an par rapport à 2022.

Dans 14 pays, l'espérance de vie, pour les femmes, dépassait la moyenne de l'UE-27, les espérances de vie les plus élevées étant enregistrées en Espagne (86.7 ans), en France (85.7 ans) et en Italie (85.4 ans). Le Luxembourg suit en quatrième position (85.3 ans). En revanche, les espérances de vie les plus faibles ont été enregistrées en Bulgarie (79.7 ans), en Hongrie (79.9 ans) et en Roumanie (80.4 ans).

Pour les hommes, dans 16 pays, l'espérance de vie dépassait la moyenne de l'UE-27 (78.7 ans). L'espérance de vie la plus élevée est observée en Suède (81.7 ans), suivie de Malte (81.6 ans) et de l'Italie (81.4 ans). Le Luxembourg arrive en cinquième position avec une espérance de vie à la naissance pour les hommes de 81.2 ans. À l'opposé, les espérances de vie les plus faibles ont été enregistrées en Lettonie (70.5 ans), en Bulgarie (72.0 ans) et en Roumanie (72.6 ans).

En 2023, au sein de l'UE-27, l'espérance de vie à la naissance des femmes était supérieure de 5.3 ans à celle des hommes, avec des variations entre les pays. En Lettonie, les femmes avaient une espérance de vie supérieure de 10.1 ans à celle des hommes, suivie par la Lituanie (9.0 ans) et l'Estonie (8.8 ans). Les écarts entre les sexes les plus faibles ont été observés aux Pays-Bas (3.0 ans), en Suède (3.3 ans) et en Irlande (3.5 ans). Au Luxembourg, en 2023, l'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes était de 4.1 ans.

Tous les âges ne contribuent pas de la même manière à l'augmentation de l'espérance de vie

Historiquement, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance est due pratiquement exclusivement à la baisse de la mortalité infantile et juvénile. Mais durant les dernières décennies, la baisse de la mortalité profite surtout aux personnes âgées de 60 ans et plus. Ainsi l'espérance de vie à 60 ans est passée de 19.2 ans pour les femmes en 1973 à 26.7 en 2023 (et de 15.0 à 23.6 ans pour les hommes).

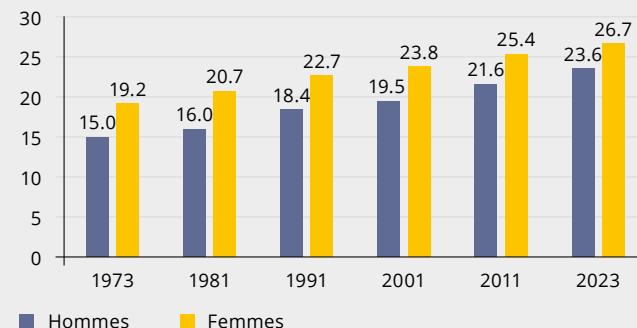
Le gain d'espérance de vie ne se distribue pas de manière uniforme entre les différents groupes d'âge. Depuis un peu plus de vingt ans, l'espérance de vie à la naissance des hommes a augmenté de 6.3 ans. Cette augmentation est surtout due aux groupes d'âge les plus avancés. En effet, 63.8% de ce gain est réalisé après l'âge de 60 ans (2.7 années entre 60 et 79 ans et 1.3 année après 80 ans). Les âges compris entre 0 et 59 ans ne représentent donc que 36.2% de ce gain : 1.3 année pour les âges compris entre 40 et 59 ans, 0.8 année entre 20 et 39 ans, 0.2 année entre 1 et 19 ans et 0.02 année pour la première année de vie.

Ces constats se retrouvent (mais à des niveaux légèrement différents) également entre les différentes tables de mortalité. Néanmoins, sur les périodes plus proches, le gain d'espérance de vie dans les jeunes âges (0-19) est quasi nul, voire légèrement négatif, et ce principalement parce que la mortalité infantile et juvénile est déjà très faible dans la plupart des pays développés. Au cours du XX^e siècle, dénormes progrès ont été faits dans : la vaccination, l'hygiène, la nutrition, les soins néonataux et pédiatriques, etc. Ces progrès ont drastiquement réduit la mortalité chez les enfants. Par conséquent, il y a peu de marge de progression restante à ces âges.

La contribution des différents âges à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des femmes entre 2000 et 2023 est assez similaire à celle des hommes, mais à des niveaux légèrement différents. Si l'espérance de vie des femmes a augmenté de 4.1 ans, cela est dû essentiellement aux âges les plus avancés. En effet, les groupes à partir de 60 ans représentent 66.2% de ce gain, soit 2.7 années. Le gain des très jeunes âges (0-1 an) est aussi plus élevé pour les femmes (0.06 année) que pour les hommes (0.02 année). Comme pour les hommes, les groupes d'âge compris entre 1 et 39 ans contribuent peu à l'augmentation de l'espérance de vie.

Graphique 13
Évolution de l'espérance de vie à 60 ans, 1973-2070

Espérance de vie à 60 ans, en années



Source : STATEC

Tableau 1
Contribution en années des différents groupes d'âge à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance

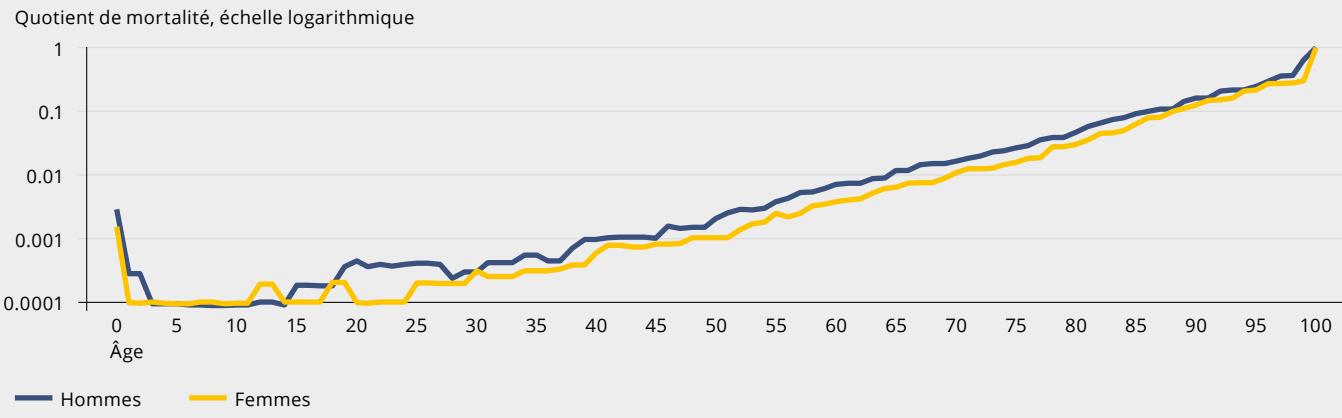
	Âge	Entre 2023 et 2022	Entre 2023 et 2010	Entre 2023 et 2000
En années				
Hommes	0	-0.1	-0.1	0.0
	1-19	0.0	0.0	0.2
	20-39	0.0	0.3	0.8
	40-59	0.1	0.7	1.3
	60-79	0.2	1.1	2.7
	80+	0.1	0.8	1.3
	Total	0.2	2.9	6.3
Femmes	0	0.0	0.0	0.1
	1-19	0.1	0.0	0.1
	20-39	0.0	0.1	0.2
	40-59	0.0	0.5	1.0
	60-79	0.1	0.7	1.5
	80+	0.1	0.6	1.2
	Total	0.3	2.0	4.1

	Âge	Entre 2023 et 2022	Entre 2023 et 2010	Entre 2023 et 2000
En %				
Hommes	0	-32.5	-2.4	0.4
	1-19	-5.4	0.0	3.0
	20-39	-7.6	10.4	12.4
	40-59	38.4	25.1	20.4
	60-79	77.3	39.0	43.1
	80+	29.8	27.9	20.8
	Total	100.0	100.0	100.0
Femmes	0	7.0	0.0	1.6
	1-19	19.4	1.0	2.9
	20-39	-0.6	5.2	5.8
	40-59	9.5	26.6	23.5
	60-79	36.7	36.0	36.7
	80+	27.9	31.1	29.5
	Total	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC

Graphique 14

Quotient de mortalité selon l'âge en 2022/2024



La probabilité de décéder augmente particulièrement au milieu de la cinquantaine

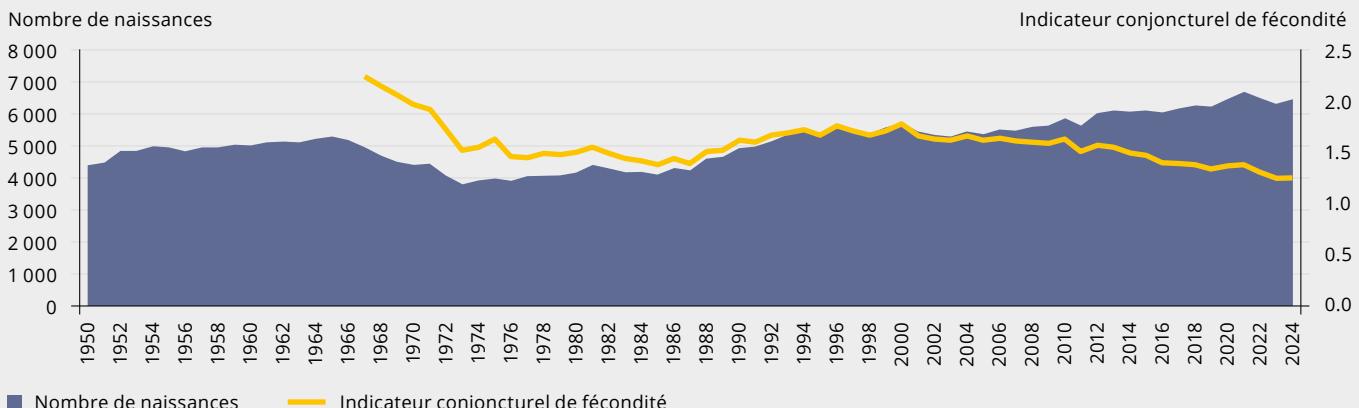
L'espérance de vie ne suffit pas à donner une vue exhaustive sur l'évolution de la mortalité. L'étude des quotients de mortalité est importante dans ce contexte. Ces quotients représentent la probabilité de décéder entre deux âges. Comme le montre le graphique ci-dessus, la mortalité n'évolue pas de façon linéaire.

La probabilité de décéder (quotient de mortalité) lors de la première année de vie diminue avec le temps. Sur la période 2022/2024 en moyenne, la probabilité qu'un nouveau-né décède avant sa première année est de 1.6‰ chez les filles et de 2.9‰ chez les garçons. Pendant les années de l'enfance et de l'adolescence (1-18 ans), la mortalité est généralement faible. Durant ces âges, le risque de décéder se situe en dessous des 0.3‰, et ce aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Aujourd'hui, c'est entre 1 an et 18 ans que les risques de décéder sont les plus bas au cours d'une vie.

À partir de l'âge de 19 ans, le risque de décéder est plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Cet écart entre hommes et femmes est, par exemple, de 0.4‰ en défaveur des adolescents masculins à l'âge de 20 ans. Pour les jeunes adultes, le risque de décéder entre 19 et 24 ans fluctue entre 0.1‰ et 0.5‰, tandis que pour les jeunes femmes, il est un peu plus stable avec un quotient de mortalité moyen de l'ordre de 0.1 à 0.2‰.

Le risque de décéder entre 30 et 64 ans augmente de façon quasi continue surtout à la fin de la quarantaine. La table de mortalité 2022/2024 indique que ce risque passe de 0.3‰ à 6.1‰ pour les femmes et de 0.3‰ à 9.0‰ pour les hommes. Si à 30 ans le risque de décéder est relativement proche pour les deux sexes, et ce jusqu'au début de la quarantaine, il augmente ensuite. À 65 ans (âge légal de la retraite), on observe un écart de 5.4‰ en défaveur des hommes.

Cet écart entre hommes et femmes ne cesse d'augmenter à partir de 65 ans. Si le risque de décéder est encore en dessous de 100‰ jusqu'à l'âge de 87 ans chez les femmes (81.9‰) et jusqu'à 86 ans chez les hommes (99.6‰), il atteint plus de 200‰ à l'âge de 92 ans pour les hommes et à 94 ans pour les femmes.

Graphique 15**Nombre de naissances et indicateur conjoncturel de fécondité, 1950-2024**

Source : STATEC

1.6**Quel est l'impact de la fécondité sur le vieillissement ?**

On parle de vieillissement démographique par le bas lorsque la fécondité baisse et entraîne une diminution de la part des jeunes. Ce recul provoque le rétrécissement de la base de la pyramide des âges (d'où le terme "vieillissement par le bas"). La structure par âge de la population est alors modifiée et l'on observe une augmentation de la proportion des personnes âgées par rapport à celle des jeunes.

L'analyse conjointe du nombre de naissances et de l'indicateur conjoncturel de fécondité¹¹ (ICF), depuis les années cinquante au Luxembourg, révèle une dynamique démographique complexe, marquée par des transformations sociales, économiques et migratoires profondes.

L'ICF, qui mesure le nombre moyen d'enfants par femme, a connu une chute marquée durant les années 1960 et 1970, passant de 2.2 enfants par femme en 1967 à environ 1.5 enfant par femme en 1973. Cette baisse s'inscrit dans le cadre de la fin du baby-boom observée dans la plupart des pays industrialisés, caractérisée par une réduction de la taille des familles. Par la suite, l'ICF diminue encore un peu, mais de manière moins importante (1.4 enfant par femme au milieu des années quatre-vingt). Du milieu des années quatre-vingt au début des années 2000, l'ICF est en augmentation, passant de 1.4 enfant par femme en 1983 à 1.8 enfant par femme au

début des années 2000. Depuis lors, l'ICF est globalement en diminution, pour atteindre 1.3 enfant par femme en 2024, un niveau inférieur au seuil de renouvellement des générations (2.1 enfants par femme).

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

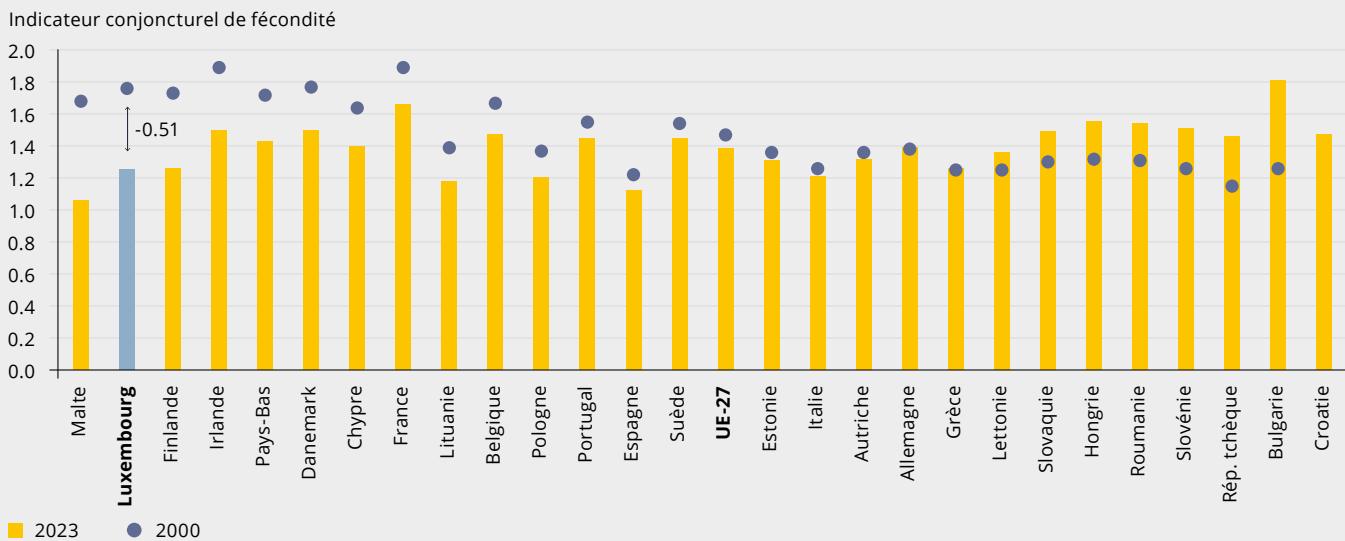
- L'augmentation du niveau d'éducation, notamment chez les femmes, a favorisé un report des naissances et une réduction du nombre d'enfants souhaités. Ainsi, l'âge moyen à la première maternité est passé de 28.6 ans au début des années 2000 à 31.4 ans en 2024 ;
- La participation croissante des femmes au marché du travail a modifié les trajectoires familiales, rendant plus difficile la conciliation entre vie professionnelle et maternité ;
- Les transformations culturelles ont également joué un rôle : recul du mariage, montée des unions libres, individualisation des choix de vie, etc.

Bien que la fécondité soit en baisse, le nombre absolu de naissances est globalement en augmentation depuis les années 1970, certes avec des fluctuations, passant de 3 800 naissances en 1973 à 6 459 naissances en 2024 (+70.0%). Cette évolution s'explique principalement par la croissance de la population féminine en âge de procréer, alimentée par une immigration soutenue. Ainsi, le nombre de femmes âgées de 15 à 39 ans est passé de 56 792 en 1970 à 115 232 au 1^{er} janvier 2025, soit une augmentation de 102.9%. Le Luxembourg, pays attractif sur le plan économique, a vu affluer de nombreux jeunes adultes, souvent en âge de fonder une famille. Cette dynamique migratoire a un

¹¹ L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge d'une année. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là.

Graphique 16

Indicateur conjoncturel de fécondité au sein de l'UE-27, 2000 vs 2023



Sources : STATEC, EUROSTAT

double effet. Elle augmente mécaniquement le nombre de naissances, même si la fécondité reste basse. Elle introduit aussi des comportements de fécondité différents. En effet, la population étrangère a, globalement, des taux de natalité initialement plus élevés. Ainsi, en 2024, l'ICF des femmes étrangères est de 1.4 enfant par femme contre 1.1 enfant par femme pour les femmes luxembourgeoises.

Des facteurs externes jouent également un rôle sur la fécondité. Ainsi, les politiques familiales mises en place au Luxembourg – aides sociales aux familles¹², congés parentaux, réduction des coûts pour les crèches – ont certainement atténué la baisse de la fécondité, sans toutefois inverser la tendance. À l'inverse, le coût élevé du logement et les exigences du marché du travail peuvent freiner les projets parentaux.

Bien qu'une hausse du nombre de naissances (portée par l'immigration et la croissance de la population en âge de procréer) soit observée au Luxembourg, une baisse durable de la fécondité est aussi observée. Ce faible niveau de

fécondité est probablement appelé à se prolonger d'après diverses études¹³, car le désir d'enfants a diminué chez les moins de 40 ans durant les dernières années. Cette baisse touche tous les groupes sociaux, mais plus fortement les jeunes. Elle tient en partie à la manière dont les individus conçoivent la famille et appréhendent l'avenir. Ainsi, les personnes ayant une conception égalitaire des rôles des femmes et des hommes et celles très inquiètes du changement climatique et des perspectives pour les générations futures souhaitent moins d'enfants.

La baisse de la fécondité observée au Luxembourg, au cours des dernières décennies, est également observée dans une immense majorité de pays européens. Aucun pays n'atteint le seuil de 2.1 enfants par femme, ni en 2000, ni en 2023. Cela signifie que, sans apport migratoire, la population des pays de l'UE-27 serait amenée à diminuer à long terme. Cette situation reflète une dynamique bien connue en Europe : la baisse de la natalité, combinée à l'allongement de l'espérance de vie, conduit à un vieillissement progressif de la population. Au sein de l'UE-27, la fécondité est donc insuffisante pour assurer le renouvellement des générations. Cette situation pose des défis majeurs en matière de politiques publiques, notamment en ce qui concerne les retraites.

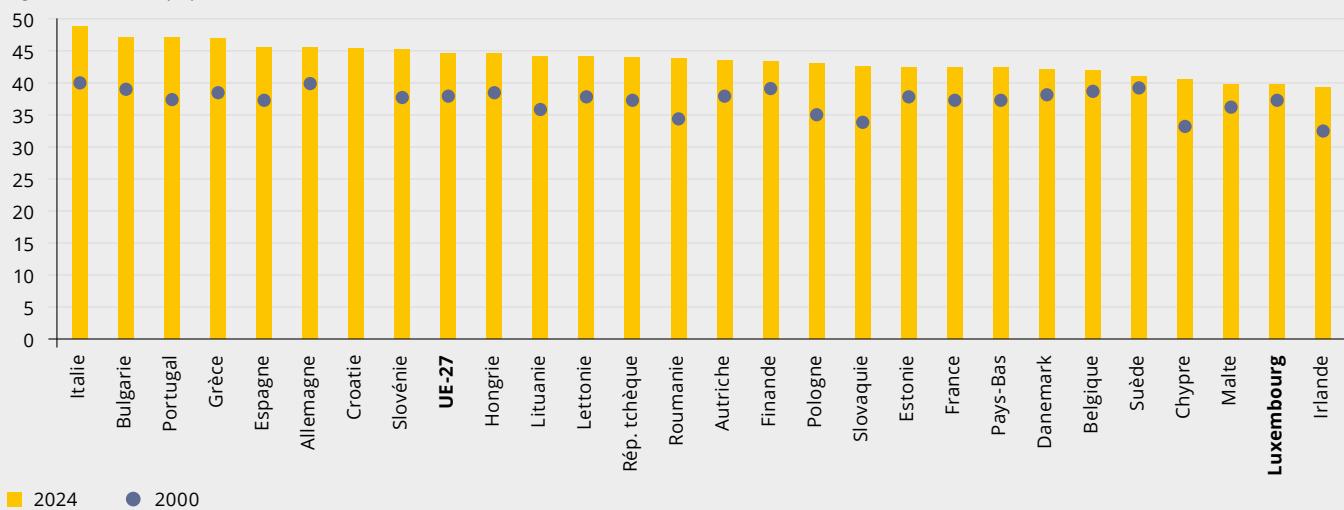
Entre 2000 et 2023, plusieurs pays affichent une baisse notable de leur fécondité. C'est le cas de la France, qui passe de 1.89 à 1.66 enfant par femme, ou encore de la Finlande,

12 Avec plus de 3 789 EUR par an et par personne, le Luxembourg est, de très loin, le pays le plus généreux d'Europe pour soutenir les familles. En 2022, le Luxembourg offrait deux fois plus d'argent que le Danemark (1 878 EUR), 2^e pays du classement européen, et l'Allemagne (1 616 EUR). A l'inverse, les pays qui donnent le moins sont la Bulgarie (211 EUR), la Grèce (264 EUR) et Chypre (277 EUR). Les allocations familiales (272 EUR) pour un enfant, en 2022, données par l'État, sont de plus de 3 200 EUR sur un an. S'y ajoute encore l'allocation de rentrée scolaire (de 115 EUR à 235 EUR par enfant) et une allocation de naissance composée de trois versements de 580 EUR.

13 Milan Bouchet-Valat, Laurent Toulemon (2025). Les Français·es veulent moins d'enfants, Population & Sociétés, n° 635.

Graphique 17**Âge médian de la population au sein de l'UE-27, 2000 vs 2024**

Âge médian de la population, en années



Sources : STATEC, EUROSTAT

dont l'ICF chute de 1.73 à 1.26 enfant par femme. Le Luxembourg suit une trajectoire similaire, avec une baisse de 1.76 à 1.25 enfant par femme entre les années 2000 et 2023.

À l'inverse, certains pays d'Europe centrale et orientale montrent une progression de leur fécondité. La Bulgarie, par exemple, passe de 1.26 à 1.81 enfant par femme durant la période étudiée. Ces hausses peuvent être liées à des politiques natalistes volontaristes, à des incitations financières ou à des changements culturels favorisant la parentalité. Toutefois, même dans ces cas, les niveaux restent inférieurs au seuil de remplacement de 2.1 enfants par femme.

On observe également des disparités persistantes d'un point de vue spatial. Les pays d'Europe du Sud, comme l'Italie, l'Espagne ou la Grèce, conservent des niveaux de fécondité particulièrement bas, souvent inférieurs à 1.3 enfant par femme. À l'opposé, certains pays d'Europe de l'Est, bien que partis de niveaux très faibles, montrent une dynamique plus positive. L'Europe de l'Ouest, quant à elle, présente des niveaux intermédiaires, mais en légère baisse.

L'âge médian de la population est en augmentation

La diminution de la mortalité et de la fécondité au Luxembourg et dans les autres pays de l'UE-27 amène à une augmentation de l'âge médian¹⁴ de la population. Cet âge au sein de l'UE-27 était de 44.7 ans au 1^{er} janvier 2024. Cela signifie que la moitié de la population de l'UE était âgée de plus de 44.7 ans, tandis que l'autre moitié était plus jeune. Dans l'ensemble des pays de l'UE-27, l'âge médian variait de 39.4 ans en Irlande à 48.7 ans en Italie. Au Luxembourg, l'âge médian en 2024 était de 39.7 ans, soit le second âge médian le plus bas.

L'âge médian dans l'UE-27 a augmenté de 6.7 ans en un quart de siècle, soit entre 2000 et 2024, passant de 38.0 ans en 2000 et à 44.7 ans en 2024. Il a augmenté dans tous les pays de l'UE-27, allant jusqu'à 9.6 ans au Portugal, à 9.4 ans en Roumanie et à 8.7 ans en Slovaquie. A contrario, c'est en Suède qu'il a le moins augmenté depuis l'an 2000 (+1.7 ans), suivie du Luxembourg (+2.4 ans) et de la Belgique (+3.3 ans).

14 Âge divisant la population en deux groupes d'effectif semblable. 50% de la population a moins que l'âge médian et 50% est plus âgé que cet âge médian.

Graphique 18

Structure d'âge des migrants en 2024



Source : STATEC sur base du Registre national des personnes physiques

1.7

Quel est l'impact des migrations sur le vieillissement de la population ?

La migration agit sur la composition par âge de la population, ainsi que sur la croissance démographique. Au Luxembourg, elle constitue également un facteur de rajeunissement. Les personnes qui arrivent ou qui quittent le Luxembourg sont majoritairement en âge de travailler (20-64 ans). En 2024, 77.7% des personnes qui immigrent et 79.9% de ceux qui émigrent sont dans ce cas. Les immigrants de plus de 64 ans qui arrivent au Luxembourg ne représentent, par comparaison, que 2.3% des immigrations. La part de ceux qui quittent le pays s'élève à 6.0% des émigrations.

L'impact de la migration sur le vieillissement peut être mesuré, en simulant l'évolution de la population à partir d'une date de référence et avec un solde migratoire nul. Les résultats obtenus par une telle simulation permettent de chiffrer l'importance de la migration comme frein au vieillissement démographique. On peut, par exemple, étudier l'évolution de la population depuis 1981 en l'absence de migration. Cette simulation donne les résultats suivants :

- La population aurait progressé moins rapidement. Au lieu de s'établir à 681 973 habitants au 1^{er} janvier 2025, elle serait seulement de 429 997 habitants, soit une diminution de 36.9% ;

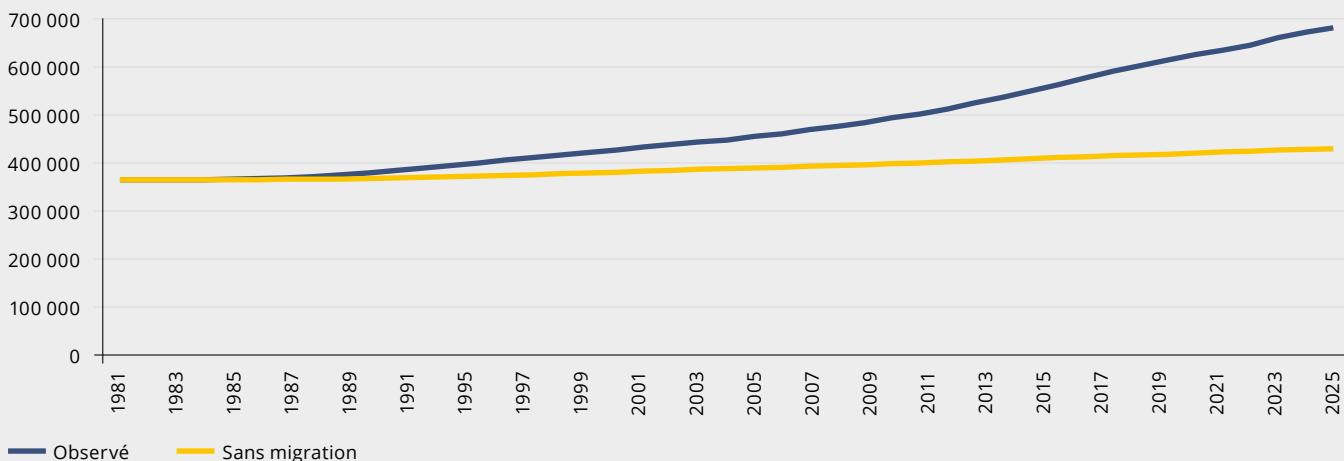
- La population en âge de travailler (20-64 ans) aurait été moins importante. Au lieu d'être de 435 469 personnes, elle se serait chiffrée à 210 459 habitants, soit une diminution de 51.7% ;
- La population des 65 ans et plus n'aurait cependant guère changé. Au lieu de parvenir à 103 889 habitants, elle serait passée à 99 448 habitants, soit une diminution de seulement 4.3%.

En termes de rapport de dépendance, on aurait compté plus de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes en âge de travailler. Au 1^{er} janvier 2025, le rapport de dépendance des séniors aurait atteint 42 pour 100 en l'absence de flux migratoires, au lieu des 22 observés. En d'autres termes, le vieillissement aurait été beaucoup plus important en l'absence de migration.

La migration ralentit quelque peu le processus de vieillissement de la population, sans pour autant l'arrêter. Toutefois, la population étrangère qui s'est établie au Luxembourg prend également de l'âge ce qui, à long terme, risque d'aggraver le phénomène du vieillissement. Au 1^{er} janvier 2025, le nombre d'étrangers âgés (65+ ans) est de 32 657 (31.4% des 65+ ans) et de 71 232 pour la population de nationalité luxembourgeoise, soit une augmentation respective de 730.7% et de 56.2% par rapport à 1981. En 1981, parmi les 65 ans et plus, seulement 7.9% étaient de nationalité étrangère.

Graphique 19**Évolution de la population avec et sans migration, 1981-2025**

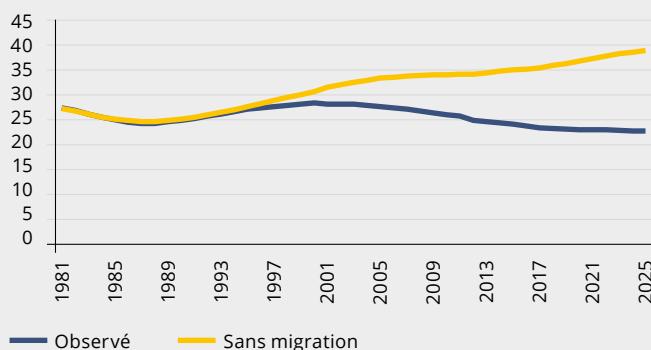
Nombre de personnes



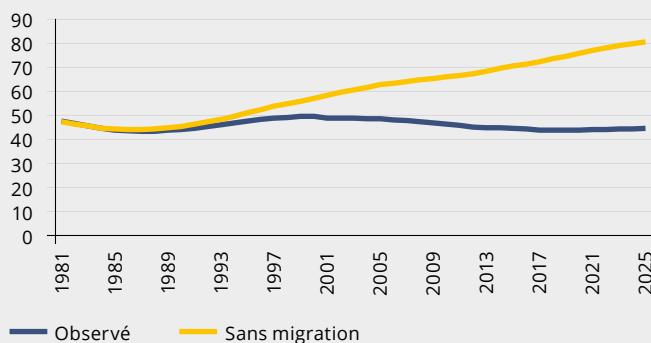
Source : STATEC

Graphique 20**Évolution de la population avec et sans migration, 1981-2025****Rapport de dépendance des jeunes**

Nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 20 à 64 ans

**Rapport de dépendance total**

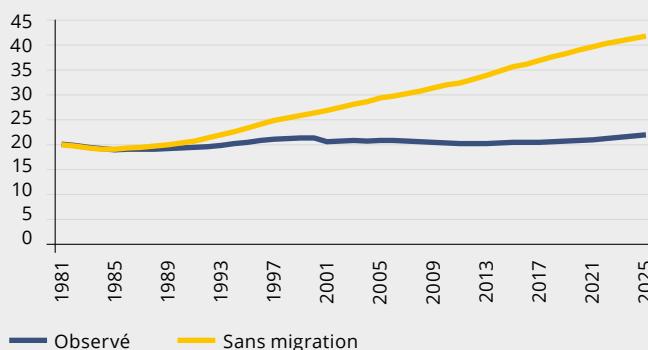
Nombre de personnes de moins de 20 ans et de plus de 65 ans pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Source : STATEC

Rapport de dépendance des séniors

Nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de 20 à 64 ans



1.8 En résumé

Le vieillissement démographique est un enjeu important pour le Luxembourg, bien que son impact y soit encore modéré comparé à d'autres pays européens. Ce phénomène résulte de deux dynamiques principales : la baisse durable de la fécondité et l'allongement de l'espérance de vie. Depuis le début du XX^e siècle, la structure par âge de la population luxembourgeoise a profondément évolué, passant d'une population jeune à une société où la part des personnes âgées augmente progressivement. En 2024, les 65 ans et plus représentent 15.0% de la population, contre 21.6% dans l'UE-27. Cette différence s'explique notamment par une immigration importante au Luxembourg de surcroît constituée de jeunes actifs, qui contribue à maintenir une population active importante et à ralentir le vieillissement.

Les projections démographiques, à l'horizon 2070, indiquent cependant une transformation marquée : la pyramide des âges deviendrait de plus en plus cylindrique, voire inversée, avec une part croissante de personnes âgées de 80 ans et plus. Le rapport de dépendance des séniors, qui mesure la pression sur la population active, devrait passer de 24 à 46 d'ici 2070, soit 46 séniors inactifs pour 100 personnes en âge de travailler.

Parallèlement, la fécondité continue de baisser, atteignant 1.25 enfant par femme en 2024, bien en dessous du seuil de renouvellement des générations, qui se situe à 2.1. Malgré une hausse du nombre absolu de naissances, due à l'augmentation du nombre de femmes en âge de procréer grâce à l'immigration, cette tendance ne suffit pas à inverser le vieillissement.

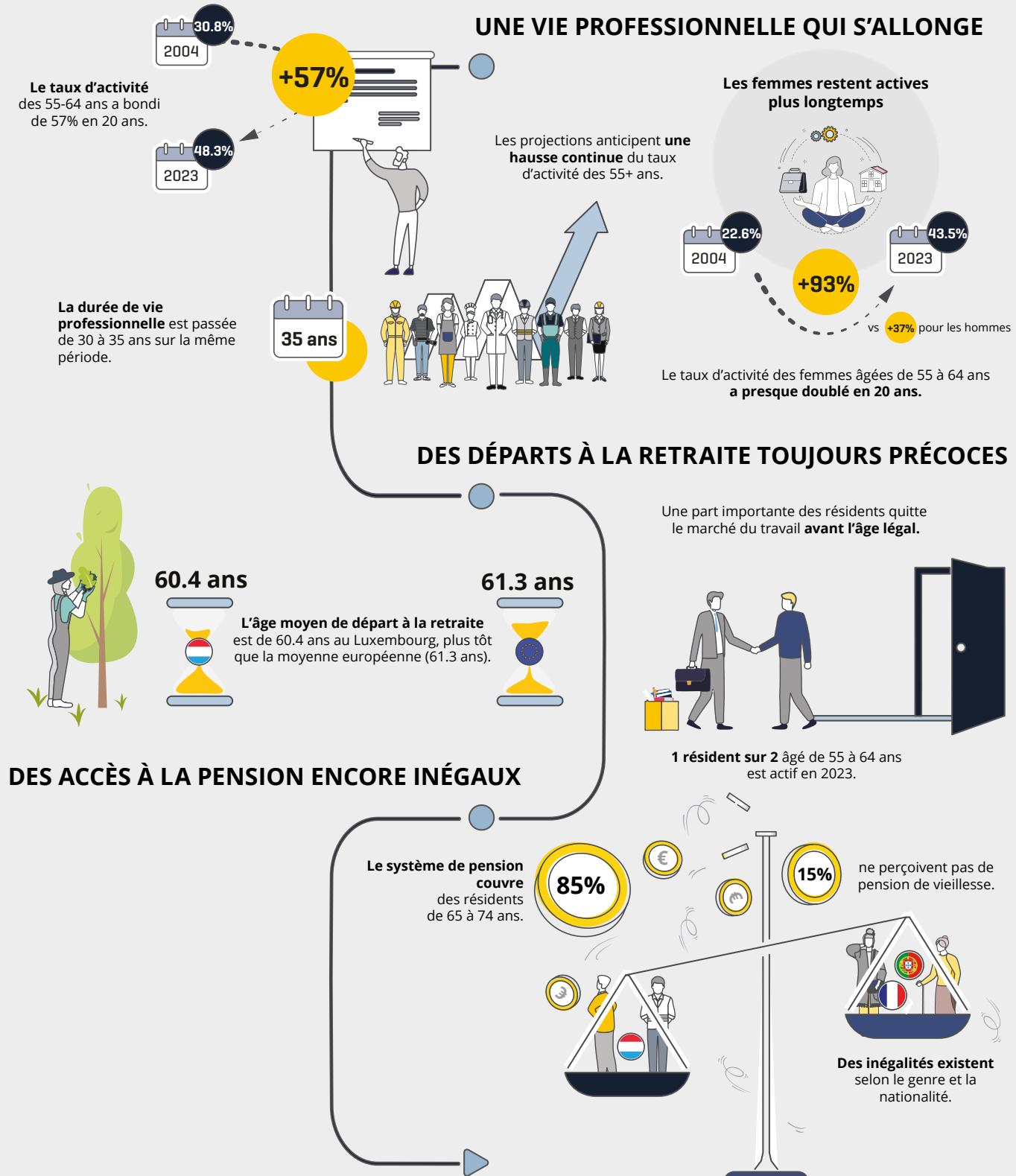
Le vieillissement de la population pose et posera donc des défis majeurs pour les politiques publiques : adaptation des systèmes de santé et de retraite, aménagement du territoire et promotion du vieillissement actif. L'immigration reste un levier essentiel pour atténuer les effets du vieillissement, mais elle ne pourra à elle seule compenser les transformations structurelles en cours.



Infographie 1

Travailler plus longtemps, partir tôt : les paradoxes du vieillissement actif au Luxembourg

Entre allongement des carrières, départs anticipés et inégalités d'accès à la pension, le système luxembourgeois révèle des dynamiques contrastées du travail et de la retraite.



Source : STATEC

2.

VIEILLISSEMENT ACTIF ET LE PASSAGE À LA RETRAITE AU LUXEMBOURG

Résumé

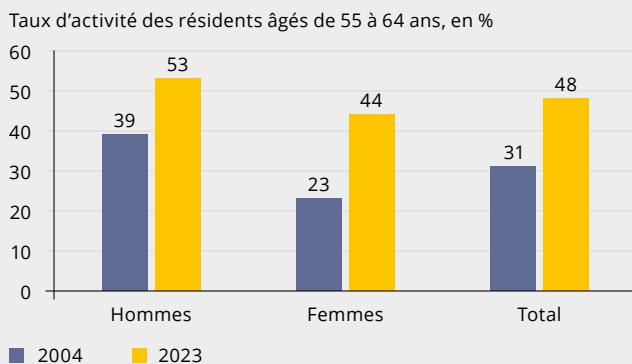
Les Européens travaillent de plus en plus longtemps. Ce constat est également fait au Luxembourg, où le taux d'activité des personnes âgées de 55-64 ans ou plus a augmenté de 57% depuis 2004. Cette tendance vers un vieillissement plus actif devrait se maintenir à long terme, augmentant la part des personnes plus âgées dans l'emploi national. La durée de vie professionnelle a augmenté de 29 ans à 35 ans dans la même période. En 2023 pourtant, l'âge moyen auquel les résidents luxembourgeois percevaient leur première pension de vieillesse s'élevait à 60.4 ans, un chiffre inférieur à la moyenne observée au sein de l'Union européenne, qui se situait à 61.3 ans. Une part importante de la population se retire du marché du travail bien en amont de l'âge légal de la retraite actuellement en vigueur.

Les résidents du Grand-Duché prennent leur retraite relativement tôt, tandis qu'une proportion restreinte d'entre eux demeure active sur le marché du travail, en comparaison avec la moyenne observée au niveau européen. Globalement, le système de pension luxembourgeois couvre environ 85 % des résidents âgés de 65 à 74 ans, donc 15 % ne perçoivent pas de pension de vieillesse. Des différences significatives dans les trajectoires d'entrée en retraite apparaissent entre les sexes et les nationalités, tant en termes de couverture que de rythme de transition selon l'âge.

Les ménages composés uniquement de pensionnés effectuent plus fréquemment du bénévolat. Cette tendance se confirme par une hausse de la pratique bénévole aux âges de départ en pension.

Graphique 1

Vers un vieillissement plus actif au Luxembourg porté par la forte progression du taux d'activité des femmes



Sources : STATEC-EFT et Eurostat, Ifsa_pganws

2.1

Un vieillissement plus actif : présent et perspectives

Comment l'activité des personnes âgées a-t-elle évolué sur les 20 dernières années ?

Comme de nombreux pays européens, le Luxembourg est confronté à un vieillissement de sa population (voir chapitre précédent), ce qui soulève des enjeux majeurs en matière de participation au marché du travail. Dans ce contexte, on observe une tendance vers un vieillissement plus actif, avec une part croissante de personnes âgées de 55-64 ans qui restent professionnellement actives au Luxembourg (voir graphique 1) et partout dans l'Union européenne (voir plus bas). Si en 2004, 30.8% des résidents âgés 55-64 ans étaient actifs¹, en 2023, ce pourcentage a augmenté pour atteindre 48.3% – une hausse relative de 57%.

Cette tendance à la hausse est portée en grande partie par la montée en puissance de la participation féminine au marché du travail, accompagnée d'une progression continue chez les hommes. Entre 2004 et 2023, le taux d'activité des femmes âgées de 55-64 ans a presque doublé, passant de 22.6% à 43.5%, contre une hausse relative de 37% chez les hommes (de 38.6% à 53.1%). Cette dynamique féminine a joué un rôle central dans l'évolution globale, réduisant sensiblement les disparités entre les sexes. Alors qu'en 2004, le taux d'activité des femmes représentait seulement 58% de celui des hommes, cette part est montée à environ 82% en 2023. L'écart s'est donc considérablement réduit.

1 Donc en emploi *ou* cherchant activement un emploi (sous condition d'être disponible pour travailler).

En résumé, les résidents du Grand-Duché travaillent de plus en plus longtemps. Cette évolution s'explique par la participation croissante des femmes au marché du travail, une meilleure santé des séniors et des incitations économiques à prolonger la vie professionnelle. Elle résulte aussi d'une entrée plus tardive sur le marché du travail, liée à l'allongement des études, et de parcours professionnels moins linéaires et plus flexibles.²

L'une des raisons de la forte croissance du taux d'activité au Luxembourg tient au fait que les personnes plus diplômées ont tendance à travailler plus longtemps et à être plus souvent actives en moyenne. Les personnes titulaires de diplômes supérieurs sont plus souvent en emploi que celles ayant des niveaux d'éducation plus faibles (voir graphique 2 de droite). Le taux d'activité a augmenté au cours des deux dernières décennies, quel que soit le niveau d'éducation, avec une légère convergence entre les différents groupes, la croissance du taux d'activité étant plus élevée parmi les personnes moins éduquées.

Cette tendance va-t-elle se poursuivre dans un avenir proche ?

Au Luxembourg, la hausse du niveau d'éducation liée à l'expansion du système éducatif ainsi qu'à l'immigration de travailleurs hautement qualifiés contribue à retarder l'entrée sur le marché du travail tout en allongeant les périodes d'activités professionnelles. Parallèlement, le marché du travail évolue vers une prédominance des emplois de type "cols blancs" (métiers de bureau), généralement moins physiques.

Dans ce contexte, les projections économiques et démographiques de long terme réalisées par le STATEC anticipent, à politique inchangée, une augmentation du taux d'activité des personnes âgées de plus de 55 ans (cf. graphique 3)³. Le taux d'activité des 55-59 ans passerait ainsi de 65% en 2024 à 70% en 2070. Pour les 60-64 ans, l'augmentation serait encore plus significative : de 26% en 2024 à 33% en 2070.

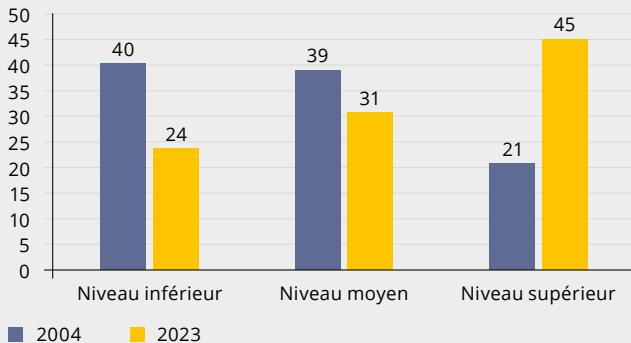
Cette évolution, combinée au vieillissement de la population, entraînerait une légère hausse de la part des séniors dans l'emploi national. Les 55-59 ans représenteraient ainsi 11% de l'emploi en 2070, contre 10% en 2024. Les 60-64 ans compteraient pour leur part 5% de l'emploi résident en 2070, contre 3% en 2024. Après 65 ans, le taux d'activité ainsi que la part dans l'emploi total devraient demeurer relativement constants et bas sur l'horizon de projections.

2 Parker, M., Bucknall, M., Jagger, C., & Wilkie, R. (2020). Extending working lives: A systematic review of healthy working life expectancy at age 50. *Social Indicators Research*, 150(1), 337-350.

3 Les résultats définitifs des projections démographiques seront publiés à la fin de l'année 2025. Seul le scénario présentant la population la plus élevée d'ici 2070 est présenté dans cette publication.

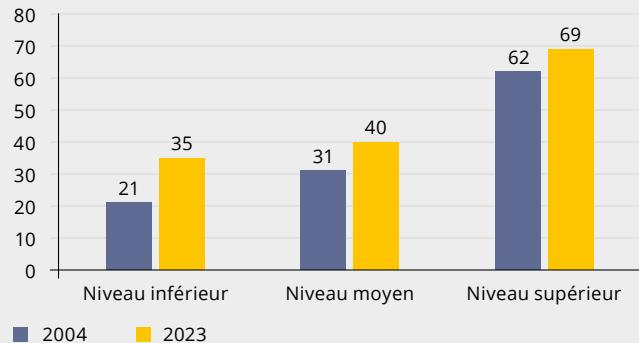
Graphique 2**La croissance du taux d'activité est en partie liée au fait que les personnes plus éduquées travaillent plus souvent**

Niveau d'éducation des résidents âgés de 55 à 64 ans, en %

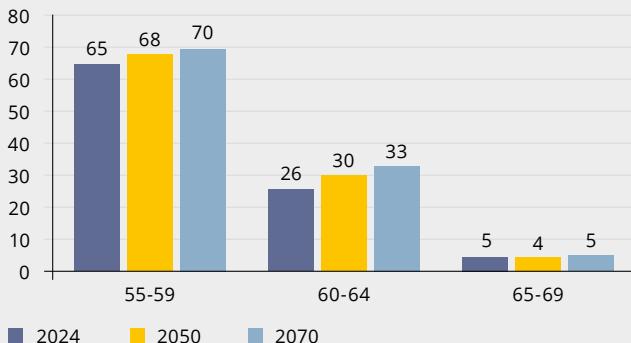


Sources : STATEC-EFT et Eurostat, Ifsa_argaedn

Taux d'activité des résidents de 55 à 64 ans, par niveau d'éducation, en %

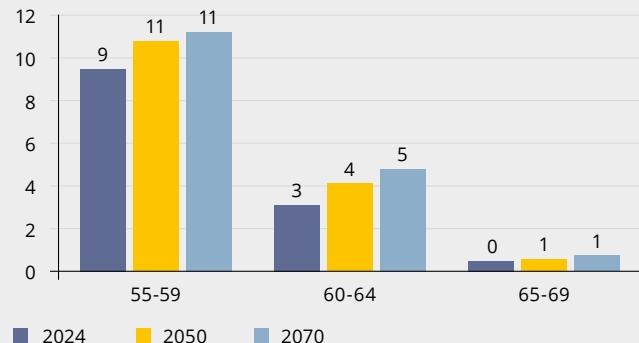
**Graphique 3****Le taux d'activité et la part dans l'emploi national des personnes âgées de plus de 55 ans devraient continuer d'augmenter**

Taux d'activité, en %



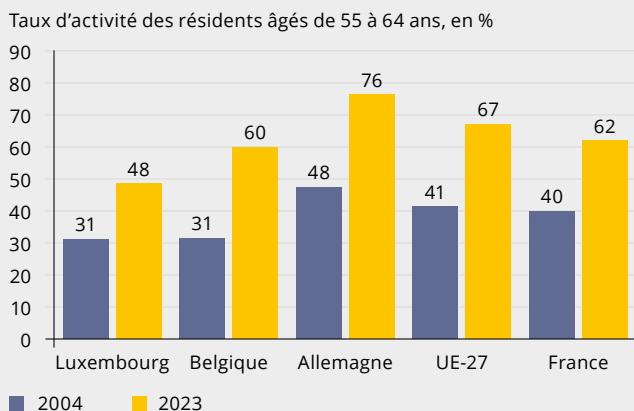
Sources : IGSS, STATEC et Ageing Report 2024, calculs (STATEC)

Part dans l'emploi national, en %



Graphique 4

Le taux d'activité des personnes âgées 55-64 ans en pleine croissance



Sources : STATEC-EFT et Eurostat, Ifsa_argan

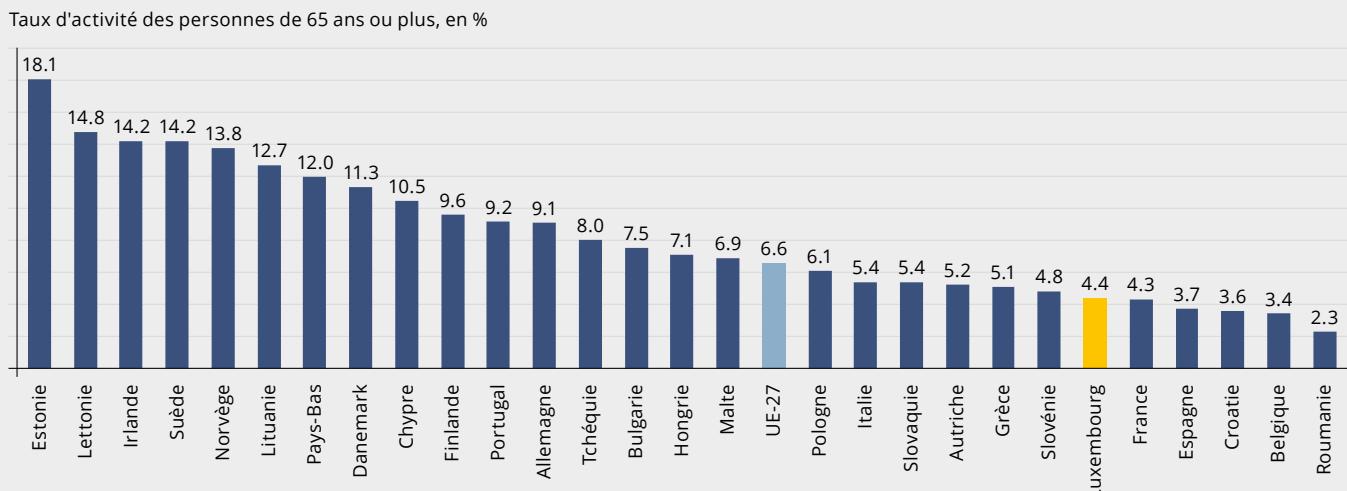
Comment le Luxembourg se positionne-t-il en Europe par rapport aux indicateurs de vieillissement actif ?

Bien que le Luxembourg s'inscrive dans la tendance européenne d'un vieillissement plus actif, comme en témoigne la progression de plus de 50% du taux d'activité des personnes âgées de 55-64 ans depuis 2004, le pays demeure en retrait par rapport à la moyenne européenne. En effet, avec un taux d'activité de 48% pour les personnes de 55 à 64 ans, il se situe nettement en dessous de la moyenne de l'Union européenne (67%), ainsi que des niveaux observés dans les pays voisins. (graphique 4)

Au Luxembourg, très peu de personnes âgées restent actives sur le marché du travail après l'âge légal de la retraite de 65 ans. En 2023, le taux d'activité des 65 ans et plus s'élevait à seulement 4.2%, un chiffre inférieur à celui de la Belgique, de l'Allemagne, de la France et de la moyenne de l'UE-27, qui atteint 6.6% (graphique 5). Parmi les personnes retraitées qui continuent à travailler au Luxembourg, une sur deux le fait par plaisir, un quart pour des raisons financières – soit parce que c'est financièrement avantageux (8.6%), soit parce que c'est nécessaire (14.4%).

Graphique 5

À peine 4.4% des personnes âgées de 65 ans ou plus sont actives au Luxembourg

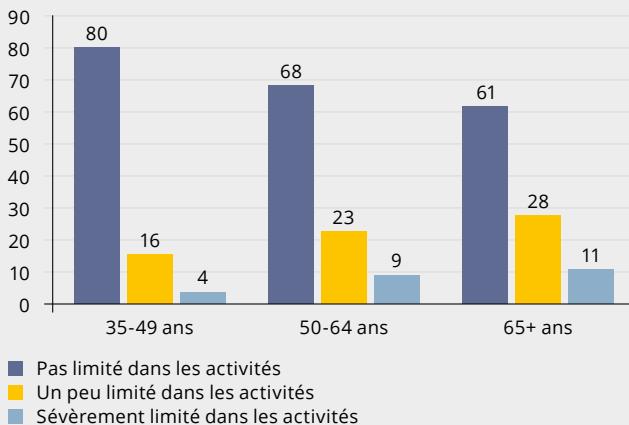


Sources : STATEC-EFT et Eurostat 2023, Ifsa_argan

Graphique 6

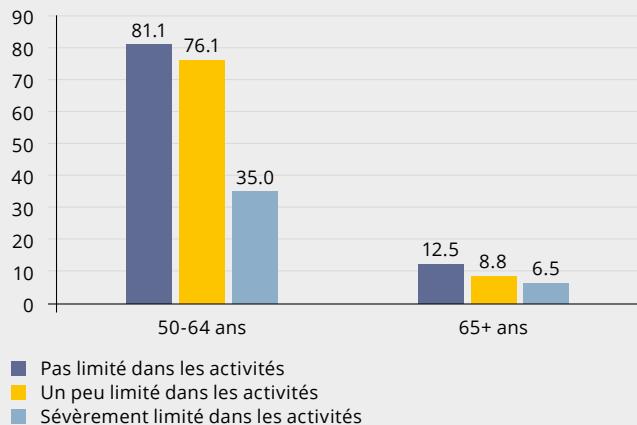
Des problèmes de santé sévères impactent fortement l'activité

Limitations dans les activités habituelles en raison d'un problème de santé, en %



Source : STATEC-EFT, 2022

Taux d'activité des résidents, par statut de santé et âge, en %



2.2 La transition à la retraite

Quels facteurs réduisent l'activité ?

Le taux d'activité chute fortement avec les problèmes de santé, et donc chez les personnes sévèrement limitées dans leurs activités quotidiennes. Ces limitations dans les activités du quotidien augmentent avec l'âge. Parmi les personnes âgées de 35-49 ans, seules 4% ont des limitations sévères et 16% des limitations légères, en comparaison avec 11% et 28% respectivement parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus (graphique 6 de gauche).

Chez les résidents de 50 à 64 ans sévèrement limités dans leurs activités quotidiennes, le taux d'activité atteint seulement 35%, contre 81.1% pour ceux sans limitations (graphique 6 de droite). Cette tendance se confirme chez les 65 ans et plus, où le taux d'activité passe de 12.5% à 6.5% en présence de limitations sévères. Ces écarts soulignent l'impact considérable des limitations fonctionnelles sur la participation au marché du travail. Toutefois, l'âge en tant que facteur indépendant exerce une influence encore plus marquée que l'état de santé lui-même.

À quel âge les résidents luxembourgeois prennent-ils leur retraite et comment se situent-ils par rapport à l'UE ?

En 2023, l'âge moyen de départ à la retraite au Luxembourg était de 60.4 ans, soit légèrement inférieur à la moyenne européenne, qui s'établissait à 61.3 ans. Ce chiffre place le Luxembourg parmi les pays où l'on prend sa retraite relativement tôt, aux côtés de la France. À l'inverse, la Belgique (63 ans), l'Allemagne (62 ans) ou les pays nordiques comme l'Islande et le Danemark (66 ans) affichent des âges de départ plus élevés.

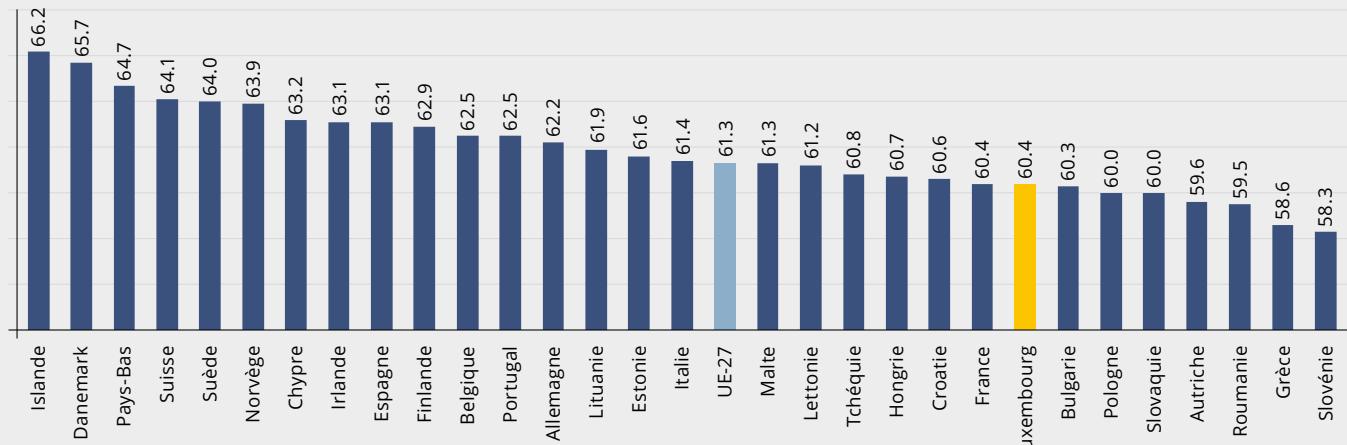
Selon le rapport de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) de 2024⁴, 75% de départs en retraite enregistrés entre 2011 à 2023 concernaient des pensions de vieillesse anticipées, c'est-à-dire des départs entre l'âge de 57 et 65 ans, donc avant l'âge légal fixé à 65 ans.

4 Inspection générale de la sécurité sociale (2024), Cahier statistique no 20 - Les départs en retraite de 2011 à 2023 - Inspection générale de la sécurité sociale - Le gouvernement luxembourgeois

Graphique 7

L'âge moyen de la première pension de vieillesse : le Luxembourg en dessous la moyenne de l'UE

Âge moyen de la première pension de vieillesse



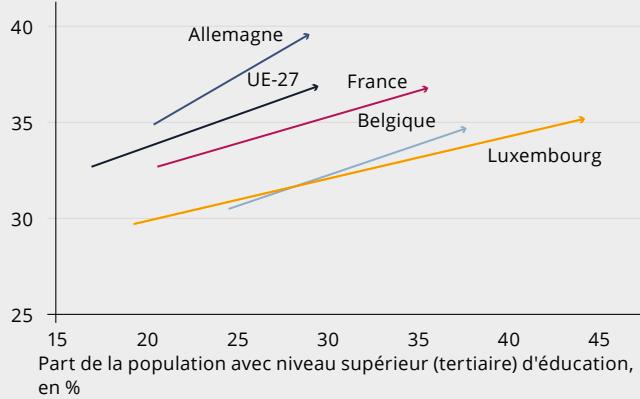
Source : Eurostat 2023, lfsa_23pens03

Graphique 8

Le Luxembourg : un des pays les mieux éduqués d'Europe, mais à la carrière professionnelle plutôt courte

Développement de vie professionnelle et du niveau d'éducation dans l'UE-27 entre 2004 et 2023

Durée de vie professionnelle, en années



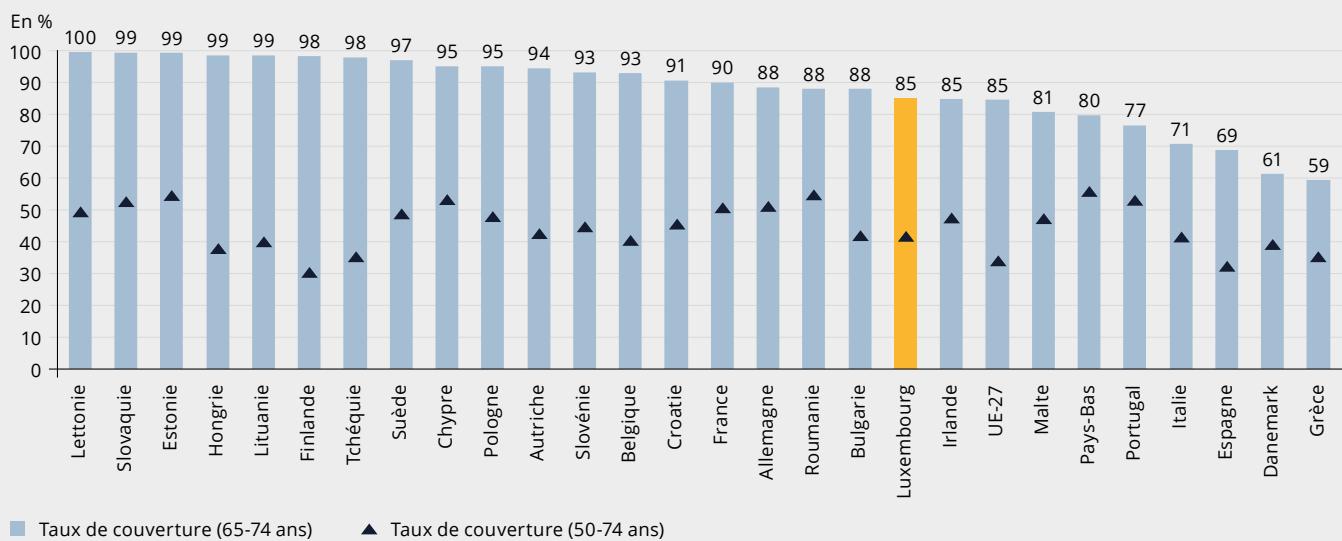
Note : La durée de vie professionnelle est calculée à partir des taux d'activité par âge, croisés avec l'espérance de vie, pour estimer combien d'années une personne est susceptible de travailler au cours de sa vie.
Source : Eurostat 2004 et 2023, lfsi_dwl_a, edat_lfs

Bien que le Luxembourg figure parmi les pays européens où les personnes actives présentent l'un des niveaux d'éducation les plus élevés, la durée de vie professionnelle des résidents reste relativement courte en comparaison européenne (graphique 8). En 2023, un jeune de 15 ans pouvait espérer travailler en moyenne 35.2 ans au Luxembourg, contre 37 ans en moyenne dans l'Union européenne.

Depuis 2004, la durée de vie professionnelle au Luxembourg a progressé de manière significative, passant de 29.7 ans à 35.2 ans, soit une hausse de 19%. En comparaison, l'Allemagne est passée de 34.9 ans à 39.6 ans sur la même période. Cette évolution témoigne d'un rattrapage notable, bien que l'écart avec certains pays voisins demeure.

Graphique 9

15% des personnes âgées de 65-74 ans ne reçoivent pas ou pas encore une pension, 85% sont couverts par une pension de vieillesse



Sources : STATEC-EFT 2023, Eurostat 2023, Ifso_23pens01

2.3

Les résidents luxembourgeois sont-ils bien couverts par le système de pension ?

Globalement, le système de pension luxembourgeois couvre⁵ environ 85 % des personnes âgées de 65 à 74 ans. Autrement dit, 15% de cette tranche d'âge ne perçoivent pas de pension de vieillesse⁶ au Luxembourg. Il est important de préciser qu'il s'agit ici d'un indicateur binaire (oui/non), qui ne tient pas compte du montant des pensions perçues. Les hommes sont plus souvent bénéficiaires d'une pension, avec un taux de couverture de 93 %, contre 77 % pour les femmes.

2.4

La retraite standard : un privilège des hommes luxembourgeois ?

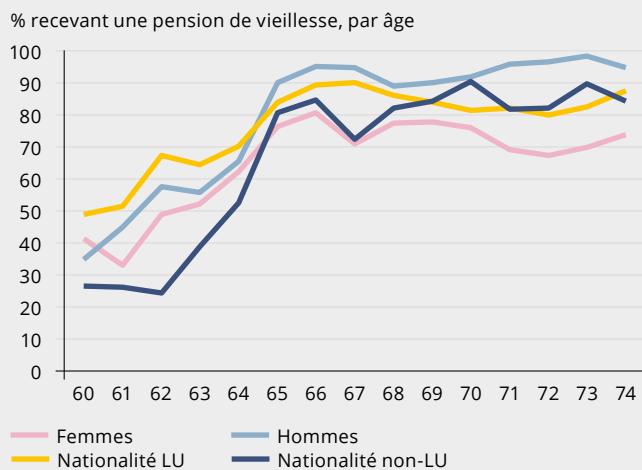
Des différences significatives dans les trajectoires d'entrée en retraite apparaissent entre les sexes et les nationalités, tant en termes de couverture que de rythme de transition selon l'âge. Le système de retraite valorisant des carrières professionnelles linéaires, ces écarts s'expliquent surtout par des parcours professionnels discontinus ou atypiques – comme les interruptions liées à la prise en charge des enfants ou le travail à temps partiel – notamment chez les femmes aujourd'hui proches de la retraite ou déjà retraitées. Du côté des personnes migrantes, des débuts de carrière tardifs au Grand-Duché ou des périodes non cotisées à l'étranger contribuent également à retarder l'accès aux droits à la pension.

5 Les personnes couvertes par le système de pension sont ici celles qui ont droit et reçoivent une pension. Elles ont donc cotisé suffisamment au régime de retraite ou remplissent les conditions d'éligibilité.

6 Pensions d'invalidité incluses dans certains pays.

Graphique 10

Grands écarts de genre et de nationalité dans l'accès à la retraite



Source : STATEC-EFT 2023, module ad hoc

La retraite est-elle donc un privilège des hommes Luxembourgeois ? Le graphique 10 montre le pourcentage de personnes percevant une pension selon l'âge pour des groupes spécifiques, et peut ainsi être interprétée comme la couverture pension pour ces quatre groupes démographiques : hommes, femmes, résidents de nationalité luxembourgeoise et non luxembourgeoise. Jusqu'à l'âge de 64 ans, la courbe la plus basse concerne les migrants – c'est-à-dire les résidents sans nationalité luxembourgeoise (en bleu foncé) qui affichent les taux de transition vers la retraite les plus faibles, entraînant une proportion réduite de pensionnés. À partir de 65 ans, ce sont les femmes (toutes nationalités confondues) qui présentent la part la plus faible de bénéficiaires. Les résidents de nationalité luxembourgeoise (en jaune) accèdent plus rapidement à la pension avant 65 ans, ce qui indique une propension plus élevée à recourir aux dispositifs de préretraite. À partir de l'âge légal de 65 ans, les hommes bénéficient de la meilleure couverture en matière de pension.

Cela étant, cette analyse se limite à la couverture par une pension, c'est-à-dire réception ou non des prestations, sans prendre en compte le montant des pensions reçues. Or, ce niveau de pension pourrait pourtant apporter un éclairage plus précis sur les inégalités en matière de retraite.

En résumé, après l'âge légal de départ, l'écart le plus marqué concerne les femmes par rapport aux hommes. À l'inverse, la différence entre migrants et non-migrants tend à s'atténuer. Cette diminution s'explique en partie par des effets de ratrappage, mais surtout par un effet de sélection : certains migrants quittent le pays, parfois sans avoir acquis de droits à pension. Selon l'IGSS, environ la moitié des pensionnés arrivés au Luxembourg entre 2011 et 2023 ne résidaient plus au Luxembourg au moment de leur départ à la retraite.⁷

Enfin, il convient de souligner une évolution positive en matière d'égalité entre les sexes dans l'accès à la retraite. La part des femmes résidentes parmi les départs en retraite a augmenté de 37.8% à 48.0% entre 2011 et 2023, ce qui témoigne d'un resserrement progressif de l'écart entre les genres.⁸ Cette dynamique reflète une réduction de l'écart entre les sexes, bien que des disparités structurelles persistent.

7 IGSS (2024), Cahier statistique no 20 - Les départs en retraite de 2011 à 2023 - Inspection générale de la sécurité sociale - Le gouvernement luxembourgeois

8 IGSS (2024), Cahier statistique no 20 - Les départs en retraite de 2011 à 2023 - Inspection générale de la sécurité sociale - Le gouvernement luxembourgeois, page 7

2.5

Le bénévolat : une manière d'être actif pour les séniors

L'Organisation internationale du Travail considère le bénévolat comme un travail non rémunéré au service d'organisations, de particuliers ou de communautés. Bien qu'il ne soit pas considéré comme actif professionnellement, le bénévole continue de jouer un rôle dans la société, à travers une autre forme d'engagement. Le bénévolat constitue donc une manière importante de rester impliqué socialement.

Les données de l'enquête EU-SILC 2024, portant sur les ménages privés, illustrent la pratique du bénévolat.

D'après l'enquête EU-SILC 2024, 16.2% des ménages résidents au Luxembourg sont composés uniquement de pensionnés et 14.7% sont des ménages mixtes (présence de pensionnés et non-pensionnés). Ainsi, près de 31% des ménages résidant au Luxembourg comptent au moins un pensionné.

Les ménages dont les membres sont pensionnés sont plus enclins à effectuer du bénévolat que les autres : 30.5% d'entre eux consacrent de leur temps à une activité bénévole, contre 26.2% des ménages mixtes et 20.9% des ménages non retraités.

L'ensemble des pensionnés du Luxembourg ont un âge moyen de 69 ans.

Les 60-64 ans font partie de la classe d'âge la plus portée vers le don de son temps à l'activité bénévole. En 2024, plus de 28% s'y engagent, contre toutefois 32% en 2022. Cette année-là, le taux de bénévolat des jeunes sexagénaires se rapprochait de celui des 65 ans et plus, alors qu'il était supérieur de 10 points en 2023.

Il n'en reste pas moins que le passage de la situation d'emploi à celle de pensionné augmente considérablement la pratique du bénévolat. On rappelle alors qu'entre 2011 et 2023, l'âge moyen de départ à la retraite est de 61.2 ans⁹. Chez les 26-59 ans, dont 84% sont en emploi, moins de 20% d'entre eux sont bénévoles. Cette tranche d'âge a également connu une baisse de cette activité depuis 2022, celle-ci étant passée de plus de 23% à moins de 20%.

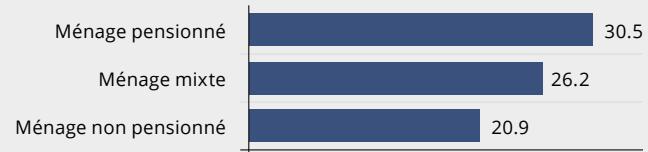
En 2024, les 18-25 ans, dont les deux tiers sont étudiants, constituent la catégorie d'âge la moins engagée dans le bénévolat, avec un taux de 14%, soit une baisse de 9 points par rapport à 2022. Enfin, les 65 ans et plus sont les seuls à en effectuer autant, voire davantage qu'en 2022. Étant pensionnés à 91%, ils confirment le lien entre retraite et engagement bénévole : disposer de plus de temps libre favorise le don de ce temps pour autrui.

⁹ IGSS (2024), Cahier statistique no 20 - Les départs en retraite de 2011 à 2023.

Graphique 11

Les ménages pensionnés effectuent plus de bénévolat

En %



Note de lecture : En 2024, 30.5% des ménages de pensionnés effectuent du bénévolat.

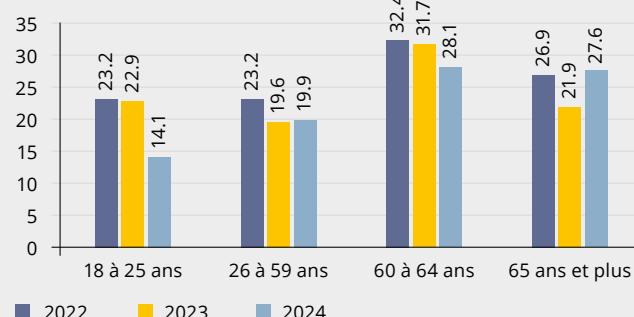
Champ : Ménages vivant au Luxembourg en 2024, hors logements collectifs et institutions.

Source : STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages (EU-SILC) 2024

Graphique 12

L'âge de départ à la retraite impacte à la hausse le taux de bénévolat

En %



Note de lecture : En 2024, 28.1% des résidents âgés de 60 à 64 ans effectuent du bénévolat.

Champ : Ménages vivant au Luxembourg en 2024, hors logements collectifs et institutions.

Source : STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages (EU-SILC) 2024

3.

LES CONDITIONS DE VIE DES PENSIONNÉS

3.1

Dans quel type de ménage vivent les séniors ?

La structure des ménages constitue un indicateur important pour comprendre les dynamiques sociales, économiques et démographiques d'un pays. Elle met en évidence des évolutions lentes, dans un contexte démographique en changement rapide. Lors du dernier recensement de la population (2021), on dénombrait 643 941 habitants dont 632 610 vivaient en ménages privés, soit 98.2%. On comptait 250 325 ménages privés en 2021, contre 208 565 au recensement de 2011, soit une croissance de 20.0%, ce qui est considérable et à mettre en lien avec la forte croissance démographique du pays (+25.7% durant la même période).

Depuis 2011, la plus forte croissance observée est celle des couples sans enfant (dont la part pour les personnes a augmenté de +2.1 points de pourcentage), qui s'explique avant tout par les gains de longévité des individus et donc par un veuvage plus tardif, mais aussi par le déclin de la fécondité, même si le maintien des enfants à des âges plus tardifs au domicile des parents tend à en estomper la visibilité statistique. La croissance de la part des familles monoparentales (+1.9 point de pourcentage), formées par les mères ou les pères dits "isolés", est notable.

Alors que les femmes étaient très majoritaires parmi les familles monoparentales de 2011, on observe un rééquilibrage partiel entre femmes et hommes : en 2021, les ménages de pères isolés représentaient 21.8% des ménages monoparentaux, contre 16.0% dix ans plus tôt.

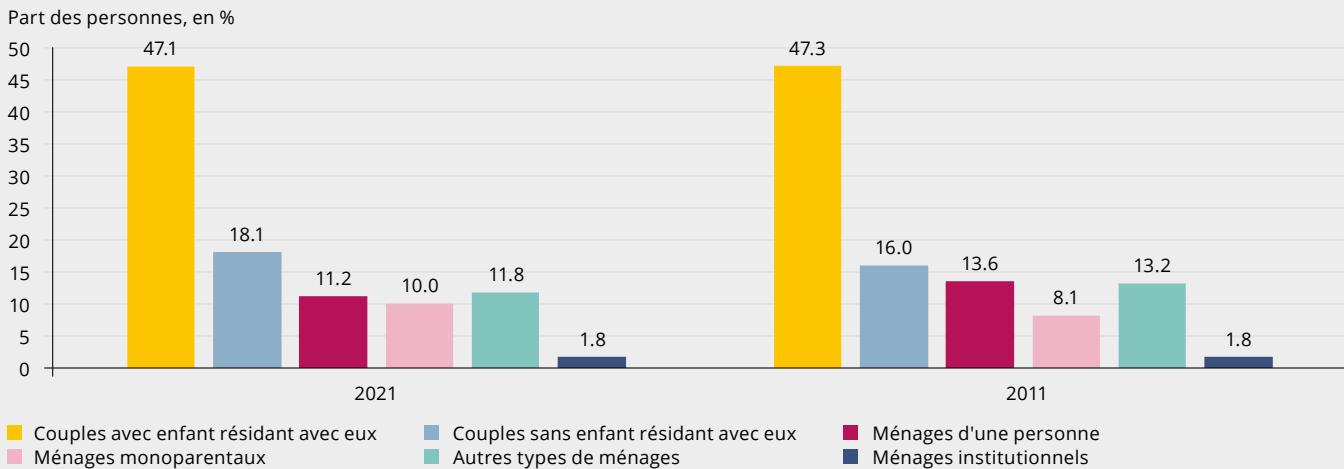
Cette lente évolution peut s'expliquer par les choix complexes de domiciliation des enfants en cas de garde partagée.

En ce qui concerne, les personnes vivant seules, cette part a diminué (13.6% en 2011 pour 11.2% en 2021), alors que les "autres ménages" représentent un peu plus de 10%.

Malgré ces évolutions, le panorama d'ensemble des modèles de ménages est relativement stable : même si les familles monoparentales prennent de l'importance et que le couple avec au moins un enfant résidant avec eux fléchit légèrement en part relative, il se maintient malgré tout. Surtout, les ménages unifamiliaux (caractérisés par une vie en couple et/ou par une relation de filiation directe avec des enfants) ont vu leur part relative s'accroître de 3.8 points de pourcentage pour représenter 75.3% des personnes.

Certes, dans cet ensemble, les ménages monoparentaux et les couples sans enfant portent la dynamique, et les couples avec enfant ont légèrement fléchi en part relative (-0.2 point).

Néanmoins, ni la solitude complète, ni la vie en ménages plus complexes ne semblent s'imposer. Les données du recensement 2021 confirment que le type de ménage majoritaire est fondé sur le couple (quelle qu'en soit la configuration légale : marié, en partenariat enregistré ou en union consensuelle), avec ou sans enfants, configuration qui représente 53.1% des ménages. Les couples avec au moins un enfant au domicile concernent 31.1% des ménages, et 22.0% pour ceux sans enfant.

Graphique 1**Types de ménage de la population du Luxembourg, 2011 vs 2021**

Source : STATEC

Ces transformations des ménages s'interprètent à la lumière de la combinaison de phénomènes démographiques parfois contradictoires¹ :

- Haute de la longévité, qui réduit le risque de veuvage, une tendance favorable aux couples ;
- Maintien plus tardif des jeunes au domicile, phénomène sans lequel il y aurait une baisse de la part des ménages avec enfants (les enfants, relativement moins nombreux, restent plus longtemps chez leurs parents) ;
- Transformations des modèles familiaux, avec la diversification liée aux ruptures qui explique l'augmentation des familles monoparentales ;
- Crise du logement, qui peut pousser à complexifier les différents types de ménage ;
- Arrivée de très nombreuses familles d'immigrés entre les deux recensements, familles constituées souvent de couples avec ou sans enfants ;
- Et finalement, la pandémie de COVID-19, encore active en novembre 2021 au moment du recensement, et qui a particulièrement affecté les migrations nouvelles ainsi que l'installation de jeunes adultes en logement indépendant ou en couple.

En analysant le type de ménage par âge, on observe de fortes disparités, traduisant les différentes étapes du cycle de vie résidentiel. Le Luxembourg, à l'instar d'autres pays européens, connaît une diversification croissante des structures de cohabitation, influencée par des facteurs démographiques, économiques et culturels.

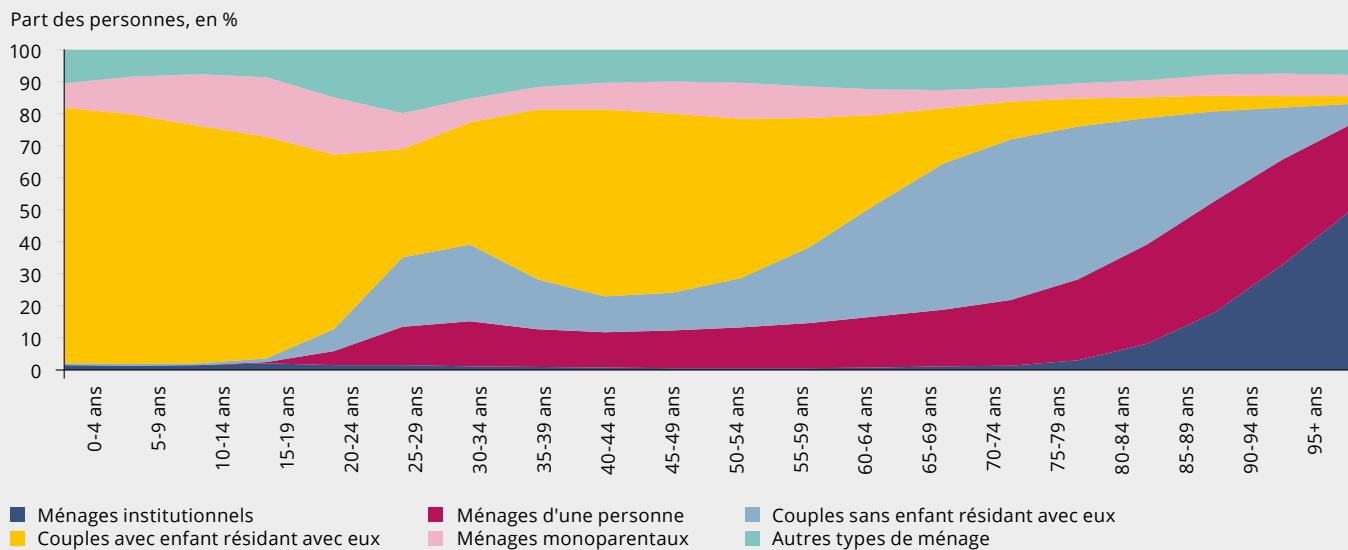
Les enfants et adolescents vivent très majoritairement avec leurs deux parents ("couples avec enfant(s)") ce qui reflète la structure familiale classique, soit avec un seul ("ménage monoparental"), surtout à partir de 10 ans, traduisant l'impact des séparations parentales.

La tranche d'âge 20-34 ans (soit les jeunes adultes) marque une transition vers l'autonomie résidentielle. On observe une forte augmentation des ménages d'une personne. D'un autre côté, la présence croissante des "autres types de ménage" est souvent liée à la colocation ou à des formes de cohabitation alternatives. De plus, l'apparition des couples sans enfant est le signe de la formation de nouveaux foyers, tandis que les ménages monoparentaux commencent à apparaître, bien que minoritaires.

1 Chauvel L., Le Bihan E., Ménages et type de famille : une progressive diversification, RP 1^{ers} résultats 2021 n° 16, 2024.

Graphique 2

Types de ménage selon l'âge, 2021



Source : STATEC

Pour les personnes âgées de 35 à 64 ans, cette période est dominée par les couples avec enfants (48.5%), qui atteignent leur pic entre 40 et 49 ans. Parmi ces âges, on note :

- Une hausse progressive des ménages d'une personne ;
- Une légère augmentation des ménages monoparentaux, surtout entre 45 et 59 ans ;
- Une baisse des couples avec au moins un enfant résidant avec eux (cette part passe de 58.0% entre le groupe d'âge 40-44 ans à 28% entre 60 et 64 ans) ;
- *In fine*, la part des couples sans enfant augmente, passant de 11.0% à 35.0% entre 40-44 ans et 60-64 ans).

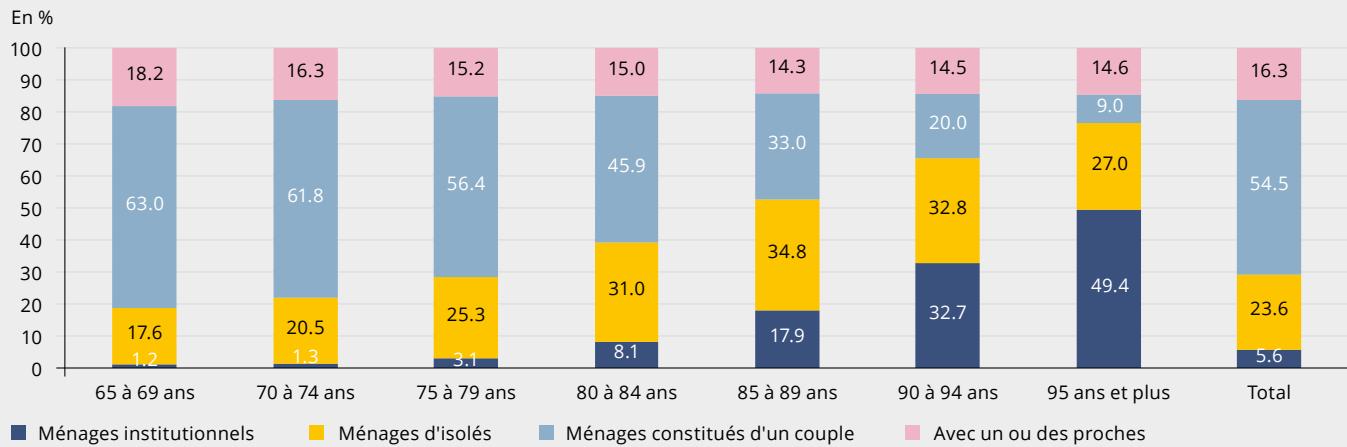
Les séniors et les types de ménage

Le type de ménage diffère considérablement selon l'âge des séniors. Majoritaire jusqu'à 80 ans, la vie en couple devient de moins en moins fréquente au-delà, en raison du risque croissant de décès du conjoint ou de la conjointe : en 2021, 62.5% des 65-74 ans, 51.9% des 75-84 ans et 27.4% des 85 ans ou plus vivent en couple. Après 95 ans, moins d'un sénior sur dix vit avec un conjoint ou une conjointe, sous le même toit.

Vivre seul à son domicile concerne un peu moins de 20% des 65-74 ans (18.9%), et près d'un sénior sur trois à partir de 85 ans. Des problèmes de santé et une perte d'autonomie plus fréquents peuvent alors nécessiter une prise en charge par une structure spécialisée ou des proches.

Marginale jusqu'à 85 ans, la vie en institution augmente rapidement aux âges avancés : elle concerne 24.7% des 85 ans et plus et 49.4% des 95 ans et plus. Vivre avec des proches augmente également avec l'âge, mais de façon plus modérée et reste rare, même aux âges avancés.

En général, plus âgés que leur conjointe et présentant une mortalité plus élevée que les femmes, les hommes vivent davantage en couple dans leur logement (65.6%) que ces dernières (45.3%) au-delà de 65 ans.

Graphique 3**Répartition des personnes par âge et type de ménage, 2021**

Source : STATEC

L'écart est d'autant plus prononcé que l'âge est élevé : parmi les personnes âgées de 65 à 84 ans, 67.4% des hommes et 50.8% des femmes vivent en couple, soit un écart de 16.6 points ; parmi les personnes âgées de 85 ans ou plus, ces parts sont respectivement de 49.0% et 16.4%, soit un écart de 32.6 points. En conséquence, les femmes vivent plus souvent seules à leur domicile : 38.7% des femmes âgées de 85 ans ou plus vivent seules à leur domicile, contre 23.6% des hommes.

Le conjoint étant souvent le premier aidant informel en cas de perte d'autonomie, la vie en couple favorise le maintien à domicile des hommes : après 85 ans, 14.2% des hommes vivent en établissement, contre 30.0% des femmes. Au-delà de 90 ans, l'avancée en âge s'accompagne fréquemment d'une perte d'autonomie qui se traduit, surtout pour les personnes seules, par des entrées en établissement.

Parmi les séniors pris dans leur ensemble, la vie en couple est plus fréquente en 2021 qu'elle ne l'était en 2011. En 2021, 54.5% des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans leur logement avec un conjoint ou une conjointe, contre 49.5% en 2011.

Dans le même temps, la part des séniors vivant seuls à leur domicile est restée quasi stable même si une légère baisse a été observée (23.6% en 2021, pour 26.7% en 2011). Une stabilité similaire est constatée pour les séniors vivant en établissement (5.6% en 2021, contre 7.5% en 2011).

La vie avec des proches autres qu'un conjoint, le plus souvent les enfants, n'a quant à elle, pas évolué entre 2011 et 2021 (16.3%).

Ces évolutions diffèrent cependant selon le sexe et l'âge. À partir de 75 ans, les gains d'espérance de vie font que les hommes vivent plus fréquemment en couple qu'il y a dix ans, notamment à des âges avancés : 49.0% des hommes de 85 ans ou plus vivent en couple en 2021, contre 43.6% en 2011. Pour les femmes, la vie en couple devient plus fréquente à tous les âges : elle est passée de 43.0% en 2011 à 50.8% en 2021 pour celles de 65-84 ans et de 7.1% à 16.4% pour celles âgées de 85 ans ou plus.

La hausse de la vie en couple ne s'accompagne pas nécessairement d'un recul de la vie seule : pour les hommes, résider seul dans leur logement est, en 2021, aussi fréquent qu'en 2011 entre 80 et 89 ans ; pour les femmes, vivre seule recule avant 85 ans, mais augmente un peu au-delà. L'augmentation de la part de personnes très avancées en âge qui vivent seules à leur domicile peut notamment s'expliquer par une augmentation de l'espérance de vie sans incapacité.

Concernant la corésidence avec des proches (avec ou sans lien de famille), autres que le conjoint, la part, parmi les séniors, reste stable entre 2011 et 2021 : 16.3% des personnes vivent en corésidence avec des proches. De plus, les différences par âge sont peu marquées.

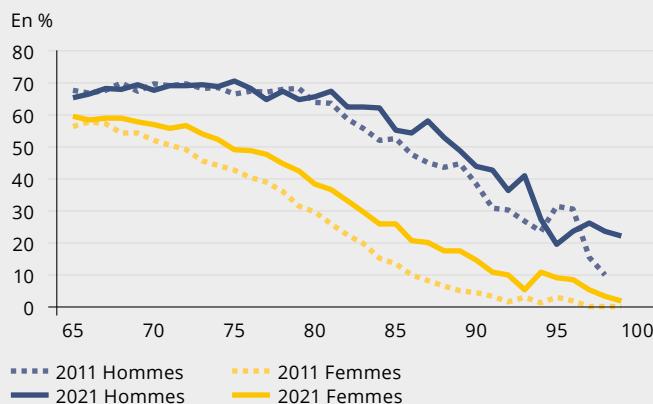
Sur la période, la vie en institution a également diminué², en lien avec le report de l'âge d'entrée dans ces structures : la part des personnes de 85 ans et plus vivant en établissement est passée de 32.9% à 24.7%.

2 Il est à noter qu'en 2021 certaines personnes ont été recensées en institution, mais n'ont pas été comptabilisées comme résidentes, car leur résidence habituelle, enregistrée dans le Registre national des personnes physiques, était différente.

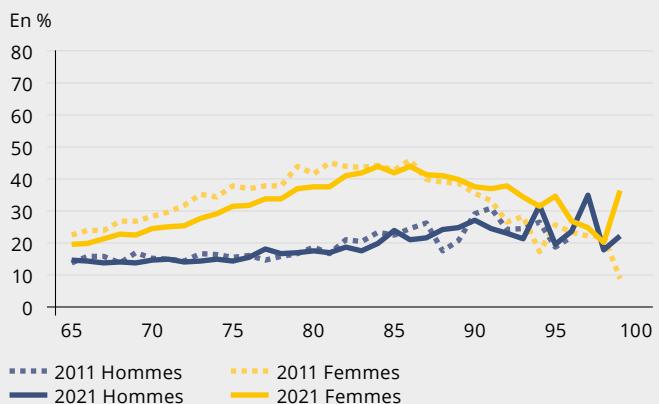
Graphique 4

Types de ménage des personnes âgées de 65 ans et plus selon le sexe et l'âge en 2011 et 2021

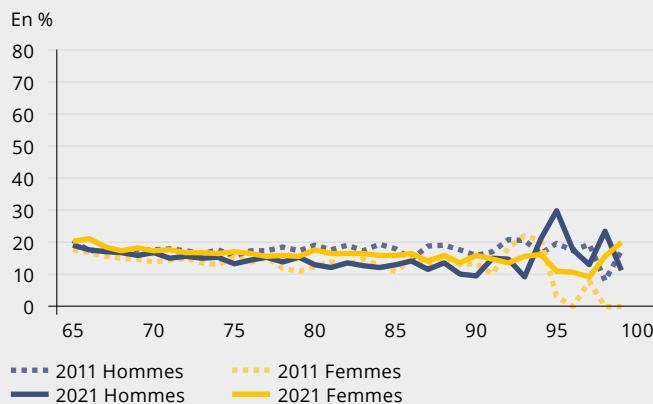
En couple



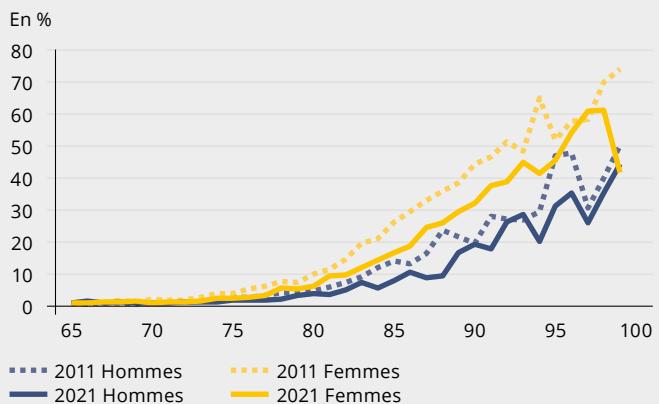
Seul(e)s



Avec un ou des proches



Institutions



Source : STATEC

Les séniors résidant en institution

Au sens du recensement de la population, un ménage institutionnel³ est formé d'un ensemble de personnes qui sont tenues de se conformer à certaines règles communes de l'institution et partagent à titre habituel un mode de vie commun. Ce mode d'habitation répond à des situations très variées et la population concernée est donc très hétérogène.

Ces ménages comprennent en premier lieu les personnes âgées vivant en maison de retraite (5 194 personnes, soit 45.8% de l'ensemble des personnes vivant en ménage collectif), les personnes vivant dans les foyers pour adultes (4 308 personnes, soit 38.0%), les personnes vivant dans les institutions pour malades (690 personnes, soit 6.1%)

et les enfants et jeunes gens habitant dans un foyer (643 personnes, soit 5.7%). S'y ajoutent 496 personnes vivant dans des ménages collectifs de types très divers : institutions religieuses, foyers pour sans-abris, prisons, internats pour élèves et étudiants, etc.

Si tout le monde peut être amené, à un moment de sa vie, à séjourner dans un ménage institutionnel, deux catégories d'âge sont particulièrement concernées : les personnes âgées et les jeunes adultes. Avec l'âge, la proportion de personnes vivant en ménage collectif grimpe.

3 Seules les personnes ayant leur résidence légale dans une institution ont été prises en compte. En plus de ces personnes, d'autres vivent en institution, mais n'y ont pas leur résidence légale. Elles ne sont pas prises en compte dans cette analyse.

La moitié des personnes vivant en ménage collectif a moins de 58 ans. Les chiffres diffèrent selon le sexe : si la moitié des hommes vivant dans un ménage collectif a moins de 37 ans, la moitié des femmes a moins de 80 ans. La médiane d'âge des hommes et des femmes habitant en ménage collectif varie donc du simple au double. Cet écart entre les hommes et les femmes s'explique notamment par le fait que les femmes âgées sont beaucoup plus souvent en maison de retraite. Ayant une espérance de vie moyenne plus importante que les hommes, elles se retrouvent plus souvent sans conjoint ou compagnon à ces âges.

La pyramide des âges de la population vivant en ménage collectif est très spécifique, avec un quart de la population qui est âgée de moins de 25 ans et un quart de personnes âgées d'au moins 85 ans, dont quatre cinquièmes sont des femmes. En moyenne, la population est plus âgée dans les ménages collectifs que dans l'ensemble de la population (54.7 ans contre 39.7 ans), avec un écart encore plus marqué pour les femmes (63.2 ans contre 40.4 ans).

Globalement, la population vivant dans des ménages collectifs est aussi un peu plus féminine que masculine, mais avec de fortes disparités selon le type d'institution. Les femmes sont très majoritaires dans les maisons de retraite (74.0%), mais aussi dans les communautés religieuses (71.7%). En revanche, les hommes sont plus présents que les femmes dans les internats pour élèves et étudiants (60.9% d'hommes), dans les foyers pour adultes (57.9%) et en prison (91.3%).

45.8% de la population en ménage institutionnel vit dans des maisons de retraite ou de soins, soit 5 194 personnes. L'âge moyen y est de 85.7 ans pour les femmes et de 80.6 ans pour les hommes. Ce mode d'hébergement se développe du fait du vieillissement de la population.

Les femmes âgées de moins de 60 ans n'y représentent que 1.0% des pensionnaires, tandis que, pour les hommes, la proportion s'élève à 5.0%.

Le nombre de personnes habitant des maisons de retraite ou de soins augmente avec l'âge jusqu'à atteindre, à 90 ans, un maximum de 315 personnes, puis il diminue du fait de la mortalité.

Près de la moitié des femmes en maison de retraite ou de soins est âgée de 80 à 89 ans (47.4%), tandis que 35.4% sont âgées de 90 ans et plus. Pour les hommes, les pourcentages correspondants sont de respectivement 41.0% et 22.6%.

Tableau 1

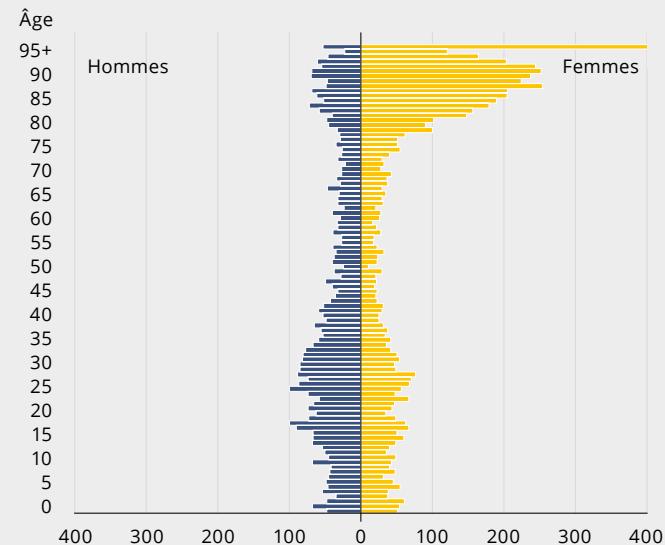
Répartition des personnes vivant en ménage institutionnel par type d'institution, 2021

Type d'institution	Nombre de personnes	%
Maison de retraite, de soins	5 194	45.8
Foyer pour adultes	4 308	38.0
Institution pour malades	690	6.1
Foyer pour enfants, jeunes	643	5.7
Institution religieuse	173	1.5
Foyer pour sans-abris	146	1.3
Prison, maison de redressement	126	1.1
Internat élève, étudiant	23	0.2
Autres	28	0.2
Total	11 331	100.0

Source : STATEC

Graphique 5

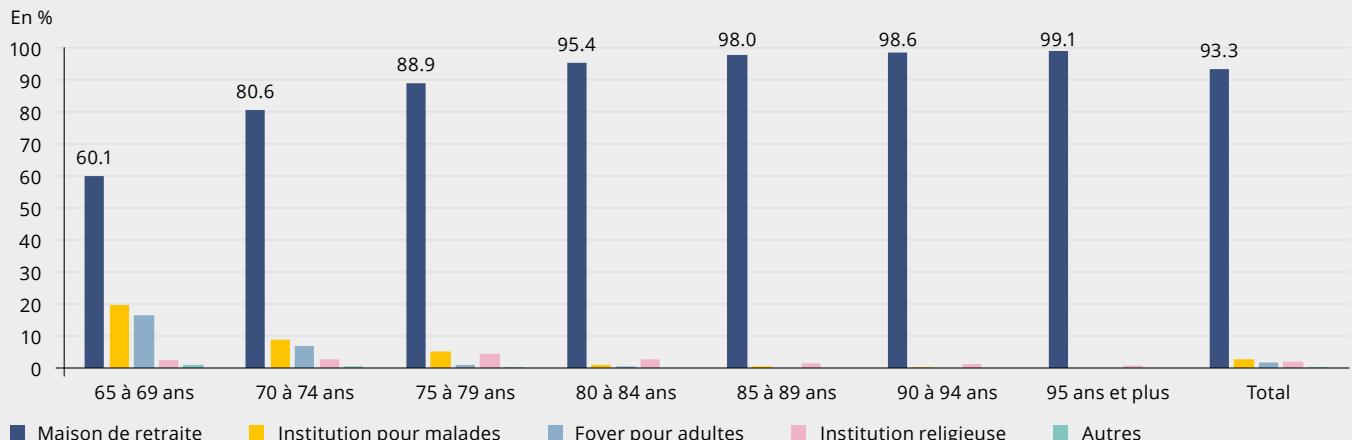
Pyramide des âges de la population vivant en ménage institutionnel, 2021



Source : STATEC

Graphique 6

Répartition de séniors résidant en institution par âge et type, 2021



Source : STATEC

Le maintien à domicile est donc plus systématique jusqu'à l'âge de 80 ans. À partir de 90 ans, au contraire, la vie en institution s'est fortement développée. À titre d'exemple, 36.0% des personnes de 90 ans et plus vivent dans un ménage institutionnel pour 5.4% des personnes âgées de 70 à 89 ans.

À ces âges, l'entrée en maison de retraite ou de soins fait souvent suite à une dégradation significative de l'état de santé et aux difficultés qui l'accompagnent.

Les personnes habitant en maison de retraite ou maison de soins sont presque exclusivement de nationalité luxembourgeoise (87.9%) et des personnes nées au Luxembourg (80.9%). Nous trouvons ensuite les Italiens (2.8%), les Français (2.4%), les Allemands (2.0%) et, avec 1.7%, les Belges et les Portugais.

Les personnes de nationalité étrangère sont donc sous-représentées dans les maisons de retraite. En effet, dans l'ensemble de la population des 65 ans et plus, les Italiens représentent 4.3%, les Français 4.2%, les Belges 3.6% et les Allemands 2.2%.

Le contraste est encore plus saisissant pour les Portugais. Ils représentent 1.7% des personnes en maisons de retraite bien qu'ils soient 9.8% parmi les 65 ans et plus au Luxembourg. Ce qui peut laisser supposer que ces personnes vivent plus souvent chez eux ou dans leur famille à des âges avancés que les Luxembourgeois (6.9% des Luxembourgeois de 65 ans et plus vivent dans un ménage collectif contre, par exemple, 3.7% des Italiens et 0.9% des Portugais).

En outre, les personnes vivant dans des maisons de retraite ou de soins sont souvent veuves (69.2% des femmes et 37.5% des hommes).

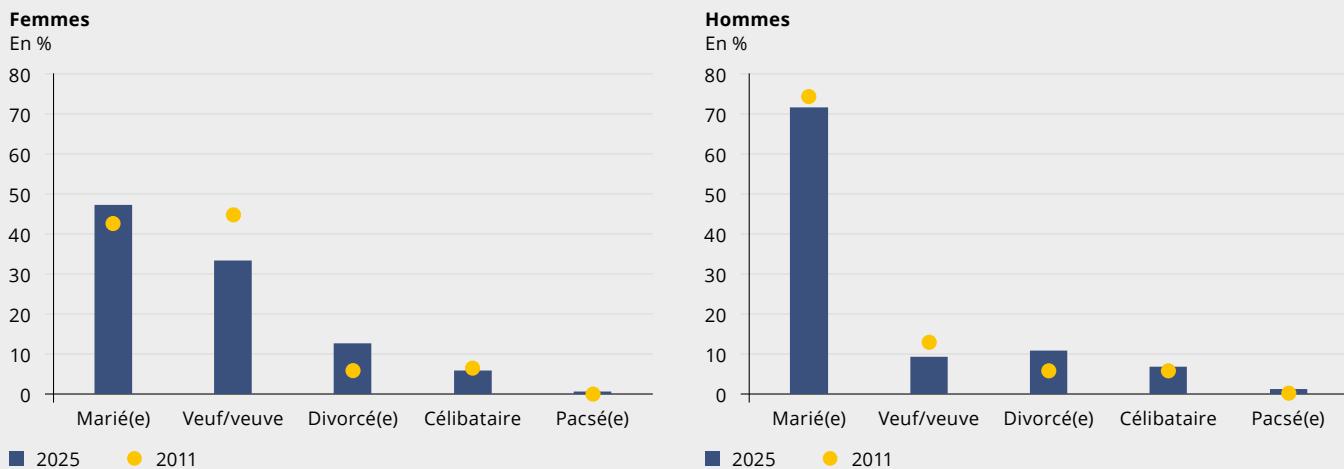
État civil des séniors⁴

Bien que l'état civil ne dise rien, en soi, sur la structure du ménage (autrement dit, un célibataire ou une veuve peuvent vivre en couple, éventuellement en présence d'enfants ; inversement une personne mariée peut dans certains cas se retrouver seule), il permet néanmoins d'éclairer la réalité des séniors et les tendances à l'œuvre.

Il se trouve que l'état civil des résidents du Luxembourg, tous âges confondus, a significativement évolué depuis 2011, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, en lien avec les mutations sociétales structurelles et la progression de l'espérance de vie. Dans ce contexte général, il apparaît que la situation des séniors présente certaines spécificités.

La tendance la plus marquante survenue entre 2011 et 2021 parmi les séniors concerne la part des personnes divorcées, qui a fortement augmenté, respectivement d'environ 6% à 11% pour les femmes, et de 6.1% à 10.9% pour les hommes.

⁴ Cette partie est une mise à jour, réalisée avec les données au 1^{er} janvier 2025, de la publication suivante : Pacht L., Decoville A., Durand F., Ferro Y., Schiel K., Pigeron-Piroth, I., Les séniors au Luxembourg : Des profils socioéconomiques singuliers, des enjeux majeurs pour le pays, RP 1^{ers} résultats 2021 n° 14, 2024.

Graphique 7**État civil des personnes âgées de 65 ans et plus par genre (années 2011 et 2025)**

Source : STATEC

Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle se distingue de celle de la population âgée entre 30 et 64 ans, pour laquelle la part des personnes divorcées est restée stable en quinze ans (autour de 12% pour les femmes et de 10% pour les hommes, soit des taux comparables à ceux des séniors en 2025, suggérant un niveling qui s'est opéré durant cette période entre ces grandes catégories d'âge).

Inversement, dans un contexte général où la part des célibataires a augmenté (taux de 21.0% en 2025, contre 16.7% en 2011 en tenant compte de la population âgée de 30 ans et plus), cette tendance semble pour l'heure épargner les séniors, avec un taux avoisinant les 6%, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Reste que le célibat, compte tenu des mouvements de fond à l'œuvre, devrait selon toute vraisemblance progresser à moyen et long terme parmi les séniors.

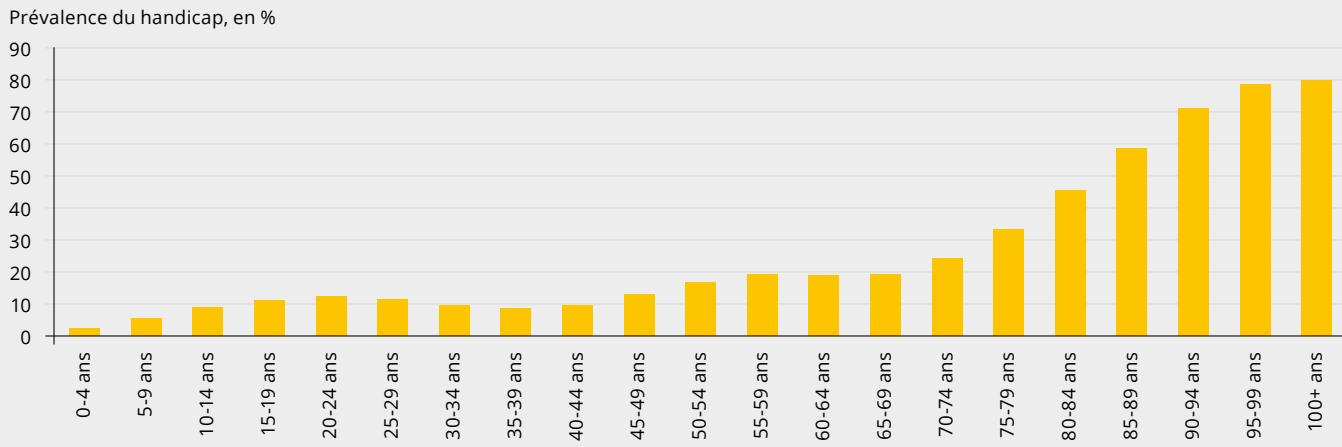
Il convient également de souligner que l'augmentation de la part des personnes divorcées parmi les séniors ne s'est pas faite aux dépens du mariage, celui-ci apparaissant au contraire en légère augmentation : en 2011, 56.2% des séniors étaient mariés, contre 58.3% en 2025, cette tendance pouvant être croisée avec l'allongement de la durée de vie, prolongeant mécaniquement l'union conjugale, ainsi qu'avec la baisse relative du veuvage, en particulier pour les femmes (un peu plus d'une sur trois sont veuves en 2025 contre près d'une sur deux en 2011, même si ces taux restent très supérieurs à ceux des hommes).

Les chiffres à disposition mettent en évidence des différences importantes entre les hommes (en 2025, un peu moins de trois quarts d'entre eux (71.4%) déclarent être mariés) et les femmes (moins d'une sur deux déclare être mariée, soit 47.3% des répondantes, ce taux étant néanmoins en légère augmentation entre 2011 et 2025), en lien notamment avec une espérance de vie plus favorable à ces dernières.

Sans surprise, ce raffermissement de la part des personnes mariées ne touche en aucune manière la population de 30 à 64 ans, pour laquelle on observe un affaiblissement du mariage, en valeur relative, entre 2011 et 2025 (de 65.2% en 2011 à 55.8% en 2025, soit désormais un taux proche de celui des séniors, suggérant là encore un niveling à l'œuvre).

À l'opposé, cette population connaît une hausse importante de la place du Pacs : cette union civile concernait 1.7% de personnes âgées entre 30 et 64 ans en 2011 contre 7.2% en 2025, tandis que ce statut reste marginal pour les séniors, puisqu'en 2025, il ne concerne que 0.7% des femmes et 1.3% des hommes de 65 ans et plus.

Graphique 8 Prévalence du handicap selon l'âge, 2021



Source : STATEC

3.2 Les séniors se sentent-ils plus en situation de handicap¹ ?

Bien que le handicap soit généralement perçu comme une limitation des capacités individuelles ou sociales dans un environnement inadapté, il englobe en réalité une grande variété de situations, selon les fonctions altérées et le contexte socioéconomique de la personne concernée. Ce caractère multidimensionnel, conjugué à une dimension personnelle prépondérante (perception de soi, conscientisation du handicap et volonté ou non de le faire reconnaître, etc.) peuvent expliquer la difficulté de quantifier, voire de caractériser plus finement le phénomène.

Le recensement de la population de 2021 aborde pour la première fois la thématique du handicap. Ceci permet d'obtenir des informations inédites sur la population concernée, et ce sous un angle subjectif – au sens où les réponses aux questions posées traduisent avant tout la perception des personnes concernées ou de leurs tuteurs. Jusqu'à présent des données similaires ont été récoltées au Luxembourg de manière sporadique via des enquêtes, comme les statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) ou l'enquête sur la santé des résidents (EHIS).

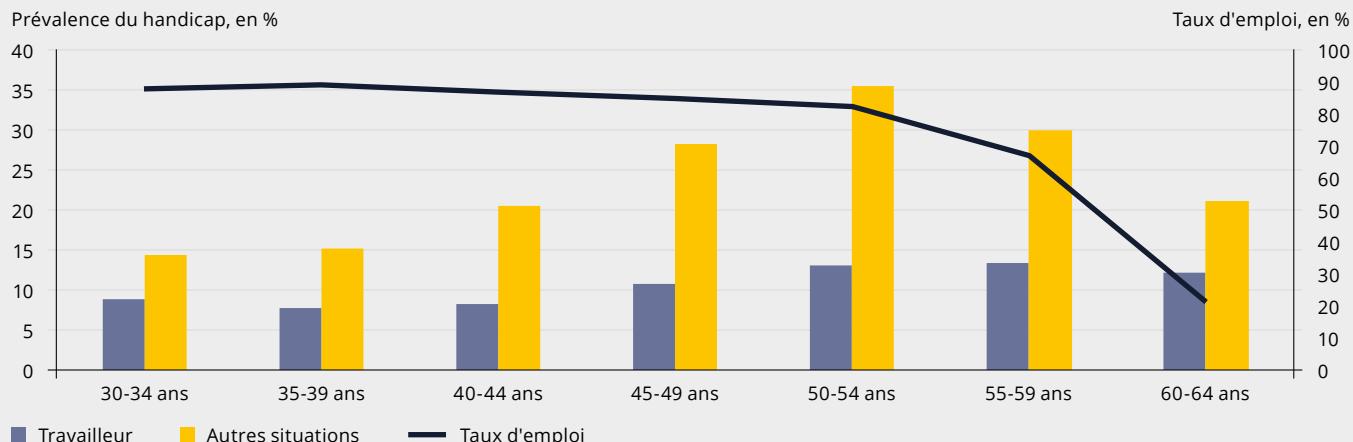
Malheureusement, ces enquêtes ne couvrent jamais la population entière. Leur portée est généralement limitée aux personnes de certaines tranches d'âge et certaines sont exclues, comme les personnes qui résident dans des ménages collectifs (institutions, comme les maisons de retraite et de soins). Le recensement n'est pas limité dans ce sens : il couvre toute la population résidente, sans restriction d'âge ou de lieu de résidence.

Le concept du handicap est complexe et pour le mesurer il faut prendre en compte une multitude de dimensions. Malheureusement, dans le cadre d'une enquête ou d'un recensement, il est difficile d'identifier les personnes handicapées. Il faut dès lors faire des compromis quant à la définition du handicap à utiliser, à cause des possibilités limitées de couvrir toutes les perspectives potentielles. Il est donc nécessaire de choisir une approche pragmatique, en fonction du nombre de questions qui peuvent être incluses. Ces considérations ont abouti au jeu de questions dans le cadre du recensement de la population de 2021. Ces questions s'intéressent aussi bien au type de handicap qu'au degré. Il est important de préciser que les réponses à ces questions sont subjectives dans la mesure où elles reflètent la situation telle que les personnes concernées ou leurs tuteurs la perçoivent.

1 Ce chapitre reprend les éléments déjà publiés par le STATEC sur le sujet :

- RP 1^{ers} résultats 2021 n° 14 "LES SÉNIORS AU LUXEMBOURG – Des profils socioéconomiques singuliers, des enjeux majeurs pour le pays" [En ligne], 2024 ;
- STATNEWS n° 9, Le handicap à travers le recensement de la population 2021, 2024.

Graphique 9
Prévalence du handicap selon l'âge et la situation économique, 2021



Source : STATEC

Le premier élément à retenir est que, tous âges confondus, 14.6% des répondants déclarent se trouver en situation de handicap. Le handicap concerne donc bien une frange importante de la population et ne peut être considéré comme un fait marginal. La prévalence du handicap est légèrement supérieure chez les femmes (15.2%) que chez les hommes (14.0%). Cette petite différence s'explique par le fait que les femmes, avec un âge moyen de 40.4 ans, sont légèrement plus âgées que les hommes, qui affichent un âge moyen de 39.0 ans. Ces chiffres sont cohérents avec les estimations mondiales de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), selon lesquelles environ 16% de la population mondiale vit avec un handicap significatif².

La prévalence du handicap augmente de manière significative avec l'âge : elle est inférieure à 6% chez les enfants de moins de 10 ans, dépasse légèrement les 10% jusqu'à 29 ans, puis diminue légèrement, avant de croître rapidement à partir de 45 ans. Elle atteint 58.6% chez les personnes âgées entre 85 et 89 ans et dépasse 70% au-delà de 90 ans.

La prévalence du handicap dépend, en plus de l'âge, également de la situation par rapport à la situation économique de la personne. Les personnes ayant un emploi ont une prévalence plus faible de ressentir un handicap. Jusqu'au groupe d'âge 50-54 ans, la probabilité qu'une personne qui ne travaille pas se sente en situation de handicap augmente de manière plus importante que pour une personne ayant un emploi.

Entre 30 et 34 ans, la différence entre ces deux populations est de 5.5% (8.8% pour les travailleurs contre 14.3% pour les personnes ne travaillant pas) et elle est de 22.4% entre 50 et 54 ans (13.1% pour les travailleurs contre 35.5% pour les personnes ne travaillant pas).

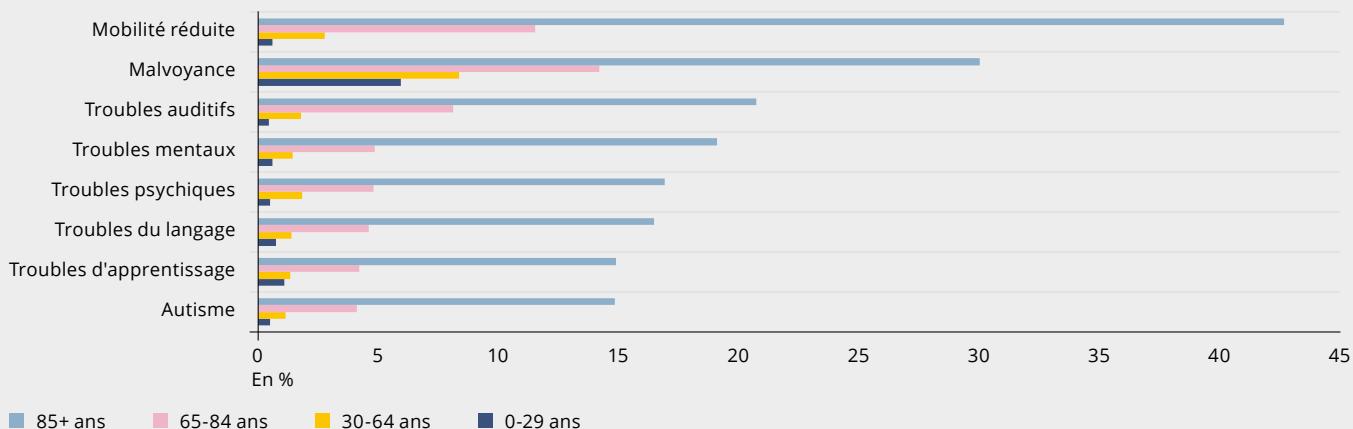
Entre 30 et 54 ans, le taux d'emploi diminue légèrement, passant de 87.8% à 82.2%. En lien avec le handicap, cette diminution peut être expliquée par différents facteurs :

- Vieillissement : le risque de développer un handicap augmente avec l'âge, ce qui peut limiter la capacité à travailler ;
- Barrières à l'emploi : les personnes en situation de handicap rencontrent souvent des obstacles (accessibilité, discrimination, manque d'adaptations) ;
- Retraite anticipée ou invalidité : certaines personnes quittent le marché du travail plus tôt pour des raisons de santé.

Pour les personnes âgées de 55 à 64 ans, la prévalence du handicap reste stable pour celles ayant un emploi (environ 13%), tandis qu'elle baisse pour les personnes ne travaillant pas (29.9% pour les personnes âgées de 55 à 59 ans et 21.1% pour les 60-64 ans). La proportion de personnes qui n'exerce plus de profession augmentant à ces âges (le taux d'emploi diminue drastiquement durant ces âges), il est possible que les personnes ne se sentent plus en situation de handicap du fait de ne plus travailler. Les limitations qu'elles avaient seraient donc liées aux conditions de travail.

2 World Health Organization (2023). Disability and Health. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/disability-and-health>

Graphique 10
Types de handicap déclarés par classe d'âge (en %), 2021



Source : STATEC

Dans l'hypothèse où les non-répondants au recensement de 2021 âgés de 65 ans et plus (soit 24.6% de la population relevant de cette classe d'âge) se déclareraient confrontés à au moins un handicap dans les mêmes proportions que les répondants (soit 75.4% de la population relevant de cette classe d'âge), on obtiendrait alors quelque 29 730 personnes âgées de 65 ans et plus en situation de handicap ressenti. Il se trouve que ce chiffre dépasse le nombre de bénéficiaires touchant effectivement des prestations telles que le revenu pour personnes gravement handicapées (RGPH) ou l'assurance dépendance³, censées les aider à faire face à leur handicap.

Les chiffres présentés ci-avant se réfèrent aux répondants ayant déclaré au moins un handicap, rapportés à la population de répondants. Or, une personne peut souffrir de plusieurs handicaps et ces situations de "multi-handicap" concernent avant tout les séniors : les 22 416 individus de 65 ans et plus concernés ont ainsi déclaré être affectés par 49 714 handicaps, correspondant en moyenne à 2.2 handicaps par personne, contre en moyenne 1.4 handicap pour les répondants âgés de moins de 65 ans ayant déclaré au moins un handicap.

Le critère de l'âge pèse également sur les types de handicap déclarés. C'est ainsi par exemple que les difficultés de mobilité affectent 15.0% des répondants âgés de 65 ans et plus (et près d'un répondant sur deux (47.8%) relevant de cette classe d'âge ayant déclaré au moins un handicap), contre 1.9% pour les moins de 65 ans.

Quant à la malvoyance, si elle est signalée par 15.9% des répondants âgés de 65 ans et plus contre 7.4% des moins de 65 ans, suggérant qu'il s'agit d'un handicap fortement lié au vieillissement, elle apparaît néanmoins comme le handicap le plus couramment évoqué tous âges confondus, en particulier parmi les répondants de moins de 65 ans (63.7% des personnes âgées de moins de 65 ans ayant déclaré un handicap mentionnent la malvoyance contre 50.9% des personnes de 65 ans et plus ayant déclaré un handicap).

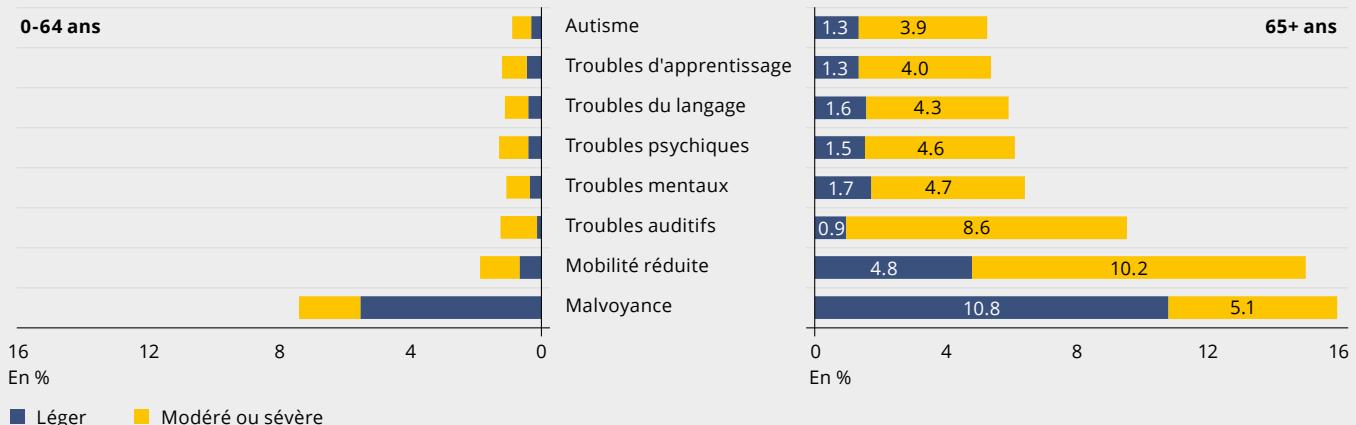
Les troubles auditifs concernent environ un répondant sur dix (9.5%) âgé de 65 ans et plus et près d'un répondant sur trois (30.4%) relevant de cette même classe d'âge ayant déclaré au moins un handicap, alors que seul 1.2% des personnes de moins de 65 ans déclarent y être confrontés.

Concernant les autres types de handicap ayant pu être déclarés dans le recensement de la population de 2021, leur prévalence est également toujours plus élevée parmi les séniors que parmi la population âgée de moins de 65 ans. Ainsi, 6.4% des séniors déclarent souffrir de troubles mentaux, 6.1% de troubles psychiques, 5.9% de troubles de langage, 5.4% de troubles d'apprentissage et 5.3% d'autisme.

3 En 2021, l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) faisait état de 16 063 bénéficiaires de l'assurance dépendance, tous âges confondus (<https://igss.gouvernement.lu/fr/statistiques/assurance-dependance.html>), ainsi que de 3 148 bénéficiaires du revenu pour personnes gravement handicapées.

Graphique 11

Types de handicap déclarés par classe d'âge et degré de sévérité (en %), 2021



Source : STATEC

Le critère de l'intensité du handicap (léger vs modéré/sévère) est également à considérer, au sens où 65.4% des handicaps déclarés par les répondants de 65 ans et plus relèvent de la catégorie "modérée à sévère" contre un peu moins d'un handicap sur deux (48.7%) en ce qui concerne les répondants de moins de 65 ans.

Chez les personnes âgées de 65 ans et plus, les déficiences sensorielles et motrices sont particulièrement marquées. Parmi les personnes ayant indiqué se sentir en situation de handicap, la malvoyance atteint une prévalence de 10.8% pour les formes légères et de 5.1% pour les formes modérées ou sévères. La mobilité réduite est également très présente, avec près de 4.8% des individus concernés par une forme légère et 10.2% par une forme plus grave. Les troubles auditifs suivent une tendance similaire, avec une prévalence modérée ou sévère de 8.6%, contre seulement 0.9% pour les formes légères.

En comparaison, les personnes âgées de moins de 65 ans présentent des taux plus faibles pour ces mêmes handicaps, bien que non négligeables. Par exemple, la malvoyance légère touche 5.5% de la population de moins de 65 ans se sentant en situation de handicap, tandis que les formes modérées ou sévères concernent 1.9% de cette population. La mobilité réduite est signalée chez 0.7% des individus de manière légère et chez 1.5% de manière plus sévère. Les troubles auditifs, bien que moins fréquents, sont tout de même présents, avec une prévalence modérée ou sévère de 1.1%.

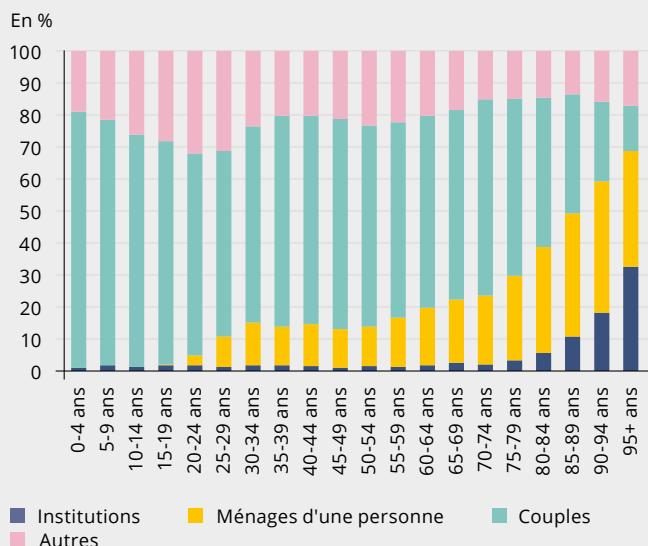
Concernant les troubles mentaux, psychiques, du langage, d'apprentissage et l'autisme, on observe des "différences" un peu moins marquées entre les deux groupes d'âge, bien que la prévalence soit toujours plus importante parmi les personnes âgées de 65 ans et plus. Par exemple, les troubles du langage légers touchent 0.4% des 0-64 ans se sentant en situation de handicap, contre 1.6% chez les séniors. L'autisme, quant à lui, est présent chez environ 0.3% des jeunes sous forme légère, et chez 0.6% sous forme modérée ou sévère, tandis que chez les plus âgés, les taux sont respectivement de 1.3% et 3.9%.

Les personnes se sentant en situation de handicap vivent pour la plupart dans des ménages privés, et ce quel que soit l'âge de la personne. Les personnes se sentant en situation de handicap vivent généralement en couple, même à des âges avancés. Ainsi, plus de 60% de ces personnes vivent dans un ménage composé d'un couple (avec ou sans enfants) jusqu'à l'âge de 74 ans. Après cet âge, la proportion diminue pour faire place à une part plus importante aux ménages d'isolés (en grande partie due au veuvage) et aux ménages institutionnels. Plus d'un cinquième des personnes âgées de 70 ans et plus et se sentant en situation de handicap vivent seules : par exemple, 21.7% des 70-74 ans et 38.5% des personnes âgées de 85 à 89 ans.

La part des personnes se sentant en situation de handicap qui vivent dans des ménages institutionnels augmente ainsi avec l'âge. Si moins de 2% de ces personnes vivant dans une institution sont âgées de moins de 65 ans, cette part atteint plus de 10% pour les personnes âgées de 85 ans et plus.

Graphique 12

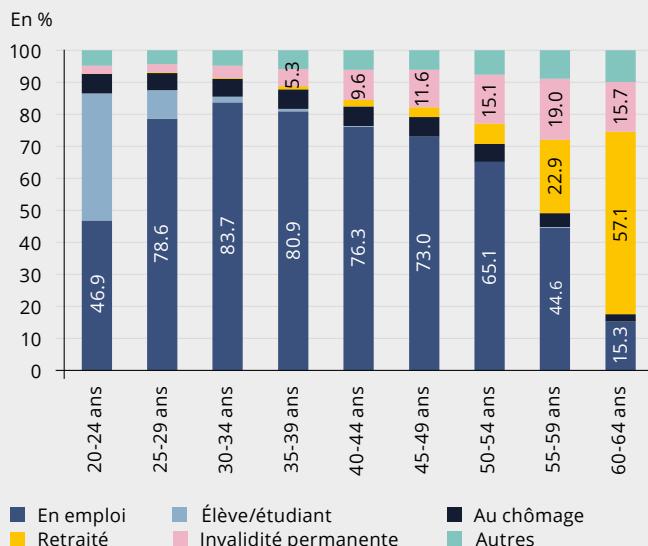
Personnes se sentant en situation de handicap selon l'âge et le type de ménage, 2021



Source : STATEC

Graphique 13

Situation par rapport à la vie économique selon l'âge des personnes en âge d'activité (20-64 ans) se sentant en situation de handicap, 2021



Source : STATEC

Le recensement de la population fournit également des données sur l'activité des personnes se déclarant en situation de handicap. 6.4% des personnes handicapées se déclarent en invalidité permanente. La part des personnes qui se sentent en situation de handicap et qui déclarent être en invalidité permanente augmente avec l'âge : 5.3% des personnes âgées de 35 à 39 ans contre 19.0% pour celles âgées de 55 à 59 ans.

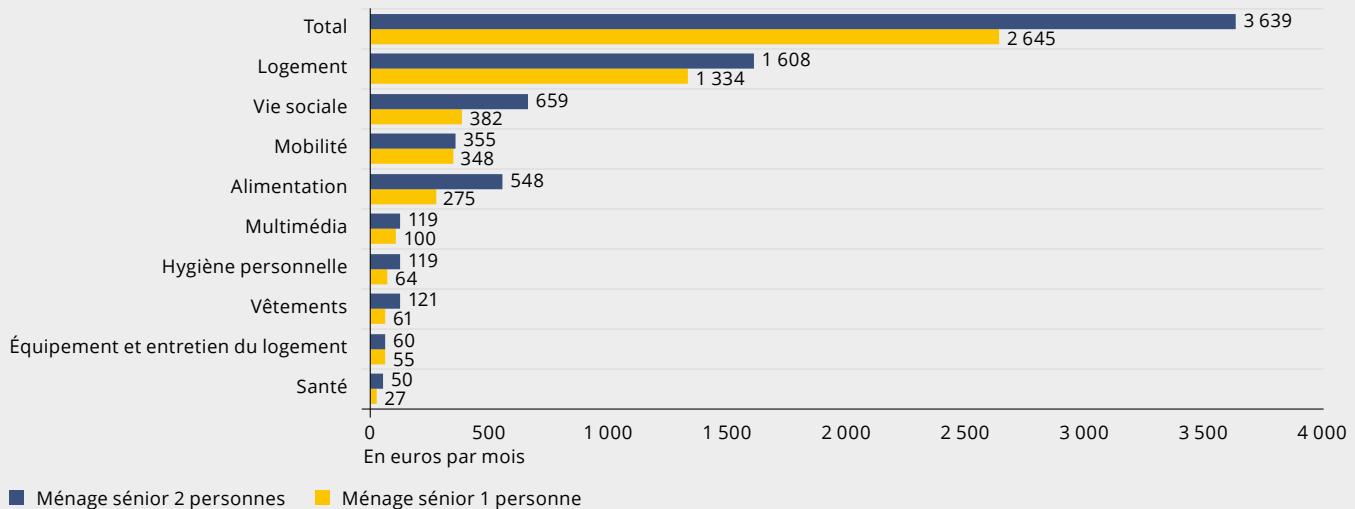
38.4% des personnes se déclarant en situation de handicap sont retraitées. Ce chiffre s'explique par le fait que la prévalence du handicap augmente fortement avec l'âge. Ensuite, 34.1% sont en emploi et 12.1% sont élèves ou étudiants. Évidemment, ces chiffres sont influencés par la structure d'âge particulière de cette population.

Si l'on prend en compte uniquement la population en âge de travailler, c'est-à-dire les personnes âgées de 20 à 64 ans, qui se sentent en situation de handicap, l'image n'est plus la même. Plus de la moitié des personnes (58.9%) sont en emploi. Néanmoins, le taux d'emploi chez ces personnes est nettement inférieur au taux observé pour l'ensemble de la population, qui s'élève à 74.1% en 2021 selon EUROSTAT. En même temps, 5.1% des personnes handicapées âgées de 20 à 64 ans sont au chômage. Ceci implique un taux de chômage de 8.0%. En 2021, le taux de chômage pour la population totale était de 5.7%.

Graphique 14

Le logement occupe la part la plus importante dans le budget des séniors, suivi par la vie sociale, la mobilité et l'alimentation

Le budget minimum total par type de ménage de séniors, juin 2025



■ Ménage senior 2 personnes ■ Ménage senior 1 personne

Source : STATEC 2025

3.3

Le budget minimum des séniors retraités, autonomes et en bonne santé

Dans le présent chapitre, les chiffres du budget minimum des séniors autonomes, en bonne santé et locataires sont mis à jour au prix de juin 2025¹ et comparés au budget de référence des adultes actifs et aux minima sociaux.

Un budget de référence, encore appelé budget minimum, est un ensemble chiffré de biens et de services, regroupés dans des paniers, qui sont indispensables pour atteindre un niveau de vie minimum mais adéquat pour participer à la société luxembourgeoise. Une description détaillée de la construction du budget de référence des séniors se trouve dans le rapport intégral². Les montants dans ce chapitre sont des montants mensuels.

Encadré méthodologique

Dans le cadre du présent chapitre, un sénior est une personne âgée de 65 ans et plus, ne travaillant pas (ou plus) et qui est autonome et en bonne santé. À ce jour, tous les budgets de référence sont établis pour des ménages locataires. Ces hypothèses précises sont essentielles pour établir un budget minimum pour un ménage type.

Quel budget minimum pour les séniors autonomes et en bonne santé pour participer à la société luxembourgeoise ?

En juin 2025, le budget minimum s'établit à 2 645 EUR pour un sénior seul et à 3 639 EUR pour un couple de séniors. Comme le montre le graphique 14, le logement occupe la part la plus élevée dans ce budget avec 1 608 EUR par mois dans le cas du couple. La vie sociale, la mobilité et l'alimentation sont les autres postes les plus importants du budget.

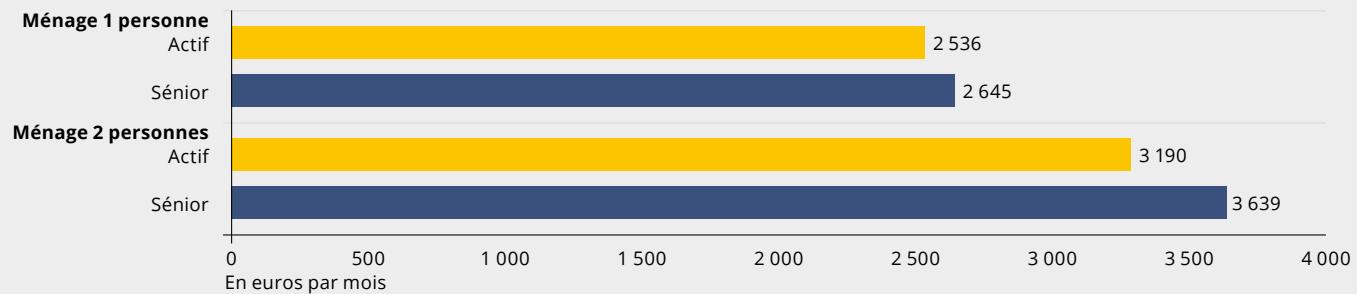
1 Voir le tableau des budgets de référence par type de ménage sur LUSTAT : <https://gd.lu/dVjXg3>

2 Lien vers le rapport intégral : <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/economie-statistiques/2023/03-23.html>

Graphique 15

Le budget de référence des séniors est supérieur à celui des actifs

Le budget minimum selon l'âge et la composition du ménage

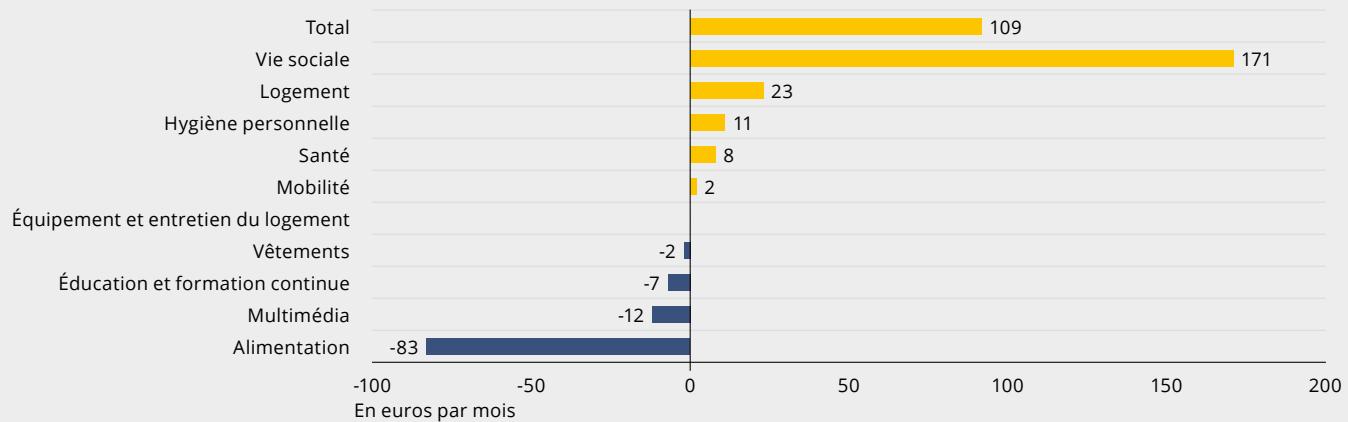


Source : STATEC 2025

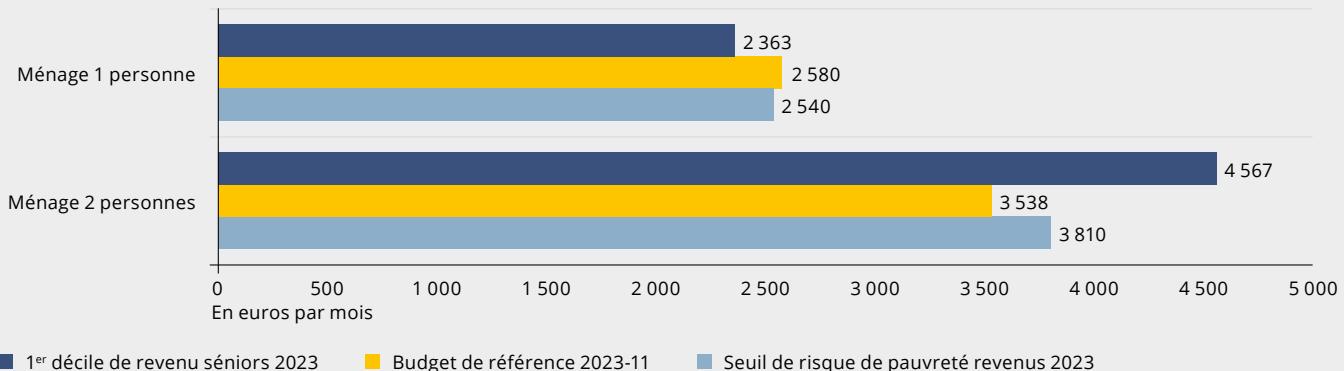
Graphique 16

Les dépenses du panier vie sociale des séniors sont plus élevées que celles des adultes actifs

Différences de budget du sénier par rapport à l'adulte en âge actif



Source : STATEC 2025

Graphique 17**Le budget de référence est inférieur au seuil de risque de pauvreté pour le couple****Revenus, seuil de risque de pauvreté et budget de référence des séniors**

Source : STATEC 2023, EU-SILC 2024 avec revenus de 2023

Note : Les chiffres pour le budget de référence divergent de ceux présentés jusqu'ici, car ils ont été rapportés à l'année 2023 pour les rendre comparables aux données tirées de l'enquête EU-SILC. Le seuil de risque de pauvreté est celui qui s'applique à l'ensemble de ménages et n'est pas spécifique aux séniors.

Quelles sont les différences entre le budget minimum des séniors et celui des adultes actifs sur le marché du travail ?

Le point de départ pour construire le budget de référence des personnes âgées autonomes et en bonne santé a été le budget des adultes actifs sur le marché du travail, qui fut un des premiers à être établi par le STATEC. Il est donc pertinent de comparer ces deux sources pour soulever les principales différences et similitudes entre les deux budgets.

Le budget de référence des personnes âgées est supérieur à celui des adultes actifs, aussi bien pour les ménages composés d'une seule personne que pour les couples. Il est de 109 EUR plus élevé dans le cas des adultes seuls et de 449 EUR plus élevé dans le cas des couples (cf. graphique 15).

Le surplus de budget des séniors est essentiellement lié à leurs besoins plus importants dans le domaine de la vie sociale (cf. graphique 16), étant donné qu'ils ne poursuivent plus d'activité professionnelle salariée et ont donc beaucoup plus de temps libre à leur disposition.

Deuxièmement, les couples de séniors jouissent d'un logement plus spacieux que les couples d'actifs et les personnes âgées vont chauffer plus leur logement. À l'inverse, le coût du panier alimentation pour un adulte senior diminue de 358 EUR à 275 EUR par mois en raison de besoins calorifiques qui diminuent avec l'âge.

Les personnes âgées vivant sous le seuil de risque de pauvreté disposent-elles de ressources suffisantes pour couvrir le budget minimum nécessaire aux séniors ?

Le budget de référence des séniors peut être comparé aux revenus des personnes âgées du Luxembourg en s'appuyant sur l'enquête sur les revenus et les conditions de vie EU-SILC³. De l'enquête EU-SILC, il ressort que les personnes âgées de 65 ans et plus vivent dans des ménages qui ont des revenus plutôt élevés.

Ainsi, le 1^{er} décile de revenus (c'est-à-dire les 10% des personnes ayant les revenus les plus faibles) des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules et qui perçoivent une pension disposent d'un revenu total de 2 363 EUR par mois, alors que le 2^e décile atteint 2 829 EUR par mois. Le budget de référence qui était de 2 580 EUR en 2023 s'établit donc entre le 1^{er} et le 2^e décile de revenu de l'enquête EU-SILC.

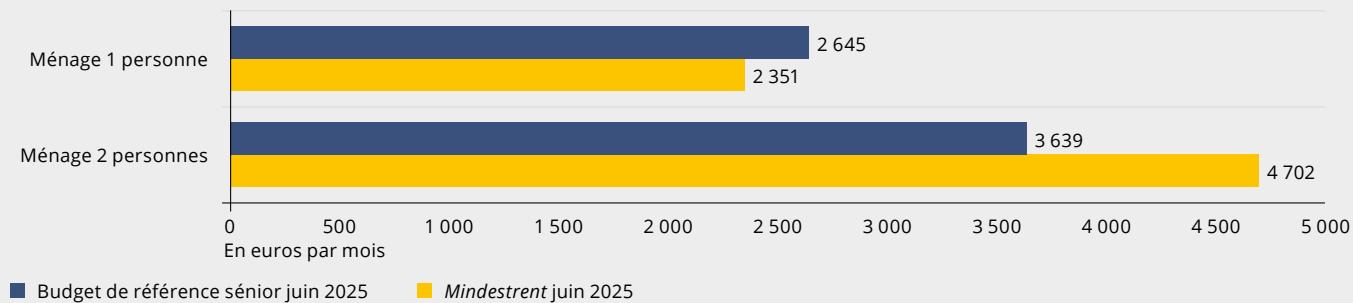
Pour les couples, en revanche, le budget de référence de 2023 est nettement inférieur au 1^{er} décile de revenus : 3 538 EUR contre 4 567 EUR par mois pour le 1^{er} décile de revenus de l'enquête EU-SILC. Ainsi, les pensionnés vivant seuls sont beaucoup plus vulnérables que les personnes vivant en couple.

3 <https://statistiques.public.lu/fr/enquetes/enquetes-particuliers/silc-conditions-vie.html>

Graphique 18

Pour une personne senior seule, la *Mindestrent* ne suffit pas à couvrir les besoins essentiels

Budget de référence et pension minimum selon la composition du ménage



Sources : STATEC 2025, IGSS 2025

Comparé au seuil de risque de pauvreté pour l'ensemble de la population, la différence est moindre : 2 580 EUR par mois pour le budget de référence contre 2 540 EUR par mois pour le seuil de risque de pauvreté (qui correspond à 60% du revenu disponible médian par équivalent-adulte).

Le senior seul, qui a un revenu à la hauteur du seuil de risque de pauvreté ne peut donc pas tout à fait satisfaire ses besoins de base tels que définis par le budget de référence. Le seuil de risque de pauvreté peut être multiplié par 1.5 pour obtenir un seuil applicable au couple, soit à 3 810 EUR par mois. Ainsi, le budget de référence pour les couples de seniors est de 272 EUR inférieur au seuil de risque de pauvreté.

La pension de vieillesse minimale permet-elle de couvrir le budget de référence des seniors ?

Un autre indicateur auquel le budget de référence des personnes âgées autonomes et en bonne santé peut être comparé est celui de la *Mindestrent*, ou pension de vieillesse minimale. Toute personne ayant cotisé au moins pendant 40 ans à temps plein a droit à cette pension minimale.

En juin 2025, celle-ci s'élevait à 2 350.89 EUR brut par mois pour une personne seule⁴. Cette pension minimale ne suffit pas à couvrir le budget de référence d'une personne seule (cf. graphique 18).

Sous l'hypothèse que les deux personnes reçoivent cette pension de vieillesse minimale, un couple de seniors aurait alors à disposition 4 702 EUR par mois. Dans ce cas de figure, la *Mindestrent* permettrait de couvrir le budget de référence. Or, ce scénario est toutefois peu probable en réalité puisque la génération actuelle de femmes seniors n'a généralement pas travaillé et cotisé à temps plein pendant 40 ans.

⁴ <https://igss.gouvernement.lu/dam-assets/publications/param%C3%A8tres-sociaux/2025/par-soc-202505.pdf>

3.4

Petites pensions et niveau de vie des pensionnés de 60 ans et plus au Luxembourg

Le niveau de vie des pensionnés se révèle sensiblement plus élevé que celui du reste de la population...

Selon les données de l'enquête EU-SILC 2024, portant sur les revenus de 2023, le niveau de vie médian des pensionnés âgés de 60 ans et plus s'élève à 4 701 EUR par mois, soit 14% de plus que celui des personnes non retraitées (4 132 EUR ; tableau 2). Par rapport au reste de la population, les pensionnés sont nettement sous-représentés dans les déciles de revenu les plus défavorisés et surreprésentés dans les déciles les plus élevés. Cette situation est accentuée par le fait que le calcul des revenus ne prend pas en compte la propriété immobilière : or, les pensionnés sont proportionnellement plus nombreux à être propriétaires sans prêt de leur logement, ce qui constitue un avantage patrimonial substantiel. Ainsi, l'écart réel de niveau de vie avec le reste de la population est probablement encore plus marqué. Ce constat met en évidence non seulement la relative sécurité économique des pensionnés, mais aussi l'écart observé entre leur niveau de vie et celui des autres groupes sociaux.

... mais un peu plus d'un pensionné de 60 ans et plus sur cinq (22%), déclarant avoir travaillé au moins quarante années, perçoit une pension personnelle inférieure au minimum légal

La pension de retraite constitue la principale source de revenus des pensionnés et explique, en grande partie, leur niveau de vie relativement élevé lorsqu'il est appréhendé au niveau du ménage. Avec un taux de remplacement de 78% en 2024 – l'un des plus élevés de l'Union européenne – et des salaires de fin de carrière particulièrement élevés, les pensions versées au Luxembourg figurent parmi les plus importantes en comparaison internationale. Ainsi, près de 30% des pensionnés perçoivent une pension nette mensuelle supérieure à 5 000 EUR, soit presque le double du salaire minimum brut mensuel fixé à 2 570.9 EUR.

Toutefois, cette situation masque d'importantes disparités. Un quart des pensionnés déclare une pension personnelle nette inférieure à la pension minimum (2 061.25 EUR mensuels), ce qui concerne 38% des femmes et 13% des hommes (graphique 19). Les données administratives de la CNAP pour 2023 confirment ces écarts : 10.9% des hommes (dont 10.7% relevant du régime général et 0.2% d'un régime spécial) et 36.7% des femmes (35.4% régime général, 1.3% régime spécial) perçoivent une pension de vieillesse inférieure à la pension minimum. L'écart observé entre les résultats de l'enquête EU-SILC et ceux de la CNAP tient principalement à des différences de champ d'analyse : l'enquête couvre les pensionnés de 60 ans et plus, tandis que la CNAP inclut l'ensemble des pensionnés à partir de 57 ans.

Sans surprise, les pensions inférieures à la pension minimum concernent avant tout les personnes qui ont déclaré avoir travaillé moins de 20 ans (72%), ou entre 20 et 40 ans (20%). Toutefois, il est frappant de constater que 22% des pensionnés déclarant avoir travaillé au moins 40 ans perçoivent également une pension inférieure au minimum légal. Cet écart s'explique en partie par la divergence entre la notion de "durée de travail" utilisée dans l'enquête EU-SILC et la "durée de cotisation" retenue par la CNAP pour le calcul des droits à pension. Ce constat met en lumière les limites des indicateurs déclaratifs pour l'évaluation des carrières.

Plusieurs configurations, non exhaustives, permettent de comprendre ce décalage :

- a) Certaines personnes déclarent plus de 40 années de travail, mais une partie de ces activités n'a pas donné lieu à cotisations (emplois non déclarés, travail informel) ;
- b) D'autres ont commencé à travailler très jeunes à l'étranger, dans des activités non reconnues par un régime de pension (aide familiale, travail informel) ;
- c) Enfin, certains ont partagé leur carrière entre le Luxembourg et l'étranger, percevant des pensions de plusieurs pays, mais pour des montants faibles.

Tableau 2

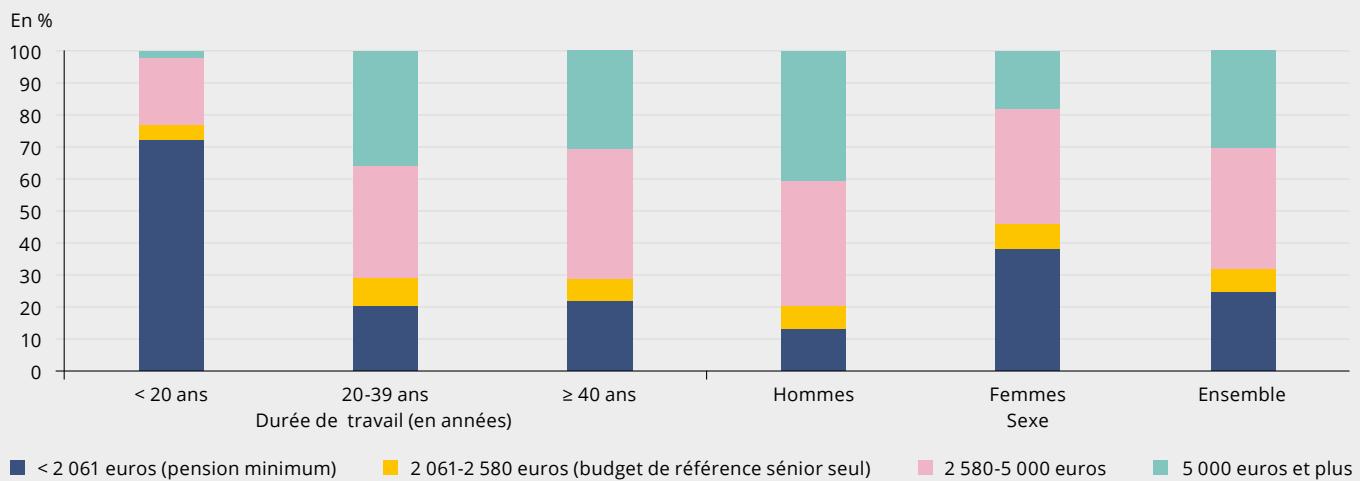
Le niveau de vie des pensionnés est 14% plus élevé que celui du reste de la population

	Niveau de vie mensuel médian (en EUR)	Répartition selon le décile de niveau de vie				
		< D2	[D2 ; D4[[D4 ; D6[[D6 ; D8[≥ D8
Non-retraités	4 132	3.8	16.0	19.4	26.3	34.6
Retraités	4 701	11.2	21.1	20.1	18.6	29.0

Source : SILC-2024

Graphique 19

Distribution du montant de la pension parmi les pensionnés de 60 ans et plus selon la durée de travail déclarée (en années) et le sexe

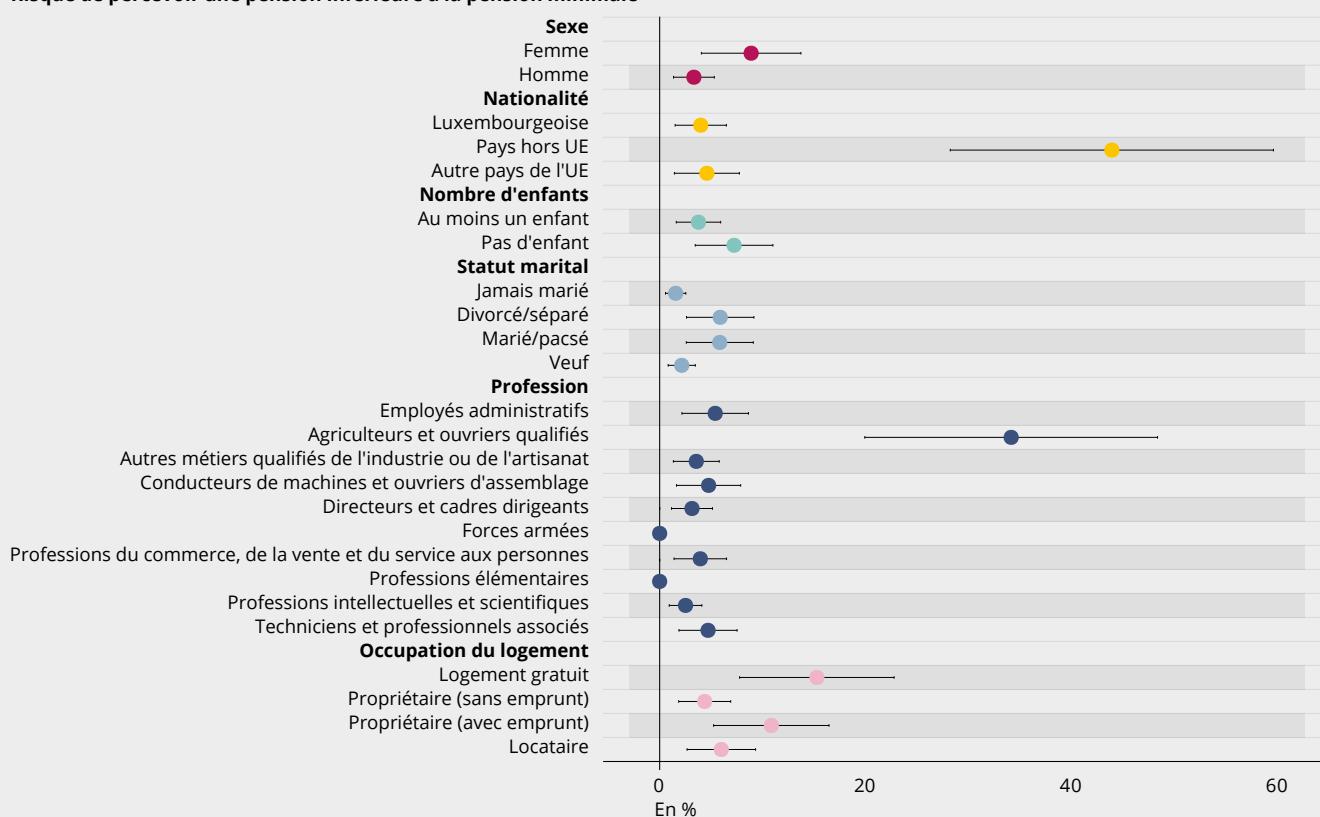


Source : SILC-2024

Graphique 20

Risques de percevoir une pension inférieure à la pension personnelle minimum parmi les pensionnés ayant travaillé 40 ans ou plus

Risque de percevoir une pension inférieure à la pension minimale



Sources : STATEC 2025, IGSS 2025

À présent, on se focalise sur les pensionnés ayant cotisé pendant au moins 40 années et dont la pension demeure inférieure à la pension minimum, avec l'objectif d'identifier les facteurs susceptibles d'expliquer cette situation. Tout d'abord, les femmes présentent un risque nettement plus élevé que les hommes de percevoir une pension inférieure au minimum légal (graphique 20). Cette situation concerne principalement des femmes originaires de pays hors Union européenne, et dans une moindre mesure, des ressortissantes de l'UE. Ces parcours reflètent souvent des carrières partagées entre le Luxembourg et l'étranger, avec des périodes à l'étranger non déclarées ou non cotisées. Certaines femmes ont également accompagné leur conjoint venu travailler au Luxembourg et ont exercé de petites activités professionnelles, le revenu du conjoint étant jugé suffisant.

D'autres facteurs démographiques augmentent le risque de percevoir une pension faible pour les femmes : être mariée ou en couple et ne pas avoir d'enfant. L'absence d'enfant exclut l'accès à la "Mammerent", tandis que la vie en couple traduit dans la plupart des cas la présence d'une autre source de revenu dans le ménage, généralement le salaire du conjoint. Cette situation peut inciter les femmes à rechercher des modes de travail plus flexibles en privilégiant notamment le recours au temps partiel.

Enfin, ces femmes ont occupé des professions dans les secteurs faiblement rémunérés, ce qui explique en partie le niveau réduit de leur pension. La prépondérance des personnes étrangères dans ce groupe confirme et illustre les situations de carrières non continues ou partiellement non cotisées évoquées précédemment, soulignant les interactions entre genre, statut migratoire, parcours professionnels et vulnérabilité économique à la retraite.

En 2024, 14% des pensionnés vivant seuls ont un revenu disponible inférieur au budget de référence des séniors

Cependant, percevoir une pension relativement faible n'implique pas nécessairement un niveau de vie réduit. Comme l'analyse en début de chapitre l'a montré, les pensionnés bénéficient en moyenne d'un niveau de vie supérieur à celui des personnes non retraitées. Dans le chapitre précédent, le budget de référence séniors a été défini comme le revenu disponible minimum nécessaire pour assurer une vie décente à une personne retraitée : 2 580 EUR pour un retraité vivant seul et 3 538 EUR pour un couple de pensionnés (prix de 2023). En 2024, 14% des pensionnés isolés présentent un revenu disponible inférieur à 2 580 EUR, tandis que 3.9% des couples de pensionnés disposent d'un revenu inférieur à 3 538 EUR (tableau 3). Ces données indiquent que, si la majorité des pensionnés jouit d'une situation économique confortable, une fraction significative, en particulier parmi les pensionnés isolés, reste exposée à une certaine vulnérabilité financière.

Le niveau de vie moyen mensuel des pensionnés isolés s'élève à 2 046 EUR, tandis que la médiane est de 2 160 EUR, soit l'équivalent de la pension minimum. Cette dernière est inférieure de 17% au montant du budget de référence pour un sénior isolé (2 580 EUR). La majorité de ces pensionnés perçoit uniquement la pension minimum. Le faible taux de recours des personnes isolées de 65 ans et plus à l'allocation de vie chère et à la subvention de loyer, malgré leur éligibilité potentielle, suggère qu'elles ne disposent que de leur pension modeste comme unique source de revenu (graphique 21).

Tableau 3

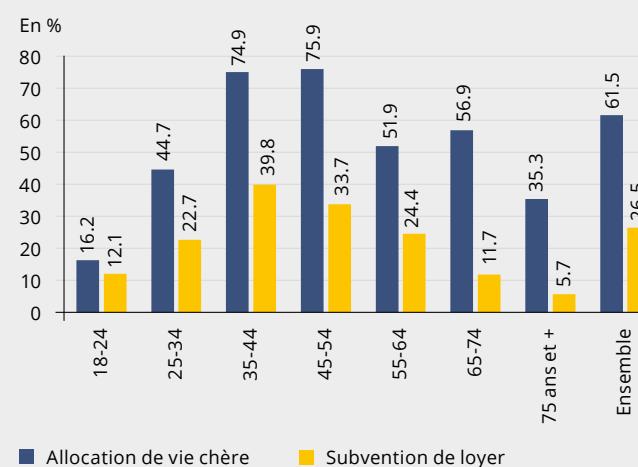
Part des pensionnés avec un revenu disponible inférieur au budget référence selon le type de ménage

Type de ménage	Budget de référence (2023)	% de retraités avec un revenu disponible inférieur au budget de référence
Ménage 1 retraité	2 580	14.0
Ménage 2 retraités	3 538	3.9

Source : SILC-2024

Graphique 21

Taux de recours à l'allocation de vie chère et à la subvention loyer selon l'âge

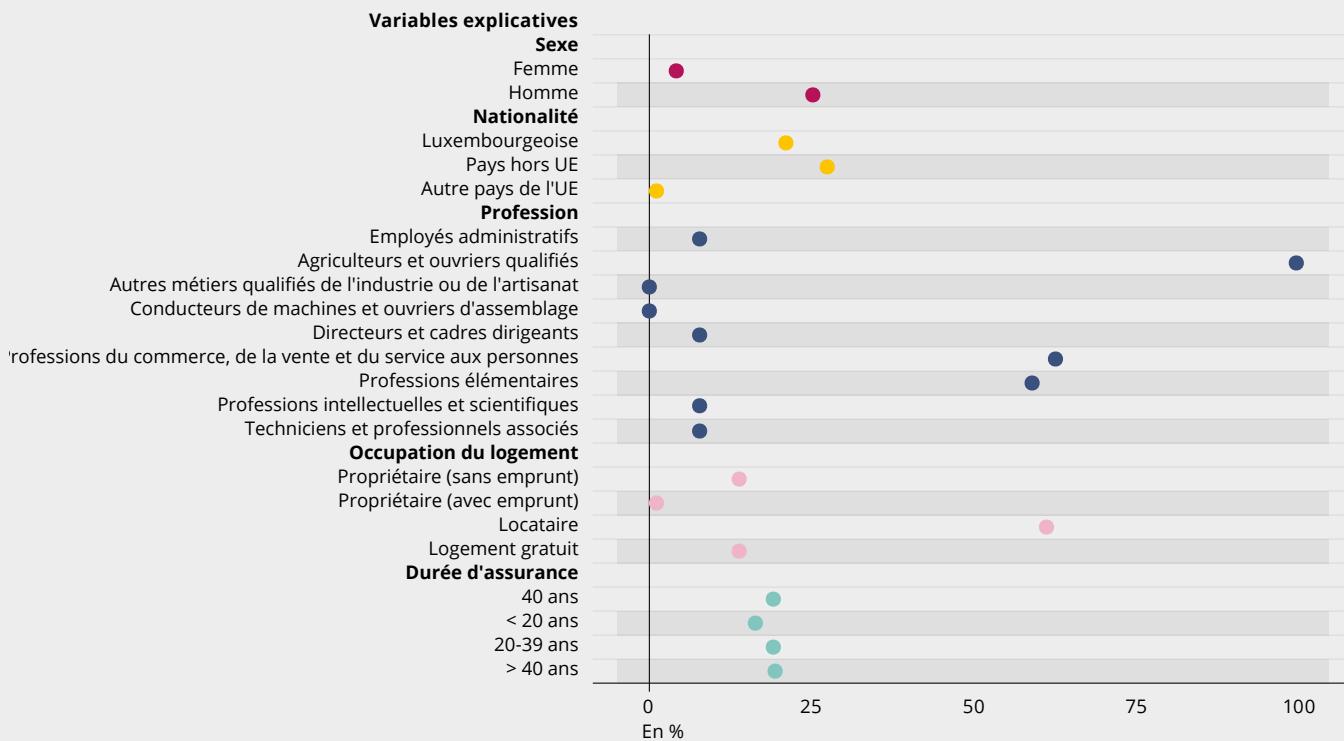


Source : SILC-2024

Graphique 22

Risques d'avoir un revenu disponible inférieur au budget de référence séniors parmi les pensionnés isolés

Risque d'avoir un niveau de vie disponible inférieur au montant du budget de référence



Source : SILC-2024

Une analyse approfondie des pensionnés vivant seuls révèle que les femmes présentent un risque significativement plus élevé de disposer de revenus inférieurs au budget de référence séniors (graphique 22). Il s'agit des femmes anciennement employées dans des professions élémentaires – personnel de service et de vente, secteur de l'Horeca, artisanat ou encore travail ouvrier en usine – caractérisées par des rémunérations particulièrement faibles au Luxembourg. Ces trajectoires professionnelles se traduisent, soit par des carrières courtes générant de faibles pensions, soit par des carrières longues (plus de quarante années) donnant accès à la pension minimum, laquelle demeure néanmoins inférieure au budget de référence séniors. Ce constat souligne la vulnérabilité économique persistante des femmes isolées, surtout divorcées, issues de secteurs faiblement qualifiés même si leurs revenus restent généralement au-dessus du seuil de pauvreté.

Notes

Notes





STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

www.statec.lu